



Labo. Théorie des Mutations Urbaines
FRE Cité - C.N.R.S. – Univ. de Paris VIII

**Ministère des Affaires Etrangères
ISTED
PRUD**

Cultures et milieux urbanistiques dans le Sud de la Méditerranée

**Volume 2
Analyse par pays**

Responsables scientifiques

Stéphane Yerasimos
Taoufik Souami

Equipe de recherche

Sylvaine Bulle
Abderrahim Kassou
Elisabeth Longuesse
Joe Nasr
Eric Verdeil
Mercedes Volait

Coordinateur

T. Souami
(tsouami@yahoo.fr)

Janvier 2004

Note liminaire

Ce document constitue le second volume d'un rapport de recherche en deux volumes réalisés pour le Programme de Recherche Urbaine pour le Développement (PRUD) de l'ISTED et du MAE français. La recherche porte sur « les cultures et les milieux urbanistiques dans l'est et le sud de la Méditerranée ».

Le rapport final est constitué de deux volumes :

- 1- Volume I : synthèse et analyses comparatives
- 2- Volume II : analyses par pays (le présent document)

Les chercheurs auteurs de ce travail sont :

- Sylvaine Bulle, chercheur et enseignante, associée à l'EHESS et ActConsultant
- Abderrahim Kassou, architecte et chercheur à l'agence Kilo (Casablanca) et l'Ecole nationale d'Architecture (Rabat), membre d'URBAMA.
- Elisabeth Longuenesse, Chercheur au GREMMO, Maison de l'Orient et de la Méditerranée (Lyon), UMR du CNRS.
- Joseph Nasr, chercheur international, professeur associé à l'université de Pennsylvanie et l'université libanaise, titulaire d'une bourse Fulbright.
- Taoufik Souami (responsable scientifique et coordinateur), chercheur et enseignant à l'Institut Français d'Urbanisme et au CSTB.
- Eric Verdeil, chercheur et enseignant à l'UMR CNRS 5600 et à l'Institut d'Urbanisme de Lyon.
- Mercedes Volait, chercheur et enseignante à URBAMA, UMR du CNRS et à l'université de Tours.
- Stéphane Yerasimos (responsable scientifique), professeur des universités à l'Institut français d'urbanisme, université de Paris 8.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez envoyer un message à l'adresse suivante :
tsouami@yahoo.fr

Table des matières

1ERE PARTIE

URBANISTES SANS URBANISME : LE CAS DE LA TURQUIE (S. YERASIMOS)..... 9

I- LA PREHISTOIRE DE L'URBANISME EN TURQUIE : L'EPOQUE OTTOMANE.....	11
II- L'ENTRE-DEUX-GUERRES : L'URBANISME GAGE DE MODERNITE	14
III- DE LA CRISE DU LOGEMENT A LA CRISE DE L'URBANISME	31
IV- LA FORMATION DE LA PROFESSION	41
V- LA REGLEMENTATION URBAINE	43

2E PARTIE

LES PREMIERS PAS DE LA PROFESSION D'URBANISTE EN EGYPTTE : REPERES SUR LA CONSTITUTION D'UN CHAMP DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES (M. VOLAIT)..... 47

I- UN NOUVEAU CHAMP D'INTERVENTION.....	49
II- CONSOLIDATION INSTITUTIONNELLE DE L'URBANISME.....	50
III- L'ENSEIGNEMENT LOCAL DE L'URBANISME	54
IV- QUELQUES FIGURES DE PRECURSEURS	56
IV.1- Formations françaises.....	56
IV.2- La filière du « Civic design » (Liverpool)	58
IV.3- La dynamique transatlantique.....	59
IV.4- Un « intrus ».....	60
V- LA « MILITARISATION » DE L'EXPERTISE TECHNIQUE	60
VI- UNE QUESTION PUBLIQUE ?	61
VII- ELEMENTS DE CONCLUSION : UNE MONTEE EN PUISSANCE ?	61
VIII- ANNEXE : DONNEES CHIFFREES	63

3E PARTIE

URBANISME ET URBANISTES AU LIBAN. MILIEUX ET CULTURES PROFESSIONNELS (E. VERDEIL)..... 69

I- INTRODUCTION	71
II- INSTITUTIONS, REFERENCES ET MODES DE FONCTIONNEMENT DE L'URBANISME AU LIBAN (1960-1990).....	72
II.1- Projets d'aménagement et constructions institutionnelles de l'époque chehabiste.....	72
II.1.1- Écochard et IRFED.....	72
II.1.2- Définition du champ de l'urbanisme au Liban.....	73
II.1.2.a- Les plans.....	73
II.1.2.b- Les outils	74
II.2- Les réalisations jusqu'à la guerre	75
II.2.1- Quelle régulation par l'urbanisme dans un contexte de forte croissance urbaine ?.....	75
II.2.2- L'urbanisme opérationnel	78
II.3- La guerre et le développement d'une commande en urbanisme	79
II.3.1- La guerre et ses effets urbains :	79
II.3.2- Les mutations institutionnelles de l'urbanisme.....	80
II.3.2.a- La création du CDR.....	80
II.3.2.b- La remise à jour des législations.....	80
II.3.2.c- Projets d'urbanisme	80
II.3.3- Autres projets d'urbanisme.....	81
II.4- Les professionnels de « l'urbanisme » de l'avant-guerre à la guerre	82
II.4.1- Deux générations de techniciens généralistes au service du développement national	82
II.4.1.a- Les formations	82
II.4.1.b- Les fondateurs	82
II.4.1.c- Les ingénieurs du développement national	84
1. L'administration.....	84
2. Le rôle moteur des techniciens libéraux.....	84
3. Les revues	85
II.4.2- Les bouleversements du milieu professionnel dans la guerre	86

II.4.2.a- Les marchés extérieurs et l'adaptation des professionnels libanais	86
II.4.2.b- Migrations et montée en puissance des grands bureaux d'études	88
III- LA RECONSTRUCTION ET LES TRANSFORMATIONS DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE EN URBANISME (1991-2002).....	90
III.1- <i>Les chantiers de la reconstruction</i>	91
III.1.1- Les investissements publics de la reconstruction.....	91
III.1.1.a- Infrastructures	91
III.1.1.b- Habitat et déplacés	91
III.1.2- Les grands projets : la part du privé	92
III.1.3- Le nouvel « agenda » de l'urbanisme	93
III.1.3.a- Schémas directeurs ordinaires et gestion de l'extension urbaine par la DGU	93
III.1.3.b- La réforme en débat de l'urbanisme.....	93
III.1.3.c- Le SDATEL (Schéma d'aménagement du territoire libanais).....	94
III.1.3.d- Les centres-villes historiques (Cultural Heritage Project).....	94
III.2- <i>L'urbanisme comme marché et débouché professionnel</i>	94
III.2.1- Émergence de nouvelles compétences.....	95
III.2.1.a- Les formations libanaises en urbanisme	95
1. L'urbanisme hors des formations d'urbanisme	95
3. Les nouvelles formations en urbanisme	96
4. Les formations en urbanisme à l'étranger	99
III.2.2- Le marché du travail en urbanisme.....	99
III.2.2.a- L'urbanisme dans les administrations publiques	99
1. Les administrations publiques centrales.....	99
2. Les agences de la reconstruction	103
3. Les municipalités	104
III.2.2.b- Les grandes opérations d'aménagement privées	105
1. SOLIDERE	105
2. Les autres grandes opérations privées d'urbanisme	105
III.2.2.c- Conclusion : les caractéristiques de la maîtrise d'ouvrage en urbanisme	105
III.2.3- Les urbanistes du secteur privé.....	106
III.2.3.a- Les grandes firmes de consultation	106
III.2.3.b- Les firmes locales d'urbanisme	107
1. Un milieu flexible où la reconnaissance passe par l'expérience.....	107
2. L'accès à la commande pour les jeunes professionnels « émergents »	109
3. Conclusion : un milieu précaire et peu professionnalisé	109
IV- CONCLUSION GENERALE.....	110

4E PARTIE

LES PROFESSIONNELS DE L'URBANISME EN ALGERIE : UN MILIEU EN CULTURE

(T. SOUAMI).....	111
I- INTRODUCTION	113
I.1- <i>Démarche méthodologique et cadre problématique</i>	113
I.2- <i>Éléments de contexte de l'urbanisme en Algérie</i>	114
II- PREMICES D'UNE GENESE	115
III- LA FORMATION AUX METIERS DE L'URBANISME : L'EMERGENCE D'UN MILIEU OU SA FORMATION VOLONTARISTE ?	117
III.1- <i>Introduction</i>	117
III.2- <i>L'histoire des créations</i>	118
III.3- <i>L'urbanisme dans les formations : le secondaire et le complémentaire</i>	123
III.4- <i>Le contenu des enseignements d'urbanisme : former « constructeurs » et « planificateurs »</i>	128
III.4.1- Former des « constructeurs » pour la fabrication du cadre bâti	129
III.4.2- Former des « planificateurs » pour projeter une image du territoire.....	131
III.4.3- Conclusion	136
IV- LIEUX ET NATURES DES PRATIQUES LE CONFORTEMENT DU MILIEU ?	138
IV.1- <i>Le bureau d'étude national historique et l'agence nationale centrale : produire des programmes de logements et des plans pour l'Etat</i>	138
IV.1.1- CNERU	140
IV.1.2- ANAT	141
IV.2- <i>Le bureau d'étude public régional : un élément de la transition</i>	141
IV.2.1- L'exemple du Bureau d'études de Mila.....	142

IV.2.1.a- Etudes, projets et réalisations en urbanisme.....	144
1. PDAU et POS.....	144
2. LOTISSEMENTS.....	145
IV.3- <i>Les bureaux d'engineering et les bureaux d'études privés : réseaux de l'urbanisme et concurrence.</i>	145
IV.4- <i>Conclusion.....</i>	148
V- LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES : POUR OU CONTRE LA STRUCTURATION DES URBANISTES ?.....	149
V.1- <i>L'ordre des architectes.....</i>	150
V.2- <i>L'ordre des géomètres.....</i>	152
V.3- <i>L'organisation des ingénieurs.....</i>	154
V.4- <i>Conclusion.....</i>	155
VI- L'URBANISME EN ALGERIE : UN DEBAT SANS ESPACE DE CONFRONTATION.....	156
VI.1- <i>Les revues.....</i>	156
VI.1.1- Les revues « grand public ».....	157
VI.1.1.a- « Construire »,.....	157
VI.1.1.b- « El Omrane El Magharibi » (La construction maghrébine),.....	157
VI.1.1.c- « Habitat et Construction ».....	157
VI.1.2- Les revues d'émanation universitaire.....	158
VI.1.2.a- « Habitat, Tradition, Modernité », ATM.....	158
VI.1.2.b- « Insaniyat » (Humanités).....	158
VI.1.2.c- Les cahiers du CRAU.....	158
VI.2- <i>Les colloques et séminaires.....</i>	159
VI.3- <i>Conclusion.....</i>	160
VII- CONCLUSION.....	161
VII.1- <i>Profils d'urbanistes et significations politiques.....</i>	161
VII.2- <i>Organiser le milieu par la périphérie.....</i>	164

5E PARTIE

CULTURES ET MILIEUX URBANISTIQUES AU MAROC (A. KASSOU)..... 167

I- INTRODUCTION.....	169
II- CES PROFESSIONNELS DONT ON PARLE.....	170
II.1- <i>1- par type d'opération.....</i>	170
II.1.1- Les documents d'urbanisme.....	170
II.1.2- Les lotissements.....	171
II.1.3- Les aménagements développements.....	171
II.2- <i>2- par profil.....</i>	172
II.2.1- Les architectes.....	172
II.2.2- Les ingénieurs.....	172
II.2.3- Les Bureaux d'Etudes Techniques généralistes.....	173
II.2.4- d- Les universitaires.....	173
II.2.5- Les Etablissements Publics.....	174
II.2.6- Les organes du Ministère de l'Habitat.....	174
II.2.7- Le Ministère de l'Equipement.....	175
III- A PROPOS DES FORMATIONS.....	176
III.1- <i>1- Les formations en urbanisme et en aménagement.....</i>	176
III.1.1- L'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU).....	176
III.1.2- L'Ecole Nationale d'Architecture (ENA).....	176
III.1.3- L'UFR Aménagement et Urbanisme, Université Ain-Chock- Casablanca.....	177
III.1.4- L'UFR Aménagement Régional, Université Mohamed V, Rabat.....	178
III.2- <i>2- Les Formations techniques :.....</i>	178
III.2.1- L'Ecole Hassania des Travaux Publics (EHTP), Casablanca.....	178
III.2.2- L'Ecole Mohammedia des Ingénieurs (EMI), Rabat.....	179
III.2.3- c- L'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat.....	179
IV- LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES VOISINES.....	179
IV.1- <i>1- L'Ordre des Architectes:.....</i>	179
IV.2- <i>2- L'Ordre national des Ingénieurs Géomètres - Topographes (ONIGT).....</i>	180
IV.3- <i>3- Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics (FNBTP).....</i>	181
V- EN GUISE DE CONCLUSION.....	181

6E PARTIE

L'ARCHITECTURE ET L'URBANISME IMPROBABLES. ARCHITECTES, URBANISTES, BATISSEURS DANS LA PALESTINE CONTEMPORAINE (S. BULLE) 183

I- PROBLEMATIQUE.....	185
I.1- Méthodologie.....	186
II- UN MILIEU ET UN URBANISME SOUS INFLUENCE : BREVE GENEALOGIE (1920-1993).....	187
II.1- L'urbanisme sous la période du mandat britannique (1920/47), grandes figures internationales et héritages locaux.....	187
II.1.1- Ingénieurs et architectes locaux, émergence, particularisme bi-national.....	188
II.2- La période jordanienne (1948-1967) : un urbanisme attentiste.....	189
II.2.1- Ingénieurs et architectes. Héritage anglais, premiers apprentissages.....	189
II.3- La période d'occupation (1967/1993) : un urbanisme d'exception.....	190
II.3.1- Ingénieurs et architectes : exil, résistance ou obéissance.....	191
III- LA FABRIQUE DE LA VILLE : LIEUX, FORMES ET ENJEUX DU PROJET TERRITORIAL DEPUIS OSLO (1995-2002).....	194
III.1- L'espace rétréci : brève analyse des conséquences spatiales et sociales du processus d'autonomie.....	194
III.2- Le cadre institutionnel de la production de la ville.....	195
III.2.1- Un urbanisme, mains liées : contraintes externes.....	196
III.2.2- Planifier ou agir : les contraintes internes et l'exercice difficile de la reconstruction.....	196
III.2.2.a- Appareils, documents et méthodes pour la planification urbaine.....	196
III.2.2.b- La faible lisibilité des politiques urbaines.....	198
III.3- La production du cadre bâti, acteurs, logiques et influences.....	199
III.3.1- La présence exclusive du secteur privé.....	199
III.3.2- Le champ urbain, miroir fragmenté de l'occident et des identités transnationales.....	201
III.3.2.a- Le poids des identités transnationales.....	201
III.3.2.b- L'assistance internationale : nouvelles normes, nouveaux modèles culturels.....	201
III.4- Le bilan urbain de la construction nationale.....	203
IV- ARCHITECTES, URBANISTES, BATISSEURS ET LEUR ROLE DANS LA CONSTRUCTION NATIONALE.....	205
IV.1- Prendre la mesure du milieu.....	205
IV.1.1- Trajectoires.....	205
IV.1.2- La structuration d'un «corps» des architectes-urbanistes et sa lisibilité.....	206
IV.1.2.a- Une entité culturelle peu reconnue (le poids des ingénieurs).....	206
IV.1.2.b- Un segment oublié ou peu autonome : l'urbanisme.....	207
IV.1.2.c- La rationalisation des modes de faire (et le poids de Bureaux d'Etudes intégrés).....	208
IV.1.3- La communauté éclatée.....	208
IV.1.3.a- Nationalisme et milieu professionnel.....	209
IV.1.3.b- Normalisation ou rapprochement avec le milieu professionnel israélien et naissance d'un urbanisme humanitaire.....	209
IV.2- Des familles d'architectes.....	210
IV.2.1- Le néo-traditionalisme et l'entreprise patrimoniale, la réhabilitation.....	211
IV.2.2- Les expérimentaux.....	211
IV.2.3- La production standardisée (du néo-oriental, à l'éclectisme international).....	212
IV.2.4- Les héritiers de l'architecture contextuelle et régionale.....	213
IV.3- Conclusion (sur la structuration difficile d'un champ).....	214
V- FORMATIONS, SAVOIRS DANS LE DOMAINE URBAIN.....	215
V.1- Les cursus d'architecture /urbanisme et les moyens.....	215
V.1.1- L'organisation des savoirs.....	216
V.1.2- Qui former ?.....	216
V.2- Que transmettre.....	217
V.2.1- Culturalisme et ancrage régional.....	217
V.2.2- La dimension perdue du territoire.....	218
V.2.3- A quoi servent l'architecture et l'urbanisme ?.....	218
VI- CONCLUSION : LE MILIEU IMPROBABLE.....	220

7E PARTIE

DEVENIR URBANISTE AU LIBAN ET DANS LE MONDE ARABE (J. NASR).....	221
I- INTRODUCTION :	223
II- POURQUOI ET COMMENT DEVIENT-ON URBANISTE AU LIBAN :	225
III- OU LES ARABES VONT-IL POUR SE FORMER EN URBANISME :	227
<i>III.1- Approches et défis méthodologiques</i>	<i>228</i>
<i>III.2- Approches et résultats sur sept universités</i>	<i>229</i>
III.2.1- TH-Zurich	229
III.2.2- Institut d'Urbanisme de Paris	230
III.2.3- Institut Français d'Urbanisme	231
III.2.4- Université de Sheffield.....	231
III.2.5- Université de Liverpool.....	232
III.2.6- Massachusetts Institute of Technology.....	233
III.2.7- Université de Pennsylvanie	235
<i>III.3- Résultats de l'analyse des lieux de formation à l'étranger</i>	<i>235</i>
IV- POUR CONCLURE	239
V- ANNEXE A	240
VI- ANNEXE B	242
VII- ANNEXE C	244
GLOSSAIRE DES SIGLES	249

1ere Partie

**URBANISTES SANS URBANISME :
LE CAS DE LA TURQUIE**

Stéphane Yerasimos

Sommaire 1ere partie

I- LA PREHISTOIRE DE L'URBANISME EN TURQUIE : L'EPOQUE OTTOMANE.....	11
II- L'ENTRE-DEUX-GUERRES : L'URBANISME GAGE DE MODERNITE	14
III- DE LA CRISE DU LOGEMENT A LA CRISE DE L'URBANISME	31
IV- LA FORMATION DE LA PROFESSION	41
V- LA REGLEMENTATION URBAINE	43

Dans le contexte d'une recherche concernant la formation des urbanistes à l'Est et au sud du bassin méditerranéen le cas de la Turquie dépasse le cadre d'une simple monographie. D'abord son passé Ottoman, couvre une bonne partie du champ de la recherche. Ensuite, l'importation d'une discipline et des pratiques issues des problèmes, posés par la ville industrielle et post-industrielle en Europe occidentale, et son application sur des tissus urbains fruits d'une évolution différente, se manifesta dans le cadre d'un processus initié par l'empire ottoman et poursuivi par la Turquie républicaine sous le terme global d'"occidentalisation", qui ne manqua pas d'influencer les autres pays du bassin, aussi bien pendant qu'après l'ère ottomane. Enfin, l'échec de l'urbanisme de planification, qui semble plus ou moins caractériser l'ensemble de la zone d'étude, se cristallise dans la Turquie moderne sous la forme d'un mélange d'impuissance, face à l'accroissement de la population et l'exode rural, et d'un choix politique qui consiste à livrer en pâture le sol urbain et péri-urbain aux particuliers afin d'amortir les tensions sociales ; cas qui pourrait éclairer des situations comparables ailleurs. L'absence d'études sur le sujet conduit à l'adoption d'une approche méthodique, un parcours analytique et chronologique, visant à démontrer et à détailler les points présentés ci-dessus.

I- La préhistoire de l'urbanisme en Turquie : l'époque ottomane

Comme j'ai eu l'occasion de traiter cette période par ailleurs¹, je me bornerai à faire quelques rappels et à ajouter quelques informations complémentaires. L'intérêt porté par l'administration et les élites ottomanes aux progrès des techniques et de la gestion de l'Etat en Europe occidentale se focalise assez tôt sur les questions urbaines². Les ambassadeurs envoyés en mission dans les capitales occidentales, admirent les rues larges et droites, les bâtiments hauts, les services urbains³, et proposent l'adoption des mêmes mesures pour les villes ottomanes. Ainsi le modèle urbain occidental devient le modèle dominant dans les discours avant d'entrer dans les faits. En juin 1839, quelques mois avant l'adoption du décret des réformes, dit des *Tanzimât*, point de départ du processus d'occidentalisation, une décision du Conseil des ministres impérial propose une transformation complète d'Istanbul par le percement de grands axes, l'ouverture de places, la construction de quais etc.

Les réalisations ne se feront toutefois qu'à coups de lotissements après incendie, dont le premier date de 1856. A cette occasion un ingénieur italien, Luigi Storari, tracera le plan et restera au service des Ottomans jusqu'en 1863⁴. La relève sera prise par les ingénieurs issus de l'Ecole des Ingénieurs de l'Armée de Terre, première école ottomane disposant d'un

¹ Cf. "Occidentalisation de l'espace urbain : Istanbul 1839-1871. Les textes réglementaires comme sources d'histoire urbaine", Daniel Panzac (sous la direction de), *Les villes dans l'Empire ottoman : activités et sociétés*, Paris, CNRS, 1991, p. 97-119 ; "A propos des réformes urbaines des Tanzimat", Paul Dumont et François Georgeon (sous la direction de), *Villes ottomanes à la fin de l'Empire*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 17-32.

² Voir Stéphane Yerasimos, "Le Turc à Vienne ou le regard inversé", Britta Rupp-Eisenreich, Justin Stagl (sous la direction de), *L'anthropologie et l'Etat pluri-culturel. Le cas de l'Autriche, de 1780 à 1918 environ*, Vienne-Cologne-Weimar, Böhlau, p. 28-37 ; le même, "Explorateurs de la modernité. Les ambassadeurs ottomans en Europe", *Genèses, Sciences sociales et histoire*, 35/juin 1999 "L'Europe vue d'ailleurs", p. 65-82.

³ Cf. Moralı Seyyid Alı Efendi, Seyyid Abdürrahim Muhibb Efendi, *Deux Ottomans à Paris sous le Directoire et l'Empire. Relations d'ambassade*. Récits traduits, présentés et annotés par Stéphane Yerasimos, Arles, Sindbad/Actes Sud, 1998.

⁴ Stéphane Yerasimos, "Quelques éléments sur l'ingénieur Luigi Storari", *Atti del Convegno : Architettura e architetti italiani ad Istanbul tra il XIX e il XX secolo. Istanbul 27-28 Novembre 1995*, Istanbul, Istituto Italiano di Cultura, 1996, p. 117-123.

enseignement conforme aux normes occidentales⁵. Les aménagements restent ainsi ponctuels jusqu'au début du XXe siècle.

Les élites ottomanes restent toutefois sensibles aux critiques portées par les Occidentaux sur le désordre de la ville orientale en général et celui d'Istanbul en particulier. En 1901, le sultan Abdülhamid II, dérangé par les remarques désobligeantes publiées dans la presse occidentale au sujet de sa capitale, demande à son ambassadeur à Paris, Salih Münir Pacha, de lui trouver quelqu'un susceptible d'y remédier. À Paris, c'est l'exposition 1900 qui est à l'ordre du jour et l'ambassadeur contacte l'architecte responsable, Joseph Antoine Bouvard⁶. Celui-ci n'a pas le temps de venir à Istanbul et demande qu'on lui envoie quelques photographies. À partir de celles-ci il réalise cinq à six aquarelles au format 70 x 100 cm., représentatives de l'aménagement dans le style "City Beautiful", en cours à l'époque aux Etats-Unis et ayant inspiré l'exposition 1900⁷. Ces dessins, qui ne tiennent même pas compte du relief du terrain, sont appréciés, mais, si le gouvernement français prend en charge les frais de dessin, l'argent manque pour leur réalisation.

En juillet 1908 la révolution jeune-turque rétablit la Constitution et entend démarrer une ère de progrès et de modernité. Dans ce contexte, une mission est envoyée pour étudier le fonctionnement des municipalités des grandes villes européennes tandis que contact est repris avec Bouvard pour lui demander cette fois-ci de prendre en charge l'aménagement global de la ville.⁸ Celui-ci répond qu'avant de faire un plan d'urbanisme il faut commencer par établir un relevé cartographique de la ville, ce qui n'avait pas été fait jusqu'alors⁹. Suite à ses recommandations un contrat est signé le 20 novembre 1909 entre la municipalité d'Istanbul et la "Société Générale des Recherches et Réalisations Topographiques", située au 105 rue de Grenelle à Paris, dont le responsable est M. Schraeder, en vue d'une première triangulation de la ville¹⁰. Toujours, sur les Conseils de Bouvard semble-t-il, le responsable des services techniques de la mairie de Lyon, André Auric, est recruté comme directeur des services de voirie de la municipalité d'Istanbul¹¹. Après l'achèvement de la triangulation, un contrat est

⁵ Cf. Stéphane Yerasimos, "Les ingénieurs ottomans", Elisabeth Longuenesse (sous la direction de), *Bâtisseurs et Bureaucrates. Ingénieurs et Société au Maghreb et au Moyen Orient*, Lyon, Maison de l'Orient, 1990, p. 47-63.

⁶ (Saint-Jean-de-Bournay (Isère) 1840-Paris 1920) : Etudes à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, élève de Constant Dufeux. Architecte de la ville de Paris, édifie de 1888 à 1896 la Bourse du Travail; en 1889 le Palais des Industries de l'Exposition, chargé de l'agrandissement du Musée Carnavalet. Responsable de la section architecture de l'Exposition 1900. Il réalise en 1907-1910 le plan des boulevards et des parcs de Buenos Aires. En 1911, il propose un plan d'aménagement de São Paulo, connu sous le nom de "Plan Bouvard"

⁷ Il s'agit du "Nouveau Pont de Galata", de la "Place de l'Hippodrome", de la "Place de Sultan Bayezid", de la "Place de Sultane Valide" et de l' "Ambassade d'Autriche à Yeniköy", aujourd'hui conservées à la Bibliothèque de l'Université d'Istanbul. Voir à ce sujet, Zeynep Çelik, "Bouvard's Boulevards : Beaux arts Planning in Istanbul", *Journal of the Society for Architectural Historians*, 43-4/décembre 1984, p. 341-355. Pour l'ensemble des aménagements d'Istanbul à la fin de la période ottomane voir également Zeynep Çelik, *The Remaking of Istanbul. Portrait of an Ottoman City in the Nineteenth Century*, Washington D.C., 1986.

⁸ Lors de son discours inaugural du Conseil Municipal le 26 décembre 1908 le maire Ziver Bey mentionne également des contacts pris à ce sujet avec un conseiller municipal de la ville de Milan, en visite à Istanbul. Cf. Osman Nuri Ergin, *İstanbul fiheeminileri* (Les maires d'Istanbul), Istanbul, Direction des Affaires Culturelles de la Municipalité du Grand Istanbul, s.d. (réédition annotée), p. 201.

⁹ Lettre ouverte à la Municipalité de l'ingénieur Mehmed Galib, publiée dans le journal *Tanin* le 25 décembre 1908 et demandant à ce que le relevé en question soit fait par des ingénieurs turcs, *op. cit.*, p. 213-215.

¹⁰ Texte du contrat (en turc) dans Osman Nuri Ergin, *Mecelle-i Umûr-ı Belediye* (Recueil des actes municipaux), Istanbul, Direction des Affaires culturelles de la Municipalité du Grand Istanbul, 1995 (réédition), Vol. V, p. 2996-2999.

¹¹ André Auric (Orange 1er août 1866 - ??) Docteur en sciences mathématiques. Elève ingénieur de Ponts et Chaussées, 1er octobre 1886, Ingénieur de 3e classe, 1er juillet 1889. Détaché auprès de la ville de Lyon pour être nommé directeur du service municipal de la Voirie, 30 septembre 1906 - 16 janvier 1910 (démissionnaire). Par arrêté du ministre des Travaux publics, en date du 21 septembre 1909, Auric est détaché "sur les instances

signé le 24 juin 1913 avec l'ingénieur allemand Theodore en vue de la levée du plan d'Istanbul, à l'échelle de 2 cm. pour 100 mètres (5 000e)¹².

A l'approche de la Grande guerre, Auric rentre en France, il est remplacé par Kemaleddin Bey, chef de file des architectes turcs et fondateur du premier Ordre des Architectes et Ingénieurs en 1908. L'alliance de l'Empire ottoman avec l'Allemagne permet à la société allemande de continuer ses travaux de cartographie, son contrat est renouvelé au printemps 1916, et un ingénieur du nom de Häusler est chargé de l'opération¹³. Celle-ci semble avoir été achevée en 1920

Les différents problèmes qui assiègent une municipalité sans ressources pendant la guerre ne l'empêchent pas de nourrir le rêve d'un aménagement global de la ville. Le maire, «smail Canbolat, institue au printemps 1916 une commission chargée de réfléchir sur la question¹⁴. En 1917, le Ministre de la Marine, Cemâl Pacha, membre du triumvirat à la tête du Parti Union et Progrès, rentre de Syrie, où il assumait le gouvernorat général depuis le début de la guerre. Il amène avec lui l'architecte suisse Maximilian Zürcher auquel il avait fait faire des plans d'aménagement pour Damas, Beyrouth, Jérusalem et autres villes de la région. Son intention est de le charger du plan d'aménagement d'Istanbul, mais la situation financière de la municipalité semblent l'avoir dissuadé¹⁵. La défaite et l'occupation alliée qui suit n'apportent pas d'éléments nouveaux dans ce domaine.

Au cours du dernier siècle de l'empire l'administration et les élites ottomanes assimilent les principes de l'urbanisme naissant en Occident : ordre, hygiène et embellissement. Toutefois les moyens juridiques, économiques et techniques leur manquent pour les réaliser. La sécularisation progressive du droit islamique permet l'adoption d'outils comme l'alignement¹⁶, ou l'expropriation pour utilité publique¹⁷, tandis que le premier "Règlement de Construction" date de 1848¹⁸. Il est repris en 1863 sous la forme d'un "Règlement de voirie et de construction"¹⁹ et transformé en "Loi sur les bâtiments" en 1882²⁰. Ce dernier texte est en

pressantes" des ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères pour occuper les fonctions de directeur des services de la voirie de Constantinople (dossier personnel 524 Wp 24). Suite à une décision du Ministère de l'Intérieur ottoman, datée du 10 février 1909, un contrat de trois ans est établi le 2 avril 1910 entre la Municipalité d'Istanbul et André Auric, nommant celui-ci Directeur de la voirie. (texte du contrat dans Ergin, *Mecelle...*, Vol. V., p. 3012-3014). Le contrat est renouvelé le 15 mars 1913 pour deux ans. Le 12 juillet 1914 André Auric a demandé l'autorisation de rentrer en France afin d'être mobilisé, ce qui lui a été accordé.

¹² Texte du contrat dans Ergin, *Mecelle...*, Vol. V, p. 2999-3006.

¹³ Ergin, *«stanbul...*, p. 386, 404.

¹⁴ *Ibid.*, p. 386.

¹⁵ *Ibid.* p. 418.

¹⁶ Le premier texte qui essaie d'imposer timidement un alignement est un ordre impérial du 14 septembre 1826. Publié dans Ergin, *Mecelle...*, Vol. II, p. 1086-1088. Traduit en français dans Stéphane Yerasimos, "La réglementation urbaine ottomane", Alain Borie, Pierre Pinon, Stéphane Yerasimos, *L'occidentalisation d'Istanbul au XIXe siècle*, Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports, Bureau des recherches architecturales, Rapport de recherches 1991, Doc. XXIII, repris dans Stéphane Yerasimos, *Hommes et idées dans l'espace ottoman*, Istanbul Isis, 1997, p. 254-257.

¹⁷ Premier règlement à ce sujet daté du 11 mars 1856. Publié dans *Düstur* (Recueil des textes réglementaires ottomans), Vol. Ier, p. 338-339. Traduit en français dans Stéphane Yerasimos, "Réglementation urbaine et municipale (1839-1869)", Alain Borie, Pierre Pinon, Stéphane Yerasimos, *L'occidentalisation d'Istanbul au XIXe siècle*, Ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports, Bureau des recherches architecturales, Rapport de recherches février 1989, Doc. VII.

¹⁸ Document daté du 4-13 mai 1848, repris avec des modifications le 11 janvier 1849. Publiés dans Ergin, *Mecelle...*, Vol. II, p. 1032-1037 et 1044-1049. Traduits en français dans Yerasimos, "Réglementation...", Doc. IV et VI.

¹⁹ Document daté du 20 octobre 1863. Publié dans Ergin, *Mecelle...*, Vol. IV, p. 1673-1685. Traduit en français dans Yerasimos, "Réglementation...", Doc. XXI.

même temps le premier qui s'applique sur l'ensemble de l'empire, les précédents se limitant à Istanbul. Avec quelques modifications il est resté en vigueur jusqu'à la fin de l'empire et même jusqu'à la première loi d'urbanisme de 1933 dans la Turquie républicaine²¹.

En ce qui concerne les moyens techniques, si les ingénieurs ottomans issus des écoles militaires et plus tard civiles²² prennent la relève des lotisseurs étrangers et réalisent même vers 1878-1880 un premier relevé d'Istanbul intra-muros au 2 000 (sans indication toutefois du parcellaire), des étrangers seront systématiquement sollicités pour des travaux de plus grand envergure, que ce soit dans le domaine de relevés cartographiques ou dans celui de la planification.

Enfin, dans le domaine des ressources, le pouvoir ottoman, spontanément soucieux d'aménager sa capitale selon les canons occidentaux, reste réticent à toute tentative d'autonomie municipale. Contraint d'en installer d'abord dans les quartiers d'Istanbul habités par des Européens, aux lendemains de la guerre de Crimée (1857), et ensuite dans le reste de la ville, de même que dans les villes de province, il associe dans leur gestion le maximum de contrôle avec le minimum des ressources²³. Empêtrés dans des problèmes d'hygiène, d'approvisionnement et des réfugiés les municipalités sont incapables d'élaborer et encore moins d'appliquer des politiques d'aménagement, même si la nécessité d'une vision globale de planification urbaine commence à devenir une évidence à partir de 1908.

Quant à la formation des techniciens, elle se limite à celle des ingénieurs, militaires et civils, et à celle des architectes. Cette dernière s'effectue dans le cadre de l'Ecole des Beaux Arts, fondée en 1882. Toutefois, si les étudiants architectes sont très majoritairement des non musulmans, essentiellement Arméniens et Grecs, les ingénieurs sont exclusivement musulmans. La révolution jeune-turque de 1908 et la naissance du nationalisme turc qui l'accompagne, contribuent tout naturellement à la prépondérance des seconds sur les premiers et au développement d'un style d'architecture "national", qui cherchera également à s'affirmer dans le domaine de l'urbanisme après la guerre.

II- L'entre-deux-guerres : l'urbanisme gage de modernité

Les guerres et les déplacements de population qui se sont succédé de 1912 à 1922 ont bouleversé le réseau urbain. Les deux premières villes de la nouvelle république, Istanbul et Izmir ont perdu une bonne partie de leur population et leur tissu a subi d'importantes altérations. Istanbul, qui frise, avec l'arrivée des réfugiés des Balkans, le million d'habitants à la veille de la guerre de 1914, est réduit à quelque 600 000 habitants au milieu des années 20, tandis que le dernier grand incendie, survenu en juillet 1918, avait détruit les 2/5èmes de la ville laissant toute la partie intérieure de la cité *intra-muros* en ruine, Izmir, a également perdu, avec sa population grecque et arménienne plus de la moitié de ses habitants, les quartiers habités par ces populations étant de surcroît incendiés. La plupart des villes de l'ouest avaient également subi des destructions plus ou moins importantes lors de la retraite

²⁰ Document daté du 24 octobre 1882. Publié dans Ergin, *Mecelle...*, Vol. IV, p. 1715-1731.

²¹ Un texte postérieur, daté du 11 août 1891, est plus connu par les chercheurs non-turcs parce que traduit en français dans le recueil de B. Young *Corps de droit ottoman* (Ergin, *Mecelle...*, Vol. IV, p. 1700-1715). Cette "Loi sur les bâtiments" a été toutefois abrogée 9 mois plus tard, le 4 mai 1892.

²² Ecole de Génie civil, ouverte le 1er décembre 1884, premiers diplômés à partir de 1888, cf. Yerasimos, "Les ingénieurs...", p. 60.

²³ Voir à ce sujet Steven T. Rosenthal, *The Politics of Dependency. Urban Reforms in Istanbul*, Westport-London, 1980, ainsi que les textes réglementaires traduits et présentés dans Yerasimos, "Réglementation...", Doc. VIII à XX.

de l'armée grecque en septembre 1922. Ankara, enfin, essayait de se donner une consistance en tant que nouvelle capitale.

Dans ce contexte, la question urbaine se posait plus en termes de reconstruction que d'extension urbaine. Et c'est ainsi qu'elle fut posée pendant les premières années de la République. Le cas d'Izmir était particulièrement emblématique, puisqu'il s'agissait de fonder une ville moderne sur les ruines de l'ancienne et de prouver par là que la nouvelle Turquie, après avoir fait table rase de son passé multiculturel, était résolument tournée vers son avenir national. Ce fut donc l'occasion de commander aussitôt le premier plan d'urbanisme de l'histoire de la Turquie. La demande est adressée dès la fin de l'année 1922 à Henri Prost qui n'est pas déjà un inconnu dans ce pays. En effet, pensionnaire de la villa Médicis, Prost avait entrepris un premier voyage en Orient en 1904, ramenant des relevés des mosquées de Bursa, et se consacra de 1905 à 1907 à un relevé complet de Sainte-Sophie²⁴. Il continua à s'intéresser à cette ville, espérant y revenir, au moins jusqu'en 1911.²⁵ A partir de 1913 il est au Maroc, ainsi il sollicite l'aide de René Danger²⁶ qui exécute probablement le plan d'aménagement d'Izmir. Celui-ci, achevé en 1924, porte toutefois le nom de Prost et de Danger. Il concerne uniquement les parties incendiées. S'appliquant sur une "table rase" est aussi un des très rares de son époque à être réalisé, même s'il s'est trouvé progressivement densifié²⁷.

René Danger semble avoir reçu en même temps la commande d'autres plans de villes de la région égéenne incendiées lors de la retraite grecque. Ainsi un relevé du plan de la ville d'Uflak, légendé en français, accompagne un article de Danger publié dans la revue des Municipalités²⁸. Il est même possible qu'à l'occasion, des ingénieurs turcs aient été sollicités, comme ce Cemaleddin, inconnu par ailleurs, mentionné à propos d'un "plan" de Manisa en 1923²⁹.

À Istanbul, la municipalité, poursuit malgré l'absence de moyens son objectif de réaliser un projet global de la ville. Les relevés topographiques opérés pendant la guerre aboutissent à des fonds de plan précis publiés à partir de 1918 à des échelles qui vont du 1/1 000e au 1/10.000, où ne figure pourtant pas le parcellaire. Ils sont signés jusqu'à la fin de la guerre du Deutsche Syndikat für städtebaulische arbeiten in der Türkei - Konstantinopel, et par la suite de la Société Anonyme Ottomane d'études et d'entreprises urbaines. C'est au nom de celle-ci, qu'un urbaniste allemand Karl Christian Lörcher³⁰ entreprend, d'abord en 1922 pour la rive nord de

²⁴ Cf. *L'œuvre de Henri Prost. Architecture et urbanisme*, Paris, Académie d'Architecture, 1960, p. 14-16, 26 et 209-211.

²⁵ Voir Archives du Ministère des Affaires Étrangères, dépôt de Nantes, Série : Constantinople : fouilles archéologiques et missions scientifiques françaises en Turquie 1863-1914, Dossier n°. 59 : Mission et travaux de M. Prost architecte sur Sainte-Sophie de Constantinople, Mars 1905 - Août 1911.

²⁶ (1872-1954), géomètre expert. il fonde en 1919, en association avec son frère Raymond, la Société des plans régulateurs des villes à laquelle se joignent plus tard son fils Paul (1900-1965), architecte-urbaniste, et sa fille Thérèse, ingénieur. La Société réalise un grand nombre de plans d'aménagement, ainsi que des relevés cartographiques sur le pourtour méditerranéen.

²⁷ Le plan d'Izmir, tel qu'il a été approuvé, après modifications, par la municipalité, figure dans la revue *Belediyeler* (Municipalités), 1/6 (novembre 1935), p. 45-48. Voir aussi Cana Bilsel, "Ideology and Urbanism During the Early Republican Period : Two Master Plans for Izmir and Scenarios of Modernization", *Middle East Technical University, Journal of the Faculty of Architecture*, 16, 1-2/Printemps 1996, p. 13-30 et Erkan Serçe, *Tanzimat'tan Cumhuriyet'e İzmir'de Belediye (1868-1945)* (La municipalité d'Izmir depuis les Tanzimat jusqu'à la République), Izmir, Dokuz Eylül Yayınları, 1998, p. 245-263.

²⁸ *Belediyeler*, 1/1 (juin 1935), p. 12.

²⁹ Dans l'article de Burhan Arif "La structure des villes turques", *Mimar*, janvier 1932, p. 3, figure un plan très réduit de Manisa qui semble être plus qu'un relevé topographique, puisqu'on distingue une hiérarchisation de la voirie.

³⁰ Il signe ses plans C. Ch. Lörcher, Architect B.D.A. Berlin, Mitglied der Acad. des Städtbaus.

la Corne d'or³¹, ensuite à partir de 1924 pour la ville intra-muros et la rive asiatique. Ce dernier se présente sous la forme de trois planches au 1/10 000e, la première indique le zonage, la deuxième les espaces verts, la troisième le réseau de voirie³². Emin Bey, le premier maire républicain de la ville, mais toujours nommé par le gouvernement, réunit en 1925 une commission chargée de réfléchir sur l'aménagement d'Istanbul, dans laquelle figurent deux "experts" allemands, les Docteurs Rahtree et Grossmann, inconnus par ailleurs.

En 1924 le même Lörcher est chargé de faire un plan d'urbanisme pour la ville de Bursa, mais cette première génération de plans ne semble pas, à l'exception d'Izmir, avoir été suivie par des mises en application.

A partir du milieu de la décennie des années 1920 l'attention se focalise sur la nouvelle capitale, Ankara. Elle est la seule à subir une pression démographique et, surtout, le pouvoir entend en faire la vitrine de la Turquie moderne, face à Istanbul taxé de cosmopolitisme décadent. Les premiers pas sont toutefois hésitants. Le débat entre le ré-aménagement de la ville ancienne et la construction d'une ville nouvelle, reflète en réalité la lutte entre les intérêts des anciens ankariotes et des nouveaux venus, qui acquièrent les terrains périphériques. Dans ce contexte, des relevés topographiques sont commandés en 1924 à la firme Häusler - probablement la même société que celle qui a complété les relevés topographiques d'Istanbul pendant la guerre³³. À partir de ces documents, un plan d'aménagement de la ville existante et un plan pour une "ville nouvelle" sont commandés à Karl Lörcher³⁴. Ces documents, ne suffisent pas toutefois pour trancher, d'autant plus que la "ville nouvelle" proposée par ce projet ne dépasse pas la taille d'un lotissement d'une superficie de 150 hectares³⁵.

Le gouvernement décide alors d'employer les grands moyens en programmant une ville de 250 à 350 mille habitants à terme (au recensement de 1927 Ankara a 75 000 habitants) et de faire appel aux sommités du métier. En mai 1927, une mission se rend à Berlin auprès de Ludwig Hoffmann, l'urbaniste de la capitale allemande³⁶. Celui-ci leur propose l'urbaniste Hermann Jansen³⁷ et l'ingénieur Joseph Brix³⁸. Pour en faire un concours international une troisième personne, le Français Léon Jausseley³⁹, est également choisie.

³¹ Extrait du plan au 1/2 000 publié dans Cahit Kayra, *İstanbul Haritaları/Maps of Istanbul*, Istanbul, Türkiye Sınai Kalkınma Bankası, 1990, p. 159.

³² Publiés dans Cahit Kayra, *Eski İstanbul'un Eski Haritaları* (Vieilles cartes du vieil Istanbul), Istanbul, Direction culturelle de la Mairie du Grand Istanbul, 1990, p. 32-33.

³³ L'entreprise Häusler réalisa également en 1926 un projet pour les canalisations de la ville d'Izmir.

³⁴ Pour le plan de la ville existante cf. Carl Ch. Lörcher, "Der neue Bebaungsplan für Angora", *Wasmuths Monatshefte für Baukunst*, I/1925, et pour celui de la ville nouvelle, le même, "Das Neue Regierungsviertel der Stadt Angora", *Staedtebau Monatshefte für Stadtbaukunst*, Berlin 1925. Voir également Ali Vardar, "Bağkent'in ilk planları" (Les premiers plans de la capitale), *Planlama* (Planification), 1989/2-3-4, p. 38-50.

³⁵ Il s'agit du quartier de Yeniflehir (ville nouvelle) de la ville actuelle.

³⁶ (1852-1932), architecte et urbaniste allemand. Il réalisa le plan d'urbanisme d'Athènes en 1908-1911, urbaniste de Berlin de 1896 à 1924. Architecte du Pergamon Museum et de l'Hôtel de ville de Berlin.

³⁷ (Aachen 1869-Berlin 20/02/1945). Professeur d'Urbanisme à Berlin depuis 1913, il réalisa des plans d'urbanisme pour Berlin, Dresde, Leipzig et une vingtaine d'autres villes allemandes, ainsi que les plans d'urbanisme de Prague, Budapest, Bratislava et Bergen.

³⁸ (1859-1943). Expert en canalisations et hygiène urbaine. Détenteur de la première chaire d'urbanisme en Allemagne, créée à l'Université technique de Charlottenburg (Berlin) en 1904. Il exécuta des projets de canalisations pour Sofia et Bergen et des plans d'urbanisme pour Berlin, Montevideo et Dar ul-Aman (Afghanistan). Il dessina également l'hôtel de ville d'Altona, construit en 1895-1898. Il dessina avec Felix Genzmer en 1910 la cité-jardin de Berlin Frohnau.

³⁹ (Toulouse 1875 - Givry 1932). Premier Grand Prix de Rome en 1903. Cofondateur de la Société Française des Architectes et Urbanistes en 1913. Il exécute en 1905 le projet du plan d'extension de Barcelone et participe en 1910 au concours du plan d'extension de Berlin. Il gagne avec Roger-Henri Expert et Louis Soller le premier prix du concours du plan d'extension de Paris en 1919. Il dessine avec Laprade le musée des Colonies de 1928 à 1931. Plans d'urbanisme pour Grenoble (1925) et Buenos Aires.

Les postulants arrivent à Ankara en juillet 1927 pour recevoir des directives précises en dix-neuf points, montrant que les autorités turques avaient déjà des idées bien fixées sur l'aménagement de la ville. Les propositions sont livrées en décembre 1928⁴⁰. Jausseley, qui s'intitule Architecte en chef du Gouvernement Français, se lance dans une longue dissertation théorique de plus de 100 pages et parle plus de lui-même en tant que concepteur du plan de Barcelone, que des problèmes d'Ankara. Il ne semble pas non plus convaincu de l'opportunité du maintien de la vieille ville et souhaite "l'urbanisation" et la modernisation de celle-ci "à une vaste échelle".

Brix propose de son côté un zonage quasi-militaire. Les logements des parlementaires seraient édifiés à côté de l'Assemblée Nationale, les fonctionnaires et les instituteurs seraient groupés dans des quartiers au sud de la vieille ville et les cheminots habiteraient près de la voie ferrée. Face à ces propositions, Jansen reste plus modeste et plus pragmatique. Pour lui la citadelle d'Ankara, qui devrait être restaurée, reste le centre symbolique de la ville, et le nouveau plan doit rayonner autour d'elle. On trouverait ainsi en éventail, d'Est en Ouest et en passant par le Sud, les quartiers gouvernementaux, ceux des hauts fonctionnaires, des riches, des classes moyennes et des ouvriers. À l'ouest de ces derniers serait placée l'industrie, évitant ainsi la pollution de la ville par les vents dominants du nord-est. Quant au nord de la citadelle, il devait constituer les réserves de l'extension future. Suivant les préceptes d'hygiène et d'esthétique de l'époque, Jansen prévoit une faible densité (30 à 40 % d'occupation au sol et 3 à 4 étages), un grand nombre d'espaces verts et des terrains de sport⁴¹.

Jansen est déclaré vainqueur du concours. Le plan définitif ne sera toutefois achevé et approuvé qu'en 1932 et à partir de cette date Jansen est chargé de son application. Il conservera ce poste jusqu'en janvier 1939⁴².

Avec le plan d'urbanisme d'Ankara commence l'ère officielle de la planification urbaine en Turquie. La loi municipale des bâtiments et de la voirie du 10 juin 1933, qui remplace aussi bien les précédents textes concernant la gestion municipale⁴³ que la loi ottomane de 1882 sur la construction, énonce les principes de la planification. Son article 4 mérite d'être cité *in extenso*.

Article 4 - Les principes qui doivent être respectés lors de l'élaboration du plan de l'état futur de la ville, sauf raisons contraignantes, sont les suivants :

L'appréciation des raisons contraignantes appartient au Ministère de l'Intérieur.

A) Lors de l'élaboration du plan de l'état futur de la ville, les changements de population pour les cinquante années à venir seront envisagés, et le site, la superficie et la forme de chaque localité seront fixés et délimités en conséquence.

⁴⁰ T. C. Ankara fiehremneti (Municipalité d'Ankara), *Ankara fiehrinin Profesör M. Jausseley (sic), Jansen ve Brix taraflarından yapılan plan ve projelerine ait izahnameler* (Notices explicatives des plans et projets de la ville d'Ankara, réalisés par MM. les Professeurs, Jausseley, Jansen et Brix), Ankara 1929

⁴¹ Stéphane Yerasimos, "La planification de l'espace en Turquie", *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, 50/1989, p. 109-122.

⁴² Pour cette première planification d'Ankara voir Jean-François Pérouse, "D'Angora à Ankara (1919-1950) : la naissance d'une capitale", thèse non-publiée, soutenue en 1994, ainsi que Gönül Tankut, *Bir Baflkentin <mar>, Ankara (1929-1939)* (L'aménagement d'une capitale, Ankara), Ankara, ODTÜ (Université Technique du Moyen Orient), 1990. Le texte du rapport accompagnant le plan a été publié dans la revue *Mimarlık* (Architecture) "Ankara imar plâni izah raporu" (Rapport explicatif du plan d'aménagement d'Ankara), 1948/2, p.10-14, 1948/3, p. 19-23, 1948/4, p. 17-22, 1948/5, p. 22-26, 1948/6, p. 29-32, 1949/1, p. 20-24, 44

⁴³ Notamment la Loi des municipalités de 1930 où figure pour la première fois la notion de planification urbaine.

B) Les moyens futurs de la localité, c'est-à-dire la superficie couverte par le plan de la ville ne dépassera pas le total de la somme obtenue par la multiplication de la population future de la localité avec les coefficients suivants :

Population future x 50 = m² maisons, jardins, rues et places.

Population future x 4 = m² lieux de commerces et d'industrie.

Population future x 4 = m² bosquets, près, lacs et espaces de jeux.

Population future x 3 = m² lieux publics comme hôpitaux, cimetières, bains publics, hôtels, cafés.

Population future x 2 = m² institutions officielles et militaires et lieux d'entraînement militaire.

Population future x 2 = m² lieu réservés aux écoles et bibliothèques.

De plus seront additionnés les espaces concernant des monuments historiques dont la conservation est souhaitée.

L'augmentation ou la diminution des quantités ci-dessus de l'ordre de 2 %, selon les particularités ou les nécessités locales est possible par décision du conseil municipal et approbation des Ministres de l'Intérieur et de la Santé et assistance sociale.

C) Les parties des localités figurant au paragraphe précédent seront indiquées séparément sur les plans futurs de ville.

Il est nécessaire de fixer l'emplacement (des entités) comme les casernes, les ateliers et les usines, les hôpitaux, les lieux de désinfection, les dépôts de matières inflammables et explosives, les abattoirs, les marchés d'animaux, les cimetières et les jardins potagers, en tenant compte des aspects hygiéniques, sociaux et esthétiques, ainsi que des limites de la localité et de respecter le choix de l'emplacement des cimetières dans un endroit approprié de la localité, conformément à l'avis de la commission locale d'hygiène, ainsi que des abattoirs et des usines dans des endroits situés à l'opposée des vents dominants du pays.

Ç) Les limites des îlots contenus dans le plan de l'état futur de la ville doivent se joindre en angle droit tandis que leur largeur sera de 50 à 80 mètres dans le secteur du logement, de 25 à 50 mètres dans celui du commerce, de 80 à 120 mètres dans celui de l'industrie, et leur longueur de 150 à 250 mètres dans le secteur du logement, de 75 à 150 mètres dans celui du commerce et de 250 à 400 mètres dans celui de l'industrie.

Au cas où deux côtés ne pourraient pas se joindre en angle droit et face aux nécessités découlant de la protection de monuments historiques, des questions de visibilité ou d'impossibilités découlant du terrain, il est licite que les angles soient au moins de 30 degrés. Il est toutefois obligatoire pour les coins disposés en angles de moins de 45 degrés d'abandonner à la voirie quatre mètres de part et d'autre de l'angle.

D) Les impasses et les carrefours de plus de quatre voies sont interdits. Les vois auront dans la mesure du possible une direction nord-est sud-ouest et ne seront pas prolongées au-delà d'une longueur égale à 30 fois leur largeur.

E) Un espace de 30 mètres de part et d'autre des limites d'expropriation des lignes de chemin de fer traversant la ville sera laissé libre.

F) Dans les canaux d'eau, à partir des quais, où des endroits ou des quais pourraient être édifiés, un espace d'une largeur de 10 mètres sera laissé libre et réservé à l'usage du public.

G) Les environs des monuments et lieux de culte dont la conservation est souhaitée seront laissés libres jusqu'à une profondeur d'au moins 10 mètres.

H) La largeur des voies (y compris les trottoirs) sera fixée selon les besoins avec un minimum de 9,50 mètres. Dans ces conditions un emplacement de 2,25 mètres sera réservé de part et d'autre pour les trottoirs. Cette largeur pourra être réduite dans la périphérie des villes et des

bourgades, dans les voies à sens unique, pour des raisons techniques ou locales, par les conseils municipaux jusqu'à 6 mètres, la largeur de la chaussée étant dans ce cas de 4,50 mètres.

I) Les largeurs des voies seront calculées, selon les besoins, sur la base de 2,5 mètres ajoutés à l'unité de base de 9,5 mètres en instituant des voies de 12, 14,5, 17 mètres etc. Des arbres seront plantés dans les voies de 9,5 mètres ou plus.

J) La pente des voies ne dépassera pas le 1/250. Elle ne dépassera pas, dans la mesure du possible les 4 % dans les avenues et les 10 % dans les rues. La pente ne doit pas être modifiée d'une manière abrupte dans les distances courtes.

K) Au cas où une voie de 9,5 mètres ou moins doit continuer par une courbe, son rayon ne doit pas être inférieur à 100 mètres. En cas de nécessité absolue, le rayon pourrait être ramené à 50 mètres, mais dans ces conditions la largeur de la voie en début de courbe devra être augmentée de 50 %.

L) Si une courbe peut être réduite en cas de nécessité absolue à un rayon de 30 mètres dans les voies d'une largeur de 9,5 mètres ou moins, la largeur de la voie à l'entrée et à la sortie de la courbe devra être augmentée de moitié. Il est nécessaire d'éviter des courbes inversées ou mal proportionnées.

M) Le nombre d'étages et les hauteurs des bâtiments seront fixés dans les plans de l'état futur de la ville selon l'emplacement et l'importance de la voirie. Jusqu'à la réalisation des plans de ville, les municipalités ont compétence pour appliquer ce paragraphe.

Deux éléments frappent dans ce texte. Le premier est que le législateur entend couvrir le territoire, ou moins ses parties urbanisées⁴⁴, d'une trame uniforme, fixant jusqu'à l'orientation des voies, la dimension et la forme des îlots. De la trilogie ordre, hygiène et embellissement ce qui est retenu ici est le premier volet auquel semblent être subordonnés les deux autres. L'ordre est ici l'ordre républicain, synonyme de modernité. Des plans d'agglomérations idéales, repris sur les schémas radioconcentriques des cités-jardins anglo-saxonnes, et intitulés "village idéal républicain" fleurissent dans les publications du début des années 30.

Le second consiste en l'absence de tout élément concernant la densité des constructions au niveau de la parcelle et de l'îlot, même si les éléments fournis dans le paragraphe B permettent de calculer une densité globale d'environ 40 logements ou 150 habitants à l'hectare. Doit-on conclure que l'absence d'une pression sur l'urbanisation rendait ce point secondaire ou que les autorités centrales ne souhaitaient pas s'aliéner les intérêts locaux. Le dernier paragraphe, donnant autorité aux municipalités de fixer les hauteurs des bâtiments fait pencher vers la seconde hypothèse. D'une certaine façon, la loi de 1933 en réglementant en détail l'espace public et en abandonnant l'espace privé à la spéculation foncière préfigure la pratique urbanistique de la Turquie contemporaine.

La mise en route du plan d'aménagement d'Ankara et la loi du 10 juin 1933 donnent le coup d'envoi d'une vaste opération destinée à ordonner, aménager et réglementer l'espace urbain turc. Mais quels seraient les maîtres d'œuvre de cette entreprise ? Jusqu'alors, les urbanistes avaient été exclusivement étrangers et, profitant de l'ancienne alliance de la Turquie avec l'Allemagne et probablement de la conception d'ordre du régime autoritaire d'Ankara, très majoritairement Allemands. La dimension toutefois que la loi de 1933 entendait conférer à l'aménagement exigeait des formations locales, en gestation à cette date.

⁴⁴ La loi rend obligatoire l'élaboration d'un plan d'urbanisme dans toute localité munie d'une municipalité. A l'époque il y avait environ 600 en Turquie.

En 1926, l'enseignement d'architecture à l'Ecole des Beaux Arts se reforme selon le modèle des écoles techniques allemandes. L'école devient en 1928 l'Académie des Beaux Arts. Dans sa section d'architecture deux hommes dispenseront les premiers cours d'urbanisme. Celâl Esad, qui prendra en 1934 le nom d'Arseven⁴⁵, (1875-1971), est un fils de grand-vizir et un esprit encyclopédique. Il enseigne à l'école depuis 1920 et inaugure probablement un cours d'urbanisme en 1926, date de la réforme. La même année paraît sa traduction en turc de l'ouvrage de Camillo Sitte *Der Städtebau*⁴⁶. Il continue son enseignement d'urbanisme, ainsi que celui sur la gestion municipale, jusqu'à sa mise en retraite en 1941.⁴⁷

Le deuxième est Ernst Egli (1893-1974), architecte-urbaniste suisse. Il arrive en Turquie en 1927 et participe à la réforme de l'Ecole des Beaux Arts ; Depuis l'année universitaire 1931-1932 il assure un séminaire d'urbanisme. En dissension avec le Ministère turc de l'Education il quitte l'école en 1936⁴⁸. Il est remplacé par Seyfi Arkan (1904-1966). Celui-ci, diplômé de l'Académie des Beaux Arts en 1928, complète ses études à la Technische Hochschule de Berlin-Charlottenburg auprès de Hans Poelzig. Ainsi, sans qu'il y ait encore une formation spécifique, l'unique école d'architecture du pays à cette date, dispense un enseignement d'urbanisme relativement conséquent, d'inspiration essentiellement allemande. C'est dans son sein que se formeront les premiers architectes-urbanistes du pays, chargés de l'immense tâche prévue par la loi de 1933.

En 1931 trois jeunes diplômés de l'Académie créent la revue d'architecture *Mimar*, la première de son genre en Turquie⁴⁹, laquelle, rebaptisée *Arkitekt* en 1935, continue toujours à paraître. Cette revue qui semble refléter assez fidèlement les tendances de l'Académie à l'époque, en réservant bon nombre de ses pages aux questions d'urbanisme, constitue un indicateur précieux de l'évolution des esprits dans ce domaine entre les deux guerres.

Le premier numéro de la revue (janvier 1931) s'ouvre par un article intitulé "Istanbul et l'urbanisme", signé Aliflanzade Sedat Hakkı. Sedat Hakkı (Eldem depuis 1934) (1908-1988) reste toujours le plus célèbre des architectes turcs de la période républicaine. Diplômé en 1928 de l'Académie des Beaux Arts, il fait un séjour de deux ans en France, Grande-Bretagne et Allemagne. Il enseigne depuis 1932 et jusqu'en 1978 à l'Académie, mais ne dispense pas des cours d'urbanisme. L'article en question porte d'ailleurs plutôt sur la conservation des monuments anciens dans la ville et leur rapport avec l'environnement⁵⁰.

Dans le domaine de l'Urbanisme, la revue donne des informations sur l'actualité internationale. On trouve ainsi un article sur la "Ville contemporaine" de Le Corbusier⁵¹, des

⁴⁵ Une loi oblige à cette date tous les citoyens turcs d'acquérir un nom de famille.

⁴⁶ Le titre de la traduction *fehircilik* (à partir du mot d'origine persane *shahr* = ville) consacre également ce terme en turc comme l'équivalent d'urbanisme.

⁴⁷ En 1937 paraissent ses notes de cours sous le titre également de *fehircilik* (Urbanisme).

⁴⁸ Ses conférences intitulées "Les plans de ville" et "Les questions de logement et d'habitat dans les villes" sont publiées dans l'ouvrage collectif édité en 1936 par l'Institut d'Economie de l'Université d'Istanbul sous le titre : *Problèmes fondamentaux des connaissances municipales*.

⁴⁹ A l'époque ottomane deux revues d'un sujet proche sont éditées par les ingénieurs issus de l'Ecole d'ingénieurs civils. La revue *Genç mühendis* (Jeune ingénieur), qui paraît deux fois par mois, est l'organe de l'Association de l'Ecole des Ingénieurs. Soixante-deux numéros sont parus entre janvier 1910 et juin 1914. Celle intitulée *Osmanlı Mühendis ve Mimarlar Cemiyeti Mecmu'ası* (Revue de l'Association des Ingénieurs et Architectes Ottomans), de parution mensuelle, est éditée par l'association en question. Onze numéros sont parus d'octobre 1909 à août 1910. L'Association est fondée en septembre 1908 par Kemaleddin Bey et dissoute à la fin de la guerre.

⁵⁰ p. 1-4. Des notes qui semblent être une première esquisse de cet article sont publiées dans Ethem Eldem, "Sedad Hakkı Eldem. Düflünceler, Hayaller, Tespitler" (Sedad Hakkı Eldem: pensées, rêveries, constatations), *Istanbul*, 28/1999, p. 31.

⁵¹ 1931, p. 44-48.

informations sur le concours d'urbanisme de Stuttgart⁵², le projet d'extension de la ville d'Anvers⁵³, le concours d'idées international pour le plan urbain de Stockholm⁵⁴, ou le plan de Sabaudia, la ville nouvelle mussolinienne⁵⁵. Des articles d'information générale traitent aussi bien de sujets théoriques : "L'organisme d'une ville moderne"⁵⁶, "Les méthodes de l'architecture urbaine"⁵⁷, historiques : "Les villes de la Renaissance", ou modernes : "L'évolution des nouvelles villes et les "Siedlung"⁵⁸. Les tentatives de l'époque pour donner ses lettres de noblesse à la nation turque en lui inventant un passé glorieux en Asie centrale se reflètent également dans la revue avec des articles sur l'urbanisme turc⁵⁹.

Dans la même revue, un architecte de la municipalité d'Istanbul, se plaignant, en 1932, de l'absence d'une nouvelle loi sur la construction et la voirie, publie la traduction intégrale du règlement de construction de la ville de Mazagan au Maroc, à titre d'exemple⁶⁰.

En ce qui concerne les premières réalisations, les deux "ténors" de la revue dans le domaine de l'urbanisme, Burhan Arif et fiehabettin présentent leurs premières analyses sur les villes d'Edirne et de Konya respectivement⁶¹. En même temps, le plan d'aménagement d'Ankara est présenté en deux pages, dont une de texte, où l'auteur cache mal son dépit de voir cette tâche assignée à des urbanistes étrangers⁶².

Toutefois, après le démarrage de l'aménagement d'Ankara et la mise en place d'une infrastructure réglementaire, le tour d'Istanbul semble enfin venu, et malgré ce frémissement local autour de l'Académie des Beaux Arts, ce sont encore des urbanistes étrangers qui seront sollicités. Dans son article, paru toujours dans *Mimar*⁶³, Burhan Arif annonce en mai 1933, l'arrivée de quatre urbanistes, un Allemand et trois Français, en vue d'un concours d'idées sur Istanbul. En réalité trois personnes viendront seulement. L'Allemand est Hermann Ehlgötz, connu comme l'urbaniste de la ville d'Essen et collaborateur de Jansen à l'Université technique de Berlin⁶⁴. L'un des Français est Alfred Agache, l'un des fondateurs de la Société française des urbanistes⁶⁵, le deuxième devait être Henri Prost, mais chargé du plan d'aménagement de Paris se désiste et l'ambassade de France propose un de ses collaborateurs, Jacques-Henri

⁵² 1933, p. 347-350. Il s'agit en réalité de l'aménagement d'un îlot. L'auteur, Ahmet Sabri venait d'être diplômé de Technische Hochschule de Stuttgart, où il avait été élève de Paul Bonatz. Celui-ci (1877-1956) travaille en Turquie à partir de 1943, où il réalise notamment un lotissement à Ankara ainsi que le bâtiment de l'opéra dans cette ville. Il enseigne à l'Académie des Beaux-Arts de 1951 à 1955.

⁵³ 1934, p. 55-58, traduit de *La Construction moderne* du 14/01/1934.

⁵⁴ 1934, p. 41, traduit de la *Deutsche Bauzeitschrift* (6-1934).

⁵⁵ 1936, p. 76-77. traduit de la revue *Architettura*.

⁵⁶ 1932, p. 250-252, l'article est signé de Burhan Arif qui se qualifie d'Urbaniste (Ürbanist) Architecte.

⁵⁷ 1933, p. 1-4, l'auteur "Architecte" fiehabettin aurait fait des longues études d'urbanisme en Allemagne, ayant été élève de Theodor Fischer (1862-1938) (urbaniste munichois) et de German Bestelmeyer entre autres.

⁵⁸ 1932, p. 161-162, et p. 213-216, les deux articles sont signés de Burhan Arif.

⁵⁹ "La structure des villes turques", 1932, p. 1-3, "Les plans des villes turques en Asie", 1932, p. 325-332, articles signés fiehabettin.

⁶⁰ 1932, p. 353-365, signé Samih Saim.

⁶¹ Dans son article intitulé "L'aménagement d'Edirne" (1931, p. 317-319), Burhan Arif se dit "charger d'établir l'évolution et l'aménagement" de cette ville, et fiehabettin publie une série d'articles intitulés "Etudes sur le plan urbain de Konya" (1933, p. 363-364, 1934, p. 46-47 et 145, 146)

⁶² "Le projet d'aménagement d'Ankara", 1933, p. 48-49, signé Burhan Arif.

⁶³ "Le plan d'Istanbul", p. 154-161.

⁶⁴ Il a notamment publié *Städtebaukunst*, Leipzig, 1921 et *Deutschlands Städtebau* : Essen, Berlin, 1925.

⁶⁵ (1875-1959) Il obtient en 1912 le troisième prix du concours du plan d'aménagement de Canberra. Plans d'urbanisme de Dunkerque (1912), Creil (1924), Poitiers (1928). Projet de plan d'urbanisme de Rio de Janeiro (1927-1930) et de Curitiba (1943) au Brésil.

Lambert, peu connu, parce que presque toujours en seconde position, mais très actif en France et à l'étranger⁶⁶.

Les idées sur Istanbul ne manquent pas mais sont plutôt contradictoires. Tandis que l'éclat historique de son passé impérial pèse toujours sur elle, Ankara entend en faire une ville de province qui ne lui porterait pas ombrage, de la punir même de son cosmopolitisme qui contraste avec le nationalisme affiché de la République. De même, modernistes et conservateurs d'affrontent : quoi garder et comment de ce tissu constellé de monuments mais gravement meurtri par d'innombrables incendies ?, conserver ou faire table rase ? Si l'article inaugural de Sedat Hakkı dans la revue *Mimar* dénote une grande sensibilité pour la conservation du tissu ancien, les résultats de l'atelier mené par Ernst Egli à l'Académie des Beaux Arts en 1931-1932 sur un futur plan d'aménagement pour Istanbul, publiés dans la même revue⁶⁷ nous montrent un impitoyable quadrillage de la péninsule historique, doublé d'une vision corporatiste qui fait placer les quartiers résidentiels du côté de la mer de Marmara tandis que les quartiers ouvriers surplombent les zones industrielles alignées sur la Corne d'or. Les trois participants au concours n'arrivent pas à surmonter ces contradictions. Agache⁶⁸ prévoit la création des villes-satellites et d'une rocade de chemin de fer traversant le Bosphore. De même une ligne de métro devait relier les deux rives de la Corne d'or⁶⁹. Quant aux maisons en bois "rassemblant à des baraques et reproduites uniformément à l'infini", elles seraient réaménagées conformément aux principes de "zoning" de l'urbanisme moderne. Les environs des monuments seraient nettoyés des vieux bâtiments qui les entourent et transformés en parcs, à l'image de ceux qui existent à Rome.

Lambert,⁷⁰ voit également grand pour l'époque en imaginant une agglomération de deux millions et demi d'habitants (740 000 en 1935) et en considérant qu'elle devait conserver sa fonction de port principal des Balkans et de la mer Noire. Il prévoit ainsi des installations portuaires doublées d'une zone industrielle s'étalant depuis la pointe du Sérail jusqu'au faubourg de Yefilköy.

Face à ces projets, celui d'Ehlgötz⁷¹ reste étonnement modeste et respectueux du tissu urbain. Il défend le maintien de l'ancien tissu des rues de la ville comme un élément de liaison piétonnière entre les monuments. Il insiste sur le maintien des petits cimetières urbains comme espaces verts et refuse le modèle occidental des parcs urbains pour Istanbul. Il défend

⁶⁶ (1890- ?) Il travaille de 1922 à 1929 aux Etats-Unis (New York, Chicago, Washington), au Mexique en 1929. En 1929-1930 il est au Chili et en Argentine. En mission en Grèce, en Egypte et au Moyen-Orient en 1931. Il fait le projet du plan de Mexico et de son district fédéral en 1931-1932. Il collabore avec Henri Prost pour la réalisation du plan de la région parisienne à partir de 1932. Réalisation du plan d'urbanisme de Caracas en collaboration avec M. Rotival en 1937-1939. Il signe le 28 octobre 1941 un contrat avec la ville de Lyon pour dresser le plan d'aménagement de la ville. De 1941 à 1943 il est chargé de la supervision des plans des villes sinistrées dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et d'Indre-et-Loire. Le 27 décembre 1943 il est nommé à la tête du nouveau service d'urbanisme de Lyon où il restera jusqu'à la fin des années 1940.

⁶⁷ 1932, p. 258-259.

⁶⁸ *Grand-Istanbul, un programme d'urbanisation*, Istanbul, imprimerie Selâmet, 1934.

⁶⁹ Le premier "métro" d'Istanbul est celui proposé en 1868 par Eugène Henri Gavand et réalisé entre 1871 et 1875 sur une longueur de 555 mètres entre Beyoğlu et Galata. En 1876 Gavand propose une ligne de 5 km. reliant la rive européenne du Bosphore à la ville *intra-muros*. Les projets se succèdent par la suite : celui des Américains Frederick E. Strom, Frank T. Lindman et John A. Hilliker, proposant en 1902 de relier les deux rives du Bosphore, celui de L. Guerby reliant la rive nord et la rive sud de la ville, pour laquelle un contrat et un cahier de charges ont été même signés le 13 janvier 1912 entre le gouvernement ottoman et la Deutsche Bank (Ergin, *Mecelle...*, vol. V, p. 2529-2553). Ce sont les principes de ce projet qui sont actuellement en cours de réalisation avec une première tranche ouverte au public en automne 2000.

⁷⁰ Son rapport n'a pas été retrouvé. Des larges extraits sont publiés dans l'ouvrage de Neflet Halil *fiheirciliîimiz* (Notre urbanisme), Istanbul, 1934, p. 38-47.

⁷¹ *İstanbul flehrinin umumi planı* (Plan général de la ville d'Istanbul) (Istanbul, 1934).

par contre la nécessité d'une industrialisation de la ville. Les zones industrielles seraient flanquées de quartiers ouvriers où chaque maison disposerait d'un terrain de mille à deux mille mètres carrés permettant aux ouvriers de pratiquer en même temps la culture maraîchère. Cette occupation ne leur assurerait pas seulement un supplément de ressources mais également une vie saine, tout en favorisant l'élévation de leurs idéaux nationaux.

Les trois projets sont soumis à une commission qui les évalue et adresse ses conclusions au jury⁷². Elle donne raison sur tous les points au projet d'Ehlgötz, trouvant les propositions françaises "exagérées, surtout du point de vue économique". Même si on serait en droit de soupçonner l'influence d'une "filière allemande", et même berlinoise, laquelle, après l'implantation de Jansen à Ankara aurait souhaité livrer Istanbul à son collaborateur, il reste que le projet d'Ehlgötz est beaucoup plus proche des préoccupations d'Ankara, qui semble vouloir à tout prix diminuer le pouvoir d'Istanbul. L'opinion, exprimée dans un pamphlet de l'époque, est de ce point de vue éclairante⁷³. L'auteur, tout en considérant le projet Ehlgötz comme "le plus national" des trois, leur reproche d'avoir mis en valeur plus la vocation internationale d'Istanbul que son caractère national, qui aurait dû la soumettre au nouveau recentrage opéré vers l'Anatolie et la lier au nouveau centre national que devait être Ankara. Au lieu d'une vocation économique supra-nationale l'exposant à tous les dangers de la concurrence libérale et de la crise économique mondiale, Istanbul devait se contenter d'être un docile rouage de l'étatisme national. Ce que l'auteur appelle un "urbanisme kémaliste".

Cette réticence conduit à la prolongation des investigations. Le gouvernement demande alors à un autre urbaniste, Martin Wagner⁷⁴ de présenter un rapport sur l'aménagement régional d'Istanbul et de ses environs⁷⁵. Wagner, se conformant à la volonté gouvernementale, traite Istanbul comme une ville régionale, ou même comme une simple bourgade, puisqu'il prétend calculer sa population future à partir de la capacité agricole de son hinterland immédiat. Cette conception entraîne des propositions pour une culture céréalière et maraîchère intensive dans les environs de la ville.

Entre-temps, Henri Prost accepte de se charger du plan d'aménagement d'Istanbul. Attelé à la tâche fin 1936 il présente un premier document (plan et rapport) daté du 25 octobre 1937. Son plan à le mérite d'être une synthèse des projets antérieurs depuis 1839 et de trancher sur des questions trop longtemps débattues. Mais au prix de bon nombre de renoncements et de contradictions. Prost, qui avait acquis une juste célébrité au Maroc par le principe de séparation des villes anciennes et des villes nouvelles, ce qui permettait la sauvegarde intégrale du tissu traditionnel, taille ici dans le vif, en traçant les percées prévues depuis le premier document de 1839 mais jamais sans doute figurées sur un plan. Se déclarant très soucieux de la protection des grands monuments du passé, il fait le vide autour et prône même leur déplacement si leur présence gêne la circulation. De même, suivant sans doute les recommandations d'Ankara, reste extrêmement malthusien, puisqu'il ne prévoit aucune extension notable de la ville et va jusqu'à proposer la démolition des étages en surnombre des immeubles de la vieille ville en contrepartie de chaque nouvelle habitation édifiée en périphérie.

Enfin, le caractère pointilliste de son intervention, semble être la conséquence naturelle de la vision culturaliste de la ville qui domine l'école française dont il est le chef de file. Ses

⁷² Publiées dans *Arkitekt*, 1935, p. 61-68.

⁷³ Halil, *op. cit.*

⁷⁴ (1885-1957). Architecte-Urbaniste allemand, urbaniste du Grand Berlin depuis 1926. Conseiller d'urbanisme du gouvernement turc de 1935 à 1938. Il donne des cours d'Urbanisme à l'Académie des Beaux arts d'Istanbul en 1937-1938. Professeur à l'Université de Harvard 1938-1950.

⁷⁵ "Istanbul havalisinin plâni" (Plan de la région d'Istanbul), *Arkitekt*, 1936, p. 301-306, 333-337.

aménagements prévoient sans cesse des avenues, des promenades, des fronts de mer, des places, des dégagements, où rationalité et modernité riment avec esthétique et pittoresque. L'Istanbul de Prost semble être celle que souhaiterait rencontrer le voyageur de l'entre-deux-guerres débarquant de l'Orient Express - dans une nouvelle gare internationale proposée au point d'aboutissement du boulevard Atatürk sur la mer de Marmara - ou d'un paquebot de croisière, image à laquelle adhère sans réserve la nouvelle élite républicaine. S'il y a de l'utopie dans le projet de Prost, elle réside dans la croyance qu'à l'avenir toute la population aurait les mêmes aspirations - et éventuellement les mêmes ressources - que l'élite en question ; mais en cela l'utopie prostienne rejoignait l'utopie kémaliste.

Prost, qui est doté d'une bonne équipe de collaborateurs locaux⁷⁶, se charge de la réalisation de son plan, même si les maigres ressources du pays se raréfient encore avec l'approche de la guerre. Il y restera jusqu'en 1951.

Le débat provoqué par l'aménagement d'Istanbul semble avoir porté les questions d'urbanisme sur la place publique. De plus, l'arrivée où le passage en Turquie d'un grand nombre d'urbanistes, dont certains de renom, stimule l'activité locale. En 1935 paraît une nouvelle revue, intitulée *Belediyeler* (Municipalités), qui réserve à chaque numéro une rubrique intitulée "Questions urbanistiques". Au premier numéro figure un article d'Agache (avec photographie de l'auteur) intitulé "Urbanisme"⁷⁷. et au deuxième commence une série d'articles de René Danger (toujours avec photographie)⁷⁸. Ce même numéro publie également le premier projet de Jansen pour Ankara (daté du 14 novembre 1928) avec un grand plan hors-texte et des croquis en perspective dessinés par l'urbaniste (datés de mai-juin 1933)⁷⁹.

La conférence prononcée par Jansen à l'Union des Ingénieurs Turcs au sujet de l'aménagement d'Ankara est publiée dans le numéro 6 de la même revue (p. 21-22), tandis que le numéro 12 (p. 24-31) accueille un article du même, intitulé "L'amélioration de la planification en Turquie". Là, Jansen, lie la planification spatiale à la planification économique nationale et régionale et propose la création de huit régions économiques en Turquie⁸⁰.

Martin Wagner, publie de son côté une série d'articles dans la revue *Arkitekt*, successeur de *Mimar*. Tout en se félicitant du choix de Prost comme urbaniste d'Istanbul, il attire l'attention sur les problèmes économiques, signalant que le revenu par tête d'habitant du pays, cinq fois moindre que celui d'un Allemand et dix fois de celui d'un Américain, ne permet pas de faire les dépenses nécessaires pour l'aménagement de la ville⁸¹. Il poursuit en insistant sur le rôle de la spéculation foncière qui fait peser sur les finances de la ville un fardeau beaucoup plus

⁷⁶ Dont Angel Aron, premier diplômé de l'Institut d'Urbanisme de Paris en 1940.

⁷⁷ I/1, juin 1935, p. 50-52. Le même article est publié dans la revue *Siyasi İlimler* (Sciences Politiques) de la faculté du même nom de l'Université d'Ankara, année V (1934-1935), no. 53.

⁷⁸ Huit parties sont annoncées, les deux premières : "Le plan de ville" et "Les idées qui doivent dominer en urbanisme" sont publiées dans ce numéro (p. 5-17), mais le plan proposé n'est pas ensuite respecté. On trouve au numéro huit un article intitulé "Qu'est-ce qu'on doit demander à un urbaniste et quelles informations doit-on fournir à un urbaniste ?" (p. 3-9), et au numéro dix "Les lois d'urbanisme" (p. 23-28), qui fournit un résumé de la législation en France dans ce domaine.

⁷⁹ p. 23-40.

⁸⁰ Le jacobinisme républicain affiché a toujours été très hostile en Turquie à toute idée de régionalisation, celle-ci étant peu ou prou assimilée au séparatisme. En ce sens cet article de Jansen est pionnier et ses propositions seront suivies lors du Premier Congrès de Géographie tenu à Ankara du 6 au 26 juin 1941, où, sous l'impulsion de Herbert Louis, professeur de Géographie aux Universités de Berlin et d'Ankara, une division géographique en sept régions sera adoptée.

⁸¹ "Le rôle du capital dans l'édification des villes", 1936, p. 139-141.

important que dans les villes européennes⁸². Il propose enfin des mesures pour régulariser le marché des terrains⁸³. Après un article consacré aux transports en commun⁸⁴, il revient aux questions économiques de l'aménagement urbain⁸⁵. Il publie ensuite deux articles très documentés sur la question des transports⁸⁶.

En 1937-1938, Wagner donne un cours d'urbanisme à l'Académie des Beaux Arts et ses notes des cours sont publiées dans *Arkitekt*. Le premier article de cette série porte le titre percutant : "Une nation qui ne construit pas ne vit pas"⁸⁷ et commence par un éloge du kémalisme pour continuer avec une critique du libéralisme au profit de la planification. L'article suivant brosse un panorama de l'évolution des villes et de l'aménagement urbain en insistant sur les aspects économiques⁸⁸. Suit un article plus technique sur "L'édification des voies"⁸⁹ et l'auteur revient de nouveau à son terrain de prédilection, celui de l'économie et de la rente foncière⁹⁰. A la fin de cet article, une note de l'éditeur nous apprend que Martin Wagner, qui avait quitté en 1935 l'Allemagne pour la Turquie pour des raisons politiques, vient d'être nommé professeur d'urbanisme et des questions du logement aux Universités de Harvard et de Cambridge et qu'il doit quitter le pays⁹¹.

Tandis qu'un autre des concurrents du plan d'Istanbul, Jacques-Henri Lambert, publie une évaluation du plan d'Ankara dans une troisième revue sous le titre "Ankara kémaliste"⁹², les universitaires étrangers déjà présents à Istanbul participent au débat. *Arkitekt* publie deux conférences d'Ernest Egli, la première ayant trait à la hiérarchie et à la mise en place des plans d'urbanisme⁹³ et la seconde à la question du logement⁹⁴. Gerhard Kessler, professeur à l'Université d'Istanbul prononce une conférence sur "Les principaux devoirs des municipalités" au Premier congrès des maires de Turquie, tenu à Ankara en octobre 1935, publiée dans la *Revue des Municipalités*⁹⁵. Cette conférence est suivie par celle de Julius Hirsch, professeur d'hygiène dans la même université⁹⁶. Le même Kessler prononce deux autres conférences à l'Université d'Istanbul : "L'histoire et la fonction sociale des villes" et "Les types de ville et les questions liées aux villes" publiées dans l'ouvrage collectif édité en 1936 par l'Institut d'Economie de l'Université d'Istanbul sous le titre : *Problèmes fondamentaux des connaissances municipales*.

Les urbanistes étrangers présents en Turquie ne se contentent pas toutefois de propager leurs idées, ils participent activement à la planification prévue par la loi de 1933. Jansen, chargé de l'exécution du plan d'Ankara le long des années 30, prend également en charge une série de plans d'aménagement des villes de province. La *Revue des Municipalités*, publie le rapport,

⁸² "De la mauvaise gestion du capital dans l'urbanisme", 1936, p. 187-188.

⁸³ "Les questions d'amélioration de la ville d'Istanbul", 1936, p. 217-218.

⁸⁴ "La question des transports d'Istanbul", 1936, p. 252-256.

⁸⁵ "Comment modifier les grandes villes", 1937, p. 57-58, 71-74.

⁸⁶ "L'extension de la population d'Istanbul et les transports", 1937, p. 112-114 et "Analyse des transports d'Istanbul", 1937, p. 143-146.

⁸⁷ 1937, p. 276-278

⁸⁸ "Que signifie l'édification des villes?", 1938, p. 21-25,

⁸⁹ 1938, p. 57-61

⁹⁰ "Les villes turques et la gestion des espaces libres existants", 1938, p. 82-86.

⁹¹ Wagner publie également trois articles : "Le capital en urbanisme", "Le rôle de la machine en urbanisme" et "Le rôle de l'organisateur en urbanisme" dans la *Revue des Sciences Politiques de l'Université d'Ankara*, (année VII/1936-1937, no. 78-80, pp. 323 et suiv., 451 et suiv., 513 et suiv.)

⁹² *Bayındırlık İleri Dergisi* (Revue des Travaux Publics), Vol. 3, no 7, Décembre 1936, p. 76-89.

⁹³ "Plans de ville", 1936, p. 148-152.

⁹⁴ "La question de l'habitat et du logement en ville", 1936, p. 191-195.

⁹⁵ Vol. I, Numéro spécial consacré au Congrès, mars 1936, p. 88-94.

⁹⁶ *Op. cit.*, p. 95-98.

daté de Berlin du 30 août 1935, du plan de la ville d'Izmit⁹⁷. Il est précédé d'une introduction du maire de la ville. Le texte du rapport précise qu'il s'agit pour le moment de l'aménagement du front de mer, entre la voie ferrée et la mer. Il est accompagné de deux plans et d'une perspective, signés par Jansen et datés de Berlin, du 27 août (plan général) et du 8 octobre (plan de détail et perspective) 1935. En janvier 1936 la revue *Arkitekt* publie une critique en règle de ce plan par Burhan Arif (Ongun)⁹⁸. Celui-ci reproche essentiellement à Jansen d'avoir fait un plan de détail sans avoir procédé d'abord à l'élaboration d'un plan d'ensemble et passe en revue ensuite toutes les inconséquences que cette situation entraîne. Le maire d'Izmit répond aussitôt⁹⁹, et tout en se déclarant honoré d'avoir attiré l'attention des spécialistes sur sa ville, il récidive, puisqu'il annonce et publie un plan de lotissement dessiné par Jansen et daté de Berlin du 10 février 1936 sur un terrain en hauteur que la ville vient d'acquérir. Nous possédons toutefois un plan d'ensemble intitulé "Plan d'aménagement de la ville d'Izmit", signe de Jansen et daté de Berlin du 29 avril 1938¹⁰⁰, où ces projets partiels sont intégrés.

L'exemple d'Izmit fait penser que les autres projets attribués à Jansen sont également des plans partiels, ou au moins réalisés par étapes. Cela est au moins le cas d'Izmir, pour laquelle Jansen dessine le 8 juin 1932 un projet de réaménagement de la place en front de mer proposée dans le plan de Prost et Danger. Celle-ci est intégrée dans un projet de réaménagement complet du secteur du plan de 1924 qui figure dans une vue cavalière datée du 1er juillet 1933¹⁰¹. Celle-ci ne semble pas toutefois avoir été suivie d'effet puisque le plan réalisé reprend dans ces grands lignes celui de Prost-Danger.

Invité par le gouverneur d'Adana, Jansen, aurait réalisé à partir de 1937 des plans d'urbanisme pour cette ville, ainsi que pour les villes des environs, Mersin, Tarsus et Ceyhan, de même que pour le centre important du sud-est Gaziantep¹⁰². Entre temps, celui-ci continue à s'activer à Ankara. Nous disposons d'une série de plans partiels, croquis et perspectives de dates différentes traitant de différents aspects particuliers de la capitale, ainsi que d'un nouveau plan d'ensemble, daté du 12 mai 1937¹⁰³. Prost, pris par son travail d'Istanbul, est moins prolifique. On ne lui connaît qu'un plan d'aménagement de Bursa, pour lequel il n'existe aucune publication. En revanche, son collaborateur et candidat malheureux au concours d'Istanbul, Jacques-Henri Lambert, déploie une activité débordante. En 1937 il est chargé de rédiger un rapport préliminaire concernant l'aménagement de Trabzon¹⁰⁴. Le plan, composé d'un schéma

⁹⁷ I/6, p. 28-37.

⁹⁸ "Le plan d'aménagement d'Izmit", p. 14-15.

⁹⁹ Texte daté du 04/02/1936 et publié dans *Belediyeler Dergisi*, I/10, p. 88-91.

¹⁰⁰ Publié dans le catalogue publicitaire édité à l'occasion de la Foire d'Izmir en 1943, *Almanya - Türkiye*, Berlin, Auslandverlag, (1943), p. 80 et 81 (reprise de la perspective du front de mer).

¹⁰¹ L'ensemble publié dans l'ouvrage cité ci-dessus, p. 79. Voir également Serçe, *op. cit.*, p. 263-264.

¹⁰² Un plan partiel d'Adana est publié dans Ernst Reuter, "fiehir plânında iktisadî kaideler" (Principes économiques du plan de ville), *Belediyeler Dergisi*, VI/71 (1940-1941), p. 19 et une perspective intitulée, Adana : Parc Atatürk, signée Jansen mais non datée, figure dans *Almanya - Türkiye*, p. 80. L'organe du parti gouvernemental, Ulus, publia un article repris dans *Belediyeler Dergisi*, (II/23, p. 40) relatant un voyage de Jansen dans la région, où celui-ci aurait déclaré qu'il serait une erreur d'essayer de faire ressembler les petites villes aux grandes en abîmant leur aspect.

¹⁰³ *Almanya-Türkiye*, p. 71. Dans le même ouvrage : Place de Samanpazari et aménagement des bâtiments de la vieille ville (14/05/1935), Passage de l'avenue de la gare au dessus de l'Avenue d'indépendance (07/02/1935), Parc de la jeunesse, plan et perspective (15/05/1935), vue des grandes écoles sur la colline de Cebeci (s.d.), stade et lieu de parade (s.d.), Assemblée nationale (20/05/1933), monument à Atatürk (20/11/1938), coopérative de Bahçelievler (maisons avec jardin) (s.d.). L'ensemble de l'œuvre de Jansen en Turquie est traité dans les articles d'un de ses élèves et collaborateurs, Alfred Cuda : "Stadttaufbau in der Türkei", *Welt des Islams*, XXI/1939, p. 1-84 et "Hermann Jansen, Zehn Jahre Stadtplaner in Kleinasien", *Zentralblatt der Bauverwaltung*, 1939, p. 558-571.

¹⁰⁴ Rapport daté du 28 août - 8 septembre. *Belediyeler Dergisi*, III/29 (octobre 1937), p. 36-43.

général de 5 planches au 1/ 2 000e et de 17 planches au 1/ 1 000, est terminé en 1939¹⁰⁵. Il travaille parallèlement sur le plan d'Erzurum. Le rapport, accompagné d'un règlement d'urbanisme et signé Jacques H. Lambert, Urbaniste S.F.U., est publié dans *Belediyeler Dergisi*¹⁰⁶. Des originaux d'un plan d'aménagement pour la ville d'Eskiflehir sont conservés dans la cartothèque de l'Observatoire Urbain d'Istanbul à l'Institut Français des Etudes anatoliennes et il aurait également réalisé des projets pour les villes de Samsun et de Konya. De Martin Wagner, nous ne connaissons qu'un plan d'aménagement, celui de Sivas¹⁰⁷, tandis qu'Ernst Egli aurait réalisé ceux d'Edirne, de Balikesir et de Niğde¹⁰⁸.

Autour de ces noms connus gravitent d'autres qui le sont moins. L'ingénieur italien Casalonga réalise en 1935 un relevé topographique de la ville de Sivas¹⁰⁹, à partir duquel est sans doute réalisé le plan de Wagner, ce dernier semble toutefois avoir été mis en révision. Deux ans plus tard, il est demandé à l'urbaniste hollandais Ch. Wandenberg d'élaborer des plans de détail au 1/500 et au 1/1 000 à partir du plan de Wagner, au 1/ 2 000e. Wandenberg juge le plan Wagner inapplicable et après avoir détaillé ses critiques fait une contre-proposition¹¹⁰. Le même Wandenberg a réalisé les plans des bourgades de Mudanya (dép. de Bursa)¹¹¹, Gölcük (dép. d'Izmit) et d'Adapazarı avant 1939. A cette dernière date, il est chargé de réaliser le plan de la ville minière de Zonguldak.

Les urbanistes turcs des années trente, même s'ils ne disposent pas pour leur formation d'un cursus complet d'urbanisme, évoluent dans un milieu stimulant et actif, tandis que la loi de 1933 leur donne l'occasion de s'exercer dans les multiples municipalités du pays. Le premier sur lequel nous avons des éléments précis¹¹² concernant son activité d'urbaniste est Burhan Arif Ongun. Ce n'est pas un hasard, puisque c'est lui qui publie régulièrement sur ce domaine dans la revue *Mimar-Arkitekt*, défendant souvent les urbanistes turcs contre l'intrusion des étrangers. Nous avons treize articles de lui entre 1931 et 1937, dont le dernier relate ses impressions d'un voyage en Union soviétique¹¹³. Invité à l'occasion du Premier congrès d'architecture et d'urbanisme, l'auteur ne tarit pas d'éloges sur les réalisations soviétiques. Trois autres articles sont publiés dans la *Revue des municipalités*. Le dernier présente en deux parties le plan d'aménagement de la bourgade de Safranbolu, réalisé par l'auteur¹¹⁴. La première partie comprend une analyse historique, géographique, économique classique qui se termine par le parti d'aménagement. Celui-ci propose de créer une ville nouvelle et de conserver l'ancienne ville comme un musée. La seconde partie fournit les détails du lotissement qui constitue la ville nouvelle. Toutefois aucun chiffre de population future n'est donné pour cette bourgade qui compte 5 000 habitants en 1935 et les moyens de préservation

¹⁰⁵ Le schéma général, le rapport, ainsi qu'une vue cavalière de la "Place Atatürk" sont publiés dans *Belediyeler Dergisi* IV/68 (janvier 1941), p. 36-57.

¹⁰⁶ IV/65 (octobre 1940), p. 39-55, IV/66 (novembre 1940), p. 40-41, 51.

¹⁰⁷ Publié séparément, *Sivas ftehri imar planı raporu* (Rapport du plan d'aménagement de la ville de Sivas), Sivas, 1937.

¹⁰⁸ Je n'ai trouvé aucun document concernant les plans de ce trois dernières villes.

¹⁰⁹ Publié dans *Belediyeler Dergisi*, no. 7 (décembre 1935), p. 36-37.

¹¹⁰ Rapport publié dans *Belediyeler Dergisi*, no. 65 (octobre 1940), p. 27-38.

¹¹¹ Publié dans *Bayındırlık ifleri dergisi* (Revue des Travaux publics), V(1938-1939)/2, p. 130-134.

¹¹² Nous avons déjà cité le cas de Celâleddin, qui aurait fait un plan de Manisa en 1923. Dans le même article de Burhan Arif où ce plan est reproduit (voir n. 29) figure également un plan de Bandırma, sans aucune autre mention. Mais une liste élaborée par le Ministère des Travaux publics en 1939, signale comme auteur du plan de Bandırma un certain Galib, sans autre précision. Le plan de cette ville portuaire présente d'ailleurs une étrange ressemblance avec les plans des villes côtières d'Amérique établis par les Espagnols.

¹¹³ "Sovyet memleketlerinde gördüklerimiz" (Ce que nous avons vu dans les pays des Soviets), 1937, p. 169-171.

¹¹⁴ I/9, février 1936, p. 60-73, II/21, février 1937, p. 74-79.

de l'ancienne agglomération ne sont pas précisés¹¹⁵. Enfin, les plans au 1/ 2 000 et au 1/ 1 000 publiés se présentent plutôt comme des simples schémas de voirie, sans éléments de zonage. En 1938, tandis que Prost installe son équipe, les services techniques de la mairie d'Istanbul réalisent quelques plans d'aménagement partiels¹¹⁶. De même, la Direction du génie civil au Département d'aménagement municipal du Ministère de l'Intérieur réalise un plan d'aménagement pour la bourgade de Çubuk, dans la périphérie d'Ankara. L'auteur est l'architecte urbaniste de la direction Midhat Yenen. Pur produit de l'urbanisme jansénien, ce futur grand bureaucrate de l'urbanisme d'Etat, dessine pour cette bourgade de 1 600 habitants destinée à devenir le lieu de villégiature des grands du régime, des vues cavalières où, même les titres, la datation et la signature ressemblent à s'y méprendre à ceux de Jansen et qui transforment cette bourgade anatolienne en cité-jardin allemande du début du XXe siècle¹¹⁷. Il s'agit toutefois des premiers balbutiements et le système s'organise autour de la Direction technique de l'urbanisme et de la construction du Ministère des Travaux publics. Cette direction prend en charge directement un grand nombre de plans, notamment ceux des petites villes¹¹⁸. Une trentaine sont réalisés par cette administration à cette date¹¹⁹. D'autres sont concédés à des urbanistes locaux. On voit ainsi apparaître le nom de Asım Kömürcüoğlu qui prend en charge des plans des villes importantes, Maraş, Urfa et Akşehir¹²⁰. Vers la fin des années trente, un événement va donner une nouvelle impulsion à l'urbanisme en Turquie. Des universitaires allemands, chassés par le nazisme arrivent en Turquie. Nommés dans les universités et grandes écoles turques ils vont créer et développer plusieurs disciplines. Dans le domaine qui nous concerne Bruno Taut arrive le premier en 1936, après un détour par le Japon. Il assume, jusqu'à sa mort en 1938 un enseignement à l'Académie des Beaux Arts, mais ne semble pas avoir eu une activité liée à l'urbanisme. Deux autres personnes seront toutefois à la base de la formation dans cette discipline en Turquie. Ernst Reuter¹²¹ arrive en Turquie en 1938 et fonde la première chaire d'urbanisme dans ce pays à la Faculté des Sciences politiques de l'Université d'Ankara. Le choix est significatif et pendant son séjour Reuter défendra cette approche politique et économique de la

¹¹⁵ La vieille ville de Safranbolu, toujours habitée, est classée depuis 1994 au patrimoine mondial de l'UNESCO.

¹¹⁶ Plan de Yalova, arrondissement excentré du département d'Istanbul à l'époque, (*Arkitekt*, 1938, p. 171-172) et plan de Kadıköy, point d'aboutissement du chemin de fer d'Anatolie sur la rive asiatique, (*Arkitekt*, 1938, p. 352-354, 358). L'auteur des deux plans est A. Sabri Oran.

¹¹⁷ *Belediyeler Dergisi*, III/35 (1938), p. 30-39.

¹¹⁸ Voir Celâl Ulusan, Ingénieur auprès du Service technique d'urbanisme du Ministère des Travaux publics, "Comment doivent être élaborés les plans d'aménagement des villes?", *Belediyeler dergisi*, IV/42 (1939), p. 37-57, et Midhat Yenen, "Vers l'élaboration des plans d'aménagement de nos villes", *ibid.*, IV/44 (1939), p. 24-60. A ce dernier article sont annexés, un règlement général concernant l'élaboration des plans d'aménagement, approuvé au Conseil des ministres du 3 août 1936, un contrat type pour les urbanistes et un questionnaire en vue de recueillir les informations nécessaires auprès de la mairie.

¹¹⁹ Parmi eux les plans de Erbaa (département de Tokat) et de Besni (département de Malatya) sont reproduits dans l'article de Ulusan, cité ci-dessus ; celui de Bayındır (département d'Izmir) est reproduit sans commentaire dans *Belediyeler Dergisi*, IV/67 (1940-1941), p. 39 ; celui de Tatvan (département de Bitlis), élaboré en 1937 se trouve dans İhan Tekeli, "Türkiye'de Cumhuriyet döneminde kentsel gelişme ve kent planlaması" (Le développement urbain et la planification urbaine en Turquie pendant la période républicaine), *75 yılda değin kent ve mimarlık* (L'évolution de la ville et de l'architecture en 75 ans), Istanbul, Toplumsal Tarih Vakfı, 1998, p. 6-7 ; celui de Diyarbakır est publié dans *Bayındırlık ifleri dergisi* (Revue des travaux publics), III/7 (1936-1937), p. 35-43.

¹²⁰ Le plan d'Akşehir, réalisé en 1940 dans le plus pur style de Siedlung allemand, est publié dans Tekeli, *op. cit.*, p. 9., celui de Maraş, qui semble tenir compte du tissu ancien, dans *Belediyeler Dergisi*, VI/72 (1940-1941), p. 35-40.

¹²¹ (Apenrade 1889-Berlin 1953). Philosophe et homme politique, Adhère au parti communiste allemand. Exclu en 1922 il devient membre du parti socialiste. Maire de Magdebourg. Persécuté par les Nazis il s'installe en 1938 en Turquie. Il quitte ce pays en 1947 pour devenir, jusqu'à sa mort, maire de Berlin.

planification. Son ouvrage sur la gestion municipale est publié en turc en 1940 et dans sa quinzaine d'articles publiés entre 1939 et 1944 dans plusieurs revues turques il traite essentiellement les questions d'économie et de gestion¹²²

Gustav Oelsner (1879-1956) est l'urbaniste de la ville de Hambourg. Il quitte l'Allemagne en 1939 pour les Etats-Unis d'où il est invité l'année suivante en Turquie en tant que conseiller principal de la Direction technique de l'urbanisme au Ministère des Travaux Publics. De là il se déplace une fois par semaine à Istanbul pour enseigner à l'Ecole du Génie civil où il crée une chaire d'urbanisme au sein de la Faculté d'Architecture. A la même Faculté enseigne depuis 1938 l'autrichien Clemens Holzmeister (1886-1983)¹²³ ainsi que l'architecte de l'intérieur français Louis Sue (1875-1968). Le poids de la formation se déplace donc depuis l'Académie des Beaux Arts vers cette école qui va se transformer à partir de 1946 en Université Technique d'Istanbul. Dès son arrivée en Turquie, Oelsner réalise les plans d'urbanisme des bourgades de Dikili et Pertek dans la région égéenne, détruites en 1939 par un tremblement de terre¹²⁴. Il publie régulièrement dans les revues spécialisées¹²⁵ jusqu'en 1947, date de son retour en Allemagne.

La présence d'un grand nombre de figures importantes d'urbanisme à la veille et pendant la guerre et leurs contributions à la planification, à l'enseignement et à la production intellectuelle, crée sans doute un débat d'idées, qui n'apparaît qu'assez indirectement à travers les publications spécialisées de l'époque. Ainsi, l'urbanisme de la vieille école que représentent des figures comme Prost ou Jansen et leurs collaborateurs sont souvent contestés, moins d'ailleurs par les élèves qui forment que par une opinion éclairée qui se veut résolument

¹²² Dans *Belediyeler Dergisi*, "Les méthodes du développement municipal et l'urbanisme" (Conférence donnée à la Maison du Peuple à Manisa), IV/46, p. 17-23, "Quels travaux d'urbanisme nous pouvons faire dans nos villages", VI/66, p. 9-13, "Principes de la commercialisation de l'eau potable", VI/70, p. 16-19, "Principes économiques du plan de ville", VI/71, p. 19-27. "Bibliographie concernant l'urbanisme en langue turque", VII/73, p. 14-29, "Les ressources financières des collectivités locales et leurs rapports financiers avec l'Etat", VII/74, p. 4-27 ; dans *Arkitekt*, "La technique, les beaux-arts et la gestion des villes", 1941/1942, p. 265-268, "Les entreprises de construction municipales", 1943, p. 27-32, "Les droits et prérogatives des membres des conseils municipaux", 1943, p. 86-90, "Nos bourgades", 1943, p. 121-126. "Moyens de solution de la question du logement" (Conférence au siège du Parti Républicain du Peuple - parti unique), 1943, p. 263-271, "Les problèmes des petites municipalités", 1944, p. 233-236, 1945, p. 75-78, 90 ; dans *İller ve Belediyeler Dergisi* (Revue des Départements et des Municipalités), "Belediye gelirlerine dair" (A propos des revenus des municipalités), 3/Décembre 1945, p. 86, 90 ; dans *Siyasi İlimler* (Sciences Politiques), "Mahalli idareler ve Devlet" (Les collectivités locales et l'Etat), Vol. X, no. 116/117, p. 386 et suiv., 387 et suiv. ; *İstanbul Üniversitesi İktisat Fakültesi Mecmuası* (Revue de la Faculté d'Economie de l'Université d'Istanbul), "Komünal işletmelerin problemleri" (Problèmes des entreprises communales), Vol. II/3 (avril 1941) ; *Konjonktür* (Conjoncture, revue du Ministère du Commerce), "Belediyeler Bankası faaliyeti" (L'activité de la Banque des Municipalités), Année II/1941, no. 1-3.

¹²³ Holzmeister, travailla dès 1930 à Ankara en réalisant des plans-masse dans le cadre du projet Jansen. Cf. Frischauer Stefani, "Das Regierungsviertel von Angora", *Wasmuths Monatshefte Baukunst und Staedtebau*, Juin 1930, p. 292-295.

¹²⁴ Publiés dans *Belediyeler Dergisi*, VI/71 (1940-1941), p. 29-33, 39.

¹²⁵ Son premier article est publié dans *Belediyeler Dergisi*, "Qu'est-ce que l'urbanisme et qu'est-ce qu'il doit être", VII/74 (1941-1942), p. 31-34. Les autres sont dans *Arkitekt* : "fihir inflacılığında ekonomi mülahazalarına uymak" (S'adapter aux considérations économiques dans l'édification des villes), 1943, p. 171-173, "İktisadî Temel Kaideler" (Principes fondamentaux économiques), 1943, p. 206-210, "fihirlerin bakımı" (L'entretien des villes), 1943, p. 254-257, "İskân semtleri ve fihir inflacılığ" (Les quartiers d'habitation et l'édification des villes), 1944, p. 25-26, 34, "Tabiatın ve fihirlerin yefilliliğ" (Les espaces verts dans la nature et dans les villes), 1945, p. 169-174, "fihircilikte abidevilik" (La monumentalité en urbanisme), 1945, p. 265-270, "Modern İskân semti ve fihircilik" (Les quartiers d'habitation moderne et l'urbanisme), 1946, p. 168-170, "fihirlerde sürekli bahçeler" (Les jardins permanents en ville), 1946, p. 226-227, "fihircilikte tabii cevvi ve sihi flartlar" (L'air sain et les conditions d'hygiène en ville), 1947, p. 92-96, "Çarflı holleri" (Les halles de commerce), 1947, p. 233-234.

moderniste. Ainsi, le souci relatif de Prost pour conserver les monuments du vieux centre d'Istanbul trouve ses détracteurs. Juste après la présentation de son rapport, Cemil Topuzlu, qui fut deux fois maire d'Istanbul en 1912-1914 et en 1919-1920, publie une brochure intitulée "Istanbul de demain" et portant le sous-titre "pour faire d'Istanbul une ville moderne il faut la démolir et la reconstruire de nouveau"¹²⁶. Les arguments développés dans cet ouvrage, sont aussi définitifs que le titre. Mis à part les quelques grandes mosquées et monuments, tout le reste, y compris les murailles de la ville et ceux du palais de Topkapi, doit être progressivement démoli et remplacé par des immeubles et des rues "modernes". L'ouvrage est dédié à Atatürk "qui peut s'il le veut, rendre la ville méconnaissable en dix ans". L'auteur raconte dans ses mémoires, publiés en 1951, qu'Atatürk l'ayant reçu après la parution de son livre, le félicita et lui promit d'entreprendre la réalisation des vœux exprimés dans cet ouvrage¹²⁷.

De son côté, la municipalité d'Izmir n'est pas satisfaite du plan Prost-Danger, elle le trouve très passéiste et se plaint qu'il ne traite que les anciens quartiers chrétiens (les seuls incendiés), abandonnant à leur sort les quartiers turcs. Dans l'espoir d'obtenir un plan résolument moderne, le maire de la ville, Behçet Uz, s'adresse à Le Corbusier et signe en 1939 un contrat avec lui pour 75 000 francs. En attendant toutefois l'aval d'Ankara la guerre éclate. Le Corbusier viendra finalement pour un court séjour à Izmir en 1948 et l'esquisse qui livrera d'une "cité radieuse" sur la pente menant à la citadelle restera sans suite¹²⁸.

L'institutionnalisation de l'enseignement d'urbanisme prépare les nouvelles générations qui vont s'attaquer à une production croissante aux lendemains de la guerre. Mais la question qui se pose concerne les liens entre une planification abondante et la réalité. Ankara, où il s'agit de réaliser une ville nouvelle sur la steppe anatolienne, est pratiquement le seul cas (avec en partie celui d'Izmir) où le plan a été suivi d'une réalisation. Cela ne fut pas sans heurts et les tensions créées par l'appétit de rente foncière des élites républicaines entraînèrent une densification considérable, déformant l'esprit du plan Jansen et conduisant d'ailleurs au remerciement de ce dernier en janvier 1939. A Istanbul, Prost fut plus heureux parce qu'incapable d'agir. Ni les finances de la ville, ni celles de l'Etat ne permettaient pas de réaliser les expropriations nécessaires pour les percées programmées. Il se borna alors de réaliser des améliorations en marge en produisant un nombre impressionnant de notes et de dessins¹²⁹.

Et pour le reste ? Comment ont réagi les maires des bourgades anatoliennes, où souvent route et électricité n'étaient pas encore arrivées, voyant les perspectives des magnifiques cités-jardins, places d'Atatürk et autres axes triomphaux conduisant aux maisons du peuple, qui s'étaient sur les plans dessinés à Ankara ou Istanbul. Au mieux ils ont dû garder le document dans un tiroir en attendant des meilleurs jours¹³⁰. Après la guerre, les routes, l'électricité, les équipements viendront progressivement, ils amèneront avec eux l'exode rural rendant la totalité de ces plans caducs.

¹²⁶ *Yarınki İstanbul*, Istanbul, 1937.

¹²⁷ Cemil Topuzlu, *80 yıllık hatıralarım* (Mes mémoires de 80 ans), Istanbul, 1951.

¹²⁸ Cf. Bilsel, *op. cit.*

¹²⁹ Conservés à l'Académie d'Architecture à Paris.

¹³⁰ Ernst Egli, effectuant en 1954-1955 une mission pour le gouvernement turc en Anatolie, afin d'évaluer l'application des plans d'urbanisme depuis la fin des années 30, constata l'échec total de l'opération. *«skân, Planlama, Köy ve Turizm mevzularında Anadolu'da üç tetkik seyahati* (Trois voyages d'étude en Anatolie au sujet du peuplement, de la planification, des questions rurales et du tourisme), Ankara, 1958, p. 21-22.

III- De la crise du logement à la crise de l'urbanisme

Pendant la seconde guerre mondiale, à laquelle la Turquie ne se trouve pas directement impliquée, mais dont elle subit les conséquences économiques, l'activité de planification, fusse-t-elle sur le papier, se ralentit considérablement. Toutefois, les enseignements mis en place produisent pendant cette période les jeunes urbanistes turcs qui prendront la relève des étrangers, dont une partie quitte le pays avec le commencement de la guerre et le reste, notamment les Allemands, après la fin de celle-ci.

Parmi les aînés de cette génération, on trouve Asım Kömürcüoğlu, qui avait déjà commencé sa carrière avant la guerre. Il rédige en 1944 un rapport préalable pour le plan d'urbanisme de Van, proposant de créer une ville nouvelle au bord du lac¹³¹. Il réalise la même année le plan d'Adiyaman¹³² et en 1946 celui de Konya¹³³.

A la sortie de la guerre, le gouvernement semble vouloir reprendre à une plus grande échelle les efforts de planification spatiale, sans pourtant modifier les principes. Ainsi, la tâche de financer, et de réaliser les plans d'urbanisme est confiée à la Banque des Départements (İller Bankası), établissement public fondé par la loi no 4759 du 13 juin 1945. La création d'un bureau de planification au sein de cet établissement et l'affectation de ressources donne un nouvel essor à la préparation des plans d'urbanisme.

L'arrivée sur le marché d'une jeune génération d'urbanistes turcs entraîne la concurrence. On assiste ainsi au lancement de concours dont le premier concerne en 1944 la bourgade d'Ödemirli (20 000 habitants) dans la région égéenne. Le jury est prestigieux, puisqu'on y trouve les noms des principaux urbanistes et architectes étrangers présents en ce moment en Turquie : Reuter, Oelsner, Prost et Bonatz. Ils ont à départager 13 projets présentés par des équipes turques. Ceux-ci relèvent aussi bien du plan d'urbanisme que du projet urbain puisqu'on y trouve aussi bien des plans masse que des perspectives des avenues et des places principales¹³⁴. Le jury convaincu qu'il s'agit d'une "bourgade ouvrière" dont la population ne devrait pas se développer dans les 20-30 années à venir, trouve les projets présentés démesurés et ne décerne pas de premier prix. Le deuxième prix est obtenu par une équipe menée par Kemal Ahmet Aru¹³⁵. Celui-ci, assistant et futur successeur d'Oelsner, se dégage comme une des figures importantes parmi les urbanistes turcs. Il travaille parallèlement aux planches de détail du plan de Kayseri commandé à Oelsner¹³⁶ et réalise les plans de Burdur¹³⁷ et de Söke (Aydın)¹³⁸.

Cette deuxième génération de plans d'urbanisme qui concerne essentiellement les bourgades non affectées par la première vague est marquée par le souci de mieux s'adapter au terrain en épargnant le centre ville, où l'urbaniste se contente de redessiner la place du gouvernement ou les abords des monuments. Ce noyau est entouré de lotissements pavillonnaires où, si l'influence des premiers *siedlung* allemands reste toujours perceptible des efforts sont faits pour s'adapter à l'architecture locale. Ainsi, au-delà des plans-masse, ces documents sont souvent accompagnés de relevés architecturaux de l'habitat local, suivis par des propositions

¹³¹ *Arkitekt*, 1945, p. 27-29. Cette proposition n'a pas été suivie d'effet.

¹³² *Ibid.*, 1947, p. 126-128

¹³³ *Ibid.*, 1947, p. 14-17.

¹³⁴ Voir *Mimarlık*, 1947, p. 10-20.

¹³⁵ *Ibid.*, 1945, p. 5-10, 42

¹³⁶ Voir son autobiographie, *Bir üniversite hocasının yaflamının 80 yılı* (80 années de la vie d'un enseignant d'université), Istanbul, Yapı-Endüstri Merkezi, 2001., p.46.

¹³⁷ *Arkitekt*, 1948, p. 116-126.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 203-211.

de plans-types pour un habitat pavillonnaire. Pendant cette période Eyüp Kömürcüoğlu, "Dozent" à l'Université technique d'Istanbul et dont nous ne connaissons pas les liens de parenté avec Asım, dessine les plans de Nevşehir¹³⁹, de «skilip (Çorum)¹⁴⁰, et de Kırşehir¹⁴¹ tandis qu'un couple d'architectes ingénieurs, issus de la même Université technique, Nezihe et Pertev Taner, sont également très actifs. Ils signent le plan de Rize en 1946¹⁴², celui de Kırıkkale (Ankara)¹⁴³, de Kızılcahamam (Ankara)¹⁴⁴, de Karabük (Zonguldak)¹⁴⁵, de Tavflanlı (Kütahya) et de Mardin¹⁴⁶. Enfin, Midhat Yenmen, que nous avons déjà rencontré et futur dirigeant de la Banque des Départements, établi pendant cette période le plan de Simav (Kütahya)¹⁴⁷. Le métier se féminise aussi relativement, puisqu'à côté de Nezihe Taner, qui signe toujours avec son époux, on trouve également le plan de Bayramiç (Çanakkale), signé par l'architecte Özcan Tonguç et présenté dans la revue *Mimarlık* avec le sous titre "l'œuvre réussie d'une dame parmi nos confrères"¹⁴⁸, tandis que Melâhat Topaloğlu obtient en même temps que son mari le deuxième prix au concours du plan d'urbanisme d'Eskişehir en 1952 et le premier prix à celui de Malatya l'année suivante¹⁴⁹. Le titre d'architecte porté par les signataires des plans d'urbanisme indique qu'ils sont issus de l'Académie des beaux-arts d'Istanbul, tandis que les diplômés de l'Université technique de la même ville sont qualifiés d'architectes urbanistes. Nous voyons ainsi que les premiers, qui sortent d'une école plus ancienne où l'enseignement d'urbanisme avait commencé plus tôt, sont plus nombreux, même si une partie d'entre eux forme le corps d'enseignants de l'Université technique. Un bilan établi à la fin de l'année 1948 nous apprend que le nombre des personnes qui postulent pour la réalisation d'un plan d'urbanisme, qui ne dépassait pas la dizaine à la fin de la guerre, avait doublé à cette date¹⁵⁰.

Ces documents sont des plans de voirie et des plans masse des zones d'extension se bornant en plus d'indiquer l'emplacement des grands équipements. En revanche, aucun zonage ou indication de densité, de prospect, de hauteur de bâtiments ou de coefficients d'occupation ne figure. Il s'agit donc de documents graphiques généralement au 1/2 000e (parfois au 1/4 000 pour les agglomérations plus importantes) avec des plans de détail au 1/1 000e ou au 1/500e.

¹³⁹ *Ibid.* 1946, p. 210-215.

¹⁴⁰ *Ibid.*, 1949, p. 107-112.

¹⁴¹ *Ibid.*, 1949, p. 174-177.

¹⁴² *Ibid.*, 1947, p. 97-100.

¹⁴³ *Ibid.*, 1948, p. 72-75.

¹⁴⁴ *Mimarlık*, 1948/1, p. 19-24.

¹⁴⁵ *Ibid.*, 1949/2, p. 20-23.

¹⁴⁶ *Arkitekt*, 1949, p. 66-70.

¹⁴⁷ *Mimarlık*, 1947, p. 19-23.

¹⁴⁸ op. cit., 1949/2, p. 24-33.

¹⁴⁹ D'autres plans publiés à la même période sont ceux de Yenifehir (Bursa), par l'architecte Fazıl Aysu (*Arkitekt*, 1947, p. 231-232), de Çarflamba (Samsun), par l'architecte Reflat Akıncılar (*ibid.*, p. 274-279), Çanakkale, sans nom d'auteur (*ibid.*, 1950, p. 27-31), de Mudanya (Bursa), par les architectes Halit Femir et Feridun Akozan, enseignants à l'Académie des Beaux Arts (*ibid.*, p. 68-70), de Mudurnu (Bolu), par l'architecte Lûtfi Topçubaflı (*ibid.*, p. 115-119), de Araç (Kastamonu), par l'architecte Feyyaz Tüzüner (*ibid.*, p. 121-123), de Kozan (Adana), par l'architecte Orhan Ersan (*ibid.*, p. 176-180), de Mucur (Kırşehir), par l'architecte Ferzan Baydar (*ibid.*, p. 232-235), de Yalvaç («sparta) par les architectes-ingénieurs Mesut Evren et Feridun Özdoğan (*Mimarlık*, 1950/1, p. 8-15, 31), de Kınık (Balıkesir), par l'architecte Mukadder Çizer (*ibid.*, 1950/3, p. 14-23), de Göynük (Bolu), par l'architecte-ingénieur Nihat Hasekioğlu (*ibid.*, 1951/1-2, p. 25-37), de Keskin (Ankara), par l'architecte-ingénieur Fatin Uran (*ibid.*, 1951/5-6, p. 22-30), de Eşdir («sparta), par les architectes-ingénieurs Nihat Hasekioğlu et Mesut Evren (*ibid.*, 1952/5-6, p. 17-25).

¹⁵⁰ Cevat Erbel, "İller Bankasının flehircilik çalışmaları" (Les travaux d'urbanisme de la Banque des départements), *İller ve Belediyeler Dergisi* (Revue des départements et des municipalités) n°40, janvier 1949, p.11.

Ils sont accompagnés par des perspectives ou des vues cavalières des parties centrales ainsi que des plans types des logements (généralement des maisons individuelles) à construire. Les notices explicatives se bornent à décrire et à justifier les planches graphiques, en fournissant parfois les superficies des équipements prévus. Des prévisions de population quand elles existent sont extrêmement malthusiennes, ne prévoyant pas des accroissements supérieurs à 1 % par an.

La fondation de la Banque des Départements avait considérablement accéléré la fabrication des plans d'urbanisme. De 1933 à 1945 49 avaient été réalisés, dont 17 par les municipalités et le reste par les services centraux du Ministère des Travaux publics. Depuis la création de la Banque jusqu'à la fin de l'année 1950 170 autres étaient achevés ou en cours¹⁵¹. La multiplication de documents ne semble pas toutefois avancer leur mise en application et leur seule utilité, constate un auteur désabusé, est d'augmenter le volume de correspondance entre les municipalités et les services centraux du Ministère. Il attribue cette situation à deux causes principales. La première est la faiblesse technique et financière des municipalités¹⁵². En effet celles-ci n'ont ni ressources ni personnel qualifié. L'Etat excessivement centralisé ne leur autorise pas de prélever des impôts locaux substantiels, les subventionne très peu et les emprunts qui peuvent contracter auprès de la Banque des départements suffisent à peine à l'électrification et à l'adduction en eau potable. En même il n'existe pas de formation capable de produire en grand nombre des éléments techniques pour les collectivités locales¹⁵³.

La deuxième raison et l'absence d'une planification régionale dans laquelle les plans d'urbanisme viendraient s'intégrer¹⁵⁴. En cette fin des années 1940 le débat sur la planification régionale bat son plein dans le pays. La raison principale est l'exode rural accompagné d'une explosion démographique qui démarrent brutalement après la guerre et qui sont en train de bouleverser le pays rendant très rapidement caduques toutes les prévisions d'urbanisme. Dans ce contexte, la planification régionale est imaginée comme une régulation des flux de population et en tant que remède contre l'urbanisation¹⁵⁵. Le mot région fait toutefois peur dans un pays centralisé qui vit dans la hantise du séparatisme. On se donne ainsi beaucoup de peine pour distinguer la planification régionale du régionalisme. Dans le premier cas, la région ne serait que le terrain d'application d'une politique décidée au centre, conduisant au renforcement de l'unité nationale, tandis que le second terme ne pourrait "surgir que des provocations secrètes d'une puissance étrangère"¹⁵⁶. Par conséquent la planification régionale n'est nullement synonyme de décentralisation. Le Directeur-adjoint de la Banque des départements propose que les plans régionaux soient élaborés par un Haut Comité et qu'ils soient tenus secrets¹⁵⁷.

En conclusion, les responsables reconnaissent que ces plans n'ont aucune incidence sur la réalité et que leur principal mérite consiste à contribuer à la formation des architectes désireux de s'adonner à l'urbanisme¹⁵⁸. En même temps le bouleversement démographique du pays,

¹⁵¹ Recai Akçay, "fehirlerimizizin imar plânları ve tatbikatı" (Les plans de construction de nos villes et leur mise en application) *İller ve Belediyeler Dergisi* n°63, décembre 1950, p.11-12. Une douzaine de plans d'avant 1945 considérés comme incomplets ou défectueux ils ont été refaits.

¹⁵² Ertuğrul Mentefle, "İmar Planları Hakkında" (A propos des plans de construction), *Mimarlık*, 1949/3-4, p. 42.

¹⁵³ Cf. Mithat Yenen, "fehir ve Kasabalarımızın İmar Bakımından Kalkınmaları", *İller ve Belediyeler Dergisi*, n°41, février 1949, p. 12-17.

¹⁵⁴ Mentefle, *loc. cit.*

¹⁵⁵ Cf. Nusret Köymen, *Bölge Plancılığı, Memleket Kalkınması* (Planification régionale, développement national), Istanbul, 1948.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ Mithat Yenen, "Memleket Bölge Plânları" (Les plans régionaux du pays), *İller ve Belediyeler Dergisi*, n°54, mars 1950., p. 10-11.

¹⁵⁸ Akçay, *op. cit.*, p; 12.

effectif à partir de la fin des années 1940, rendra la totalité de ces plans caduque. Ernst Egli, chargé d'une mission d'évaluation en 1954-1955, constate un échec complet. Si presque toutes les villes et les bourgades possèdent un plan, celui-ci reste inapplicable soit parce qu'il a été parachuté par les organismes centraux, soit à cause de l'incapacité des techniciens municipaux, ou enfin parce qu'il fut victime des oppositions locales, constate-t-il¹⁵⁹

En cette fin des années 1940, le seul urbaniste étranger encore en exercice en Turquie est Henri Prost, qui reste chargé de l'exécution du plan d'Istanbul dans une ville frappée de plein fouet par l'exode rural. Le champ laissé libre avec le départ des universitaires allemands, omniprésents jusqu'alors dans l'enseignement et dans la presse spécialisée, ainsi que la prise de conscience des problèmes d'urbanisme à travers les premiers quartiers de bidonvilles en périphérie d'Istanbul, dirigent les feux de l'actualité vers cette ville et son urbaniste. La conférence prononcée par Prost à Paris au sujet de son plan d'aménagement est reproduite dans le revue *Arkitekt*¹⁶⁰. La même revue publie une proposition de loi de l'urbaniste qui stipule d'indemniser les expropriations avec des bons du trésor remboursables en vingt ans¹⁶¹, mesure qui sera appliquée dans la seconde moitié des années 1950 pour exproprier les percées tracées par Prost au cœur de la vieille ville. En même temps sont présentés les projets d'aménagement du front de mer sur la Corne d'or¹⁶².

La première mention des bidonvilles dites "gecekondu" (posé en une nuit) apparaît dans les revues d'architecture en 1948, un an après leur apparition à Istanbul¹⁶³. L'auteur signale l'existence de 15 000 baraques dans cette ville et de 8 à 10 000 à Ankara, abritant au total 100 000 personnes. La question est perçue comme un manque de logements or les paysans sans terre qui constituent la grande majorité des migrants sont insolvables et les municipalités sont incapables de fournir des terrains équipés. L'arrivée au pouvoir en 1950 d'un gouvernement libéral, liée à la pression grandissante sur les sols de la périphérie urbaine, conduit à une politique d'abandon de tout aménagement effectif, faisant de l'occupation et de la construction illégales le procédé ambiant de l'extension des villes. Désormais toute planification spatiale en dehors de celles du réseau routier et des grands équipements sera impossible. C'est toutefois paradoxalement dans ce contexte de crise urbaine permanente que se produira la mise en place de l'enseignement et de la profession d'urbanisme.

La "bidonvilisation" progressive de la périphérie des grandes agglomérations porte un coup fatal à l'aspiration d'ordre urbain du régime et l'urbanisme revêt pour les décennies à suivre l'aspect de la question du logement. Gerhard Kessler, professeur d'économie à l'Université d'Istanbul, arrive avec des savants calculs à la conclusion qu'avec 3 000 logements par an, à construire par la municipalité, "à l'an 2 000, c'est-à-dire au début du XXI^e siècle, Istanbul sera une ville s'élevant sur des anciens et nouveaux espaces, où 800 000 hommes heureux habiteront des logements hygiéniques, dans des petites maisons munies de leurs jardins privatifs, et leurs enfants joueront joyeusement dans des grands espaces de jeux dont les quartiers nouveaux seront abondamment pourvus"¹⁶⁴. Cette prévision qui se trompe de quelque dix millions de personnes, montre que la croissance-zéro restait encore à cette date une obsession malgré le démenti cinglant des faits.

¹⁵⁹ Ernst Egli, *«skân, Planlama, Köy ve Turizm mevzularında Anadolu'da üç tetkik seyahati* (Trois voyages d'étude en Anatolie au sujet du peuplement, de la planification des questions rurales et du tourisme), Ankara, 1958, p. 21-22.

¹⁶⁰ 1948, p. 82-85, 169-171, 235-236.

¹⁶¹ 1949, p. 39-41.

¹⁶² *Arkitekt*, 1948, p. 192-194.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 187-188.

¹⁶⁴ Ord. Prof. Dr. Gerhard Kessler, "«stanbul'da Mesken Darlığı, Mesken Sefaleti, Mesken «nflaatı" (La pénurie du logement, la misère du logement et la construction des logements à Istanbul), *Ibid.*, 1949, p. 131-134.

Les autorités, incapables de mener une politique de logement, essayent la tactique de la carotte et du bâton décidant d'une part d'accorder la pleine propriété des terrains aux occupants¹⁶⁵ et d'autre part de démolir les bâtiments construits sans permis¹⁶⁶. Pour les constructeurs, il ne s'agira désormais que de gagner du temps en évitant la démolition par la résistance aux autorités ou par les pots-de-vin, quitte à reconstruire après chaque démolition, jusqu'à l'obtention du titre de propriété, généralement pendant les périodes préélectorales.

L'unique tentative de construction d'un ensemble de logements, concerne l'opération de Levent, du nom d'un ancien domaine impérial situé au prolongement de l'axe de progression de l'urbanisation à Istanbul, au nord de la Corne d'or. Prost et son assistant Aron imaginent une grande opération de logement social collectif avec des espaces collectifs, une sorte de familistère. La réalité sera beaucoup plus prosaïque, le Crédit Foncier turc (Türkiye Emlâk Kredi Bankası), commande en 1947 à Kemal Ahmet Arû, l'assistant d'Oelsner dans la chaire d'urbanisme de l'Université technique, le projet d'un lotissement de 391 maisons individuelles R+1 d'une superficie moyenne de 150 m², qui seront acquises avec un crédit à 5 % sur 20 ans par les professions libérales et les hauts fonctionnaires¹⁶⁷. Le succès de l'opération entraîne une deuxième tranche en 1949, une troisième en 1953 et une quatrième contenant des petits immeubles collectifs.

Suite à l'arrivée au pouvoir du gouvernement d'Adnan Menderes le contrat de Prost est résilié le 26 décembre 1950. La municipalité d'Istanbul, dont le maire est toujours nommé par Ankara et ne fait qu'un avec le préfet, nomme une commission de révision du plan établi par l'urbaniste français, dont font partie K.A. Arû, qui vient de remplacer Oelsner, Mehmet Ali Handan, responsable des cours d'urbanisme à l'Académie des Beaux arts, et Mithat Yenen de la Banque des Départements. Le résultat, rendu public à la fin de l'année 1951 est sans appel : "1) Non seulement la méthode suivie à la préparation des plans d'urbanisme ne correspond pas à la conception actuelle de l'urbanisme, mais les travaux de planification ont été entrepris sans aucune enquête préalable. 2) A cause du manque des cartes de l'état actuel, les plans réalisés sont sans rapport avec la topographie de la ville. 3) Les plans de détail se sont progressivement éloignés de l'idée d'ensemble. 4) Il a été constaté que les projets effectués, au lieu d'apporter des solutions aux questions du logement et des transports, ainsi qu'aux problèmes économiques et sociaux, sont dominés par une conception de planification basée sur l'embellissement urbain."¹⁶⁸. La commission demande par conséquent que les plans de cadastre soient étendus à la périphérie, que des enquêtes soient effectuées, que des plans de détail au 1/2 000e soient entrepris et que les travaux de planification couvrent l'ensemble de l'agglomération en train de s'étendre¹⁶⁹.

Ce rapport marque la prise en main de l'urbanisme en Turquie par les urbanistes turcs, à un moment toutefois où l'exode rural et la politique du gouvernement libéral, qui consiste à lâcher en pâture le sol péri-urbain pour apaiser les tensions sociales, rend l'urbanisme impossible. A la suite du rapport un Congrès de développement régional est réuni en mars 1952. Celui-ci, tout en estimant qu' "en vue d'aménager notre ville d'une manière moderne et civilisée il faudrait entièrement exproprier quelques quartiers", propose la création d'un

¹⁶⁵ Loi n° 5218 du 14/06/1948, publiée dans *Arkitekt*, 1948, p. 240-241.

¹⁶⁶ Loi n° 5431 du 06/06/1949, *ibid.*, 1949, p. 86.

¹⁶⁷ Cf. "Levend Mahallesi" (Le quartier de Levent), *ibid.*, 1952, p. 174-181.

¹⁶⁸ Niyazi Duranay, Ersen Gürsel, Somer Ural, "Cumhuriyetten Bu Yana İstanbul Planlaması" (La planification d'Istanbul de la fondation de la République à nos jours" *Mimarlık*, 1972/7, p. 80. Le rapport de la commission a été publié par la municipalité en 1954.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 181.

Comité d'Aménagement indépendant¹⁷⁰. Suivant apparemment ces recommandations, la municipalité d'Istanbul constitue cette même année un Comité des consultants composé des enseignants de l'Université technique et de l'Académie des Beaux arts, chargé de diriger les travaux d'urbanisme¹⁷¹.

Parallèlement des concours sont lancés pour certaines grandes villes du pays, toujours en application de la loi de 1933 et dans le même esprit malthusien. Izmir, où le plan partiel de Prost et Danger de 1924 était un des rares à être appliqué, n'avait pas fait l'objet d'un plan d'ensemble, Le Corbusier s'étant contenté de fournir une simple esquisse. Les directives du concours international, lancé au printemps 1952, fixent pour la ville, qui avait atteint les 230 000 habitants au recensement de l'année précédente, l'objectif d'une population de 400 000 à l'an 2000 (au recensement de 2000 la population aura exactement décuplé à 2 300 000 habitants). 27 équipes y participent, parmi elles trois Allemandes, une Britannique, une Autrichienne et une Suisse. Le premier prix est obtenu par K.A. Arû et ses assistants Gündüz Özdefl et Emin Canbolat¹⁷². L'année suivante sont lancés les concours pour les villes d'Eskifehir et Malatya, l'équipe de Arû obtient respectivement le troisième et le deuxième prix¹⁷³. Enfin ce dernier est chargé du plan d'Izmit, en passe de devenir la banlieue industrielle d'Istanbul et dont les premiers plans avaient été faits par Jansen dans les années 1930.¹⁷⁴ Le plan est également basé sur un doublement de population en 50 ans, or celle-ci va également décupler comme pour la plupart des agglomérations. En même temps la Banque des départements continue à produire des plans à un rythme accéléré. Dans le rapport soumis par son vice-président Mithat Yenen au Congrès de l'UIA tenu à Athènes en mai 1954, le chiffre de 232 plans d'urbanisme réalisés depuis 1945 est cité¹⁷⁵.

Le Comité des consultants prépare en 1954 un plan d'aménagement de la partie de la ville située au nord de la Corne d'or (quartier de Beyoğlu) et l'année suivante un plan des zones industrielles¹⁷⁶. Il en est fait question d'un pont sur le Bosphore ainsi que d'une ligne de métro. Après un premier rapport réalisé par la firme hollandaise Nedeco en 1951 l'étude est confiée en 1954 à la Société Générale de traction et exploitation, française¹⁷⁷.

K. A. Arû, membre du Comité des consultants, rencontre lors du Congrès de l'UIA en 1953 à Lisbonne Sir Patrick Abercrombie, l'urbaniste de Londres¹⁷⁸ et l'invite à Istanbul. Celui-ci s'y rend au printemps suivant et rédige après un séjour de dix jours un rapport¹⁷⁹. Il trouve les travaux du Comité satisfaisants, mais semble s'inquiéter de la prolifération de l'habitat incontrôlé en périphérie. Il propose la création des villes satellites, donc une à proximité de l'aéroport.

A Ankara, les milieux gouvernementaux sont à la recherche d'une politique face aux phénomènes d'urbanisation qui ne fait que s'amplifier. Le principal centre de réflexion est la

¹⁷⁰ Ali Enver Toksoy "1952 İstanbul Bölge Kalkınma Kongresi", *İller ve Belediyeler Dergisi*, n°78, avril 1952, p. 44.

¹⁷¹ Duranay etc., *loc. cit.*

¹⁷² *Arkitekt*, 1951, p. 119-146.

¹⁷³ *Mimarlık*, 1952/3-4, p. 2-20 et

¹⁷⁴ *Arkitekt*, 1953, p. 208-216

¹⁷⁵ *Ibid.*, 1954, p. 73.

¹⁷⁶ Duranay etc. *op. cit.*, p. 81-82.

¹⁷⁷ Cf. Ertuğrul Mentefle, "İstanbul'un Seyrüseferi ve Metronun Faydaları" (Le trafic d'Istanbul et les avantages du métro), *Arkitekt*, 1954, p. 94-95.

¹⁷⁸ (1880-1957). Professeur de la Liverpool School of Architecture en 1915. Professeur d'Urbanisme à l'Université de Londres en 1935. Lauréat du plan d'urbanisme de Dublin en 1916. Urbaniste consultant de la ville de Dublin jusqu'aux lendemains de la seconde guerre mondiale. Responsable du plan d'urbanisme de Londres en 1943. Il réalisa les plans d'urbanisme de Plymouth, Bournemouth, Edinburgh, Hong Kong et Addis Abeba.

¹⁷⁹ Daté du 26 avril 1954, publié dans Arû, *op. cit.*, p. 171-176.

chaire d'urbanisme de la Faculté des Sciences Politiques où Fehmi Yavuz remplace Ernst Reuter. A partir de 1954 on y organise des Conférences dans le cadre d'une Semaine de l'Urbanisme dont les résultats sont publiés. Douze volumes sont ainsi parus entre 1955 et 1980, formant la première série de réflexions sur la question. En même temps le gouvernement recourt à l'avis des experts étrangers, où les Américains remplacent la précédente génération allemande. Le Ministère des Travaux publics demande en 1951 à la firme américaine Skidmore Owings et Merrill un rapport sur les questions de la construction, de l'aménagement et du logement. Ce rapport, pessimiste sur la possibilité de mettre en place une politique de logement social propose la création d'un office de planification auprès du Premier ministre, des bureaux de planification régionale, ainsi qu'un office du logement¹⁸⁰. En 1954 Ernst Egli est chargé d'évaluer la génération précédente des plans d'urbanisme. Il aboutit à un constat d'échec¹⁸¹. La même année Charles Abrams¹⁸² est chargé de réaliser un rapport concernant la question du logement en Turquie. Il propose la création d'un enseignement spécialisé dans ces domaines. L'année suivante c'est le gouvernement américain qui envoie dans le cadre de son programme d'aide Bernard Wagner, le fils de Martin Wagner. Chargé précédemment de la reconstruction des logements ouvriers en Allemagne après la guerre, Wagner calcule les besoins en logement et propose la création d'une direction du Peuplement et de la construction au sein du Ministère des Travaux publics¹⁸³.

Ces réflexions conjuguées aboutissent à la restructuration progressive de l'administration et de la profession. En 1954 est fondée l'Union des Chambres des Ingénieurs et des Architectes. En avril 1955 se réunit le congrès du peuplement et de la construction et demande la création d'un Ministère du peuplement. En 1956, la nouvelle loi de construction remplace la loi de 1933. Elle n'impose plus des plans d'urbanisme qu'aux municipalités de plus de 5 000 habitants, elle supprime les détails aberrants de l'ancienne loi et modernise les outils de l'urbaniste, notamment en matière de lotissements et d'expropriation¹⁸⁴. La même année est fondée à Ankara l'Université technique du Moyen-Orient qui dispense un enseignement en anglais. En 1958 le Ministère de la Construction et du peuplement est créé. Il est chargé de préparer des plans d'aménagements régionaux et urbains, d'établir et d'appliquer une politique du logement, de collaborer avec les autres ministères pour l'établissement d'études régionales et de gérer le peuplement du pays¹⁸⁵.

Parallèlement à cette réorganisation un nouvel effort d'aménagement est entrepris dans les trois grandes villes du pays. En 1955 un concours international pour un nouveau plan d'urbanisme est lancé à Ankara. Les lauréats sont deux urbanistes turcs, Nihat Yücel et Rafiit Ubaydin. Leur plan essaye d'adapter celui de Jansen à l'état des faits et reste pour cela en retrait constant par rapport à la réalité. En 1955 Ankara abrite 12 000 constructions illégales habitées par 62 400 personnes constituant les 21,8 % de la population. En 1995 ce sont près de trois millions de personnes, formant les 60 % de la population qui habitent 450 000 constructions illégales¹⁸⁶.

¹⁸⁰ Duranay etc., *op. cit.*, p. 81.

¹⁸¹ Egli, *«skân...», op.cit.*

¹⁸² (1902-1970) Emigrant juif polonais, consultant des Nations Unies, co-fondateur de la New York City housing Authority. Responsable de la chaire d'Urbanisme à la Columbia University.

¹⁸³ *Arkitekt*, 1956, p. 76-80.

¹⁸⁴ Cf. Fehmi Yavuz, *fiheircilîmiz hakkında mukayeseli raporlar* (Rapports comparatifs au sujet de notre urbanisme), Ankara 1972, p. 3-4.

¹⁸⁵ «mar ve «skân Bakanlıđı (Ministère de la Construction et du peuplement), *50 yilda «mar ve Yerleflme 1923-1973* (50 années de construction et de peuplement), Ankara, 1973, (préface).

¹⁸⁶ Ruffen Kelefl, *Kentleflme Politikası* (Politique d'Urbanisation), 3e édition, Ankara, 1996, p. 387.

Le passage à l'acte se fera toutefois à Istanbul, où le Premier ministre de l'époque, Adnan Menderes, décide de réaliser les percées dans le tissu de la vieille ville, prévues depuis l'ordonnance de 1839 et reprises par le plan de Prost. Ainsi la modernité, voulue par l'urbaniste français, sera réduite à son expression la plus élémentaire, celle de la percée, et celle-ci portée aux dimensions d'une ambition haussmanienne. Ces grands travaux nécessitent l'expropriation et la démolition de 7 289 immeubles. L'administration se borne à indemniser les expropriés par des bons du trésor - comme l'avait préconisé Prost - et ceux-ci se dirigent en grande partie vers les nouveaux quartiers des bidonvilles. La partie essentielle des travaux de Menderes porte sur le vieux tissu urbain, achevant sa modernisation et le livrant à la circulation automobile rapide, tandis que le problème de l'aménagement de la périphérie reste entier¹⁸⁷.

Avant de lancer ces grands travaux le gouvernement turc aurait voulu inviter Prost pour les superviser¹⁸⁸. Celui-ci a 77 ans à l'époque et ne souhaite sans doute ni reprendre un travail récusé par les urbanistes turcs ni participer au massacre qui se prépare. C'est alors l'Allemand Hans Högg qui sera invité pour avaliser les travaux à travers un projet de plan directeur qui est essentiellement un plan de circulation¹⁸⁹.

Suite à la création du Ministère de la Construction et du peuplement une Direction de Planification de la construction est instituée à Istanbul en avril 1958 et Mithat Yenen nommé à sa tête. Celle-ci décide d'inclure la périphérie de l'agglomération aux plans de Prost et du Comité des consultants, jugés insuffisants et d'élaborer un schéma directeur sur une superficie de 30 000 hectares. L'urbaniste italien Luigi Piccinato¹⁹⁰ est chargé de ce projet. En même temps le Ministère des Travaux publics commande à une firme américaine une étude concernant le pont sur le Bosphore et le boulevard périphérique qui s'y rattache. Piccinato prévoit une décentralisation de l'industrie et des fonctions portuaires qui sera plus ou moins réalisée mais il n'y a aucun moyen de contrôler la prolifération de l'auto-construction¹⁹¹. En 1958 est également lancé sous la supervision de l'urbaniste italien le projet de ville satellite près de l'aéroport proposé par Abercrombie. Il s'agit en réalité d'un grand ensemble de 12 000 logements, édifié selon les normes occidentales avec équipements et infrastructure réalisés en même temps que la construction. Cela suffit à en faire une opération haut de gamme (82 % des appartements ont une superficie supérieure à 110 m²) qui influence à son tour la qualité des équipements (marina, piscine et terrains de sports, centre commercial où s'installent les magasins Printemps etc.). La construction de cet ensemble appelé Ataköy sera étalée sur plusieurs décennies de sorte que la dernière tranche n'est toujours pas réalisée¹⁹².

En 1959, profitant de la réunion à Istanbul du Comité d'urbanisme de l'UIA, il est demandé à son président, André Gutton¹⁹³ de faire un rapport sur la situation de la ville. Celui-ci, tout en insistant sur la nécessité d'une planification régionale, met essentiellement l'accent sur la conservation du tissu de la vieille ville en tant qu'accompagnement nécessaire des

¹⁸⁷ Cf. Stéphane Yerasimos, "Istanbul : la naissance d'une mégapole", *Revue géographique de l'est*, n°2-3/1997, p. 200.

¹⁸⁸ Zeki Sayar, "İstanbul'un «marında fiehirci Mimarın Rolü" (Le rôle de l'urbaniste architecte dans l'aménagement d'Istanbul), *Arkitekt*, 1956, p. 98.

¹⁸⁹ Duranay etc., *op. cit.*, p. 83-86.

¹⁹⁰ (1899- après 1977) Architecte-urbaniste italien, Plan d'aménagement de Sabaudia en 1934. Projet d'exposition universelle de Rome en 1942. Plan d'aménagement de Rome en 1965. Plans d'urbanisme de Sienne et de Benevento. Plan d'aménagement de Naples en 1962.

¹⁹¹ Duranay etc. *op. cit.*, p. 86-92.

¹⁹² Cf "Ataköy Sitesi Hakkında Rapor" (Rapport au sujet de la cité d'Ataköy), *Arkitekt*, 1958, p. 79-82.

¹⁹³ (1904-2002) Architecte-urbaniste français. Plan d'aménagement de Boulogne-Billancourt en 1943.

monuments¹⁹⁴. Or le remplacement des maisons anciennes par des immeubles de rapport, joint aux destructions opérées par les grandes percées avaient déjà largement entamé à cette date le tissu traditionnel.

A zmir le plan de l'équipe Arû, choisi au concours de 1952, demande déjà d'être révisé en 1958. Suite à un rapport établi par Piccinato une Direction de Planification est également établie dans cette ville ayant à sa tête l'urbaniste suisse Bodmer. Enfin Piccinato est également chargé du plan d'urbanisme de Bursa. Apparemment, le passage sous la pression des événements à une deuxième génération de plans d'urbanisme, les plans d'aménagement, semble dépasser les capacités des urbanistes turcs, qui sont en réalité des architectes ayant suivi quelques cours généraux d'urbanisme dans un pays où n'existe encore à cette date aucune formation spécifique d'urbanisme. Mais aussi les différentes filières d'aide internationale imposent sans doute leurs propres choix.

L'échec de la politique libérale conduit l'O.E.C.E. (l'ancêtre de l'O.C.D.E.), dont la Turquie fait partie, à lui intimer la nécessité de se soumettre à une planification économique et spatiale. A cet effet, Lloyd Rudwin, professeur d'urbanisme au M.I.T. effectue deux missions en Turquie, en août 1959 et janvier 1960. Il propose dans son rapport le lancement des programmes d'éducation dans ce domaine¹⁹⁵.

Le coup d'Etat de 1960 met fin au régime du Parti démocrate et entend engager le pays sur la voie de planification. L'ordre des architectes qui s'engage à fond sut cette direction publie cette même année un communiqué critiquant sévèrement les égarements de la décennie précédente¹⁹⁶. Les premiers fruits de cette tendance est la fondation en 1961 d'un Organisme de planification d'Etat, chargé de réaliser des plans économiques quinquennaux mais également des plans régionaux, et l'ouverture la même année d'un Département d'urbanisme et de planification régionale au sein de l'Université technique du Moyen orient. De même, la nouvelle constitution instaure l'élection des maires au suffrage universel.

Au début des années 1960 Istanbul abrite 120 000 constructions illégales, l'ensemble des villes du pays le double. La population d'Istanbul et des grandes villes double en 10 ans, elle décuplera au cours de la seconde moitié du XXe siècle. Malgré les velléités de planification, lancées au début des années 1960 et pratiquement abandonnées à la fin de la même décennie la maîtrise des sols urbains et périurbains devient impossible. De surcroît les politiques inflationnistes qui constituent désormais le moteur de la croissance économique, jointes à l'expansion urbaine rendent la spéculation foncière un élément essentiel de l'accumulation de richesses, auquel s'adonnent petits et grands, sacrifiant souvent leur confort et leur sécurité présents aux gains escomptés. Dans ce contexte, toute politique et pratique d'aménagement, en dehors de la planification des réseaux, deviennent illusoire. Bien au contraire, les différents projets et contre-projets d'aménagement et d'urbanisme servent plus à alimenter et à orienter la spéculation, profitant aux initiés, qu'à la contrôler. Or, c'est pendant cette période que la formation des urbanistes se développe. L'urbanisme et l'aménagement deviennent progressivement des disciplines universitaires en phase avec les évolutions internationales, suivant bien leur progression et s'intégrant même à la recherche dans ces domaines au niveau mondial. Ils restent toutefois sans prise effective sur la réalité du pays où les pratiques n'ont rien à voir avec les principes enseignés.

¹⁹⁴ Duranay etc., *op. cit.*, p. 92 et Turgut Cansever, "U.I.A. fiehircilik Komitesi Bafllkanı A. Gutton'un Konuflmaları Hakkında" (A propos des conférences du président du Comité d'urbanisme de l'I.U.A. A. Gutton), *Arkitekt*, 1959, p. 110-111.

¹⁹⁵ Lloyd Rudwin, *Türkiye'nin Bölge Planlaması Hakkında Rapor* (Rapport sur la planification régionale en Turquie), Ankara, 1960.

¹⁹⁶ Duranay, etc., *op. cit.*, p. 92-94.

Le projet de schéma directeur d'Istanbul soumis par Luigi Piccinato à la fin de l'année 1960 n'est pas accepté et la Direction de planification rattachée à la municipalité, c'est-à-dire privée de ressources. Dans sa nouvelle configuration, celle-ci constate que "suite à une "activité non planifiée de soi-disant planification", la présence simultanée d'une quantité innombrable de plans qui se contredisent et le fait que ces plans sont des documents qui ne servent pour la plupart aucun objectif, si ce n'est des intérêts personnels, nous confère le devoir de mettre fin à cette situation"¹⁹⁷. Plus précisément on s'aperçoit que les plans en question sont basés sur des fausses données cartographiques et aéro-photographiques et qu'ils ne se basent pas sur des sérieuses données analytiques pour la simple raison que celles-ci n'existent pas. C'est-à-dire à la vision prostienne, accusée d'être cosmétique se substitue une autre, pseudo-scientifique, toujours sans aucune prise sur la réalité.

Mais la Direction municipale n'a pas les moyens de réaliser ses ambitions. L'aide des institutions universitaires, de l'Université d'Istanbul, de l'Université technique et de l'Académie des Beaux arts, ainsi que celle de l'Ordre des Architectes demandée et qui se matérialise par la constitution d'un Conseil, n'aboutit pas non plus par manque de ressources¹⁹⁸. Ainsi l'administration centrale reprend les choses en main et lance en 1962 un Plan d'aménagement de la région Marmara-est. Celui-ci qui table pour l'aire métropolitaine d'Istanbul sur une population de 4,8 millions en 20 ans - or elle sera de 7 millions en 1980 - sera soumis en 1963 à l'Organisme de planification d'Etat mais jamais approuvé. Il prévoyait la création de villes-satellites séparées par des espaces verts sur une bande littorale s'étirant depuis le lac de Büyük Çekmece sur la rive européenne jusqu'à la bourgade de Gebze sur la rive asiatique de la mer de Marmara, c'est-à-dire une longueur de 80 kilomètres, sans indiquer toutefois les moyens pour préserver les espaces non destinés à l'urbanisation¹⁹⁹.

En 1963 Kemal Ahmet Arû, dont la chaire d'urbanisme publie depuis cette année ses "Conférences d'Urbanisme"²⁰⁰, écrit dans *Arkitekt*, pour critiquer les politiques menées à ce jour et réclamer un concours international pour l'aménagement d'Istanbul et de sa région²⁰¹. A partir de 1964, la revue *Mimarlık* (Architecture), qui avait paru de 1944 à 1953, reprend sa parution en tant qu'organe de l'Ordre des Architectes. Des longs articles sont régulièrement publiés sur les questions intéressant l'urbanisme aussi bien en Turquie que dans le monde. En 1967 la chaire d'urbanisme de l'Université technique d'Istanbul se transforme en Institut d'Urbanisme sans que cela implique toutefois la mise en place d'un cursus complet de formation. L'Institut en question organise l'année de sa fondation un Congrès du développement régional d'Istanbul. Le préambule des résolutions du Congrès, daté du 20 avril 1967, commence par la phrase : "Il faut mettre fin à l'état général d'abandon d'Istanbul qui contraste avec le fait qu'elle est la plus grande ville à l'échelle du pays et connue à l'échelle planétaire comme une super-métropole, afin que cette perle du monde, le trésor de notre histoire, la prunelle de nos yeux, puisse atteindre le niveau de développement qu'elle mérite"²⁰². Cette envolée lyrique rappelle celle contenue, il y a exactement un siècle, dans le rapport de la Commission d'amélioration des voies, chargée de la restructuration du centre-ville, daté du 3 mars 1867 "Cette ville célèbre (...) qui n'a pas sa pareille au monde, mis à part

¹⁹⁷ "Programme de base de la Direction de construction et de planification de la municipalité d'Istanbul pour les années 1961-1962-1963. 1961", *ibid.* p. 94-97.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 97.

¹⁹⁹ Cf. Sami Ersek, "Doğu Marmara ön plânının ana hatları" (Les lignes directrices de l'avant-projet du plan Marmara-est), *Mimarlık*, 1964, n°5, p. 23-31.

²⁰⁰ Quatre volumes parus de 1963 à 1966, voir la table des matières dans Arû, *op. cit.*, p. 153-154.

²⁰¹ p. 147-148.

²⁰² *Mimarlık*, 1967, n°5, p. 7.

son reflet dans la mer qui l'entoure, ne mérite pas de rester en cet état avec son dédale des ruelles"²⁰³

Après des tentatives qui aboutissent à un plan de protection au 1/5 000 d'Istanbul *intra muros* en 1964 et d'un plan de zonage industriel en 1966²⁰⁴, le gouvernement décide de lancer des schémas directeurs pour les trois grandes agglomérations du pays. Suite à cette décision des Bureaux des Plans directeurs dépendant du Ministère de la Construction et du peuplement sont créés à Istanbul, Ankara et Izmir. Celui d'Istanbul rappelle de nouveau Luigi Piccinato, tandis que celui d'Izmir choisit un urbaniste danois, Stefan Ott. Il est vrai que les premiers urbanistes turcs ne seront diplômés de l'Université technique du Moyen orient qu'en juin 1968.

Piccinato présente en 1967 les lignes directrices du schéma directeur qui prend en compte l'ensemble de la région Marmara-est et concerne une aire métropolitaine d'un rayon de 50 km. Il s'élève contre le système radioconcentrique de l'accroissement spontané et préconise un développement linéaire le long du littoral de la mer de Marmara, autour des axes menant vers Edirne, côté européen, et vers Ankara du côté asiatique, avec une nette préférence pour la seconde direction, ce qui rend nécessaire le pont sur le Bosphore²⁰⁵.

Suite à ce pré-rapport Luigi Piccinato retourne à son pays. Après quelques contacts avec l'Institut d'Urbanisme de l'Université technique le Bureau du Plan directeur travaille seul, suivant les directives du Ministère des Travaux publics, ce qui inquiète la profession. Ainsi l'Ordre des architectes réunit le 3 mai 1968 à Istanbul les principaux enseignants du département de la Planification urbaine et régionale de l'Université technique du Moyen orient (Ankara), de la chaire (devenue entre-temps Institut) d'Urbanisme de la Faculté des Sciences Politiques d'Ankara, de l'Institut d'urbanisme de l'Université technique d'Istanbul, de la Faculté d'Architecture de l'Académie des Beaux arts d'Istanbul, ainsi que le directeur du Bureau du Plan directeur d'Istanbul qui n'est autre que Mithat Yenen, le bureaucrate inamovible de l'urbanisme républicain. Les participants se plaignent des travaux effectués en vue de l'établissement du plan directeur d'Istanbul sans consultation des milieux universitaires et professionnels. Cela diminue à leur avis le niveau scientifique des travaux, rend suspecte la méthode suivie et ne permet pas de déceler les objectifs. Ils demandent une meilleure information et transparence²⁰⁶. Les tendances qui se dégagent de cette réunion conduisent à la création l'année suivante de l'Ordre des Planificateurs urbains.

IV- La formation de la profession

La sortie sur le marché du travail des premiers diplômés d'une formation d'urbaniste en Turquie à la fin des années 1960 a tout naturellement conduit à la formation d'une association professionnelle. Celle-ci chercha à s'abriter dans l'Union des Ordres des Architectes et Ingénieurs de Turquie, établie en 1954, non sans mal. L'opposition est paradoxalement venue, non de la part des architectes mais de l'Ordre des Cartographes, qui ont refusé aux urbanistes la qualification d'architecte ou ingénieur, requise selon eux pour l'entrée dans l'Union. Il a ainsi fallu un recours en Conseil d'Etat, pour que l'affiliation de l'Ordre des Planificateurs Urbains à l'Union puisse devenir effective en 1971.

²⁰³ Cf. Yerasimos, "Occidentalisation...", *op. cit.*, p. 115.

²⁰⁴ Duranay etc., *op. cit.*, p. 99-101, 103.

²⁰⁵ *Mimarlık*, 1970, n°5, p. 49-54.

²⁰⁶ Résolution et compte-rendu publiés in *Mimarlık*, 1969, n°1, p. 13-17.

A cette date, l'Ordre avait 70-75 membres, comprenant 15-20 diplômés d'urbanisme et des architectes ou ingénieurs qui avaient travaillé dans ce domaine et qui venaient d'y inscrire en plus d'une inscription dans leur propre ordre. En 1972-1973 le nombre des inscrits atteignit les 90, et l'année suivante se rapprocha des 150.

L'Ordre, a voulu conserver le monopole de l'exercice du métier pour ses membres, ce qui entraîna des frictions avec les autres ordres de l'Union. En même temps les pouvoirs publics s'y sont mêlés. Dans un premier temps, ils ont exigé une embauche de deux ans au moins dans un service public de planification ou dans un bureau privé de catégorie A ou B (défini selon sa taille) pour reconnaître le statut d'urbaniste (planificateur) à une personne. Cette contrainte fut abolie en 1976, mais après le coup d'Etat de 1980, le régime militaire, soucieux d'affaiblir l'emprise des chambres professionnelles, jugées radicales, dispensa les urbanistes, agents de l'Etat, de s'inscrire à l'Ordre, ce qui affaiblit considérablement celui-ci. Il comptait un millier de membres au milieu des années 1990, mais la multiplication des départements universitaires formant des urbanistes lui a permis d'assurer la relève. A partir de 1995 il n'accepte plus les doubles inscriptions et accueille les personnes disposant d'une licence de quatre ans en Aménagement urbain et régional, qui est le diplôme de base délivré par les Universités turques, sans toutefois appliquer cette décision rétroactivement, ce qui lui a permis de conserver les architectes ou ingénieurs inscrits jusqu'à cette date.

L'Ordre des planificateurs revendique en 2002 2 650 membres. Il est organisé en cinq sections situées à Ankara, Istanbul, Izmir, Antalya et Bursa et 26 bureaux provinciaux. Son site Internet donne le nom et le numéro de registre de 453 unités (personnes ou sociétés) affiliées, dont un tiers (157) sont des sociétés anonymes. 173 de ces unités (dont 42 sociétés) sont situées à Ankara, 50 (30) à Istanbul et 35 (20) à Izmir. Donc 57 % environ des unités affiliées et 68 % des sociétés sont situées dans les trois grandes villes du pays. La faiblesse des sociétés à Ankara - bien moins que la moyenne nationale - est toutefois à signaler. De même 2/3 de l'ensemble des sociétés (107) portent dans leur titre la mention "planification" ou "urbanisme".

Dans une enquête réalisée en 2001 auprès des personnes inscrites à l'Ordre, sur 298 personnes qui ont répondu, 118 (40 %) travaillent dans les municipalités, 68 (24 %) sont des universitaires et 55 (19 %) sont dans le privé. Le faible nombre de ceux qui sont dans les administrations centrales (16), découle du fait qu'ils ne sont pas obligés de s'inscrire dans l'ordre²⁰⁷. Parmi ceux qui travaillent dans les municipalités les deux tiers sont employés par les mairies des grandes agglomérations²⁰⁸. A la question : "est-ce que le métier que vous exercez correspond à votre profil de planificateur" ce sont les universitaires qui ont répondu "oui" à la plus grande majorité, suivis par le secteur privé²⁰⁹. Concernant les faiblesses de l'enseignement suivi, 28 % se plaignent du manque de connaissances professionnelles et autant du manque de relations avec les disciplines avoisinantes, principalement l'architecture et l'ingénierie. 14 % estiment que le cadre juridique de la planification n'est pas suffisamment enseigné²¹⁰. En ce qui concerne les difficultés rencontrées dans l'exercice du métier, 41 % pensent qu'il "ne nourrit pas son homme" et 22 % se plaignent de la pression subie par leurs supérieurs hiérarchiques²¹¹.

²⁰⁷ Enquête présentée lors du II. Congrès de planification, tenu les 7 et 8 février 2002 à l'Université de Yıldız. cf. *II. Planlama Kongresi. Planlama EĞitimini Yeniden Düşünmek* (Repenser l'enseignement de la planification), Istanbul, Yıldız Teknik Üniversitesi Basım-Yayın Merkezi, 2002, p. 96.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 97.

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 99.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 100-101.

²¹¹ *Ibid.*, p. 103-104.

Vu qu'il existe environ 3 000 municipalités en Turquie, chargées d'établir des plans d'urbanisme, et que la municipalité du Grand Istanbul, emploie à elle seule quelque 200 urbanistes, dont la moitié en tant que salariés et la moitié sous contrat, les responsables de l'Ordre pensent qu'il n'y a pas pléthore d'urbanistes en Turquie. L'Ordre publie une revue trimestrielle : *Planlama* (Planification).

Dans la lignée de sa fédération, l'Ordre des Urbanistes maintient un profil progressiste et développe un discours "de gauche". Sa déclaration à l'issue de sa 21^e assemblée générale, en 2000, contre les privatisations imposées par "le capital international et le nouvel ordre international" et réclame que "la planification ne soit plus le moyen de la création et de la distribution d'une rente urbaine, mais celui du développement dans le cadre de la justice sociale". Elle se plaint également de la multiplication des départements d'urbanisme dans des universités privés de cadres et de moyens qui ne font que diminuer la qualité de la planification. Elle termine par le mot d'ordre : "Contre l'offensive de la mondialisation, pour la défense de la vie par la planification".

Aujourd'hui l'Ordre des Planificateurs se trouve confronté, dans l'ambiance néo-libérale de la mondialisation, à la montée de l'urbanisme de projet qui remet à l'ordre du jour la concurrence des architectes contre l'urbanisme de plan, dont ses membres sont restés les défenseurs.

V- La réglementation urbaine

La division administrative du territoire turc et les limites des municipalités ne se superposent pas. Le territoire est divisé en départements, arrondissements (sous-préfectures) et cantons. Les cantons ruraux sont subdivisés en villages, les cantons urbains en quartiers. Seulement les agglomérations de plus de 2 000 habitants peuvent posséder une municipalité. Celle-ci couvre une superficie qui comprend plusieurs quartiers, cantons ou même arrondissements dans les grandes villes. Les limites des municipalités sont décidées par le conseil municipal et approuvées par les autorités départementales pour les municipalités de moins de 80 000 habitants ou par le Ministère de l'Intérieur pour celles de plus de 80 000 habitants. Les municipalités peuvent être entourées par des "Zones de voisinage" définies par la Loi d'Aménagement de 1985 comme des secteurs sous le contrôle et la responsabilité des municipalités du point de vue de la réglementation d'aménagement. Il s'agit soit des zones d'expansion future, soit des zones à protéger, ou à développer des activités particulières comme le tourisme. Enfin, les grandes agglomérations disposent d'une municipalité d'agglomération qui regroupe des municipalités partielles.

Le droit d'urbanisme en Turquie a été réorganisé conformément à la Loi d'Aménagement de 1985. Celle-ci prescrit deux catégories des plans : les Plans régionaux, établis par l'Organisme de Planification de l'Etat et les Plans d'aménagement. Ces derniers sont de deux ordres, les Schémas directeurs et les Plans d'application. Les municipalités de plus de 10 000 habitants sont tenues de réaliser ces plans à l'intérieur de leur périmètre et de celui des zones de voisinage. Celles de moins de 10 000 habitants peuvent également en établir sur décision de leur conseil municipal. Pour les autres secteurs, les plans d'aménagement sont du ressort de la préfecture.

Cette règle souffre toutefois de plusieurs exceptions. Le Ministère de l'Equipement s'arroge le droit d'exécuter lui-même les plans d'aménagement rendus nécessaires par des catastrophes naturelles, touchant des opérations de logements collectifs, ou des applications de la loi sur la résorption des bidonvilles, dans les cas concernant un ensemble de municipalités ou des grandes infrastructures. Les plans d'aménagement des secteurs contenant de terrains appartenant à des entreprises ou institutions publiques en voie de privatisation, sont entrepris

par la Haute instance de privatisation. Le Ministère de l'Environnement, celui du Tourisme, celui de la Culture peuvent se charger également des plans d'aménagement qui concernent leurs prérogatives. Les plans d'aménagement des parcs naturels relèvent du Ministère des Forêts, ceux qui sont inclus dans la zone du Projet d'Anatolie du sud-est sont entrepris par l'organisme chargé de ce projet de développement. Le Ministère de la Défense, l'Office du Logement collectif interviennent également. Au total 17 instances différentes sont habilitées de mener des plans d'aménagement qui souvent se superposent et qui risquent de se trouver en contradiction, ce qui entraîne des problèmes d'application.

L'exercice du métier d'urbaniste en ce qui concerne la réalisation des plans d'aménagement prescrits par la Loi d'aménagement, est réglementée par la circulaire du 2 novembre 1985. Celle-ci établit six catégories de travaux à partir de critères liés à la superficie et à la population prévue des secteurs : Catégorie A, superficie égale ou supérieure à 5 000 hectares et population prévue de 300 000 habitants ou plus ; B, 2 000 à 5 000 ha. Et 100 000 à 300 000 habitants ; C, 1 000 à 2 000 ha et 50 à 100 000 habitants ; D, 500 à 1 000 ha et 30 000 à 50 000 habitants ; E, 200 à 500 ha et 10 000 à 30 000 habitants ; F, superficie de moins de 200 ha et population prévue de moins de 10 000 habitants. Pour être habilités à concourir les candidats doivent satisfaire à un des six critères suivants : être diplômés d'un département de planification urbaine ou régionale, de projet urbain ou d'architecture avec le titre de planificateur urbain (urbaniste), de projeteur urbain (*urban designer*) ou d'architecte ; avoir travaillé pendant une certaine durée dans des services publics concernés par la planification ; avoir enseigné dans le supérieur dans les domaines concernant la planification ; avoir travaillé dans des bureaux privés de planification ; avoir gagné des concours de plans d'aménagement ; avoir réalisé des plans de catégorie inférieure à celle postulée. Ces critères généraux sont détaillés de la façon suivante pour chaque catégorie de plan : Catégorie A, avoir déjà réalisé deux plans d'aménagement de catégorie B ou un de catégorie B et deux de catégorie C, ou avoir travaillé pendant douze ans dans un service public concerné par la planification, ou avoir enseigné pendant la même durée et sur le même sujet dans l'enseignement supérieur, ou avoir travaillé dans la réalisation d'un plan d'aménagement de la première catégorie ayant obtenu le 1er prix dans un concours. Catégorie B, avoir déjà réalisé deux plans d'aménagement de catégorie C ou un de catégorie C et deux de catégorie D, avoir travaillé pendant dix ans dans une administration de planification ou avoir enseigné pendant la même durée et sur le même sujet dans l'enseignement supérieur, ou avoir travaillé dans des équipes ayant obtenu le 1er prix dans des plans d'aménagement de catégorie A ou B. Catégorie C, avoir déjà réalisé deux plans d'aménagement de catégorie D ou un de catégorie D et deux de catégorie E, avoir travaillé pendant huit ans dans une administration de planification ou avoir enseigné pendant la même durée et sur le même sujet dans l'enseignement supérieur, ou avoir obtenu un 1er prix ou deux mansions dans les concours des plans de catégorie A, B ou C. Catégorie D, avoir déjà réalisé deux plans d'aménagement de catégorie E ou un de catégorie E et deux de catégorie F, avoir travaillé pendant six ans dans une administration de planification ou avoir enseigné pendant huit ans dans sur le même sujet dans l'enseignement supérieur, ou avoir obtenu ou moins deux prix ou un prix et deux mansions dans des concours de plans d'aménagement. Catégorie E, avoir déjà réalisé trois plans d'aménagement de catégorie F, ou avoir travaillé pendant quatre ans dans une administration de planification, ou avoir enseigné pendant la même durée et sur le même sujet dans l'enseignement supérieur, ou avoir obtenu au moins un prix ou deux mansions dans des concours de plans d'aménagement. Catégorie F, avoir un diplôme supérieur de quatre ans de planificateur urbain ou un diplôme de troisième cycle de planification urbaine et régionale ou de projet urbain après des études d'architecture, ou avoir travaillé pendant deux ans dans une administration de planification, ou avoir

enseigné pendant la même durée et sur le même sujet dans l'enseignement supérieur, ou avoir travaillé pendant deux ans dans un bureau privé de planification ayant réalisé des plans de catégorie A, B, C, ou D, ou avoir obtenu au moins une mention dans un concours de plan d'aménagement.

Dans ce contexte il apparaît que les règles établies par l'administration ne correspondent pas entièrement aux critères de l'inscription à l'Ordre des Planificateurs urbains. Ainsi, la circulaire susmentionnée semble autoriser l'exercice du métier d'urbaniste aussi bien aux architectes qu'aux personnes formées sur le tas.

2e Partie

Les premiers pas de la profession d'urbaniste en Egypte : repères sur la constitution d'un champ de pratiques professionnelles

Mercedes Volait

Sommaire de la 2e partie

I- UN NOUVEAU CHAMP D'INTERVENTION.....	49
II- CONSOLIDATION INSTITUTIONNELLE DE L'URBANISME.....	50
III- L'ENSEIGNEMENT LOCAL DE L'URBANISME	54
IV- QUELQUES FIGURES DE PRECURSEURS	56
IV.1- <i>Formations françaises</i>	56
IV.2- <i>La filière du « Civic design » (Liverpool)</i>	58
IV.3- <i>La dynamique transatlantique</i>	59
IV.4- <i>Un « intrus »</i>	60
V- LA « MILITARISATION » DE L'EXPERTISE TECHNIQUE	60
VI- UNE QUESTION PUBLIQUE ?	61
VII- ELEMENTS DE CONCLUSION : UNE MONTEE EN PUISSANCE ?	61
VIII- ANNEXE : <i>DONNEES CHIFFREES</i>	63

Pour tenter de restituer l'émergence de la profession d'urbaniste dans le cas égyptien, plusieurs entrées sont ici considérées : l'exercice urbanistique, envisagé à partir des premiers plans d'aménagement et des grandes dates qui jalonnent sa consolidation institutionnelle, les profils des premiers « hommes de l'art » qui en firent profession, l'enseignement de l'urbanisme offert localement, l'émergence des questions d'aménagement urbain dans la sphère publique. Les éléments chiffrés issus des grandes enquêtes sur les qualifications techniques en Egypte menées entre 1956 et 1983 par la statistique officielle sont donnés en annexe.

I- Un nouveau champ d'intervention

Il convient de préciser d'emblée que « l'urbanisme » est entendu dans son acception moderne « d'urbanisme de plan » ou « d'urbanisme prévisionnel », discipline d'action dont on s'accorde à faire remonter l'origine aux toutes premières années du XX^e siècle en Europe et aux Etats-Unis. Les avis divergent certes sur la date d'apparition du mot. La vulgate a longtemps voulu que le terme « d'urbanisme » soit rentré dans la langue française par le biais d'un texte du géographe Pierre Clerget publié en 1910²¹², mais il est désormais établi qu'il en existe une occurrence bien antérieure, identifiée dans un dictionnaire publié en 1842²¹³. Il reste que le mode d'exercice de l'urbanisme qui voit alors le jour diffère des opérations d'embellissement, de l'art urbain, de l'urbanisme réglementaire qui avaient, au long du siècle précédent, régi l'intervention de la puissance publique sur la ville : il y est désormais d'abord et avant tout question de prévisions sur le moyen et long terme, de stratégies de développement et d'aménagement territorial, d'une approche qui se veut « compréhensive » (au sens anglo-saxon) du fait et du devenir urbain et est traversée par des préoccupations de réforme sociale²¹⁴.

La situation en Egypte ne fait, de ce point de vue, pas exception. Au XIX^e siècle, la transformation des villes y rime avec construction de quartiers neufs et embellissement des centres anciens (à partir des années 1860 à Alexandrie, de 1868 au Caire, des années 1870 dans les ville de province), opérations de nivellement (le levé complet de la capitale est mené à bien en 1874²¹⁵), et établissement de plans d'alignements (à partir de 1880 pour Le Caire)²¹⁶ ; dirigée par le Prince, l'action vise à donner un nouveau visage, assaini, à la ville et elle est essentiellement physique. A partir des années 1920, le processus urbanistique se traduit par l'élaboration de plans d'aménagement, le développement d'instances spécifiques et la mise au

²¹² Pierre CLERGET, « L'urbanisme, étude historique, géographique et économique », *Bulletin de la société neuchâteloise de géographie*, Neuchâtel, 1910, p. 213-231 ; Marcel RONCAYOLO, « Penser l'urbanisme », in *Villes et civilisation urbaine, XVIII^e-XX^e siècle*, M. RONCAYOLO et T. PAQUOT (dir.), Paris, 1992, p. 229-232.

²¹³ Jean-Baptiste RICHARD DE RADONVILLIERS, *Enrichissement de la langue française, dictionnaire de mots nouveaux, systèmes d'éducation, pensées politiques, philosophiques, morales et sociales*, Paris 1842, voir Javier GARCIA-BELLIDO, « Inicios del lenguaje de la disciplina urbanística en Europa y difusión internacional de la « urbanización » de Cerdá » in *Tiempo y espacio en el arte, Homenaje al profesor Antonio Bonet Correa*, Madrid, 1994, p. 1103-1144.

²¹⁴ Anthony SUTCLIFFE, *Towards the Planned City : Germany, Britain, the Unites States and France, 1780-1914*, Oxford, 1981 ; Jean-Pierre GAUDIN, *L'avenir en plan : technique et politique dans la prévision urbaine, 1900-1930*, Paris, 1985.

²¹⁵ Henri ALADENIZE, *Nivellement général de la ville du Caire exécuté en 1874*, Vichy, 1874.

²¹⁶ Mercedes VOLAIT, « Making Cairo Modern (1870-1950) : Multiple Models for a "European-style" Urbanism » in *Urbanism : Imported or Exported ? Native Aspirations and Foreign Plans*, Joe NASR et M. VOLAIT (dir.), Wiley, 2003, p. 17-50.

point de projets de législations : réguler la spéculation foncière en est le moteur affiché²¹⁷ ; l'intervention se situe désormais dans le registre de la prévision.

II- Consolidation institutionnelle de l'urbanisme

La plus ancienne initiative identifiée à ce jour s'inscrivant dans cette perspective intervient, significativement, à Alexandrie. En 1918, la Commission municipale de la ville commande l'établissement d'un « Town Planning Scheme », soit un « projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la ville, en vue d'assurer son essor futur d'après un programme approuvé » selon les termes mêmes de la résolution votée dans la séance du 30 octobre 1918²¹⁸. Depuis 1890, la seconde ville du pays est administrée par une instance formée pour partie de notables locaux ou européens élus, et pour partie de fonctionnaires et techniciens, qui demeura longtemps sans équivalent (la municipalité du Caire ne voit le jour qu'en 1949). La demande sociale joue ici un rôle déterminant. Le projet est signé par William H. McLean (1877-1967), ingénieur civil anglais ayant fait ses premières armes à l'assainissement de Glasgow, avant d'entamer une carrière coloniale en 1906, qui le mena à Khartoum en tant qu'ingénieur municipal jusqu'en 1913, puis en Egypte jusqu'en 1926 en tant qu'ingénieur en chef du service des Municipalités et Commissions locales auprès du ministère de l'Intérieur²¹⁹. Son projet est approuvé en 1921. Quatre ans plus tard, et le fait n'est pas moins significatif, la révision du plan est demandée à un professionnel égyptien, Muhammad 'Irfân²²⁰ (1889- ?), ingénieur de la Municipalité. De formation anglaise, 'Irfân est aussi connu pour avoir par la suite enseigné l'urbanisme et le « génie municipal » (*handasa al-baladiyyât*) à l'Ecole polytechnique du Caire ; on lui doit encore la publication en 1929 d'un projet de loi sur l'urbanisme (*qânûn takhtât al-mudûn*), demeuré apparemment sans suite, mais qui constitue en lui-même un jalon significatif du développement en Egypte d'une pensée aménageuse²²¹. L'épisode signe l'émergence de professionnels locaux dans le champ de l'urbanisme.

Parallèlement, l'embryon d'un service d'urbanisme (*Town Planning and Projects Office*) voit le jour au Caire en 1920 au sein du service du *Tanzîm* (service en charge des questions d'édilité et de voirie urbaine) de la capitale, administration elle-même placée sous la tutelle du ministère des Travaux Publics, puisque la ville était demeurée à l'écart du processus d'organisation municipale. La mission de ce service, réaffirmée tout au long des 20 années suivantes, est de contrôler « l'application des véritables (c'est moi qui souligne) principes du *Town Planning* et du mouvement des cités-jardins à l'expansion future du Caire » ; elle débouche dans la décennie suivante sur l'élaboration d'un « Comprehensive Town Plan » pour l'agglomération, qui a dépassé depuis 1917 le million d'habitants (à titre de comparaison, on peut rappeler qu'Istanbul atteint ce seuil en 1950). Le document fixe à la fois des orientations de développement et de régulation de l'expansion urbaine, et fait des propositions de transformations du cadre urbain existant²²². Il est dû à un certain Mahmoud Sabri Mahboub, formé sur le tas à l'urbanisme par le

²¹⁷ Idem, « Town Planning Schemes for Cairo conceived by Egyptian Planners in the "Liberal Experiment" Period », in *Middle Eastern Cities 1900-1950: Public Spaces and Public Spheres in Transformation*, Jakob SKOVGAARD-PETERSEN (dir.), Proceedings of the Danish Institute in Damascus, I - 2001, p. 44-71.

²¹⁸ Municipalité d'Alexandrie, *City of Alexandria Town Planning Scheme*, Le Caire, 1921, p. 2.

²¹⁹ Robert HOME, « British colonial planning in the Middle East : the work of W. H. Mclean », *Planning History*, 1990, XII-1, p. 4-9.

²²⁰ Robert ILBERT, *Alexandrie, 1830-1930*, Le Caire, Institut français d'Archéologie orientale, 1996, p. 390.

²²¹ M. VOLAIT, « Town Planning Schemes... », *op. cit.*, p.

²²² *Ibidem*.

biais d'un stage auprès du *City Engineers's Office* de la ville de Leeds en Angleterre effectué en 1915. Membre associé dès ce moment du *Royal Town Planning Institute*, Mahboub en est élu membre à part entière en 1924, de par ses fonctions. Bien que le déroulement de sa carrière soit encore mal connu, on sait par des sources disparates, qu'il était inspecteur de l'aménagement des villes en 1927 et directeur général du *Tanzîm* en 1930 au sein du ministère des Travaux publics. C'est aussi au même moment, et vraisemblablement par les mêmes canaux, que l'Égypte apparaît sur la scène urbanistique internationale. En 1923, elle aurait pris, d'après les sources officielles (rapports annuels du ministère des Travaux publics), une part active au *Town Planning Exhibition* organisé à Göteborg en Suède en 1923, avec la présentation d'une série de plans de rues, de places et de monuments du Caire dressés par les ingénieurs du service du *Tanzîm*. En 1926, on sait aussi que Mahboub était membre d'un « Conseil international d'Aménagement des villes », qui reste à identifier avec précision mais c'est un indice supplémentaire du développement de liens avec le milieu professionnel international.

L'apparition de professionnels égyptiens à des postes techniques de responsabilité dans les années 1920 n'est pas fortuite. La politique d'égyptianisation, consécutive à l'Indépendance proclamée en 1922, en est un moteur essentiel : les fonctionnaires européens au service du gouvernement égyptien commencent dès cette date à quitter le pays ; à partir de 1928, ils sont fermement invités à faire valoir leurs droits à pension. Leurs collègues égyptiens montent en grade dans les administrations. Il s'agit pour l'essentiel de générations déjà très présentes de longue date dans l'appareil administratif, ou formées durant les décennies de l'occupation britannique du pays (1882-1922). En matière de formation d'élites techniques locales, la domination coloniale n'a pas constitué de rupture majeure ; au-delà du coup de frein, passager, donné à l'enseignement supérieur au tournant du siècle ou du ressentiment des ingénieurs locaux face au recours à leurs confrères britanniques pour certaines missions d'évaluation – à l'origine de la grande fronde organisée en 1920 par quelque 300 ingénieurs égyptiens, qui devait donner notamment naissance à la revue *al-Handasa*, et à un premier projet de regroupement professionnel. Globalement, il y a continuité avec la politique, à l'origine très autoritaire, d'instruction technique mise en œuvre à partir des premières décennies du XIX^e siècle afin de fabriquer des compétences locales.

Ce début de développement professionnel dans l'entre-deux-guerres est aussi porté par une commande publique active. A un certain immobilisme anglais en matière de grands travaux urbains, fait suite une embellie de l'activité, au Caire en particulier (nouvelles percées, dégagement de mosquées, premiers tunnels routiers, projet d'éradication des quartiers insalubres, etc...), avant que l'attention ne tende à se focaliser sur les questions du logement économique, et plus encore de la « reconstruction rurale » et de la carte hospitalière du pays. Cette nouvelle préoccupation centrée sur la campagne égyptienne se traduit en premier lieu par une réforme administrative. En 1936, l'ancien département de l'Hygiène publique (*Public Health*), auparavant rattaché au ministère de l'Intérieur, accède au rang de ministère ; son organigramme inclue un département des Affaires rurales créé pour l'occasion, qui intègre l'ancienne Administration des Municipalités et Commissions locales, également détachée du ministère de l'Intérieur, et incluant un bureau d'urbanisme. Les services de voirie et d'édilité du Caire, ce qui continue à s'appeler le *Tanzîm*, sont alors organisés en trois missions principales : la gestion de l'alignement, l'entretien des voies, l'urbanisme (*takhîf al-mudûn*) et le logement. L'intérêt accordé au problème du logement des classes défavorisées conduit à la création en 1950 d'un Département des Habitations populaires au sein d'un ministère des Affaires sociales, qui a vu quant à lui le jour en 1939. On lui doit le projet de loi adopté en 1951 sur la

construction de logements économiques, qui fait suite à une étude confiée à l'urbaniste Mahmud Ryad et à l'hygiéniste Ahmad Husayn sur les moyens de fournir aux classes à revenus limités des logements à bas coût. Le dispositif est complété, après l'arrivée au pouvoir des Officiers libres, par la création en 1954 d'une société publique spécialisée, la *Charka al-ta'amir wa al-masakin al-cha'biyya* (Société de développement et des habitations populaires), qui met en œuvre toute affaire cessante un premier programme de 4.000 unités d'habitation au Caire (pour l'essentiel des maisons unifamiliales, disposées en bandes dans des ensembles de type « cité-jardin »), avant de faire faillite et de devoir abandonner sa raison sociale initiale pour des activités plus lucratives²²³.

L'importance prise simultanément par la « réforme de la campagne égyptienne » conduit, toujours en 1950, à la création d'un nouveau ministère, celui des Affaires rurales et municipales – dispositif qu'on retrouve par la suite dans différents pays de la région (Jordanie, Koweït et Qatar notamment) et qui traduit bien le rayonnement régional du système administratif égyptien. Le ministère est créé pour sa majeure partie à partir de services pris au ministère de l'Hygiène Publique (les Affaires rurales, la direction des municipalités) et à celui des Travaux publics (direction de l'Assainissement, service des bâtiments de l'Etat). Pour ce qui est du domaine urbain, le ministère regroupe en 1956 trois grandes administrations : une administration générale, qui supervise entre autres les affaires municipales du Caire (et en reprendra la maîtrise après 1961, date d'une réorganisation des collectivités territoriales qui limite leur pouvoir de décision) avec en son sein une administration générale de l'aménagement et du logement (*idara al-'amma lil-takhtit wa al-iskan*) et une administration générale des constructions publiques (*idara al-'amma lil-mabani*) ; une administration s'occupant de la municipalité d'Alexandrie et qui en contrôle l'aménagement ; une administration dévolue aux autres villes du pays.

C'est en 1962 qu'est établie l'organisation demeurée en gros en vigueur jusqu'à aujourd'hui. Elle se caractérise par l'existence, d'un côté, d'un ministère du Logement et de l'Équipement, en charge des choix et études d'aménagement, et de l'autre, par des sociétés publiques placées sous la tutelle du ministère et regroupées dans le cadre d'une autorité générale pour l'Habitat et l'Aménagement. Ces sociétés ont des missions opérationnelles spécifiques, telle la *Charka al-ta'mir wa al-masakin al-cha'biyya* dans le domaine de l'habitat aidé, ou sont actives sur des territoires spécifiques, qu'il s'agisse d'anciennes sociétés immobilières nationalisées (*Heliopolis Development Company, Maadi*) ou de nouvelles sociétés d'aménagement mises en place pour de nouvelles opérations. C'est le cas, dans les environs du Caire, de l'aménagement résidentiel des collines du Moqattam surplombant la ville ou de la création de la ville nouvelle de Madîna Nasr, censée devenir le nouveau pôle administratif de la capitale. L'organisme d'aménagement de Madîna Nasr est créé par le décret 815 de 1959, et prendra le nom de *Nasr City Company for Housing and Development* en 1964 ; il se voit confier l'aménagement de 26 km² de terrains désertiques, jusque là propriétés de l'Armée²²⁴. Des sociétés équivalentes voient le jour à Alexandrie, telle la Société d'aménagement de Maamura et Montaza, en charge d'une nouvelle station balnéaire à la périphérie de la ville. Le ministère lui-même est composé, à sa création, d'un cabinet de 4 sous-secrétaires d'Etat (dont un urbaniste, Shafiq Hamed al-Sadr, voir *infra*), d'une administration générale de la Planification et du logement, d'une administration générale des bâtiments (qui deviendra par la suite un bureau d'études : le *Maktab al-Arabi lil-tasmimât*

²²³ M. VOLAIT, « Réforme sociale et habitat populaire en Egypte: acteurs et formes (1848-1964) », in *Entre réforme sociale et mouvement national: Identité et modernisation en Egypte (1882-1962)*, Alain ROUSSILLON (dir.), CEDEJ, Le Caire, 1995, p. 379-409.

²²⁴ Nasr City (1959-1971)

al-handasiyya, très actif dans toute la région), et de divisions régionales (Alexandrie, Le Caire...).

La réflexion globale menée sur l'aménagement du territoire conduit au choix de réaliser une ceinture de villes nouvelles pour absorber la croissance exponentielle des grands centres urbains, et en particulier de la capitale. Il s'ensuit la mise sur pied d'un organisme central d'études : le *General Organization for Physical Planning*, créé par décret n° 1092 de 1973 avec pour missions de fixer la politique générale de développement urbain, d'établir les plans d'aménagement et de veiller à leur application.

Le dispositif est complété par les services d'urbanisme qui voient le jour à l'échelle des gouvernorats²²⁵, avec des missions plus directement opérationnelles (instruction des permis de construire, mise en œuvre des programmes d'expropriation pour cause d'utilité publique, développement et valorisation des espaces publics, construction de logements aidés, rénovation urbaine...).

La consolidation institutionnelle de l'urbanisme passe également par la loi. A une nouvelle législation de l'expropriation qui autorise l'expropriation par zone en 1931, succède la loi n° 52 de 1940 sur les lotissements. Ses dispositions rendent nécessaire pour tout lotissement l'approbation du gouvernorat (et donc le dépôt des plans), et spécifie des normes minimales (largeur des rues, espaces publics...). Cette instauration d'un permis de construire en bonne et due forme développe à son tour de nouveaux besoins professionnels. D'autres lois suivent²²⁶, jusqu'à un projet de réglementation globale qui sera porté devant l'Assemblée du Peuple en 1973 mais ne sera pas adopté. Un code général de l'urbanisme sera en fin de compte promulgué en 1982 (loi 3/1982) à la suite d'une vaste enquête, le *National Urban Policy Study (NUPS)*, menée par un bureau d'études américain (PADCO Inc.) en partenariat avec des bureaux d'études égyptiens, sur financement de la coopération technique américaine²²⁷. En matière d'expertise technique locale dans le domaine de l'urbanisme, l'élaboration du NUPS marque un tournant : celui du recours à une expertise extérieure, utilisant elle-même le cas échéant des professionnels locaux en sous-traitance, dans un contexte désormais caractérisé par le jeu des financements issus de la coopération internationale. Pour pionnière et qualifiée qu'elle ait été dans les années 1950, l'expertise égyptienne n'a pu durablement se maintenir en situation de monopole de la commande d'aménagement. Le recours à des cabinets américains d'urbanisme dans le domaine du nouveau marché (années 1990) du lotissement sécurisé, sur financement pour l'essentiel en provenance de la Péninsule arabique, paraît s'inscrire dans un processus analogue²²⁸ de division du travail entre concepteurs occidentaux et exécutants locaux.

²²⁵ Equivalent des préfectures dans le système hexagonal.

²²⁶ Ahmed MOUKHTAR, "Egypt", Arnold WHITTICK (dir.), *Encyclopedia of Urban Planning*, Mc Graw-Hill, 1974, 354-367.

²²⁷ PADCO Inc and al., *National Urban Policy Study*, doc. Mimeo, mars 1982, 2 volumes, et en particulier le ch. VI : Legal Framework for Urban Development.

²²⁸ C'est le cas par exemple du Dorra Group, promoteur de plusieurs opérations dans la ville nouvelle du 6- Octobre (enquêtes personnelles en 2002).

III- L'enseignement local de l'urbanisme

Avant 1916, l'urbanisme est enseigné à dose infinitésimale aux élèves architectes de l'Ecole Polytechnique. A la faveur du nouveau curriculum en vigueur à partir de 1916, une section spécifique voit le jour, le « Génie municipal » (*handasa al-baladiyyat*, centrée sur les questions d'assainissement), qui constitue au même titre que le Génie civil, l'Architecture ou l'Electricité, une spécialisation offerte en 3^e et 4^e années d'étude aux élèves-ingénieurs). Les matières enseignées sont : « Construction des bâtiments », « Arpentage », « Routes et réseaux ferrés », « Réseaux (eau, électricité, et aménagement des villes ; égouts, épandage et gestion des ordures) », « Matériaux », « Mathématiques ». La section aura une existence éphémère à l'Ecole Polytechnique du Caire entre 1916 et 1925 ; 20 diplômés en sortiront. Le « Génie municipal » devient dès lors une simple spécialisation de la section du Génie civil avant d'être réintroduite en tant que section spécifique entre 1948 et 1969 à Alexandrie (107 ingénieurs en sortiront au total).

Lors de la réorganisation des études en 1926, l'urbanisme est présent à travers un cours sur l'alimentation en eau et l'assainissement des villes dispensé en 4^{ème} année, en tronc commun, à raison de 4h par semaine.

Le bagage urbanistique des élèves de l'Ecole Polytechnique s'étoffe un peu dans les années suivantes, mais n'est plus proposé en tronc commun. A partir du début des années 1930, un cours d'urbanisme est enseigné aux élèves-architectes à raison de 4h/semaine en 4^{ème} année, en sus de 3h pour les élèves inscrits dans la spécialisation du Génie municipal. Cet enseignement est assuré par Muhammad 'Irfân, assisté de Ayyad Murgan (1901- ?), architecte diplômé en 1925 de l'Ecole Polytechnique du Caire..

En 1940, la mise en place de diplômes d'études supérieures, au-delà du Bsc, pour les ingénieurs accompagne le développement local d'une formation supérieure en urbanisme. Toutefois l'essentiel des formations supérieures spécialisées continuent à s'effectuer à l'étranger, non sans difficultés, dont témoignent, par exemple, les faibles taux d'obtention de titres enregistrés par les élèves égyptiens du Département de Civic Design de l'Ecole d'Architecture de Liverpool²²⁹. En 1946, la reconnaissance internationale des diplômes égyptiens offre de nouvelles opportunités : les diplômés souhaitant poursuivre leurs études à l'étranger ne sont plus amenés à refaire un cursus complet comme c'était jusqu'alors le cas ; ils peuvent suivre directement des formations spécialisées, et courtes.

En 1959, l'urbanisme est enseigné aux élèves architectes de la Faculté des Ingénieurs de l'Université du Caire par un jeune diplômé de la Bartlett School²³⁰, à ceux de la Faculté des Ingénieurs de l'Université d'Ayn Chams par un enseignant formé en Angleterre et un autre formé en France²³¹, et enfin à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts par trois enseignants formés en France²³². Cet enseignement intervient en 3^{ème} et 4^{ème} année, à raison de 6h par semaine ; il

²²⁹ Voir tableaux compilés par Joe Nasr. Le même phénomène vaut pour les élèves suivant un cursus d'architecture en France, voir M. VOLAIT, *Architectes et architectures de l'Egypte moderne...*

²³⁰ Al-Sayyid Magid Mahmud, né en 1925, diplômé de la Faculté des Ingénieurs du Caire en 1948, puis Master de la Bartlett School of Architecture de Londres en 1953.

²³¹ Ali Hasan Bassiuni, Bsc de Ayn Chams (diplôme Archi France 1953) et Abd al-Baqi Ibrahim, Bsc de 'Ayn Chams (PhD Angleterre en 1959).

²³² Mustafa Niazi (1906- ?), Diplômé des Beaux-Arts du Caire en 1936, DPLG en 1953, Galal Mu'min, DPLG en 1953, Sadiq Chihab al-Din, diplôme IUP 1936.

consiste pour l'essentiel en des cours d'histoire de l'urbanisme et l'étude sommaire du zonage (*land-use planning*)²³³.

La création en 1964 d'une nouvelle Faculté polytechnique au sein de l'Université d'al-Azhar offre l'occasion d'ouvrir un premier Département d'Urbanisme, création motivée par « la conviction que la planification est essentielle au développement national ». Il affiche d'emblée une ambition régionale. La première promotion qui en sort en 1969 comprend de fait 19 boursiers étrangers. Le cursus est de 5 ans menant à un B.Sc en « planning », suivi par une filière doctorale de deux ans menant à un Master, et de deux autres années pour le doctorat. Selon le témoignage de première main d'Ahmed Amin Moukhtar (docteur en Urban planning de l'Université de Durham en 1959 et qui y enseigne dès l'origine) en 1974 :

« Les cours y sont en constante révision, et sont dispensés selon l'expérience gagnée dans le domaine opérationnel. Ils ont été préparés dans la perspective de l'aménagement dans différents pays arabes. De façon générale, ils sont similaires aux cours donnés dans les universités *anglaises et américaines*²³⁴, avec des modifications adaptées aux conditions locales, mais l'accent est mis sur l'étude de la planification globale à l'échelle nationale et sur l'aménagement régional ».

Dans les années suivantes, l'étude de l'urbanisme dans les cursus d'architecture passe de 6 à 10h de cours par semaine, et des études doctorales spécialisées sont créées dans la plupart des départements d'architecture. L'un des premiers est le DEA d'urbanisme ouvert en 1967 à l'École des Beaux-Arts du Caire²³⁵.

Les filières non-égyptiennes de formation supérieure demeurent toutefois dominantes. Le répertoire des diplômés égyptiens du supérieur (niveau Master et Phd) identifie en 1978 40 urbanistes actifs (pour l'essentiel dans l'enseignement). Tous sont des architectes ayant obtenu entre 1954 et 1978 un titre supérieur en urbanisme, et ils représentent 20% des architectes dotés de titres du supérieur (ils sont 203 au total) – l'urbanisme apparaît comme une spécialisation attractive. Les lieux d'obtention de ces diplômes se répartissent à parts quasi égales, et chronologiquement, entre les Etats-Unis (10 diplômés), le bloc soviétique (11 diplômés, dont 3 en Hongrie, 4 en Pologne, 2 en URSS, 1 en RDA et 1 en Tchécoslovaquie) puis la nouvelle filière créée à al-Azhar (10 diplômés entre 1971-1978), aux côtés de 2 urbanistes formés en France et 1 en Angleterre²³⁶.

En 1978, un département d'urbanisme est ouvert au sein de la faculté des Ingénieurs de l'Université d'Ayn Chams (Université qui date elle-même de 1950). La spécificité d'Ayn Chams est l'établissement dès 1982 d'un Institut supérieur consacré aux questions d'environnement (problèmes de pollution et de rationalisation des ressources naturelles) : *Institute of Environmental Research and Studies*, qui aurait été pionnier en son genre au Moyen-Orient²³⁷. En 1978, un *Institute of Urban and Regional Planning* est également mis sur pied dans le cadre de la coopération technique avec l'Italie : il rejoindra 10 ans plus tard l'Université du

²³³ A. MOUKHTAR, *op. cit.* p. 356.

²³⁴ C'est moi qui souligne.

²³⁵ *Ibidem*.

²³⁶ *Dal'il al-afrâd al-'ilmiyyin*, Le Caire, 1978. La filière « soviétique » est liée au taux de change artificiel offert par ces pays à la livre égyptienne après le basculement de l'Egypte dans le camp « socialiste », et qui seul pouvait permettre aux boursiers égyptiens de poursuivre des études à l'étranger.

²³⁷ D'après le site de l'Institut, www.asunet.shams.eun.eg (il regroupait 28 enseignants et 129 étudiants en 2003)

Caire. C'est aujourd'hui une Faculté à part entière, composé de 5 départements : Urban Planning, Urban Design, Regional Development, General, Basic Sciences and Engineering.

IV- Quelques figures de précurseurs

On sait encore peu de choses sur les ingénieurs égyptiens qui exercèrent dans le domaine de l'urbanisme²³⁸. Les précurseurs paraissent avoir tous acquis leurs savoirs sur le tas : c'est le cas de Muhammad Irfân, né en 1889, dont on sait tout au plus qu'il obtint un Bsc d'ingénieur de l'Université de Birmingham en 1912, et fit une partie de sa carrière au service de la municipalité Alexandrie, avant d'assurer l'enseignement de l'urbanisme à l'Ecole Polytechnique du Caire pendant de longues années ; il finira sa carrière en tant qu'administrateur de sociétés. Son contemporain selon toute vraisemblance, Mahmud Sabri Mahbub est quant à lui un ingénieur d'abord formé au Caire, et qui effectua ensuite un stage au City Engineers's office de la ville de Leeds en Angleterre en 1915. Entré peu de temps après au ministère des Travaux Publics (il y occupe dès 1921 un poste de directeur des travaux, déjà bien placé dans la hiérarchie), il en gravit rapidement les échelons jusqu'à diriger le service des ponts et chaussées ; il parvient dans les années 1940 au rang de sous-secrétaire d'Etat au ministère des Communications, et finit de même sa carrière comme administrateur de sociétés. C'est aussi une formation pratique à l'urbanisme qui constitue le bagage professionnel d'Aly al-Maligi Massa'ud, né en 1898, ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique du Caire en 1924, envoyé en Angleterre pour se former en urbanisme, où il passe 1 an au Department of Town Planning du Ministry of Health à Londres, puis 3 ans en Iraq, avant de rentrer en Egypte. Ingénieur en charge de l'urbanisme au service des Commissions locales, Massa'ud participe à divers concours : pour la construction d'une petite cité ouvrière à Abu Zaabal (environs du Caire), par exemple, en 1934, pour les cheminots, puis pour le projet de Madîna al-'ummâl en 1947 (dont une partie est réalisée selon ses plans).. Il est détaché un temps pour étudier le plan d'aménagement de Jaffa, après que la ville soit passée sous tutelle égyptienne (cf. n°6/7/8-1949 et 9/10-1949 de la revue *al-'imâra*). En 1952, devenu inspecteur général du ministère des Affaires rurales et municipales, il travaille au nouveau plan d'aménagement d'Alexandrie.

Des professionnels passés par la section "génie municipal", l'histoire n'a retenu que le nom de Fu'ad Farag, né en 1898, diplômé en génie municipal en 1925, et dont la carrière se déroule entièrement à l'administration des municipalités. Farag est surtout connu comme auteur d'une série de monographies sur l'histoire et l'aménagement des villes égyptiennes publiées au cours des années 1940 (3 volumes sur Le Caire, 1 volume sur Alexandrie et 1 volume sur les villes du Canal de Suez).

IV.1- Formations françaises

Chronologiquement, il convient de mentionner ensuite la filière française. Celle-ci est d'abord due au renom international dont bénéficie depuis la fin du XIXe siècle l'Ecole parisienne des

²³⁸ Les données utilisées dans cette partie proviennent de M. VOLAIT, *Architectes et architectures...* ; Niqâba al-muhandisîn, *Sigil bi-ismâ' hadarât al-'addâ'*, septembre 1950 (répertoire dactylographié des 11.000 ingénieurs inscrits à cette date au Syndicat donnant leurs noms, dates de naissance, année, lieu et spécialité du diplôme obtenu et adresse et fonction) et de plusieurs annuaires professionnels, dont les *Dalîl al-afrad al-'ilmiyyin* (éd. de 1957, 1962 et 1978/1980).

Beaux-Arts, c'est encore le must en matière de formation architecturale dans le premier XXe siècle. Les « missions scolaires » mises en place pour les ingénieurs et architectes du ministère des Travaux publics dans les années 1920 visent à leur en offrir l'accès. Peu d'entre eux parviennent cependant à réussir le concours d'admission à l'Ecole des Beaux-Arts, un concours en soi difficile, et plus encore pour des candidats munis de la formation à caractère plus technique dispensée en Egypte aux architectes de l'Ecole Polytechnique. Pour ces candidats malheureux, l'urbanisme est peut-être moins une vocation qu'une sorte de choix obligé, une solution de rattrapage.

C'est sans doute le cas des trois premiers Egyptiens diplômés de ce qui est aujourd'hui l'IUP. Tous trois ont initialement reçu une formation d'ingénieur-architecte à l'Ecole Polytechnique du Caire et sont envoyés par le ministère des Travaux publics où ils sont entrés à l'issue de leurs études. Le premier, Muhammad Hasanein Makawi, né en 1896, est envoyé en mission scolaire en France en 1922. Il tente 5 fois sans succès le concours des Beaux-Arts, se rabat en fin de compte sur l'Ecole nationale des Arts Décoratifs qui admet les élèves sur dossier mais n'en suit pas les cours, puis s'inscrit à l'Ecole Spéciale d'architecture, formation privée payante dont il obtient le diplôme en 1927, tout en suivant parallèlement le cursus de ce qui se dénomme alors "l'Institut municipal de l'Université de Paris" (1925-1927). Son mémoire de diplôme est l'étude d'un plan d'aménagement du Caire, qu'il dit avoir été primé par la ville de Paris et qu'il publiera 10 ans plus tard en arabe dans une version remaniée²³⁹. Curieusement, Makawi paraît avoir peiné à valoriser une telle formation ; les quelques éléments que l'on possède sur son parcours professionnel suggèrent une carrière assez terne : en 1937, on le sait ingénieur en chef de la municipalité de Mit Ghamr, une petite localité du Delta, en 1950 il occupe le même poste à la municipalité de Tanta, dans un centre urbain certes un peu plus important mais sans progression véritable de fonction²⁴⁰. Le second est son collègue Ahmed Moukhtar, né en 1894, envoyé en France l'année suivante par la même administration, et qui y fera exactement le même parcours. Malgré plusieurs tentatives, Moukhtar ne parvient pas à passer le concours d'admission aux Bx-Arts, entre alors à l'ESA dont il sort diplômé en 1928 ; l'année suivante, il soutient à l'IUP un travail sur "l'évolution du Caire" sous la direction de Marcel Poëte – travail assez faible de compilation sommaire de sources de seconde main qui dénote peut-être plus l'intérêt de Poëte pour un terrain extra-européen que celui de Moukhtar pour l'urbanisme. De fait, il n'exercera pas dans ce domaine d'activités. De retour de France, il rejoint son administration d'origine, le département des Bâtiments de l'Etat au ministère des Travaux publics, en charge de la construction des édifices publics, et en gravit progressivement les échelons : en 1950, il est recensé comme Inspecteur des bâtiments de l'Etat pour la circonscription Nord du Caire²⁴¹. Le troisième, Hussein Shafei (1908- ?), parti en 1930, est envoyé quant à lui directement à l'Ecole Spéciale des Travaux Publics de la ville de Paris, dont il sort avec le diplôme d'ingénieur Bâtiment en 1932 ; il suit ensuite le cursus de l'IUP, où il prépare sous la direction de L. Bonnier un mémoire sur la conception d'une cité industrielle dans le désert égyptien. Passé un temps par l'administration des Palais Royaux avant de revenir à son administration d'origine, Shafei n'exercera pas non plus le métier d'urbaniste : il consacre toute sa carrière à la construction de bâtiments publics.

Le dernier élève de l'entre-deux-guerres constitue un cas de figure un peu différent, celui de

²³⁹ MUHAMAD HASANYN MAKAWI, *Al-taqaddum al-'umrani...*

²⁴⁰ M. VOLAIT, *Architectes et architectures....* ; Niqâba al-muhandisin, *Sigil bi-ismâ' hadarât al-'addâ'*, septembre 1950.

²⁴¹ *Ibidem*.

jeunes Egyptiens ayant fait le choix de faire tout leur cursus à l'étranger, généralement à leurs frais. Parti plus jeune que ses aînés, Sadiq Chihab al-Din, né en 1910, tente à partir de 1929 l'admission aux Bx-Arts, qu'il réussit après 4 tentatives. DPLG en 1935, il obtient l'année suivante celui de l'IUP avec un travail sur l'extension de l'Université d'al-Azhar. En 1950, il travaille pour l'Administration des chemins de fer ; en 1957, il est recensé comme enseignant l'urbanisme à l'Ecole des Beaux-Arts du Caire.

IV.2- La filière du « Civic design » (Liverpool)

Une autre filière qui se dégage assez nettement est celle du Département de Civic design de l'Ecole d'architecture de Liverpool. C'est une spécialisation qu'ont suivi les deux tiers des 20 architectes égyptiens passés par Liverpool entre 1923 et 1950²⁴².

Nom	Nais	Diplôme initial	Diplômes Liverpool	Carrière
Mahmud Riad	1905	P, 1928	Bcc A, 1931; C. 1932	Ingénieur en chef m. des Waqfs, enseignant l'urbanisme à Alexandrie, dir. De la municipalité de Caire entre 1953 et 1960, puis carrière d'expert consultant au Koweit
Mahmud al-Hakim	1907		Bcc A. 1932 Echoue au cert.	directeur des travaux au ministère des Waqfs, enseignant à Alexandrie
Mohamed Khalil Nayil	1904	P. 1927	Bcc A 1933, Echoue au cert.	En 1950, en charge de l'enseignement technique au ministère de l'Instruction
Maurice Aziz Dos	1910		Bcc. A ; Cert. 1937	Travail de 1937 à 1939 c/o Henson et Brown Londres, puis ing. aux Bâtiments de l'Etat
Tawfiq A. Abd al-Gawwa	1908		Bsc. 1939 ; Echoue au cert.	Ing. à l'Adm. Des Commissions locales, aux Affaires rurales, puis Bâtiments scolaires
Aly Zaki al-Hariri	1915		Bcc. A 1942 ; Cert. 1943	Stage au Town Planning Dt (Public Health) Londres, puis enseignant Université du Caire
Fathy Abdel Salam Has al-Qabbani	1910		Bcc A. 1936 Cert. 1937	Enseignant à Liverpool à l'issue de sa formation. Pas d'activités indiquées en 1950
Chakir Abskharoun Girgis	1907		Bcc. A 1938 ; Echoue au cert.	Ingénieur en charge des bâtiments du Fayoum en 1950
Ali Gamal al-Din Hasanein	1914		Bcc A Cert. 1937	Bâtiments de l'Etat
Abdel Megid Mahmou Saleh	1909		Bcc A 1940 ; Cert.1944	Stage à Liverpool Corporation, puis Bâtiments de l'Etat
Abdel-Ghani Has Charaby	1907		Bcc A 1934 ; Echoue au cert.	Sénateur en 1950
Tawfiq Ahmed Hasan			Echoue au cert. 1943	Pas listé au syndicat en 1950
Muhamad Fuad Hilmi		P, 1941	Bcc A 1949; Cert. 1950	Enseignant à Alex – gouverneur par la suite. Membre de la Société intern. De protection de l'environnement et du comité de rédaction de <i>Town Planning in the Third World</i>
Rafael Wahba Tadros		P. 1945	Bcc A. 1950 ; Cert. 1951	Enseignant à Alexandrie, puis au Caire

²⁴² Pour autant qu'on puisse le savoir, les données n'étant pas concordantes : la liste de professionnels égyptiens formés à Liverpool qui peut être établie sur la base des sources égyptiennes ne coïncide en effet pas avec celle qui a été reconstituée à partir de sources anglaises (tableaux de Joe Nasr) ; l'écart est en partie dû au fait que les sources égyptiennes portent principalement sur les boursiers du gouvernement égyptien.

Peu en feront toutefois leur métier : Mahmûd Ryad constitue de ce point de vue une exception – et une figure qui mériterait étude puisqu'on lui attribue une carrière au Koweït après qu'il ait démissionné avec fracas de la direction des services municipaux du Caire en 1960 suite à un conflit avec un ingénieur militaire²⁴³. Décolonisation oblige, ce flux continu d'élèves égyptiens à Liverpool sera brutalement interrompu après 1955 – pour reprendre 3 décennies plus tard, sur un mode toutefois mineur.

IV.3- La dynamique transatlantique

Dès les années 1940, les formations britanniques commencent toutefois à être concurrencées par les cursus américains – le rôle joué par des programmes d'échanges scientifiques telle que la Fulbright dans ce basculement mériterait d'être questionné. L'un des premiers urbanistes formés aux Etats-Unis est Shafiq Hamid al-Sadr, né en 1913, diplômé de la Faculté des Ingénieurs du Caire en 1936, et qui obtient un Master en planification urbaine de Harvard en 1940, suivi d'un doctorat de l'Université du Caire en 1948 ; il mène une carrière administrative, couronnée en 1962 par le poste de sous-secrétaire d'Etat à l'urbanisme au ministère du Logement et de l'Équipement, tout en enseignant la planification urbaine à l'Université du Caire (cf. *supra*). De dix ans son cadet, Kamal al-din Sabri Shuhayib (1923-) mène également une carrière d'urbaniste au service de l'Etat. Architecte diplômé en 1946 de l'Univ. du Caire, il passe pour avoir fait un Master en Urbanisme aux USA en 1954 (l'Université n'est pas connue), puis entre à l'administration générale de l'aménagement et du logement (qui dépend alors du ministère des Affaires rurales et municipales), avant de prendre la direction de la société d'aménagement de Medinat Nasr ; il est en 1976 directeur adjoint du GOPP.

A la même génération, appartient Aziz Sidqi (1920- ?), ingénieur-architecte diplômé de l'Université du Caire en 1944, enseignant à l'Ecole Polytechnique à Alexandrie de 1944 à 1946, puis envoyé en mission scolaire aux USA de 1946 à 1952, dont il revient avec un Master en Archi de l'Université de Oregon en 1947, un Master en « Town Planning » de Harvard en 1949, puis un PhD en Regional Planning de Harvard en 1951 (consacrés à des questions de planification industrielle) : il sera ministre de l'Industrie en 1961. Parmi les premiers urbanistes égyptiens diplômés du MIT d'Harvard, il faut signaler encore Sami Hassid (1912 - ?), auteur en 1956 d'une thèse sur la reconstruction rurale²⁴⁴, et qui fera une carrière d'enseignant à l'Université du Caire, ainsi que Hosni Nassif Iskandar²⁴⁵, futur directeur de Dar al-Handasa à Beyrouth (dans les années 1980 ?). La présidente du GOPP entre 1996 et 1999, Hoda Tolba Sakr (? – 1999) était également docteur du MIT.

Il faudrait pouvoir apprécier le rôle joué, dans la configuration de ces flux, par la diaspora égyptienne intégrée dans le monde académique américain. La présence d'une personnalité telle que Mona Serag al-Din dans le corps enseignant du MIT depuis les années 1970 n'a sans doute pas été sans effets.

²⁴³ Mercedes VOLAIT, *Architectes et architectures...*

²⁴⁴ Sami HASSID, *Rural Housing reconstruction in Egypt*, Phd Harvard, 1956, Graduate School of Arts and Sciences.

²⁴⁵ Hosni Nassif ISKANDAR, *Regional, metropolitan and megapolis areas planning in the US and Egypt*, Cambridge MIT, Dep. Of City and Regional Planning, 1960-61.

IV.4- Un « intrus »

Tout n'est cependant pas affaire de réseaux transnationaux, de politiques de coopération scientifique et universitaire, de filières structurées ou en cours de structuration. Les parcours hors normes doivent être aussi considérés. Sayyid Karim, dit aussi Korayem (1911 -), est un bon contre-exemple des figures décrites jusqu'à présent, tant pour ce qui est de sa formation supérieure que pour ce qui est de son itinéraire professionnel. Fils d'un ministre des Travaux publics actif dans les années 1930, Karim fait ses études d'architecture au Polytechnicum de Zurich, dont il passe pour avoir obtenu en 1935 un diplôme de Town Planning et architecture, puis en 1938 un doctorat en urbanisme, qui aurait fait de lui le premier docteur égyptien en urbanisme²⁴⁶. Il enseigne un temps à l'Université du Caire, mais offre sa démission en 1955 à la suite d'un conflit avec sa hiérarchie. Fondateur en 1939 de la première revue d'architecture en langue arabe, c'est aussi un personnage médiatique, connu pour ses opinions très tranchées, en particulier en faveur du modernisme le plus avant-gardiste. C'est un des rares exemples d'exercice libéral de l'architecture et de l'urbanisme dans l'Égypte de l'après-guerre, qui l'amènera, le cas échéant de sa propre initiative semble-t-il, à développer des projets d'aménagement en Iraq (un projet de « nouvelle Baghdad »), en Arabie Saoudite, en Jordanie (pour Aqaba en 1950, Amman en 1954)²⁴⁷. Sa liberté de ton lui vaudra une période de mise à l'écart durant les années 1960. Il n'en reste pas moins présent dans le domaine de l'urbanisme : associé à son fils Ibrahim Korayem, il se voit confier dans les années 1980 le Schéma d'aménagement de la région de la Mer rouge et participe à la construction des nouvelles stations balnéaires du littoral (Khardaqa, Safaga, etc...).

V- La « militarisation » de l'expertise technique

Une dernière réalité à considérer et qui mériterait à elle seul une enquête fouillée est la montée en puissance des ingénieurs militaires dans la technostructure égyptienne après 1952, domaine de l'urbanisme inclus. En 1946, l'auteur d'une étude sur la profession des ingénieurs en Égypte note qu'un nombre appréciable d'ingénieurs ont été attachés aux Forces armées²⁴⁸ ; créée en 1937, l'Académie militaire offrait une filière alternative à la formation civile offerte par les Facultés d'ingénieurs, qui apparut attractive. A partir des années 1960, leurs collègues civils se plaignent d'avoir été supplantés dans nombre de postes de responsabilité par des ingénieurs militaires. Le système de commandement et de subordination propre au fonctionnement militaire envahit l'appareil administratif, avec des effets de culture particulière en matière de prise de la décision et d'encadrement de l'action. L'effet est renforcé, en matière d'aménagement, par le fait qu'une grande partie des « réserves foncières » susceptibles d'être urbanisées en Égypte sont des terrains relevant des autorités militaires. De façon plus globale encore, il faut rappeler l'importance accordée aux questions sécuritaires dans un pays soumis quasi en continu, depuis plusieurs décennies, à une situation « d'état d'urgence ».

²⁴⁶ Là encore les données ne coïncident pas selon que l'on considère les sources égyptiennes ou les sources disponibles en Suisse (cf. tableaux compilés par Joe Nasr), puisque l'ETH n'aurait pas délivré de doctorats en Urbanisme dans les années 1930.

²⁴⁷ Tawfiq Ahmad ABDEL GAWWAD, *Giants of Architecture*, Le Caire, 1977: Mercedes VOLAIT, *L'architecture moderne en Égypte... , op. cit.*

²⁴⁸ *Magalla al-muhandisin*,

VI- Une question publique ?

Pour interroger le caractère public des questions urbanistiques, il faudrait pouvoir tout d'abord cerner la place des problèmes d'urbanisme dans les médias égyptiens – travail de longue haleine au vu des instruments disponibles. A défaut, leur apparition dans la presse professionnelle peut donner une première indication. En l'état actuel des connaissances, on peut considérer que celle-ci est à la fois ancienne (les années 1920) et assez limitée. La revue *al-Handasa* (le Génie) accueille dans ses pages dès 1922 des articles sur l'urbanisme. En 1936, elle présente à ses lecteurs le plan d'aménagement du Caire établi par Sabri Mahboub – il s'agit toutefois de la traduction en arabe d'un texte qui avait à l'origine paru en anglais²⁴⁹. Dans l'ensemble, l'urbanisme n'apparaît pas comme un thème d'intérêt majeur pour le lectorat d'*al-Handasa* – l'architecture « islamique » ou les sciences mécaniques et électriques sont incomparablement plus présentes.

La revue *al-'imâra* (1939-1959) s'avère beaucoup plus ouverte dès sa création aux questions d'aménagement ; il est vrai qu'elle laisse une large place aux actes des Conférences techniques arabes, où ces questions sont régulièrement débattues. Cet intérêt se manifeste, dès le deuxième volume de la revue, avec un texte didactique, publié en deux parties (n° 1 et 2 de 1940), d'Ali al-Maligy Massa'ud, rappelant les principes généraux de la planification urbaine. On trouve dans les années suivantes, des notes sur l'histoire des villes de Assuan, Louxor, Suez, Ismailiyya et Heliopolis, et de leur aménagement, dues à Ali al-Maligy Massa'ud ou Fuad Farag. L'urbanisation des terres agricoles est très tôt abordée. Ainsi Muhammad Darhus s'interroge, dans le n° 8 de 1945, sur l'opportunité d'édifier le nouveau quartier de Madina al-Awqaf sur des terrains cultivés situés sur la rive orientale du Nil, alors même que le plateau du Muqattam aurait pu fournir un site plus intéressant pour les futures extensions du Caire, et aurait donc permis de maintenir en culture les terrains de la rive gauche. La perte des terres arables, thématique majeure du débat urbanistique dans les années 1980, est déjà ressentie comme une question sensible : d'autant que, comme le note Sayyid Murtada dans son allocution introductive au premier congrès technique de 1945, l'accroissement de la population n'est plus proportionnelle à celle des superficies cultivées en Egypte. A deux reprises au cours de son existence, la revue publiera un numéro entièrement consacré à l'aménagement, en 1949, puis en 1953.

VII- Eléments de conclusion : une montée en puissance ?

La création en 1970 d'une association des urbanistes (*gama'iyya al-mukhatatiyyin*) peut être considérée comme l'aboutissement d'une professionnalisation entamée de longue date. Il faut se souvenir toutefois que l'instance équivalente des architectes date, quant à elle, de 1917. En outre, en matière d'organisation professionnelle, l'urbanisme demeure au même moment (1974) une branche de l'architecture. La section « Architecture » du syndicat des professions techniques englobe ainsi 4 branches d'activité : l'architecture, l'urbanisme, la décoration intérieure, le « Sanitary engineering »²⁵⁰. Le besoin de faire reconnaître une compétence, encore peu sanctionnée par un titre universitaire, joue ici un rôle central : seuls un tiers 80 des « urbanistes » en exercice en 1972 possèdent une formation supérieure dans ce domaine ; l'apprentissage sur le

²⁴⁹ M. VOLAIT, « Town planning schemes... », *op. cit.*

²⁵⁰ CAPMAS, *Al-mû'ahalât wa al-kafâyât al-ma'llimiyya fi misr*, vol. 3, mai 1974, p. 24.

tas demeure encore la règle. On peut aussi parler, avec le temps, d'un certain « envahissement » de l'architecture par l'urbanisme, ou à tout le moins par les urbanistes : dans les années 1990, le comité de rédaction qui publie la revue de l'association des architectes est ainsi constituée en majorité ... d'urbanistes !

La mise en regard des cas égyptien et turc conduit à questionner les déterminants propres à chaque situation. Dans les deux cas, on peut en effet observer des dynamiques de professionnalisation assez proches, par leur tempos comme par leurs sphères de référence (la modernité américaine), dans des contextes politiques pourtant très différents. L'échelle et l'envergure de la production urbanistique est également sans commune mesure entre les deux pays : notable en Egypte, apparemment limitée en Turquie. On ne peut manquer dès lors de s'interroger sur la variable « coloniale », et ses éventuels effets sur l'émergence d'une pratique, d'un milieu de l'urbanisme, le cas échéant en tant que stimulant de la combativité et des capacités de mobilisation professionnelles. L'investissement continu dans le foncier, qui peut être observé tout au long du XXe siècle en Egypte, est également à considérer. Il est par ailleurs porteur d'une dimension de continuité des cultures techniques, par le biais, par exemple, des grandes sociétés d'aménagement, certaines aujourd'hui presque centenaires (c'est le cas de l'Heliopolis Housing and Development Company, actuellement à nouveau engagée dans la construction d'une ville nouvelle dans le désert, « New Heliopolis », qui repose pour partie sur un savoir-faire ancien en matière de gestion de cahiers des charges, et des contentieux qui peuvent en résulter.

L'observation des pratiques et modes de fonctionnement actuels en matière d'aménagement suggère un marché fragmenté entre la sphère de la coopération internationale et la commande publique purement locale, celles-ci pouvant évidemment se recouper ou se superposer. L'ancrage universitaire garantit, et verrouille, largement l'accès à cette commande.

Le déploiement régional de l'expertise égyptienne, et aussi ses effets de retour – lorsqu'il y a retour-constituent en soi un objet d'intérêt. Comment ces mouvements d'allers et retours agissent-ils sur les références communes, structurent-ils des manières de faire ?

En terme de culture professionnelle des urbanistes exerçant dans les administrations publiques, le fait le plus marquant est la conviction, largement partagée, qu'un urbanisme « scientifique », mis au service de la « bonne gouvernance », mais qui serait idéologiquement neutre, est à même de résoudre, techniquement, les problèmes d'aménagement qui leur sont soumis. La concertation est vécue, dans cette optique, comme un élément absolument marginal de la pratique urbanistique. L'autoritarisme de la décision politique, et sa soudaineté, le cas échéant au mépris des travaux préparés de longue date dans les services techniques (cas du nouveau tunnel traversant la vieille ville du Caire) n'est pas toutefois sans générer un désarroi certain dans les rangs de ces techniciens. Dans le même sens, il faut enfin signaler la prégnance de ce qu'on pourrait appeler une culture sociale du contentieux juridique, du recours au tribunal, largement répandue en Egypte, dotée d'un substrat historique ancien²⁵¹, et susceptible d'entraver très directement toute politique publique. Entre une « société civile » prompt à revendiquer ses droits et à défendre ses intérêts privés, et l'intervention dans la ville conçue comme fait du Prince, l'identité de l'urbaniste demeure un chantier ouvert.

²⁵¹ Travaux de Khaled Fahmy sur l'instrumentalisation populaire du droit au XIXe siècle.

VIII- Annexe : Données chiffrées

Deux sources sont disponibles sur les « métiers de la ville » : les registres professionnels, les enquêtes menées par la statistique officielle.

Le syndicat des ingénieurs (ou « Ordre des Ingénieurs » dans la traduction officielle du décret de création) est créé par la loi n° 89 de 1946, avec 4 branches professionnelles au départ : Ingénieur civil, Ingénieur architecte, Ingénieur mécanicien, Ingénieur électricien. La première liste de ses membres produite en 1950 contient au total quelque 11.000 noms (10 248 ingénieurs et quelque 500 en cours d'inscription). Le registre indique pour chaque individu sa date de naissance, le diplôme obtenu le plus élevé, sa date d'obtention, la section d'appartenance au syndicat, le statut au sein du syndicat (ingénieur à part entière, ingénieur-adjoint, ingénieur-stagiaire), l'organisme employeur, et l'adresse personnelle. Son traitement pourrait fournir une photographie détaillée des ingénieurs impliqués dans les "métiers de la ville" en 1950, précisant statistiquement l'ampleur des compétences acquises à l'étranger, et les lieux d'acquisition de ces compétences. Elle permettrait aussi d'apprécier précisément la part des professionnels non-égyptiens encore actifs en Egypte avant 1952.

A partir de 1956, des organismes officiels, la Commission de la Planification nationale, puis ensuite le CAPMAS (Central Agency for Public Mobilization and Statistics), l'administration centrale de la Statistique en Egypte, ont produit des grandes enquêtes concernant les qualifications techniques disponibles au plan national, en 1956, en 1969-72, et en 1979.

L'enquête de 1956 :

L'objectif de l'enquête était de définir la moyenne des qualifications "scientifiques". Pour ce qui est des métiers d'ingénieurs (qu'il s'agisse de diplômés issus de l'Université, de l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, de l'Ecole des Arts appliqués fermée en 1951 ou des Ecoles des Arts et métiers fermées en 1947), la population considérée comprenait tous les diplômés depuis 1910, qu'ils aient obtenu leur titre en Egypte ou à l'étranger, soit un ensemble de 12.822 individus, identifiés et contactés via leur syndicat. Au total 84,2% des inscrits dans les registres du syndicat ont répondu à l'enquête. Il est intéressant de donner que les taux de réponse furent variables selon les spécialités : 89% chez les ingénieurs civils, mécaniciens ou électriciens, pour 70% seulement chez les architectes – indice d'un plus grand individualisme de ces derniers, qui définirait une identité professionnelle particulière ?

Sur les quelque 10.000 (10292) individus pris en compte, la population de référence susceptible de s'inscrire dans une définition large des « métiers de la ville » se décompose en

- 2683 diplômés ayant une formation première en génie civil
- 20 en Génie municipal (section d'éphémère existence à l'Ecole Polytechnique du Caire entre 1916 et 1925 (20 diplômés)²⁵²,
- 1918 diplômés ayant une formation première en architecture (18,6 %)
- le reste correspondant aux autres branches (mécanique, électricité, mines, organisation industrielle...)

²⁵² Réintroduite entre 1948 et 1969 à Alexandrie, la spécialité aura produit 107 diplômés au total

L'enquête s'est intéressée à leur formation première, puis aux qualifications supplémentaires obtenues :

1. Formation des individus enquêtés :

	Université	Bx-Arts	Arts appliqués	Arts et métiers	Total
Génie civil	2244		212	227	2683
Génie municipal	20				20
Architecture	809	163	89	857	1918
TOTAL	6133	163	920	3076	10292

Observations : Les diplômés Bx-Arts sont ceux diplômés entre 1934 et 1954, ceux diplômés avant 1928 (80 environ) sont comptés avec les Arts et Métiers Les diplômés Arts appliqués concernent les promotions entre 1941 et 1951 Les diplômés Arts et métiers concernent les promotions entre 1910 et 1947 au Caire, entre 1931 et 1944 à Alexandrie 150 des architectes et 300 des ingénieurs civils ont obtenu leur titre à l'étranger.

2. Ensemble des titres identifiés :

	Université	Bx-Arts	Arts appliqués	Arts et métiers	Total
Génie civil	2515		212	228	2955
Génie municipal	48				48
Architecture	933	181	90	861	5020
TOTAL	7323	181	935	3171	11610

Observations : le total inclut les titres obtenus à l'étranger, soit 14% des titres des ing. issus de l'Université en Génie civil , 62% en Génie municipal et 20 % en Architecture. Les ingénieurs thésés sont alors au nombre de : 74 en génie civil, 4 en Génie municipal, 11 en Architecture L'urbanisme un diplôme d'études supérieurs proposé aux architectes uniquement. 19 des 809 architectes enquêtés ont un titre supplémentaire en urbanisme. Le diplôme de Génie municipal est un DES ouvert aux ingénieurs civils

3. Compétences recensées:

	Université	Bx-Arts	Arts appliqués	Arts et métiers
Génie civil	2221		107	300
Génie municipal	213		35	65
Architecture	888	171	173	748
TOTAL	6829		949	3199

Observations : les chiffres rendent compte des compétences identifiées, sachant qu'un même individu a pu développer plusieurs compétence. Sur les 888 compétences déclarées en architecture, 85 ou 10% émanent d'étrangers (grecs et italiens principalement)

Analyse : 95% des diplômés en architecture de l'Université (933) exercent le métier d'architecte (888) ; 88% des diplômés en Génie civil de l'Université exercent le métier d'ingénieur civil.

Emploi gouvernemental par type de diplôme initial:

	Université	Bx-Arts	Arts appliqués	Arts et métiers	Total
Génie civil	1723 (77%)		167 (156 %)	175	
Génie municipal	9 (45%)				
Architecture	537 (66%)	113 (66%)	69 (77%)	702	
TOTAL	4012 (65%)		740 (80%)	2517	

Observations : Le domaine de l'architecture est plus ouvert à l'exercice libéral et au secteur privé que les autres branches de spécialisation. Le principal lieu d'emploi public des architectes est alors le Ministère des Affaires rurales et municipales : 303 des architectes formés à l'Université sur 537 y sont alors employés, de même que 68 des architectes issus des Bx-Arts et 37% des ingénieurs Arts et métiers (mais 16% des ing. Arts appliqués)

par type de compétences :

	Université	Bx-Arts	Arts appliqués	Arts et métiers	Total
Génie civil	1721 (77%)		85 (80%)	257 (87%)	
Génie municipal	151 (70%)		27 (77%)	45 (68%)	
Architecture	582 (65%)	123 (72%)	133 (77%)	582 (78%)	
TOTAL	4537 (74%)		(16%)	(13%)	

Emploi dans le secteur privé par type de diplôme initial :

	Université	Bx-Arts	Arts appliqués	Arts et métiers	Total
Génie civil	372 (16,5%)		30 (14%)	31 (14%)	
Municipalités	5 (25%)				
Architecture	156 (19%)	25 (15%)	11 (12%)	65 (76%)	
TOTAL	1698 (27%)		151 (16%)	405 (13%)	

Emploi en libéral par type de diplôme initial:

	Université	Bx-Arts	Arts appliqués	Arts et métiers	Total
Génie civil	124 (5,5%)		15	21	
Génie municipal	4 (25%)				
Architecture	109 (13%)	24 (15%)	8	87	
TOTAL	336 (5,4%)		25	144	

L'enquête de 1969-72

L'enquête est constituée de plusieurs volets selon les lieux de formation première.

A. Ingénieurs issus des Facultés des Ingénieurs (ex-Polytechnique) :

L'enquête comprend cette fois les diplômés ayant eu leur Baccalauréus entre 1910 et 1969, soit une population de 29665 individus. En comptant ceux retournés dans leurs pays, ceux partis à la retraite, on parvient à une population active en Egypte de 19620 ingénieurs. 16353 d'entre eux

ont répondu à l'enquête (83%), soit 1815 architectes (dont 68 femmes) et 1 urbaniste (au total, plus d'un triplement en 13 ans).

Entre 1910 et 1969, les Facultés polytechniques ont formé 29665 ingénieurs, dont :2642 architectes, 127 ingénieurs municipaux, 36 urbanistes. Ces derniers incluent la première promotion de 1969 à al-Azhar, dont 19 étaient des boursiers retournés dans leur pays d'origine (16 autres n'ont pas répondu à l'enquête)

Les titres supplémentaires des 16353 individus enquêtés sont au nombre de 2006, dont: 45 en urbanisme, 108 en architecture, et 51 en génie municipal. Plus de la moitié, toutes disciplines confondues, sont obtenus à l'étranger²⁵³, soit :

- 40 des 45 titres supplémentaires en urbanisme (89%), dont 13 aux USA (32%), 9 en GB (22,5 %), 9 en France (1 équivalent Phd, 4 équivalent Ma, 4 DEA), 3 dans les pays de l'Est, 1 en Hollande
- 89 des 108 titres supplémentaires en architecture (82 %) — dont 20% en France, 27% en Angleterre, 38% aux USA, 7% en Allemagne de l'Ouest
- 29 des 51 titres supplémentaires en génie municipal (57%)

L'analyse des compétences recensées montre que le nombre d'individus exerçant le métier d'urbaniste est supérieur au nombre de diplômés (diplôme initial ou titre supplémentaire): **81** individus sont dénombrés alors que seuls 36 individus dotés d'une formation supplémentaire en urbanisme ont été identifiés. Une partie font donc fonction d'urbaniste sur la base d'une formation sur le tas ; la demande est largement supérieure à l'offre. En génie municipal, la proportion est de 355 personnes exerçant le métier pour aucun de ceux pourvus du diplôme correspondant (soit 127, qui travaillent donc dans d'autres domaines) pris en compte dans l'enquête : les questions de « génie municipal » sont donc traitées par des ingénieurs d'autres spécialités, se formant dès lors sur le tas.

Les architectes de formation exerçant leur métier sont au nombre de 1535 sur 1815, soit 84% contre 95% en 1956. La baisse peut s'expliquer par le fait qu'une partie d'entre eux exercent le métier d'urbaniste — le génie municipal est probablement pratiqué par des ingénieurs civils.

La répartition par lieu d'emploi montre que l'emploi privé tend à devenir complètement marginal, ou en tous cas annexe par rapport à une activité principale de fonctionnaire. L'effet des choix politiques nassériens se fait rapidement sentir.

Emploi public par type de compétences acquises:

	Université	Bx-Arts	Arts appliqués	Arts et métiers	Total
Urbanisme	80 (98%)				
Génie municipal	341 (96%)				
Architecture	1395 (91%)	601 (96%)			
TOTAL	15135 (90%)				

L'instruction des permis de construire occupe 40 architectes formés à l'Université, dont 5 au sein des ministères, 32 dans les gouvernorats. Sur les 1535 personnes issus des Facultés polytechniques exerçant le métier d'architecte, il y a 7 étrangers. La profession est désormais totalement égyptianisée.

²⁵³ Les diplômes post-graduates n'ont commencé en Egypte qu'en 1940.

B. Diplômés de la filière Bx-Arts :

la section Architecture du syndicat englobe l'architecture, l'urbanisme, *handasa al-Decor* et assainissement. L'Ecole devenue supérieure en 1929 est une Faculté depuis 1950/51. Les titres qu'elle délivre aux architectes sont des titres d'ingénieurs, reconnus au même niveau que ceux délivrés par les Facultés d'ingénieurs. En 1967, les Facultés des Beaux-Arts créent des DEA, dont en Urbanisme. Les architectes formés dans les Ecoles des Beaux-Arts sont plus individualistes encore : seuls 628 personnes ont répondu à l'enquête sur 1547 diplômés (soit 63%). Les titres supplémentaires identifiés en urbanisme sont marginaux : 1 obtenu en France, 1 en Grande Bretagne et 1 en Hollande. 20 des ingénieurs enquêtés disent exercer le métier d'urbaniste alors que seuls 3 disposent d'un titre spécialisé.

Au début des années 1970, la profession d'urbaniste serait ainsi au total exercée par 100 ingénieurs en Egypte, la moitié environ suite à l'acquisition d'un titre universitaire dans ce domaine, l'autre moitié par apprentissage sur le tas.

L'enquête de 1979 :

Elle montre une croissance stable des diplômés en architecture jusqu'en 1969, puis un énorme boom ensuite. Le décalage entre les compétences et les types d'emploi occupés est exponentiel : le ministère qui emploie le plus d'architectes en 1979 est le ministère de la Justice ! (70). A titre de comparaison, le gouvernorat du Caire en emploie 92.

L'enquête est orientée sur une évaluation des besoins. Les besoins en architecture et urbanisme des 14 administrations principalement concernées sont au plus d'ici 1985 de 2449 architectes et 26 urbanistes, or il y a déjà bien plus de diplômés dans ces deux disciplines. Si l'on élargit au génie civil, le besoin public d'ingénieurs est au plus de 12338, or les prévisions de diplômés (sur la base de la tendance 1961-1975), sont de 2054, d'où un excédent prévisible de 8200 ingénieurs dans ces branches. La décennie des années 1970 a complètement bouleversé le paysage technique égyptien.

Enquête de 1983 :

Les comptages publiés en 1983 montre que le nombre de titulaires d'un diplôme supérieur au delà du Baccalaureus des élèves des Facultés de Handasa est en Urbanisme : 38 PhD, 18 Master, 115 DEA. Nombre de titulaires d'un diplôme supérieur au delà du Bsc des élèves des Facultés de Bx-Arts. En Urbanisme : 1 PhD, 2 Ma, 6 DEA.

3e Partie

**Urbanisme et urbanistes au Liban.
Milieux et cultures professionnels**

Eric Verdeil

Sommaire de la 3e partie

I- INTRODUCTION	71
II- INSTITUTIONS, REFERENCES ET MODES DE FONCTIONNEMENT DE L'URBANISME AU LIBAN (1960-1990).....	72
II.1- Projets d'aménagement et constructions institutionnelles de l'époque chehabiste.....	72
II.1.1- Écochard et IRFED.....	72
II.1.2- Définition du champ de l'urbanisme au Liban.....	73
II.1.2.a- Les plans.....	73
II.1.2.b- Les outils.....	74
II.2- Les réalisations jusqu'à la guerre.....	75
II.2.1- Quelle régulation par l'urbanisme dans un contexte de forte croissance urbaine ?.....	75
II.2.2- L'urbanisme opérationnel.....	78
II.3- La guerre et le développement d'une commande en urbanisme.....	79
II.3.1- La guerre et ses effets urbains :.....	79
II.3.2- Les mutations institutionnelles de l'urbanisme.....	80
II.3.2.a- La création du CDR.....	80
II.3.2.b- La remise à jour des législations.....	80
II.3.2.c- Projets d'urbanisme.....	80
II.3.3- Autres projets d'urbanisme.....	81
II.4- Les professionnels de « l'urbanisme » de l'avant-guerre à la guerre.....	82
II.4.1- Deux générations de techniciens généralistes au service du développement national.....	82
II.4.1.a- Les formations.....	82
II.4.1.b- Les fondateurs.....	82
II.4.1.c- Les ingénieurs du développement national.....	84
1. L'administration.....	84
2. Le rôle moteur des techniciens libéraux.....	84
3. Les revues.....	85
II.4.2- Les bouleversements du milieu professionnel dans la guerre.....	86
II.4.2.a- Les marchés extérieurs et l'adaptation des professionnels libanais.....	86
II.4.2.b- Migrations et montée en puissance des grands bureaux d'études.....	88
III- LA RECONSTRUCTION ET LES TRANSFORMATIONS DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE EN URBANISME (1991-2002).....	90
III.1- Les chantiers de la reconstruction.....	91
III.1.1- Les investissements publics de la reconstruction.....	91
III.1.1.a- Infrastructures.....	91
III.1.1.b- Habitat et déplacés.....	91
III.1.2- Les grands projets : la part du privé.....	92
III.1.3- Le nouvel « agenda » de l'urbanisme.....	93
III.1.3.a- Schémas directeurs ordinaires et gestion de l'extension urbaine par la DGU.....	93
III.1.3.b- La réforme en débat de l'urbanisme.....	93
III.1.3.c- Le SDATEL (Schéma d'aménagement du territoire libanais).....	94
III.1.3.d- Les centres-villes historiques (Cultural Heritage Project).....	94
III.2- L'urbanisme comme marché et débouché professionnel.....	94
III.2.1- Émergence de nouvelles compétences.....	95
III.2.1.a- Les formations libanaises en urbanisme.....	95
1. L'urbanisme hors des formations d'urbanisme.....	95
3. Les nouvelles formations en urbanisme.....	96
4. Les formations en urbanisme à l'étranger.....	99
III.2.2- Le marché du travail en urbanisme.....	99
III.2.2.a- L'urbanisme dans les administrations publiques.....	99
1. Les administrations publiques centrales.....	99
2. Les agences de la reconstruction.....	103
3. Les municipalités.....	104
III.2.2.b- Les grandes opérations d'aménagement privées.....	105
1. SOLIDERE.....	105
2. Les autres grandes opérations privées d'urbanisme.....	105
III.2.2.c- Conclusion : les caractéristiques de la maîtrise d'ouvrage en urbanisme.....	105
III.2.3- Les urbanistes du secteur privé.....	106
III.2.3.a- Les grandes firmes de consultation.....	106
III.2.3.b- Les firmes locales d'urbanisme.....	107
1. Un milieu flexible où la reconnaissance passe par l'expérience.....	107
2. L'accès à la commande pour les jeunes professionnels « émergents ».....	109
3. Conclusion : un milieu précaire et peu professionnalisé.....	109
IV- Conclusion générale	110

I- Introduction

La réflexion sur les cultures et les milieux professionnels dans le domaine de l'urbanisme comme la référence aux « urbanistes », avec le flou volontaire qui l'entoure (urbanistes de facto, urbanistes de jure, par diplôme, par pratique ou par pétition), implique de croiser deux catégories d'information. La première concerne le champ des réalisations de l'urbanisme, allant des institutions qui encadrent la pratique de l'aménagement urbain et des projets qu'elles forment, jusqu'aux grandes lignes de l'urbanisation, dans lesquelles on précisera la part des réalisations « planifiées » dans le cadre des institutions sus-dites. La seconde catégorie mobilisée ici concerne les acteurs professionnels impliqués dans ce processus de conception et de réalisation, appréhendés en tant que milieu, défini par certains cursus universitaires, un ensemble de pratiques professionnelles sur un marché structuré par les commandes d'organismes publics. Si le premier domaine correspond à une manière classique d'appréhender l'urbanisme, le second implique de collecter des informations que l'on a moins souvent coutume de faire intervenir dans la compréhension des processus urbanistiques.

Etudier l'urbanisme du point de vue des milieux et des cultures professionnels conduit à cerner l'articulation entre l'émergence de l'aménagement comme champ d'activités relativement autonome d'un point de vue réglementaire et juridique et les compétences professionnelles mobilisées dans ce champ.

Le cas des milieux professionnels libanais de l'urbanisme est marqué par trois spécificités : le premier est la modestie voulue de l'intervention de l'Etat dans le système économique, par comparaison à la plupart des pays étudiés dans le projet. Cette modestie concerne l'intervention étatique à la fois dans le système de formation des cadres techniques et dans la définition et la mise en œuvre de politiques volontaristes de développement, en particulier jusqu'aux années soixante-dix. Cette auto-limitation n'a cependant pas empêché la définition d'un espace institutionnel consacré à l'urbanisme et à l'aménagement territorial, en particulier sous l'influence des modèles professionnels français. Le legs mandataire, la formation en France ou dans le système universitaire local d'émanation française des premières générations de professionnels libanais, ainsi que les allers et retours de techniciens et conseillers français ont été les principaux vecteurs de cette influence.

Cette mise en place institutionnelle est restée d'ampleur modeste. En outre, et c'est la seconde spécificité du cas libanais, elle a été fortement déstabilisée par la guerre, même si les réformes et actions de reconstruction lancées à la faveur des pauses dans le conflit constituent des facteurs d'affinement et d'évolution du système institutionnel.

Peu structuré par la demande de l'Etat, déstabilisé par la guerre, les milieux professionnels libanais de l'urbanisme, et plus généralement de la construction de la ville et de l'ingénierie, tirent enfin un dernier caractère spécifique de son organisation de son insertion dans un marché régional et international élargi (Golfe, Afrique). Dans le même temps, une partie des professionnels sont marqués par l'exil vers des destinations occidentales. Les reconfigurations du milieu à l'heure actuelle doivent s'analyser ainsi à la lumière de ces héritages, qui se combinent aux demandes nouvelles des institutions réformées et adaptées en vue de la reconstruction du pays.

II- Institutions, références et modes de fonctionnement de l'urbanisme au Liban (1960-1990)

L'émergence juridique et réglementaire de l'urbanisme au Liban date de la présidence du président Fouad Chehab (1958-1964). Assisté par des experts français en planification, aménagement du territoire et urbanisme, ce dernier entreprit des réformes institutionnelles qui délimitèrent le champ de l'aménagement urbain dont les références venaient d'être fixées par les propositions des dits experts. La période de la guerre constitua un moment d'évolution, en raison des projets de reconstruction. Toutefois, malgré quelques évolutions, une grande continuité dans les modèles professionnels de l'urbanisme traverse cette période²⁵⁴.

II.1- Projets d'aménagement et constructions institutionnelles de l'époque chehabiste

II.1.1- Écochard et IRFED

Le président Chehab fit appel à l'Institut de recherche et de formation en vue de l'aménagement (IRFED), dirigé par l'abbé dominicain Louis-Joseph Lebreton pour une étude sur le développement du pays. L'étude s'appuya sur une vaste revue des données disponibles et sur une enquête sur les conditions de vie qui mit en évidence de profondes inégalités régionales. Les propositions s'intégraient dans un plan quinquennal dont la dimension spatiale était l'une des originalités principales. Le thème de l'aménagement du territoire, qui était alors quasiment inconnu au Liban, était ainsi mis en avant et marqua durablement les milieux spécialisés comme une partie de l'opinion. L'attention portée aux régions périphériques du pays était nouvelle.

Au même moment, le gouvernement confia à l'architecte-urbaniste Michel Ecochard la mission d'établir un plan directeur d'urbanisme pour Beyrouth et ses banlieues. Ce praticien français était bien connu au Liban où il avait travaillé longuement dans les années quarante et cinquante. Toutefois, son insistance à promouvoir une action à l'échelle du Grand Beyrouth introduisait un nouvel horizon dans la réflexion.

L'IRFED tout comme Écochard bénéficiaient d'un contexte politique favorable puisque la politique de Fouad Chehab visait à une intervention plus décisive de l'État dans l'économie, via la planification. L'introduction d'une réflexion sur l'aménagement urbain et territorial conçu comme une discipline propre recevait une impulsion décisive. En outre, les propositions de ces experts laissaient apparaître que cette discipline avait une légitimité à intervenir à toutes les échelles territoriales, ouvrant ainsi un vaste champ d'action à ce qui jusque là avait été confiné à quelques villes ou quartiers de ville, notamment la capitale.

Les innovations juridiques et réglementaires qui furent introduites dans ce contexte fondèrent donc un champ nouveau de pratiques, en particulier autour de l'aménagement urbain. Les institutions qui furent alors créées ou complètement réorganisées de manière à traiter effectivement d'aménagement urbain étaient les suivantes :

Le ministère du Plan avait été créé en 1954, sans administration autonome. Il fut réorganisé par la loi du 12 février 1962. Ses compétences s'étendaient de la planification économique et des statistiques à la planification régionale. Il avait notamment pour mission la coordination

²⁵⁴ Il est nécessaire de préciser que plusieurs jalons de l'urbanisme avaient été posés depuis l'époque du Mandat français, tant d'un point de vue réglementaire que par l'établissement de plans directeurs. Sans négliger ces réalisations et leurs héritages, nous ne les analysons pas en tant que telles ici. Voir notamment Marlène Ghorayeb, et Eric Verdeil, *Une ville et ses urbanistes : Beyrouth en reconstruction*, thèse de géographie mention urbanisme, Université de Paris I, 2002, 646 p., en particulier chapitre 4. Tout le développement des pages suivantes s'appuie sur notre thèse, chapitres 5, 6, 7 et 8.

des principaux projets d'investissement. La composante régionale de son administration, dont la mise en œuvre ne fut que partielle, constituait l'une de ses dimensions les plus originales. L'urbanisme obtint une reconnaissance officielle dans une direction de l'urbanisme (devenue DGU en 1964) qui prenait la place de l'ancien service des municipalités et de l'urbanisme, attaché au ministère de l'Intérieur (au nom de sa tutelle sur les municipalités). Désormais rattaché au ministère des Travaux publics (quoique ses promoteurs eussent en vain souhaité qu'il le fut au Plan), la DGU témoignait d'une centralisation affirmée de l'action dans ce domaine. Ses principales fonctions, selon le code de l'urbanisme du 14 septembre 1962, étaient l'étude des plans directeurs et de détails des localités et l'étude des projets d'aménagement des municipalités dépourvues de services techniques (ie essentiellement Beyrouth et Tripoli). La direction se voyait adjoindre un organe consultatif, le Conseil supérieur de l'urbanisme, qui regroupait des responsables de diverses administrations et des experts indépendants, et qui était officiellement chargé de définir avec la DGU les grandes lignes de la politique d'urbanisme, ainsi que de juger les propositions de plan qui lui était soumises, de même que les projets de construction d'une certaine taille. Dans les faits, cette fonction prédomina rapidement.

Le conseil exécutif des grands projets (CEGP) et le CEGPVB, propre à la ville de Beyrouth, créés respectivement en 1961 et 1963, étaient les bras armés de cette politique. Ces établissements publics, au statut plus souple que l'administration afin d'attirer des personnels plus qualifiés et afin de gérer plus aisément les relations avec les entreprises, effectuaient les études de détail des grands projets d'équipement du pays. A Beyrouth, le CEGPVB eut à étudier des projets d'urbanisme, dont le réaménagement de plusieurs secteurs, au total 10 ha, au centre-ville de Beyrouth.

II.1.2- Définition du champ de l'urbanisme au Liban

Le nouveau code de l'urbanisme promulgué en septembre 1962 définissait précisément les orientations de l'action urbanistique, orientations que le décret de polarisation publié en 1964 par l'IRFED compléta en énumérant les lieux où entreprendre des projets d'urbanisme. La loi identifiait également les moyens à utiliser pour la réalisation de ces projets d'urbanisme.

II.1.2.a- Les plans

La loi de l'urbanisme définissait deux catégories de plan qui restent toujours d'actualité²⁵⁵ :

- Le plan directeur d'urbanisme, qui trace le cadre général d'action ;
- Le plan détaillé d'urbanisme qui, dressé impérativement à l'échelle des plans cadastraux, détermine les limites précises des zones d'urbanisation.

Dans les faits, l'articulation entre les deux documents n'a jamais été clairement précisée. La distinction paraît s'inspirer de la différence entre plan directeur et plan d'urbanisme de détail dans la loi française de 1958. Toutefois, le plan directeur peut faire office de plan détaillé pour peu qu'il soit établi à une échelle suffisamment précise. Inversement, il n'est pas nécessaire de disposer d'un plan directeur pour que le plan détaillé soit valable. En outre, aucune limite temporelle n'est fixée quant à la validité des schémas directeurs ou détaillés. Leur remise sous étude ne peut intervenir moins de dix ans après leur approbation (mais des modifications dont l'ampleur n'est pas précisée peuvent le modifier partiellement).

Une troisième catégorie de plan est mentionnée dans le décret-loi n°69-1983 qui modifie la loi de l'urbanisme : le plan d'aménagement du territoire, qui est supposé servir de cadre aux deux

²⁵⁵ Voir Hyam Mallat, *Droit de l'urbanisme, de la construction, de l'environnement et de l'eau au Liban*, Beyrouth, Delta, Bruxelles, Bruylant, Paris, LGDJ, 1997, 335 p.

autres catégories de plans. Toutefois, ni sa finalité ni l'organisme qui en est en charge ne sont précisés dans cette loi²⁵⁶.

La loi définit très précisément les localités qui doivent bénéficier d'un plan d'urbanisme : il s'agit des chefs-lieux de mohafazats et de cazas, ainsi que les lieux classés villages d'estivage, de loisirs et les sites archéologiques, outre tout lieu qui serait désigné par décret pris sur proposition du ministère des Travaux publics. Le décret n°16352 de 1964, à l'instigation des équipes de l'IRFED, qui définit le schéma de polarisation du territoire, reprend cette obligation pour un certain nombre de villages et villes.

Dans les zones non concernées par l'obligation d'établissement d'un plan d'urbanisme, de même que dans celles qui en sont provisoirement non dotées, la réglementation de la construction dépend non de prescriptions d'un plan d'urbanisme mais des normes définies dans la loi de la construction adoptée en 1971, qui fixe pour toute parcelle sur le territoire un coefficient d'emprise au sol de 40% de la parcelle et un coefficient total d'exploitation de 80%, chiffre qui passe à 90% dans les zones d'estivage. Cette règle signale que la mise en place de normes de gestion de l'espace construit relevant d'une domaine juridique spécifique, l'urbanisme, va de pair avec la persistance de normes de régulations relevant de l'encadrement de la construction dans la plus grande partie du pays, notamment dans de nombreux secteurs urbanisés.

Il est néanmoins intéressant d'observer entre les deux domaines, l'urbanisme tel qu'il fait l'objet d'un plan juridiquement défini, et la construction banale, une série d'échanges ou de circulations des types de règles proposées. Ainsi, la loi de la construction de 1940, systématisant plusieurs textes législatifs antérieurs, imposait la pratique du permis de construire et l'encadrait, en ville, par une série de règles de gabarit, elles-mêmes dépendant des lois de prospect. La mise en place de plans d'urbanisme dans les villes du pays s'accompagna de règles nouvelles de construction, qui tendaient à encadrer l'octroi des permis de construire non plus seulement par les dites règles de gabarit, mais par l'imposition de coefficients d'emprise et d'exploitation, que tout plan détaillé d'urbanisme se devait de définir à partir de la loi de 1962. En 1971, en retour, la modification de la loi de la construction reprenait l'outil des coefficients.

II.1.2.b- Les outils

La loi définissait aussi les outils auxquels les urbanistes pouvaient recourir pour leurs projets. Trois outils préexistants étaient l'expropriation, le lotissement et le remembrement. L'expropriation avait depuis 1954 reçue un champ d'application assez large légitimant son utilisation pour l'embellissement urbain. Le lotissement demeure en droit libanais une simple opération foncière de division de terrain et non une opération d'urbanisme, au sens où sa réalisation impliquerait des travaux d'aménagement de voirie, d'infrastructures et de réseaux divers. Le remembrement urbain, défini par une loi de décembre 1954, permet à la puissance publique ou à un collectif de propriétaires de prendre l'initiative d'une redistribution de terrains pour parvenir à un « urbanisme acceptable ». Dans le cas de l'expropriation et dans celui du remembrement, la puissance publique peut acquérir gratuitement jusqu'au quart de la surface concernée pour la réalisation des infrastructures et des espaces publics. L'administration peut revendre aux enchères les parties restantes. Dans le cas des lotissements privés, une part variable de la surface du projet doit être consacrée à l'espace public, en fonction de la taille du lotissement.

²⁵⁶ Selon la doctrine de l'IRFED, l'organisme responsable de l'élaboration du plan d'aménagement du territoire devait être le Ministère du Plan, auquel succéda en 1977 le CDR (cf. section suivante) : la réalisation du plan d'aménagement du territoire est mentionnée comme l'une de ses tâches dans son décret de fondation (DL n°5 de 1977).

La loi a prévu la création d'entités spécialisées pour la réalisation des projets d'urbanisme. C'est le cas en particulier des sociétés foncières mixtes, introduites par un juriste français, le conseiller d'État Louis Fougères, en collaboration avec Michel Ecochard et plusieurs experts libanais (J. Najjar, H. Eddé). L'originalité de ces sociétés est d'englober les propriétaires d'une région devant être soumise à une opération d'urbanisme dont le plan est approuvé dans une société dont le capital serait constitué des apports en terrain desdits propriétaires, des apports en nature (prestations, travaux) de l'administration (étatique, municipale ou autre) et d'un éventuel capital en numéraire qui serait versé par l'administration. Les participants au capital reçoivent des actions au prorata de leurs apports. Dans les faits, la société a le droit d'exproprier gratuitement jusqu'à 25% de la superficie du projet pour les espaces publics et les infrastructures. La partie non utilisée est incorporée dans le domaine privé de l'administration, qui peut le vendre. A la fin de l'aménagement, les terrains sont vendus et les bénéfices redistribués proportionnellement aux actionnaires.

En 1991, la loi 117/91 a créé la possibilité d'une société foncière « privée » pour le cas des régions soumises à reconstruction. Dans cette alternative, des actionnaires privés, apporteurs de capitaux, se partagent le capital de la société foncière avec les ayants droit en terrain (respectivement 1/3 et 2/3 du capital). Cette solution diffère de la précédente par la non participation de l'État (qui crée néanmoins la société foncière privée) et par le fait qu'il n'y a pas d'expropriation gratuite du quart.

Un autre type de structure a la capacité d'intervenir dans le champ de l'urbanisme : les établissements publics, qui ont le droit d'exproprier gratuitement un quart des terrains et de pratiquer l'expropriation et le remembrement comme une société foncière. Le statut des établissements publics d'aménagement a été défini pour la première fois en 1977 à l'occasion du projet de reconstruction du centre-ville, puis repris dans la loi de l'urbanisme de 1983. Il convient de noter que dès 1956, puis 1961-63, plusieurs offices autonomes s'étaient vus attribuer un rôle de maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'urbanisme ou de l'aménagement : l'office de la reconstruction, créé après un tremblement de terre à Jezzine (sud-Liban) en 1956, puis les CEGP et CEGPVB. Toutefois, l'établissement public en diffère par une attribution territoriale limitée.

Dans l'ensemble, le dispositif opérationnel mis en place par les lois d'urbanisme de 1962 et leurs amendements se singularise par une double orientation : d'un côté, il balise la possibilité d'une intervention publique centralisée classique (expropriation), et même dotée de moyens juridiques très puissants (mécanisme du quart gratuit). Dans le même temps, plusieurs dispositifs originaux se voient reconnaître une place importante dans la liste des outils. A travers le remembrement ou la société foncière mixte, la loi libanaise tente à la fois d'associer directement les propriétaires de terrains à l'opération (à ses bénéfices et à ses risques) et de minimiser pour elle la charge de l'expropriation.

II.2- Les réalisations jusqu'à la guerre

La progressive mise en œuvre des réformes urbanistiques de l'époque Chehab s'inscrivait dans un contexte de forte croissance urbaine qu'il est nécessaire de préciser avant de cerner l'impact des réformes et de présenter quelques-uns des principaux projets de la période d'avant-guerre.

II.2.1- Quelle régulation par l'urbanisme dans un contexte de forte croissance urbaine ?

Entre 1964 et 1970, la population urbaine passa de 57 à 62%, soit de 1 200 000 habitants à 1 620 000. Parmi celles-ci, c'est surtout la capitale Beyrouth qui s'était accrue, principalement

sous l'effet de l'exode rural. Son agglomération élargie comptait alors 1,2 millions d'habitants.

Dès l'adoption de la loi sur l'urbanisme de 1962, l'administration mit en chantier de nombreux plans d'urbanisme pour les principales agglomérations du pays. En 1968, 45 plans avaient été mis en chantier, couvrant 60 localités. En 1971, 86 plans avaient été mis en chantier couvrant 102 localités. Jusqu'en 1975, une soixantaine d'entre eux (directeur ou détaillé) avaient été approuvés²⁵⁷. Les principales villes étaient couvertes : Beyrouth et ses banlieues, Sour, Sayda, Zahlé, Tripoli, Jounieh, Jbayl, Nabatiyeh, ainsi que la bande littorale dans son ensemble.

Toutefois, certaines zones pour lesquelles la loi de l'urbanisme prescrivait impérativement l'adoption d'un schéma d'urbanisme n'en bénéficièrent pas. Ainsi, parmi les chef-lieux de caza, on peut mentionner les villes de Minié, Jezzine, Hermel, Zghorta ou Hasbaya. Certaines localités d'estivage ne possèdent pas non plus de plan d'urbanisme, comme Ehden. Avec un temps de retard sur le mouvement de l'urbanisation, les principales zones urbaines furent dotées de plans d'urbanisme qui constituèrent un cadre pour l'urbanisation de la période de la guerre, qui connut une extension nouvelle. Avant de se pencher sur cette mutation, il est nécessaire de détailler le contenu des plans adoptés avant cette période.

Dans quelle mesure l'imposition de ces plans d'urbanisme transformait-elle et contraignait-elle en effet les formes de l'urbanisation ? Le principal instrument de réglementation était le coefficient d'exploitation du sol. Dans l'ensemble, les coefficients d'occupation adoptés dans les plans traduisaient un réel souci, par les consultants qui les avaient élaborés comme par l'administration qui les reprenait, de délimiter des zones d'urbanisation et d'extension relativement denses et de les distinguer de zones à vocation naturelle ou agricole²⁵⁸. Toutefois, l'adoption de ces coefficients s'effectuait généralement au prix de conflits très longs entre l'administration et les représentants des localités, favorables aux droits des propriétaires fonciers. Dans de nombreux cas, ces conflits se traduisaient par un renvoi du dossier en conseil des ministres et il n'est pas rare que le plan soit resté non approuvé, ce qui explique la différence entre le nombre de plans approuvés et le nombre de plans établis durant la période. Dans certains cas, comme à Beyrouth ou à Tripoli, la conclusion de ces discussions étaient l'adoption de plans avec des coefficients beaucoup plus élevés que prévus²⁵⁹. Le rôle pris par Ecochard à l'élaboration de plusieurs de ces plans et à leur défense conduit à l'emploi dans certaines franges de la population du terme « Ecochard » pour évoquer un plan d'urbanisme et les contraintes associées.

Dans ces plans d'urbanisme, le zonage des fonctions apparaît très rarement utilisé. Les plans distinguent certes des zones d'habitations, de commerce et d'habitations et parfois des zones industrielles ou artisanales, mais ces appellations se traduisent rarement par des règlements stricts, au profit d'un seul type d'occupation. Cela concerne deux domaines en particulier : l'agriculture et l'industrie. Sur le premier point, les urbanistes et l'administration avaient en général soulevé la nécessité d'une protection des terres agricoles, en particulier sur le littoral. Toutefois, la loi de l'urbanisme ne leur octroyait pas la possibilité juridique de bloquer la constructibilité de certaines zones par des servitudes *non aedificandi*, sauf à verser des indemnités très lourdes aux propriétaires en question. La protection des zones agricoles

²⁵⁷ Cf. Walid Bakhos, *Loi de l'urbanisme, loi de la construction, Schémas directeurs d'urbanisme*, p.24, carte p.25 et tableaux p.26-28.

²⁵⁸ Cf. les cartes relatives aux plans d'urbanisme établies par Walid Bakhos dans le cadre de l'Atlas des localités du Liban, projet encours, IFPO-CNRS-L.

²⁵⁹ Sur Beyrouth, notre thèse, chapitre 7. Sur Tripoli, voir Anne-Severine Lay, *Evaluation des plans d'urbanisme de Tripoli*, rapport de stage, bureau Diran Harmandayan, Sinn el Fil, 2000.

passait en général par l'imposition de coefficients plus restrictifs que dans les autres secteurs, et de ce fait relativement dissuasifs. Mais il n'empêchait pas l'urbanisation ou le lotissement de ces zones et leur démembrement²⁶⁰.

En ce qui concerne les zones industrielles au Liban, la fin des années soixante et le début des années soixante-dix correspondirent à une prise de conscience des questions environnementales et à une volonté d'introduire dans les plans de dispositions de zonage strictes. Les premières tentatives en ce sens remontaient au plan d'Ecochard pour Beyrouth et ses banlieues en 1963-64, où une zone industrielle était réservée à la sortie est de Beyrouth, dans le prolongement du port. Jusqu'alors, l'installation des établissements industriels s'effectuait sans référence à un plan quelconque et ne requérait que l'approbation du *mohafez* (préfet) de la zone en question. Un grand nombre de zones industrielles fut étudié et adopté durant ces années. La majorité d'entre-elles correspondait à une régularisation de la situation antérieure, car la pratique de l'autorisation avait en fait conduit à l'apparition de regroupements à vocation industrielle. L'administration entendit aussi délimiter de nouvelles zones industrielles destinées à accueillir les nouvelles implantations. Mais la détermination de ces zones industrielles eut un effet contraire à celui souhaité : entraînant des hausses des prix spéculatives dans les périmètres déterminés (où aucune obligation d'équipement n'avait pourtant été édictée), la politique des zones industrielles conduisant les candidats à une implantation à rechercher d'autres terrains, non classés en zone industrielle pour lesquels ils sollicitaient et obtenaient les autorisations et dérogations nécessaires de la part de l'administration²⁶¹.

La volonté de mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière d'aménagement de l'espace et de maîtrise de l'urbanisation, par l'application des outils et des critères classiques de l'urbanisme (zonage, contrôle de l'affectation du sol) se trouvait donc, vers 1975, quelque peu battue en brèche par la résistance, le contournement ou la contestation ouverte dont elle faisait l'objet dans divers secteurs de la société. Coexistant avec l'adoption et la mise en œuvre de ces réglementations nouvelles, le développement d'autres pratiques qui aboutissaient à les miner ou à les vider partiellement de leur sens doit être évoqué à travers quelques exemples.

L'une des principales fonctions des plans d'urbanisme adoptés durant cette période consiste dans la prescription de normes de la construction distinctes du droit commun et, en général, plus restrictives. Parallèlement à l'étude des plans ou de projets d'infrastructure locale, la principale fonction de la direction générale de l'urbanisme est de suppléer aux municipalités dans l'étude des permis de construire, donc dans l'application des normes de la construction. Or, à plusieurs reprises (1964, 1970, 1983 et 1994-95), l'adoption de nouvelles dispositions de la loi de la construction a conduit à une régularisation des constructions en infraction, au vu d'un nouveau dossier de permis incluant les plans et contre le paiement d'une amende. L'existence de ces procédures renouvelées de dérogation à la voie normale d'approbation des constructions signale la récurrence des pratiques extra-légales de constructions et leur tolérance de fait.

Le développement de l'urbanisation illégale, en particulier par l'occupation de terrains sans titre de propriété légal et/ou sans respecter les normes du lotissement de terrain ou de construction, montre également l'importance des mécanismes d'autorisation temporaire ou

²⁶⁰ Cf. Eric Verdeil, *La prise en compte de l'agriculture urbaine dans les plans d'urbanisme au Liban (1960-2000)*, à paraître (Beyrouth, DELTA-IFPO).

²⁶¹ Sur les mécanismes de formation des zones industrielles, voir Habib Debs, « L'agriculture des zones industrielles : une conservation par inadvertance » in Joe Nasr et Martine Padilla, *L'agriculture face à l'urbanisation*, Delta-IFPO, Beyrouth (à paraître) et Eric Verdeil, thèse, chapitre 7.

dérogatoire dans ce type d'urbanisation. Dans le cas de la zone de Hay-al-Sellom qui compte aujourd'hui plus de 100 000 habitants dans la banlieue sud de Beyrouth, l'ensemble du quartier semble avoir été construit grâce à des procédures de lotissement illégales mais néanmoins exceptionnellement ou provisoirement approuvées par l'administration de l'urbanisme ou de la municipalité. Ainsi se dessinent, en parallèle à l'imposition de nouvelles normes de gestion de l'urbanisation via les plans d'urbanisme, un mode de régulation alternatif par le biais de procédures exceptionnelles ou dérogatoires²⁶².

On peut rapprocher de ces pratiques le rôle du Conseil supérieur de l'urbanisme à l'égard des projets de grands ensembles. Cette procédure désigne, à partir de 1971, dans la loi libanaise de la construction des projets d'aménagement ou de construction sur des parcelles supérieures à 15000² en général et 3000 m² à Beyrouth et les chefs-lieux de mohafazats²⁶³. Ces grands projets sont soumis au Conseil supérieur de l'urbanisme, qui peut accorder des dérogations aux dispositions habituelles de la loi, par exemple au sujet des plafonds de hauteur et des lignes de gabarit. En contrepartie, les promoteurs doivent respecter certains critères esthétiques, aménager des espaces verts, etc. Dans les faits, cette disposition aboutit à faire du conseil supérieur de l'urbanisme un lieu de négociation entre l'administration et les promoteurs. Cette instance, du fait de sa composition et de ses attributions, est parfois soumise à de fortes pressions qui aboutissent à des décisions qui entérinent des dérogations contraires à la règle générale²⁶⁴.

II.2.2- L'urbanisme opérationnel

Malgré la mise en place de règlements d'urbanisme, de larges secteurs restèrent donc, de droit ou de fait, en dehors de leur domaine d'application. Les nouvelles règles d'urbanisme offraient aussi à la puissance publique des outils d'intervention sur l'espace urbain qu'elle tenta d'utiliser pour des projets d'aménagement perçus particulièrement importants pour le pays.

Les remembrements urbains, définis par la loi de 1954, en constituaient la première catégorie. Ils concernaient principalement les secteurs de la banlieue sud-ouest de Beyrouth, l'extension moderne de la ville de Jounieh, ainsi que les secteurs périphériques de Tripoli et Sayda. Toutefois, hormis le remembrement modèle de Jounieh, cher au président Fouad Chehab originaire de cette cité, la totalité des autres projets connut de grandes difficultés d'application qui en retardèrent voire en empêchèrent l'achèvement. A l'inexpérience de l'administration de l'urbanisme et de l'administration foncière s'ajoutèrent les litiges concernant le statut et la propriété des terres modifiés par les réformes cadastrales françaises des années trente, et les

²⁶² Sur l'urbanisation illégale au Liban, voir : Valérie Clerc, *Les principes d'action de l'urbanisme. Le projet Elyssar face aux quartiers irréguliers de Beyrouth*, thèse de doctorat en urbanisme et aménagement, université de Paris 8, Institut français d'urbanisme, 2002, 801 p. ; UN-HABITAT, *Reporting on Slums in Beirut for the Global Report on Human Settlements 2003*, Beirut Final Draft, Prepared by Mona Fawaz and Isabelle Peillen, July 2002, 54 p ; Mona Fawaz, thèse en cours. Le cas des développements illégaux sur le littoral pourrait aussi être analysé : voir Elias el-Khoury, *L'évolution des complexes touristiques balnéaires et de montagne au Mont-Liban*, thèse de géographie, Université Libanaise et Université F. Rabelais de Tours, 1999, 381 p. et E. Verdeil : « Empiètements et remblais littoraux à Beyrouth entre guerre et reconstruction », in *Le littoral, mélanges en l'honneur de F. Verger*, Velut, Goeldner, Yelles (dirs.), Paris, Editions Rue d'Ulm, 2002, p.295-312.

²⁶³ Elie el Achkar, *Réglementations et formes urbaines. Le cas de Beyrouth*, CERMOC, Beyrouth, 1998, p.92.

²⁶⁴ « Le pouvoir discrétionnaire très important laissé au conseil supérieur de l'urbanisme le place de fait dans un contexte de fortes pressions de la part des acteurs impliqués dans les projets d'urbanisme ou de construction », Eric Huybrechts, Introduction, *Loi de l'urbanisme, Loi de la construction, Schémas directeurs d'urbanisme*, Documents du CERMOC n°12, p.2.

occupations illégales. A Tripoli, la guerre et les atermoiements dans l'approbation du schéma directeur retardèrent également la réalisation des projets de remembrement²⁶⁵.

Dès le début des années soixante, l'administration et les urbanistes proposèrent le mécanisme des sociétés foncières comme alternative aux remembrements. Trois projets virent le jour : ceux de Ghalghoul et Sayfi, en centre-ville de Beyrouth (1965) et celui de la banlieue sud-ouest de Beyrouth (1966). Ce dernier resta dans les limbes. Les deux premiers, sous la tutelle du CEGPVB, franchirent l'étape de l'approbation d'un plan directeur mais les sociétés foncières ne furent pas créées en raison de contestation portant sur la constitutionnalité du processus et de résistances de certains propriétaires. La guerre des six jours et la transformation de la conjoncture politique et économique libanaise détournèrent le gouvernement du projet jusqu'au déclenchement de la guerre, malgré la volonté de l'administration de l'urbanisme d'y donner suite.

Depuis la fin des années quarante, plusieurs rapports avaient appelé à entreprendre la construction de logements « populaires » au Liban. Le président Chehab, en confiant à l'urbaniste Doxiadis une grande enquête sur ce sujet, avait relancé cette préoccupation, que l'IRFED et Écochard soutenaient également. En 1962, une loi sur le logement populaire fut votée. Elle créa le Conseil de l'Habitat qui devait favoriser l'accès au logement des catégories « nécessiteuses » et « aux revenus modérés » en établissant un schéma directeur du logement, et en créant des sociétés d'économie mixtes à cette fin. En 1965, puis en 1973, ces dispositifs furent amendés mais au final, le nombre effectifs de réalisations demeura très modéré (environ 700 logements en 1975). L'État n'accorda jamais ni les moyens financiers ni la priorité politique nécessaires à la réalisation de telles ambitions.

Le bilan des réalisations dans le domaine de l'urbanisme opérationnel demeura donc, au final, bien en deçà des espoirs des promoteurs de l'urbanisme des années chehabistes, malgré l'adoption de règlements et de dispositifs favorables. La guerre, si elle se traduit par un affaiblissement des administrations, n'en produisit pas moins paradoxalement une nouvelle impulsion en faveur de l'urbanisme, qui s'incarna à l'occasion des deux reconstructions manquées de 1977 et 1983, puis de la reconstruction de 1991.

II.3- La guerre et le développement d'une commande en urbanisme

II.3.1- La guerre et ses effets urbains :

La guerre a entraîné deux transformations principales des espaces urbains au Liban, qui ont pesé en retour sur une « demande » d'urbanisme :

- les destructions et l'insécurité des lignes de démarcation, surtout concentrées à Beyrouth et ses banlieues, à Tripoli et à un degré moindre dans le Sud Liban, ont gelé pendant de nombreuses années certains espaces, dont le centre-ville de Beyrouth et la ligne de démarcation. Ces destructions constituaient des motifs directs justifiant des interventions urbanistiques, notamment des politiques de réhabilitation et de reconstruction des espaces détruits.
- Les mouvements de population croisés à l'échelle de l'agglomération et dans le pays (un tiers de la population a changé définitivement de résidence) ont provoqué le développement de nouveaux espaces urbains, en particulier situés en banlieue des agglomérations existantes, loin des lignes de front et dans des espaces relativement homogènes sur le plan confessionnel. Ces extensions urbaines se sont parfois effectuées sous forme d'occupation illégale ou irrégulière de terrains (banlieue sud de Beyrouth en particulier). En tout état de cause, elles ont provoqué une demande

²⁶⁵ Dewailly Bruno, in Favier A.(2001).

d'équipement et de desserte à laquelle l'État ou les collectivités locales ont été confronté sans toujours être en mesure de la satisfaire. Plus largement, ces transformations – destructions et extensions urbaines – constituent une cause essentielle de modifications institutionnelles et de projets de reconstruction qui ont ponctué les deux périodes de rémission dans la guerre civile.

II.3.2- Les mutations institutionnelles de l'urbanisme.

A la faveur des deux épisodes de reconstruction, l'organisation institutionnelle de l'urbanisme au Liban connut des changements significatifs qui traduisaient l'implication nouvelle d'une partie du personnel politique dans la reconstruction, mais aussi l'ampleur des dégâts intervenus. Ils tiraient en même temps la leçon des échecs ou des impasses de l'urbanisme avant la guerre.

II.3.2.a- La création du CDR

La principale modification institutionnelle est, en 1977, l'apparition du CDR, qui prit la place du ministère du plan. Établissement public placé sous la tutelle du Premier ministre, le CDR avait d'abord vocation à établir la planification financière en vue de la reconstruction et du développement des différents secteurs économiques, de même qu'à collecter les financements internationaux. Le gouvernement, face aux promesses de ses partenaires arabes, devait en effet mettre en place un interlocuteur unique. Toutefois, les statuts du CDR prévoyaient également son intervention dans le champ de l'aménagement par plusieurs dispositions. Tout d'abord, il devait établir un schéma d'aménagement du territoire, ce dont le ministère du plan n'avait jamais réussi à s'acquitter. Ensuite, son statut indiquait qu'il lui était possible de se substituer à des ministères ou des agences de l'État non seulement pour le financement, mais aussi pour l'étude et l'exécution de projets de développement, y compris dans le domaine de l'aménagement urbain. Dès 1983, il prit ainsi en charge le projet de remblai du littoral nord. Au même moment, il supervisait, officiellement au même niveau que la direction générale de l'urbanisme, le schéma d'aménagement et d'urbanisme de la région métropolitaine de Beyrouth.

II.3.2.b- La remise à jour des législations

La guerre fut également l'occasion de retoucher plusieurs pans de l'édifice législatif. La loi de la construction et celle de l'urbanisme furent notamment reprises en 1983. Celle de l'urbanisme incorporait plusieurs dispositions nouvelles introduites à l'occasion de décrets ou de lois particuliers, comme la disposition sur les établissements publics introduite lors du projet de reconstruction de 1977. Elle apportait des modifications attendues depuis longtemps pour rendre plus efficaces certaines procédures comme le remembrement urbain, dont les modalités d'études furent rendues plus souples et rapides par la possibilité de nommer un juge par projet (alors qu'un seul juge était auparavant réputé superviser tous les projets) et en imposant que l'étude d'un projet ne dure pas plus d'une durée de deux années renouvelable une seule fois.

II.3.2.c- Projets d'urbanisme

Durant la guerre, les projets de reconstruction du centre-ville mobilisèrent à deux reprises en 1977 et en 1983 l'attention des administrations de l'urbanisme et des gouvernants qui y virent le symbole de la remise en fonctionnement du pays tout entier ainsi que de sa pacification. En 1977, le gouvernement fit appel à l'Atelier parisien d'urbanisme pour définir les orientations de cette reconstruction. Le projet choisit mettait l'accent sur la continuité avec les projets d'avant-guerre et le respect d'un patrimoine méditerranéen supposé symboliser le succès retrouvé de la formule libanaise. Dans le même temps, il apportait plusieurs modifications du centre, allant dans le sens de sa modernisation et de sa densification. Sur le plan juridique, il reprenait l'idée de sociétés foncières pour Ghalghoul et Sayfi. Pour d'autres périmètres, il

proposait des expropriations et des remembrements, ainsi que la création d'un établissement public chargé de mettre en œuvre certains des aménagements (dalles du port, réhabilitation des souks). La reconstruction de 1983 avait initialement pour ambition de reprendre, en ajustant à la marge, pour tenir compte des changements sur le terrain, le projet de 1977. Très rapidement, les protagonistes du projet, notamment le bureau d'études et de construction immobilière OGER, propriété de Rafiq Hariri, provoqua des « accélérations programmatiques » en organisant un concours et en modifiant substantiellement le plan directeur, pour intégrer l'apparition d'une décharge d'ordures à transformer en remblais balnéaires, ainsi qu'en procédant à des démolitions non prévues, pour raisons de sécurité.

Dans le même temps, dans les années 1983-84, plusieurs projets touchant la banlieue sud et le littoral nord virent le jour. Il s'agissait d'une part de restructurer une banlieue sous intégrée et sous équipée, ainsi que d'éradiquer les occupations illégales de terrain et les logements irréguliers. D'autre part, sur le littoral nord, un secteur mal urbanisé et pollué, il s'agissait de restructurer la banlieue-est et de développer un nouveau marché immobilier ainsi que les fonctions tertiaires et touristiques.

Enfin, une autre étude fut lancée : le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région métropolitaine de Beyrouth, sous la tutelle de la DGU et du CDR, dirigée par l'IAURIF. Elle ambitionnait de proposer les grands partis d'aménagement pour la période d'après-guerre, à travers des options de maîtrise de l'urbanisation. Elle est restée largement un exercice stérile, même si, lors de la reconstruction de 1991, elle a servi officieusement de référence à certaines études et a été utilisée dans les débats.

II.3.3- Autres projets d'urbanisme

On ne doit pas déduire de la guerre un arrêt total des activités planificatrices. Ainsi, sept plans d'urbanisme ont été approuvés durant la période, s'ajoutant aux projets de reconstruction à proprement parler. Ces plans se caractérisent par la volonté d'un encadrement plus précis du développement urbain et couvrent en général non pas seulement les zones urbaines strictes mais des zones régionales, ce qui manifeste une transformation de la doctrine de l'administration à cette époque. Plusieurs préoccupations nouvelles sont ainsi introduites, telles que le souci de protéger plus fermement des zones agricoles, comme à Damour et à Tyr. Toutefois, plusieurs des projets de la DGU ne furent pas approuvés, en raison de l'hostilité des édiles ou des notables locaux.

Par ailleurs, un projet de contrôle des extensions urbaines a été lancé à Sayda, par la mise en œuvre d'un vaste remembrement. Cette réalisation foncière porte toutefois la marque du contexte de guerre, puisqu'elle a été formellement entreprise non sous l'égide de la DGU, mais sous celle de la municipalité, et qu'en réalité, c'est l'entreprise OGER Liban de Rafic Hariri, alors simple notable de Sayda, qui en supervisait les études et les travaux. Ce dernier avait d'ailleurs entrepris entre 1978 et 1982, un autre important projet d'aménagement à Kfar Falous, dans l'est de Sayda, en vue d'établir une ville nouvelle universitaire devant abriter une cité universitaire pour plusieurs milliers d'étudiants.

Ces deux projets signalent les modifications qui apparaissent durant la guerre du Liban dans la commande d'urbanisme. Pour certains hommes politiques, tels Rafic Hariri ou Amine Gemayel, l'urbanisme représente une voie d'action légitime sur la scène politique où ils tentent de se faire une place. Ainsi, la demande d'urbanisme qui apparaît à cette époque ne doit pas seulement être reliée à l'existence des destructions. C'est plus largement la construction des territoires politiques et sociaux qui est en jeu, sur un mode alternatif à celui des stratégies miliciennes.

II.4- Les professionnels de « l'urbanisme » de l'avant-guerre à la guerre

II.4.1- Deux générations de techniciens généralistes au service du développement national

II.4.1.a- Les formations

Deux institutions universitaires libanaises, fondées à la fin du dix-neuvième siècle, ont progressivement entrepris entre 1920 et 1950, la formation d'ingénieurs : l'Ecole française d'ingénieurs de Beyrouth, dépendant de l'université Saint-Joseph fondée par les jésuites et l'American University of Beirut. Parallèlement, certaines familles ont envoyé leurs rejetons se former à l'étranger, essentiellement en France, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. En 1951, sur les 235 inscrits à l'Ordre des Ingénieurs, qui confère à partir de cette date le droit d'exercer, 180 avaient été formés au Liban. Jusqu'au début des années cinquante, les cursus et les formations restent très généralistes et orientées vers les travaux publics et le génie civil. Parmi les diplômés à l'étranger, certains ont suivi des formations d'architectes. Ce n'est qu'à partir de la décennie cinquante que la distinction entre ingénieur civil et architecte s'affirme, non sans hésitation et retour en arrière comme le montre en 1953 l'abandon du cursus d'ingénieur-architecte de l'ESIB institué en 1946, avant sa réouverture en 1968. Plusieurs autres institutions ouvrent leurs portes durant la période, comme l'Académie libanaise des Beaux-Arts (1943, architecture), l'université arabe de Beyrouth (1960, architecture), l'Institut national des Beaux-Arts de l'université libanaise (1965, architecture). Cet élargissement et cette spécialisation de l'offre de formation va de pair avec un accroissement du nombre de diplômés architectes ou ingénieurs : le nombre d'inscrits à l'Ordre passe de 235 en 1952 à environ 3000 en 1970.

Durant la guerre, les effectifs étudiants n'ont cessé d'augmenter pour atteindre près de 15000 en 1992. Une certaine diversification des spécialisations s'est fait jour, la proportion d'ingénieurs civils diminuant de 56% à 48% entre 1972 et 1992, tandis que l'architecture passait de 16 à 21%. A la montée des spécialisations en architecture s'ajoute le développement des spécialités en mécanique et électricité. Par ailleurs, la part des nouveaux diplômés du Liban dans les inscrits à l'Ordre des ingénieurs augmente significativement, passant de 45% du total en 1970 à 68% en 1989. La part des ingénieurs et architectes issus des deux grandes facultés de l'ESIB et de l'AUB diminue, notamment au profit de l'Université libanaise et de l'université arabe de Beyrouth, ce qui indique l'entrée dans la profession de couches sociales plus modestes.

Dans l'ensemble de ces institutions libanaises, la formation aux questions d'aménagement urbain et d'urbanisme reste durant toute la période très limitée, à travers essentiellement des enseignements optionnels et / ou tardifs en fin de cursus. Durant toute cette période, et malgré les transformations institutionnelles des années soixante qui définissent un champ de l'urbanisme, on ne constate donc pas d'adaptation correspondante des formations et donc des profils professionnels. Davantage que sur les formations, c'est sur les lieux et les modalités de la pratique de l'aménagement urbain et de la fabrication qu'il convient de se pencher, en distinguant deux générations.

II.4.1.b- Les fondateurs

Une première génération est celle de techniciens ayant commencé leur carrière durant le Mandat français. Ingénieurs polyvalents, formés en France, comme Joseph Naggear (1908-) ou Henri Naccache (1916-196 ?), polytechniciens et Ponts et Chaussées, Farid Trad (1901-1969), centralien ou au Liban, comme Gabriel Char (1917- ; EFIB), ils ont largement participé aux premiers jalons de définition du cadre administratif et juridique de l'urbanisme libanais tout comme aux premières initiatives d'aménagement urbain.

Fondateur du Bureau technique municipal du ministère de l'Intérieur (1938 ?), interlocuteur du régisseur du Cadastre Camille Durrafourd, des frères Danger chargé du plan d'aménagement de Beyrouth puis de celui de Tripoli, Joseph Naggear a plusieurs fois tenté dans les années suivantes de faire adopter des lois inspirées des expériences françaises en métropole ou au Maroc pour régir le champ de l'aménagement urbain. A partir des années cinquante, il contribue à la création du ministère du Plan dont il occupe la présidence du Conseil du Plan, qui a pour ambition de définir un plan quinquennal pour l'économie libanaise en même temps que d'identifier les grands aménagements régionaux à promouvoir. Dans les années soixante, il siège à diverses commissions supervisant l'aménagement urbain. Il est ministre à quatre reprises, ayant notamment en charge le Plan, mais toujours pour de courtes durées. Dans l'intervalle, il fonde et dirige le Conseil national de la recherche scientifique, où il tente de développer une recherche appliquée au service de l'industrie libanaise. Durant toute sa carrière, il est aussi professeur à l'Ecole supérieure d'ingénieurs de Beyrouth.

Henri Naccache est d'abord ingénieur en chef à la municipalité de Beyrouth, où il lui revient de collaborer avec Michel Écochard dans les années quarante. Dans les années suivantes, il occupe diverses responsabilités dans la haute administration avant de présider la Commission des Grands travaux puis le Conseil exécutif des grands projets, en 1963.

Gabriel Char, après quelques années en bureau d'études, entre en 1946 dans l'administration, comme adjoint du Suisse Ernst Egli au service des municipalités et de l'urbanisme du ministère de l'Intérieur. En 1951 au départ de ce dernier, il devient le chef de ce service qui connaît alors un développement notable, en se dotant d'une organisation régionale destinée à contrôler les lotissements et les permis de construire dans tout le pays. Il contribue à la définition de projets d'extension dans les banlieues de Beyrouth (sud-ouest et est) et il lui revient alors de superviser les premières tentatives de mise en œuvre de remembrement urbain, défini par la loi de 1954. En 1958, à l'arrivée de Fouad Chehab, il quitte définitivement l'administration de l'urbanisme et retourne exercer dans le secteur privé.

Farid Trad fait toute sa carrière hors de l'administration. Ingénieur, industriel, inventeur, il est également de fait un architecte réputé (Palais du Justice, 1959). En tant que promoteur foncier, il participe à l'aménagement et au lotissement de la banlieue sud ouest, destinée à devenir un quartier modèle. Il est l'un des principaux inspirateurs de son plan d'urbanisme, en négociation avec le service des municipalités et de l'urbanisme du ministère de l'Intérieur. En 1958, à l'arrivée de Chehab, il devient un éphémère ministre des Travaux publics (septembre 1958) puis participe aux commissions et aux conseils (CGEP et CGEPVB) créé à cette période. Dans ces organismes, il est l'un des superviseurs les plus influents de la mise en œuvre des projets de développement chéhabistes, à la fois du point de vue de l'équipement routier et des réseaux d'eau et d'électricité mais aussi de l'établissement de la première génération des plans d'urbanisme. Il décède dans un accident de voiture en 1969.

Cette première génération « d'urbanistes » locaux présente un caractère généraliste et polyvalent où l'aménagement urbain constitue certes un domaine de choix, mais qui ne se distingue pas des autres dimensions de l'aménagement et du développement national. Au Liban, à la différence de la Syrie, la pratique de la planification urbaine n'a pas été, au-delà des expériences décevantes pour Beyrouth, une préoccupation centrale des mandataires français. En cela, le pays se distingue d'ailleurs aussi des expériences turques ou égyptiennes, où l'État a eu précocement une attitude volontariste. A l'indépendance, dans un contexte marqué par la profonde réticence de la classe politique libanaise à s'impliquer et à impliquer l'État dans une pratique volontariste de développement, les professionnels libanais, peu nombreux, doivent se battre sur tous les fronts pour imposer leur vision d'une nécessaire

planification. En outre, par rapport au modèle égyptien ou même turc, la question de l'accroissement urbain ne se pose pas dans les mêmes termes et n'implique pas des réponses similaires. C'est donc seulement à l'arrivée de Fouad Chehab au pouvoir que la donne se modifie et qu'une profonde restructuration institutionnelle est introduite. La deuxième génération des professionnels libanais de l'aménagement urbain en bénéficie.

II.4.1.c- Les ingénieurs du développement national

1. L'administration

La première conséquence des réformes chéhabistes est de renforcer les administrations publiques, en particulier celles chargées de la mise en œuvre du développement et de l'aménagement urbain. Ainsi, le cadre de la direction générale de l'urbanisme est fixé en 1964 à 46 ingénieurs alors que seulement une vingtaine y était alors employée. Les nouvelles administrations et organismes publics tels que les deux conseils exécutifs représentent également de nouveaux débouchés dans cette perspective.

L'administration au sens large devient donc durant cette période un débouché majeur pour les jeunes diplômés. En 1970, environ 35% des ingénieurs inscrits à l'Ordre sont membres de la fonction publique. Après cette date, le nombre d'embauche diminue très fortement.

Les profils des ingénieurs recrutés dans l'administration présentent deux particularités. Sur le plan de leur formation, il s'agit essentiellement d'ingénieurs civils, largement recrutés au sein de l'ESIB. L'administration demeure à l'époque très majoritairement francophone. On compte alors peu d'architectes, y compris au sein de la direction générale de l'urbanisme. Lors d'une tentative de réforme de l'administration à la veille de la guerre (1974), la mission Gillie souligne la nécessité de renforcer la spécialisation professionnelle dans le domaine de l'urbanisme. La voie proposée passe d'abord par une réorganisation institutionnelle distinguant clairement des fonctions de contrôle de l'administration, une cellule chargée de la planification, en particulier pour le Grand Beyrouth. En second lieu, ce projet identifie les recrutements nécessaires qui font percevoir à l'inverse les qualifications manquantes : urbanistes diplômés, ingénieurs en planification des transports, sociologues et démographes.

Sur le plan social, ce sont principalement des ingénieurs issus de milieux modestes et des classes moyennes, ainsi que des originaires des régions périphériques, qui en bénéficient. La politique d'équilibre confessionnel affirmée par le président Chehab y contribue fortement. Un des meilleurs exemples en est Mohammad Fawaz, de confession chiite, originaire du sud du pays, diplômé en 1956 de l'ESIB, qui complète sa formation en France aux Ponts et Chaussées (1959) avant d'intégrer le Conseil exécutif des grands projets, puis d'être chef de service à la DGU, de retourner au CEGP puis d'être nommé en 1973 directeur général de l'urbanisme, charge qu'il occupe jusqu'en 1993.

Si cette période est celle d'une montée en puissance de l'administration, à la fois en nombre et du point de vue des types d'intervention dans l'aménagement, la nécessité du recours au secteur privé, libéral ou structuré en bureaux d'études de taille et de spécialisation diverses, demeure une constante durant toute cette période.

2. Le rôle moteur des techniciens libéraux

En raison du mode de développement du pays, caractérisé par la modestie des interventions de l'État dans l'économie et donc les faibles débouchés pour les ingénieurs dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture, les ingénieurs dépendent principalement, au Liban, de la conjoncture du marché de la construction. Celle-ci est soumise durant les années soixante jusqu'aux années soixante-dix à de fortes fluctuations liées aux crises politiques régionales (défaite arabe de 1967, guerre de 1973) et à leurs retombées locales, telles que le krach de la banque Intra en 1967. Ces aléas frappent une profession fragilisée par son essor numérique et

les difficultés de plus en plus marquées d'accéder au mode d'exercice en libéral ou en patron de petits bureaux d'études qui représente alors la norme dominante.

Dans ce contexte, le marché des études d'urbanisme déléguées par une administration de l'urbanisme débordée par ses tâches de contrôle et dépourvue des compétences nécessaires représentent à la fois une opportunité économique et de distinction pour les professionnels qui accèdent à la commande. Il s'agit essentiellement de la réalisation de plans directeurs locaux, au nombre d'une centaine entre 1964 et 1972. Selon mon estimation²⁶⁶, environ une trentaine de bureaux participent à ces commandes.

Il s'agit essentiellement de structures moyennes, dirigées majoritairement par des architectes, souvent formés à l'étranger et appartenant à l'élite sociale de la profession. Ces bureaux regroupent des compétences diverses, allant de l'ingénierie des travaux publics à l'architecture civile ou privée. L'urbanisme constitue pour eux un débouché supplémentaire, en même temps qu'il représente pour les professionnels concernés un argument de distinction sociale.

Henri Eddé (1923-) est l'une des figures emblématiques, la plus brillante sans doute, de cette génération. Issu d'une famille ayant donné au pays un de ses présidents de la République, ingénieur de l'ESIB en 1946, il parfait sa formation en France au sein de Cabinet Labourdette qui a accès à plusieurs chantiers de la reconstruction. A son retour, il oriente sa pratique vers l'architecture et devient l'un des brillants représentants du modernisme libanais, éventuellement en association avec un praticien, comme Michel Écochard (école à Tripoli). Coopté dès 1959 au conseil du Plan, puis en 1962, au conseil supérieur de l'urbanisme, membre de diverses commissions qui supervise les grands travaux chehabistes et particulier le projet de plan directeur pour Beyrouth et ses banlieues, Eddé participe à la commission chargée d'étudier la nouvelle loi de l'urbanisme. Il est élu en 1961 président de l'Ordre des ingénieurs, notamment en faisant campagne contre la tendance de l'État libanais à confier des études à des consultants étrangers. Dans les années suivantes, il contribue à plusieurs plans d'urbanisme (Tripoli, littoral de Jbeil). En même temps, il participe aux travaux de l'Union internationale des architectes dont il occupe la fonction de secrétaire général. En 1970, il devient ministre des Travaux publics, entreprend une refonte du code de la construction, démissionne, redevient ministre, chargé de l'éducation, en 1972. Pendant la guerre, son agence est incendié et il entre alors dans le bureau d'études Dar al Handasah, pour le compte duquel il participe à de nombreux projets à l'étranger (Maroc, Tunisie, ...) comme au Liban (reconstructions de 1977 et de 1983). En 1990-91, il est chargé, toujours au sein de cette société, du plan de reconstruction du centre-ville de Beyrouth, avant de démissionner en 1992, pour divergences de vue avec le commanditaire (Rafic Hariri).

Plusieurs autres architectes présentent un profil et une carrière comparables à ceux d'Henri Eddé : Amine Bizri, Assem Salam, Pierre el-Khoury. De nombreux autres, plus modestes et surtout aux fonctions publiques moins en vue, n'en ont pas moins œuvré dans leur ombre, dans le domaine de l'urbanisme en complément de leurs activités variées en architecture ou en ingénierie.

3. Les revues

Deux revues professionnelles ont constitué les lieux de débat et de discussions pour cette génération : *Horizons techniques du Moyen-Orient*, fondée par l'association des anciens de l'université Saint-Joseph (5 numéros entre 1962 et 1965), représente comme un lieu de promotion des projets et des valeurs du chehabisme technicien. Moins politique, plus diverse et sans doute moins ambitieuse, *Al Mouhandess* (23 numéros de 1964 à 1974) est l'organe de l'Ordre des ingénieurs et architectes. Cette revue illustre très clairement la diversité des

²⁶⁶ Cf. thèse E. Verdeil, p.304-307.

registres d'activités des ingénieurs libanais, notamment dans sa dimension internationale et en insistant, surtout les premières années, sur la contribution des ingénieurs libanais au développement national. Les projets d'urbanisme et les plans directeurs font l'objet de présentations détaillées. La guerre a interrompu sa diffusion avant que la revue ne soit relancée, selon une nouvelle formule éditoriale, en 1991.

II.4.2- Les bouleversements du milieu professionnel dans la guerre

II.4.2.a- Les marchés extérieurs et l'adaptation des professionnels libanais

Dès l'origine, la formation d'ingénieurs au Liban a eu pour cadre la région moyen-orientale. L'Université américaine de Beyrouth, et à un degré moindre, et seulement jusqu'au milieu des années soixante, l'ESIB, ont formé des techniciens pour les pays voisins, Syrie, Palestine, Jordanie, voire au-delà. De plus, alors que l'USJ a été très fortement et précocement impliquée dans la formation des cadres de l'administration mandataire puis du Liban indépendant, l'AUB a toujours affirmé sa vocation plus régionale. Cette spécificité a placé ses diplômés en position de force pour répondre aux besoins de main d'œuvre qualifiée et de conception des pays du Golfe, désireux d'investir la manne pétrolière dans le développement de leurs pays. Les pérégrinations des ingénieurs libanais au Moyen-Orient se sont ainsi développées dès la fin des années quarante. Toutefois, les ingénieurs issus de l'AUB, transposant les méthodes et la culture de travail des bureaux d'études américains, ont contribué à la définition d'un nouveau type d'entreprises au Moyen-Orient, reposant sur l'association de compétences polyvalentes dans une seule structure économique. Parallèlement, des entreprises de travaux publics de taille importante, elles aussi inspirés des modèles américains, ont essaimé au Moyen-Orient, telles CAT, appartenant à l'ingénieur libanais d'origine palestinienne Emile Boustany.

Le modèle des bureaux d'études et de consultation est fourni par la firme Dar al Handasah, formé en 1956 par cinq ingénieurs issus de l'AUB, et qui réalisa un important contrat pour une centrale électrique au Koweït. La firme a progressivement développé son réseau et ses implantations dans plusieurs pays, avant de se diviser, d'abord avec la compagnie Associated Consulting Engineers (1959), puis encore entre Dar al Handasah Shaer and Partners et Dar al Handasah Taleb (1970). Durant la décennie 1960-70, les firmes d'origine libanaise telle que Khatib et Alami ou Jouzy and Partners ont étendu leur réseau, fondé sur le même modèle.

Principaux bureaux d'études pluridisciplinaires internationaux fondés au Liban (début des années 1980)

Nom	Date de fondation	Fondateurs et principaux associés	Nombre de branches	Personnel spécialisé
Dar al Handasah Sha'er	(1956-1959) 1970	Kamal Sha'er	31 dans 17 pays	1800 dont 800 experts (vers 1980)
Dar al Hansadah Taleb	(1956-1959) 1970	Nazih Taleb	3	50 ingénieurs permanents
ACE	(1956) 1959	Khalil Ma'alouf, Victor Andraos, Samir Tabet	5	500 employés dont 200 ingénieurs
Khatib wa Alami (CEC)	(1959) 1963	Munir Khatib, Zuheir Alami	10	532 employés dont 199 ingénieurs (1981)
Jouzy and Partners	1965	Raja et Needy Jouzy	3	207 dont 33 ingénieurs et 50 techniciens (fin 1982)
SPECTRUM	1974	?		
TEAM	1975	Youssef Salam, Tamam Nakkash	?	?

Source : Fiches du Monde Arabe, n°Lbn-24011/1 à 2405/1 ; Dar al Handasah ; TEAM International

La capacité d'adaptation de ces firmes transparait dans leur habilité à exploiter les nouvelles opportunités et les nouveaux marchés. Ainsi, à la faveur des années soixante-dix, elles prennent pied non seulement au Maghreb (Algérie, puis Maroc) mais également, dans le cas de Dar al-Handasah, elles développent des stratégies africaines, en particulier en direction du Nigéria et du Ghana à partir du début des années soixante-dix où l'exploitation pétrolière dote les gouvernements de moyens d'investissement massifs.

Sur ces marchés, les firmes libanaises se montrent capables de battre en brèche leurs concurrents internationaux, essentiellement britanniques et américains, voire français dans le cas maghrébin. Leur développement semble peu devoir à d'éventuelles affinités arabes. En effet, la plupart des monarchies du Golfe se situaient loin de cet idéal. En revanche, l'origine palestinienne de certains des fondateurs de ces entreprises a pu permettre de jouer sur les diasporas existantes dans la région. C'est surtout l'application stricte du modèle polyvalent et une stratégie commerciale fondée sur la capacité à s'implanter durablement pour tenir les marchés gagnés et à les développer qui doivent être pris en compte.

L'urbanisme joue un rôle central dans cette stratégie globale de captation des marchés, dans un monde arabe appelé à développer considérablement ses infrastructures, ses équipements et dont les villes connaissent une forte croissance. La réalisation de plans d'urbanisme a correspondu, à partir du début des années soixante-dix, à une prestation très fréquente. Il s'agit essentiellement de schémas directeurs et de plans de quartiers d'extension. (cf. tableau n°2). A l'occasion de ces commandes, les bureaux d'études identifient voire préconisent des projets d'équipement et d'infrastructure pour la commande desquels ils se retrouvent alors en bonne place.

Répartition par type des projets d'urbanisme de Dar al-Handasah Sha'er (1971-1999)

	[1971		[1995				Total	
	- [1975-	[1980-	[1985-	[1990-	-	-		
	1974]	1979]	1984]	1989]	1994]	1999]		
Traitement des espaces publics et des rues			1		1		2	1%
Plans de campus universitaires	2	2	5		1	2	12	8%
Planification de zones touristiques et de loisirs		3	3	5	3	2	16	10%
Amélioration et réhabilitation de quartiers anciens	1	5	2	3	3	3	17	11%
Centres de ville	1	3	2	4	2	6	18	11%
Plans directeurs de villes, de régions ou d'agglomération	8	6	13	10	3	5	45	28%
Lotissement (<i>Parcellation</i>)	3	10	7	9	9	11	49	31%
Total	15	29	33	31	22	29	159	100 %

Source : Dar al Handasah Sha'er.

La création, en 1971, d'un département urbanisme au sein de la firme Dar al Handasah consitue un jalon en ce sens. L'étude des qualifications des salariés de cette société durant les années suivantes montre l'existence d'une volonté de recrutement de spécialistes en urbanisme²⁶⁷. En 1973-74, l'AUB créé de son côté un Master of Planning qui prouve que l'urbanisme est devenu à cette époque une spécialité dont le besoin se fait sentir, non seulement au Liban mais pour tout le monde moyen-oriental. Les principales sociétés identifiées ci-dessus pratiquent l'urbanisme au début des années quatre-vingt, dans l'ensemble des pays de la région.

Le modèle des bureaux d'études privés représente une originalité qui concerne non seulement le Liban mais également, dans l'ensemble de la région, les pays clients de ces sociétés,

²⁶⁷ cf. Rania Ghosn, à paraître et Eric Verdeil, thèse

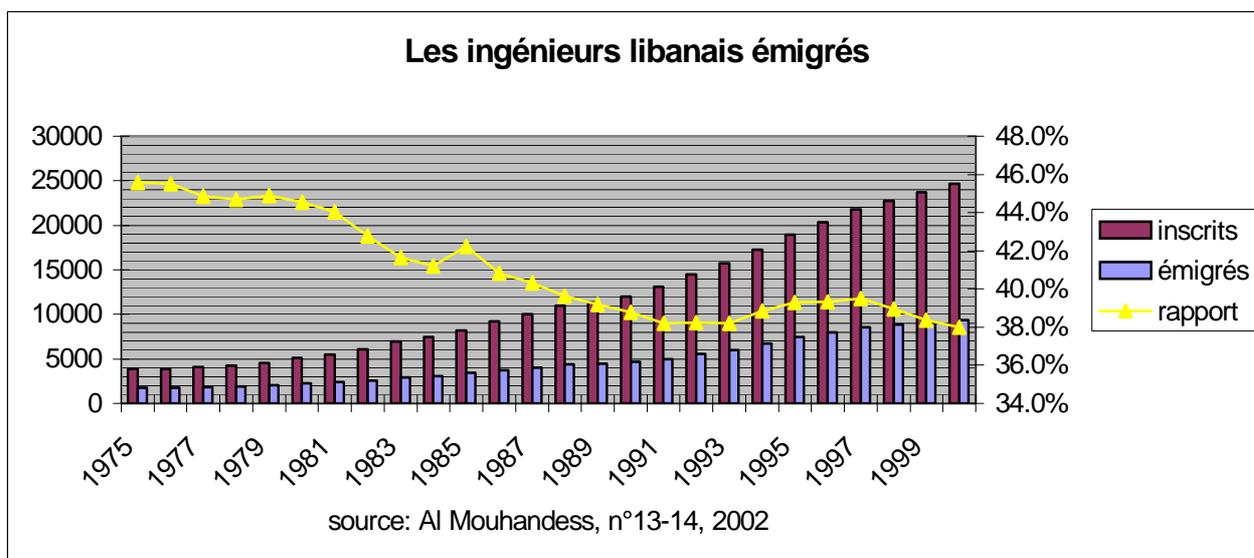
quoiqu'une manière inversée. L'émergence et l'institutionnalisation de l'urbanisme ne passent pas par la demande et l'intervention de l'État, qui créerait les formations destinées à lui fournir les cadres dont il a besoin. En l'absence de milieux professionnels structurés disposant de ce type de compétences, dans l'administration ou même sur la scène locale, ces commanditaires se tournent vers des entreprises extérieures qui, elles-mêmes initialement dépourvues de ces compétences, recrutent, sur un marché international, des ressortissants des pays arabes et des européens ou des américains pour répondre à ces commandes.

Ces structures de consultation polyvalente représentent un mode d'organisation qui constitue un mode d'organisation professionnel original dans le champ des modes de pratiques de l'urbanisme. Jean-Pierre Gaudin, dans le cas de la France, pouvait en effet distinguer deux types de rapport à la commande, liés à des positions sociales vis-à-vis de la commande : la figure de l'expert indépendant et celle du « fonctionnaire ». Le pouvoir de la première réside dans sa capacité « scientifique » ou du moins technique à élaborer des propositions de manière indépendante, particulièrement en concordance avec l'éthique « urbanistique » ; la force de la seconde lui vient de sa connaissance intime des rapports de force, mais sa faiblesse ou sa limite tient dans sa nécessaire subordination à son employeur et donc à ses intérêts²⁶⁸. Avec le cas Dar al Handasah, on se trouve devant une variante altérée de la première figure : le bureau d'études n'est certes pas partie prenante aux enjeux de l'aménagement, mais son modèle économique l'intéresse au devenir du projet, au sens où les études de détail et d'exécution représentent pour le bureau d'études polyvalent l'opportunité d'une nouvelle commande dont l'obtention peut le conduire à anticiper sur les désirs manifestés par le client, quitte à se trouver en contradiction avec son « éthique » d'urbaniste. A vrai dire, dans le cas de la France, Jean-Pierre Gaudin soulignait que les urbanistes de la Reconstruction, également patrons d'agence d'architecture, se trouvaient pris au cœur de la même tension, au fond constitutive de la profession d'urbaniste. Au Liban, la déstabilisation du milieu professionnel dans la guerre favorise la montée en puissance de ces nouvelles structures économiques, notamment dans l'urbanisme.

II.4.2.b- Migrations et montée en puissance des grands bureaux d'études

La guerre civile libanaise a directement affecté les conditions d'exercice des ingénieurs et architectes, ainsi que le marché des études d'urbanisme. Globalement, l'activité de la construction n'a pas connu de recul. Toutefois, ses variations interannuelles ont été particulièrement fortes. Par ailleurs, les combats, en particulier ceux touchant le centre-ville de Beyrouth, détruisirent l'outil de travail de nombreux bureaux en raison des pillages et incendies qui s'y déroulèrent. Le cloisonnement du pays, les difficultés de circulation et l'insécurité affectèrent également les conditions de travail. Plus largement, la réduction de l'activité de l'Etat a aussi touché les commandes passées aux architectes, ingénieurs et urbanistes. Durant toute la guerre, et hormis le cas particulier des projets de reconstruction, seuls sept schémas d'urbanisme furent approuvés. Même en prenant en compte les études non approuvées, l'activité demeure moins importante qu'auparavant. Ces difficultés interviennent sur un marché du travail extrêmement tendu par l'arrivée toujours aussi massive de jeunes ingénieurs sur le marché du travail.

²⁶⁸ cf. Jean-Pierre Gaudin, « Les cultures professionnelles de l'urbanisme ou les tourments du démiurge », in « Villes réfléchies. Histoire et actualité des cultures professionnelles dans l'urbanisme », *Dossiers des séminaires TTS*, n°11-12, mars 1990, pp.7-20. A vrai dire, Gaudin identifie la tension selon lui non dite du consultant, pris entre sa position d'indépendance et le souci d'accéder à une commande en aval du plan d'urbanisme.



La déstabilisation du milieu des ingénieurs libanais se manifeste notamment par les migrations massives qui le frappent, à l'instar de toute la population libanaise. Diverses statistiques incomplètes ont été avancées pour décrire le phénomène²⁶⁹. Des statistiques récentes fournies par l'Ordre des Ingénieurs (sous réserve de vérification) indiquent l'ampleur du phénomène, qui reste toutefois difficile à analyser.

Dans ce document, il apparaît que le nombre d'inscrits à l'Ordre en émigration ne cesse d'augmenter en valeur absolue sur la période. Cette tendance prolonge à vrai dire celle qui existait et confirme que le Liban n'absorbe pas tous les diplômés, même nationaux, qu'il produit. Il est donc délicat d'affirmer que la guerre provoque des migrations inhabituelles, quoique les effectifs concernés soient particulièrement massifs. Toutefois en pourcentage, la part des migrants a tendance à baisser par rapport au total des inscrits à l'Ordre. Il serait sans doute abusif d'interpréter cela comme une inversion de la tendance à la migration. Il est sans doute plus loisible de l'interpréter comme une difficulté à immigrer davantage, comme si les capacités d'absorption extérieures étaient saturées, dans un contexte caractérisé par l'arrivée toujours très vive de nouveaux diplômés sur la marché. Il conviendrait de disposer de statistiques de chômage et de revenus des ingénieurs au Liban, qui montrerait probablement une forte précarisation économique de la profession, en particulier de ses jeunes.

L'une des conséquences de ce bouleversement des pratiques professionnelles des ingénieurs est la montée en puissance des bureaux d'études polyvalents, qui ont pu largement se redéployer voire se développer à l'extérieur alors que leurs confrères subissaient les effets de la crise et de la guerre. Ces bureaux d'études ont même joué le rôle de dépositaire de la mémoire professionnelle, en particulier dans le domaine de l'urbanisme, en accueillant de nombreux ingénieurs durant la période de guerre. Les compétences et l'expérience gagnées sur les marchés extérieurs du Liban ont constitué un atout majeur dans les différents chantiers de la reconstruction, dès 1977 et plus encore en 1982 (rôle de Dar al Handasah et de OGER). Ces structures ont accaparé une très large de la commande dans ces occasions, et de nouveau, nous allons le voir, lors de la période suivante.

Le développement des bureaux d'études libanais en direction des marchés extérieurs, et les migrations d'ingénieurs qu'il suscite, trouve son pendant dans les parcours migratoires et d'exil liés à des stratégies individuelles, non inscrites dans ces logiques de firme. Ces

²⁶⁹ Je les reprends dans ma thèse, p.430-431.

parcours migratoires peuvent commencer par une recherche de formation de base ou spécialisée à l'étranger²⁷⁰ ou constituer un détour ou un moment de carrières. La France, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et le Canada représentent certaines des principales destinations. Les expériences de formation et d'activités professionnelles dans ces pays ont pu conduire les professionnels libanais à prendre connaissance de nouvelles références et pratiques d'aménagement. On pense ici aux thématiques du patrimoine (Jade Tabet, Ziad Akl, Habib Debs), à celle du projet urbain (Oussama Kabbani, Boston ; Habib Debs, Fadi Chiniara, Marne la Vallée), aux nouvelles approches des quartiers non-réglementaires (Wafa Charafeddine, Fouad Awada, IFU, IAURIF), etc.

Pour cette génération de professionnels « de la guerre », même si les stratégies d'évitement de celle-ci se révèlent, à l'expérience, multiples, les deux tentatives manquées de reconstruction de Beyrouth et de son centre-ville, en 1977 et en 1982-83, représentent des références centrales. Le projet de reconstruction de 1977 est largement dominé par la génération « des ingénieurs du développement » du temps du chéhabisme : Amin Bizri, ministre des Travaux publics, Mohammad Fawaz, directeur général de l'urbanisme, Mitri Nammar, ancien directeur général de l'urbanisme, mohafez de Beyrouth, Joseph Abd al Ahad (qui devient DGU en 1998), ingénieur responsable du bureau de supervision, Assem Salam, membre influent du comité de supervision de ce projet, Pierre el-Khoury, consultant pour le projet, Henri Eddé, coordinateur pour Dar al-Handasah entre les études d'urbanisme et celle de transport, etc. Ils collaborent avec l'Atelier parisien d'urbanisme, qui introduit une thématique alors peu présente au Liban : celle du patrimoine. Le projet de reconstruction devient un axe essentiel de la politique gouvernementale durant cette période, et les questions d'urbanisme, si elles ne suscitent pas un débat sur les grandes options, bénéficient d'une large couverture de presse, y compris en raison du mécontentement de certains groupes de pression (commerçants irrités de la lenteur du projet et voulant récupérer leur outil de travail). Le projet de 1977 reste dans les mémoires des acteurs professionnels comme une référence à la fois par l'intégration de thèmes nouveaux, comme le patrimoine, et par l'association au projet de tous les professionnels qui comptent alors : le projet de 1977 est un « modèle » d'association des experts au projet de reconstruction, que le déroulement de la reconstruction de 1991 fait par la suite cruellement regretter. La reconstruction de 1982-83 apporte plusieurs inflexions. Les acteurs techniques changent : apparaissent au premier plan les équipes d'OGER Liban, en relation avec le CDR qui prend plus de place, alors que la DGU est reléguée au second plan. Dar al-Handasah est également encore présent. Pierre el Khoury est ministre des travaux publics. En revanche, les autres ingénieurs-architectes-urbanistes indépendants, s'ils ne sont pas absents, occupent des places moins centrales qu'auparavant dans le système décisionnel et l'expertise technique. Le schéma directeur de la région métropolitaine de Beyrouth (1983-86) constitue une dernière référence pour une partie des urbanistes, cependant plus controversée que les projets de reconstruction du centre-ville. Taoufik Souami a montré en outre que la mémoire du projet est vacillante, bien qu'elle ait légitimé la participation de l'IAURIF à plusieurs plans et projets pour la reconstruction²⁷¹.

III- La reconstruction et les transformations de la pratique professionnelle en urbanisme (1991-2002)

²⁷⁰ cf. ici les enquêtes de Joe Nasr : entretiens en annexe.

²⁷¹ Taoufik Souami, *Récits de mémoire et rapports d'appartenance chez les urbanistes, L'IAURIF au Liban et en Egypte*, CERMO/ORB, Ministère de la recherche, ACIV, 2001, 110 p., p.46-73.

La période de reconstruction de ces dernières années s'est traduit par un double mouvement de réforme des outils de l'urbanisme et d'extension du champ d'utilisation de ces outils, dont il convient de prendre la mesure et de souligner les limites. Dans la mesure où on constate cette extension du recours à l'urbanisme, en tant que pratique normée juridiquement, la question se pose aussi de savoir quelles sont les compétences mobilisées pour cela et les modalités de cette mobilisation, autrement dit quels professionnels, de quelles formations et de dans quels statuts juridiques, économiques et professionnels, travaillent dans ce champ ?

III.1- Les chantiers de la reconstruction

III.1.1- Les investissements publics de la reconstruction

Les données de cadrage présentées ci-dessous font apparaître les principales orientations des investissements de la reconstruction, qui sont le domaine des infrastructures, suivi par le CDR, et celui de l'habitat et des déplacés, suivis par le ministère et la caisse ad-hoc.

Ensemble des réalisations du CDR (1992-2001) :

Secteurs	%
Electricité	22,3
Routes, autoroutes et transports publics	14,1
Télécommunications et postes	12,5
Adduction d'eaux et assainissement	11,5
Ports et aéroports	10,7
Déchets solides	10,5
Education, aménagements sportifs et culture	8,2
Santé publique	3,5
Autres secteurs	6,7

Source : Rapport d'activité du CDR, mai 2002

III.1.1.a- Infrastructures

Le tableau ci-dessus indique que la « reconstruction » a principalement consisté en la remise à niveau des infrastructures dans le pays, sur le plan de l'énergie, des routes et du téléphone. Dans le domaine des transports, une part non-négligeable des investissements s'est concentré dans la région du Grand Beyrouth et relève donc directement de l'aménagement urbain. Une tentative de planification des investissements dans ce domaine a eu lieu en 1994-95, lors de l'établissement d'un plan de transport du Grand Beyrouth, impliquant la création d'une autorité chargée de l'aménagement. Toutefois, celle-ci n'a pas été créée et les priorités en matière de transport public ont été peu suivies²⁷². Ce programme est aujourd'hui poursuivi par le *Beirut Urban Transportation Plan*, qui ambitionne d'aménager une vingtaine de grands carrefours dans l'agglomération et de remettre à niveau les rues et trottoirs de la capitale.

III.1.1.b- Habitat et déplacés

Le secteur de l'habitat et des déplacés représente un autre thème majeur d'intervention, pour lequel les données sont difficiles à rassembler.

²⁷² Eric Huybrechts, « Le plan de transport de la région métropolitaine de Beyrouth », *Lettre d'information de l'ORBR n°12*, 1999 ; Eric Verdeil, thèse, *op.cit.*, chapitre 3.

Type d'interventions de la Caisse des déplacés en 1997

type d'intervention	nombre de villages	nb de logement ou de famille	montant alloué (millions LL)	% du total
Déblaiement	93	16393	11620	1%
reconstruction de logements	70	5202	84976	10%
réhabilitation de logements	202	27549	193480	22%
évacuation de logements		51606	420469	48%
réhabilitation des infrastructures	134	sans objet	170980	19%

soit 587,683333 millions de US dollar

Source : repris de G. Virely, *Les déplacés de la guerre du Liban : le cas des squatters de Beyrouth*, DESS Aménagement de l'espace, option habitat, Univ. De Toulouse Le Mirail, 2001

Le montant total des sommes dépensées par la Caisse des réfugiés représentait en 1987 environ 12% du total des sommes dépensés pour les autres secteurs de la reconstruction. Dans ce total, près de la moitié a été payée pour des indemnités d'évacuation, le reste allant aux dépenses de reconstruction et réhabilitation des logements et des infrastructures.

Des études ont été menées pour reconstruire certaines zones particulièrement touchées, et symboliquement importantes. C'est le cas de l'ancienne ligne des combats, pour laquelle la région Île de France, en liaison avec le CDR, a chargé l'IAURIF d'une étude. Si la plupart des recommandations d'urgence (évacuation et destruction d'immeubles dangereux) ont été appliquées, les projets de reconstruction eux-mêmes n'ont pas été suivis (à l'exception du réaménagement en jardin public du Bois des Pins) et la zone a fait l'objet d'un traitement similaire aux autres secteurs placés sous la tutelle de la Caisse des déplacés. Parmi eux, 17 villages ou petites villes ont fait l'objet d'aménagements urbanistiques et d'infrastructure conçus à l'échelle des localités, en particulier la petite-ville de Aley.

Dans certains cas, les déplacés ont contribué au développement de quartiers considérés aujourd'hui comme illégaux. Pour traiter ce point, le gouvernement a lancé en 1995 le projet Elyssar dans la banlieue sud de Beyrouth (cf. infra), qui a pour ambitionner de restructurer et de requalifier la banlieue sud-ouest. Le projet est confié à un établissement public d'aménagement. Sa mise en œuvre est retardée par le manque de fonds publics et des polémiques politiques²⁷³.

III.1.2- Les grands projets : la part du privé

L'un des principaux soucis du gouvernement libanais a été d'attirer des capitaux privés libanais et étrangers pour financer la reconstruction, en particulier dans le domaine de l'urbanisme, conçu comme un levier du développement économique libanais. A cette fin, une série de lois facilitant ou rendant attractif l'investissement a été adoptée. L'un des modèles en est la loi 117/91 permettant la création d'une société foncière privée pour la reconstruction des espaces endommagés par la guerre. Elle rend possible l'acquisition d'un tiers du capital de cette société par des investisseurs privés non ayants droit. Les ayants droit sont associés pour les deux tiers, leur apport étant constitué de leurs avoirs fonciers et immobiliers. La formule s'inspire de la loi sur les sociétés foncières mixtes du code de l'urbanisme libanais, mais substitue les investissements privés aux investissements publics, réservés pour la reconstruction des infrastructures et des régions moins susceptibles de capter des capitaux

²⁷³ Valérie Clerc, *Les principes d'action de l'urbanisme. Le cas de l'opération Elyssar en banlieue sud de Beyrouth*, thèse NR université de Paris VIII, Institut français d'urbanisme, 2002, 704 p.

privés. La loi fait du CDR l'organisme officiellement habilité à étudier et suivre la mise en œuvre de ces projets, au détriment de la direction générale de l'urbanisme.

La création de Solidere, en 1994, est la première application de ce mécanisme. Cette société devient propriétaire des 120 ha du centre-ville auxquels sont adjoints 60 ha de remblais en mer. La société est chargée de l'aménagement des terrains et des infrastructures, de la réhabilitation d'une partie des anciens immeubles (20% environ), de leur exploitation, ainsi que de l'exploitation des autres biens fonds.

Plusieurs projets appliquant le même modèle juridique sont approuvés en 1995 et 1996 : la société Linord, pour aménager un remblai sur le littoral nord de Beyrouth ; la société SIDON, pour aménager un port sur remblai à Sayda. L'un et l'autre sont cependant progressivement abandonnés, à la fois pour des raisons juridiques (Linord) et surtout en raison du retournement de la conjoncture qui compromet la rentabilité attendue.

III.1.3- Le nouvel « agenda » de l'urbanisme

Plus de dix ans après le début de la reconstruction, les réalisations sont importantes même si, sur plusieurs dossiers, l'avancement est plus lent que prévu ou les projets simplement arrêtés. Plusieurs de ces chantiers ont constitué des références et des points de débats, notamment celui du centre-ville, en raison de son caractère symbolique. Il a été reproché au gouvernement d'adopter et de mettre en œuvre un projet injuste à l'égard des propriétaires, dans lequel la puissance publique a abandonné ses prérogatives au profit du secteur privé, pour un plan d'aménagement qui sacrifie le patrimoine par des destructions d'une ampleur inutile. En outre, les objectifs économiques assignés au projet ont paru surévalués à de nombreux observateurs.

L'attention se détourne cependant aujourd'hui de ces discussions et de nouveaux thèmes apparaissent sur le devant de la scène. La direction de l'urbanisme a repris, intensifié et quelque peu modernisé son activité traditionnelle de planification, par l'élaboration des plans d'urbanisme locaux. Parallèlement, un débat critique sur la pratique de l'urbanisme au Liban se développe, appelant à une réforme. Enfin, de nouveaux projets mis en place par le CDR constituent des jalons d'une modification des pratiques urbanistiques.

III.1.3.a- Schémas directeurs ordinaires et gestion de l'extension urbaine par la DGU

La DGU a progressivement repris son activité et a révisé 12 plans d'urbanisme, et en a établi 14 nouveaux, à quoi s'ajoutent onze zones industrielles qui témoignent du souci de mener une politique thématique. La DGU s'est dotée d'un programme ambitieux d'extension des plans directeurs dans le pays. Ainsi, une centaine d'études d'urbanisme ont été confiées, depuis 1995 environ, à des consultants extérieurs. En même temps, elle tente d'appliquer des critères sévères et de limiter fortement les densités autorisées afin de contrebalancer les effets négatifs de l'article 17 de la loi de la construction qui autorise, en tout point du territoire, la construction de trois étages.

Toutefois, la DGU est fortement entravée dans sa fonction par de nombreuses résistances émanant notamment des municipalités, surtout depuis les nouvelles élections de 1998. Le conseil des ministres est souvent conduit à refuser d'entériner des projets approuvés par la DGU. Dans ce cas, cette dernière applique de fait des réglementations non approuvées.

III.1.3.b- La réforme en débat de l'urbanisme

L'Ordre des ingénieurs apparaît comme l'un des lieux essentiels des débats et des discussions. L'élection en 1996 de Assem Salam, un architecte de la génération d'avant-guerre, conscience du milieu et opposant notoire du Premier ministre et du projet de Solidere, a contribué à la définition de ce rôle de tribune pour l'Ordre, même si cette institution est loin de constituer un acteur homogène. Elle a d'ailleurs été dirigée depuis lors par un partisan du Premier ministre (Samir Doumit 1999-2002), puis de nouveau par un ingénieur plus distant de ce dernier

(Sobhi Bsar, 2002-). Plusieurs conférences organisées à l'Ordre ont témoigné d'une volonté de réforme de la pratique de l'aménagement et de l'urbanisme au Liban. C'est notamment le cas du colloque du 30 juin 2000, qui a proposé plusieurs modifications de la loi et des pratiques de l'urbanisme et qui a été suivi par la création de plusieurs commissions de modifications législatives. Ce débat résultait d'une initiative commune de professionnels libanais et d'acteurs extérieurs mais très familiers du terrain, comme des représentants de l'IAURIF et de l'Observatoire de recherche sur Beyrouth et sa reconstruction (CERMOC).

III.1.3.c- Le SDATEL (*Schéma d'aménagement du territoire libanais*)

Le lancement d'une étude d'aménagement du territoire en 2002 correspond à une étape supplémentaire dans ce processus de réforme. Ce projet est resté en discussion durant la plus grande partie des années quatre-vingt-dix. Le CDR l'a finalement imposé, alors même que son financement se fait sur budget libanais et non par un bailleur international, dans un contexte de restriction budgétaire. Cela correspond à une double mobilisation, celle de cadres du CDR, et celle d'une partie du milieu des ingénieurs « urbanistes » au Liban. L'objectif du projet est d'établir un schéma d'organisation et de mise en cohérence des investissements. Il lui revient également de faire des propositions pour réformer la loi de l'urbanisme.

III.1.3.d- Les centres-villes historiques (*Cultural Heritage Project*)

Un second projet important est le *Cultural Heritage Project* qui vise à intervenir dans les centres-villes de cinq villes moyennes du Liban : Tripoli, Sayda, Baalbek, Byblos et Tyr. Pour la première fois au Liban, des projets d'urbanisme opérationnel vont concerner les villes périphériques, par opposition à Beyrouth. Ils témoignent aussi d'un changement de préoccupation, puisqu'ils substituent à la problématique de la reconstruction celle du patrimoine et du développement. Pour un financement prévu de plus de 60 millions de dollars US, largement assuré par la Banque Mondiale, associée avec plusieurs gouvernements étrangers (France, Italie), il est prévu des réhabilitations de monuments, une amélioration de certaines infrastructures, des actions touristiques, de la formation de main d'œuvre et d'experts municipaux, etc. Sur le plan institutionnel, une des dimensions essentielles du projet est l'association des municipalités, jusqu'alors partenaires délaissées des actions d'urbanisme. Il s'agit ici notamment de renforcer leurs compétences techniques (cf. plus bas).

III.2- L'urbanisme comme marché et débouché professionnel

Les transformations des politiques publiques dans le contexte de la reconstruction puis de la progressive banalisation de la situation libanaise peuvent être caractérisées par l'élargissement de la scène institutionnelle vers les municipalités et par l'immixtion croissante de bailleurs internationaux comme la Banque Mondiale. Cela modifie profondément à la fois les attentes et les représentations de l'urbanisme. Comment, dans ce contexte, changent les conditions d'exercice et de pratiques, ainsi que les modes de formation à l'urbanisme ?

L'émergence de nouvelles formations est liée à des initiatives individuelles de professionnels et à leur réseau de connaissance, ainsi qu'à une « conscience de la nécessité » de développer ces filières dans le pays (« le pays en a besoin »). Elle ne procède cependant pas de directives étatiques, même dans le cas de l'Université libanaise. Sur le plan du marché du travail, on constate un foisonnement de compétences professionnelles nouvelles. Mais plusieurs initiatives émanant des jeunes professionnels ou des administrations tendent à promouvoir une définition plus précise des qualifications requises des urbanistes. Il reste que l'espace professionnel demeure très limité, en particulier dans le domaine de la « maîtrise d'ouvrage ». L'urbanisme s'exerce au Liban essentiellement dans des cabinets et bureaux spécialisés privés.

III.2.1- Émergence de nouvelles compétences

III.2.1.a- Les formations libanaises en urbanisme

1. L'urbanisme hors des formations d'urbanisme

Jusqu'à aujourd'hui, les spécialisations des ingénieurs libanais, telles que reconnues par l'Ordre, demeurent dominées par le génie civil (39% du total), les architectes en représentant 21%. Parmi les autres spécialisations, les ingénieurs électriciens et mécaniciens sont les plus importantes (respectivement au 2nd et au 4^{ème} rang). Toutefois, si l'on considère les flux entrants, on constate durant la dernière décennie un net recul de la proportion des ingénieurs civils, qui ne représentent plus que 28% des nouveaux inscrits (soit environ 3000 pour les dix dernières années). La proportion d'architectes fléchit aussi (19%, environ 2000), par contre les deux autres spécialités, ensemble, représentent 44% des nouveaux inscrits.

Dans les **curus de Génie civil**, la place des enseignements d'urbanisme est variable selon les spécialisations offertes. A l'ESIB, l'une des principales formations libanaises, elle est surtout bien représentée dans l'option Travaux et transport : en première année, les cours de topographie, loi de la construction, de l'architecture et de l'urbanisme représentent 150 h annuelle sur 880. En seconde année, on note la présence d'un cours de 32 h sur 880 de Transport urbain. En troisième année, sur 786 h, 70 touchent aux questions d'urbanisme : droit du sol et aménagement du territoire ainsi que planification et gestion des grands projets, consacré aux acteurs et à leurs pratiques, dans une optique appliquée. L'AUB, la LAU et d'autres universités proposent des cursus menant au *Bachelor of Engineering in Transportation* ou en *Civic Engineering*, où la place des enseignements liés à la ville reste marginale et abordée dans une perspective technique et appliquée.

L'École supérieure de géomètres et topographes (ESGT) est un nouveau maillon original dans l'ensemble des cursus d'ingénieurs, comprenant une spécialisation affirmée en urbanisme. Créée en 1997 au sein de l'Institut des sciences appliquées et économiques de l'université libanaise, et jumelée avec l'École supérieure de géomètres et topographes du Mans, en France, cette formation en trois ans délivre un diplôme d'ingénieur topographe. Ses diplômés, à l'inverse des autres ingénieurs, s'inscrivent à l'Ordre des géomètres et topographes²⁷⁴. Cette création s'inscrit dans le contexte de la rénovation du cadastre libanais et de sa numérisation. Elle s'appuie sur la volonté du CNAM de développer une politique internationale, avec le soutien de l'Ambassade de France, et sur le souci de responsables libanais, encouragés par la présidence de l'Université Libanaise, de mettre en place une telle formation spécialisée.

De par le domaine de spécialité et les cours dispensés, ces diplômés sont susceptibles de travailler directement dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement urbain et territorial. Ils disposent en effet d'une excellente formation dans le domaine des SIG, technique qui devient essentielle pour les professionnels de l'urbanisme, qui s'ajoute à une série d'enseignements fondamentaux touchant au droit des sols, à la planification, etc. En 2003, seules deux promotions, soit moins d'une dizaine d'ingénieurs, en sont issues. Ils sont susceptibles de travailler dans la fonction publique spécialisée ou pour des bureaux d'études engagés dans le domaine de l'aménagement.

Dans les **enseignements d'architecture**, l'urbanisme est considéré comme l'un des enseignements obligatoires de la formation. Ainsi à l'ALBA et à l'université libanaise, des cours théoriques d'urbanisme ont lieu en 3^{ème} et 4^{ème} année, un atelier en 5^{ème} année. Ces enseignements ne représentent néanmoins qu'une part mineure du cursus. A l'AUB, 15

²⁷⁴ Sur ce point, voir le papier d'Elisabeth Longuenesse dans le rapport final.

crédits sur 183 sont consacrés à des questions d'urbanisme. A la Lebanese American University, un studio de 5^{ème} année est consacré à l'urbanisme.

Ces formations d'ingénieurs et d'architectes, dont les diplômés sont appelés à devenir, pour partie, employés des administrations, et pour une autre partie, majoritaire, salariés ou entrepreneurs privés, produisent des constructeurs aptes à concevoir des bâtiments et des infrastructures. Les formations sont axées sur la maîtrise des compétences techniques et sectorielles du métier de base, ingénieur ou architecte, voire spécialiste de SIG.

3. Les nouvelles formations en urbanisme

Les nouvelles formations en urbanisme

Formation ²⁷⁵	Année de création	Nombre de promotions	Nombre de diplômés	Homme / femme	Spécialisation requise
DESS de l'Institut d'urbanisme de l'ALBA	1994	6	25 et 5 en cours	15 H – 10 F	Architecte, ingénieurs, maîtrise en sc. Sociales ou économiques
DESS d'urbanisme de l'Institut des Beaux-Arts de l'Université Libanaise	1998	3	28 et 14 en cours	23 H – 21 F	Architecte et ingénieurs. Réflexion en cours en vue d'un élargissement disciplinaire
Master of Urban Planning and Design de l'Université Américaine de Beyrouth	1998	3	3 et 16 en cours	11 H – 8 F	Planning : Arch et sc. Sociales Design : Architecte
Master of Science in Urban and Regional Planning – Beirut Arab University	1998 ?	?	?	?	Architectes (et ingénieurs ?)
Master of Architecture in Landscape Urbanisme – Notre-Dame University	2002	0	0		Architectes

Depuis 1994, cinq formations ont ouvert en visant explicitement le domaine de l'urbanisme. Au total, en prenant en compte les étudiants en cours de cursus, une petite centaine de diplômés est donc arrivée sur le marché du travail. Toutes ces créations sont intervenues dans le contexte de la reconstruction et leurs responsables mettent en avant les besoins du pays. Il est notable toutefois qu'il s'agit d'initiatives individuelles ou des établissements concernés, dans une logique de concurrence sur un marché de la formation des ingénieurs et architectes saturés, plus que d'une politique et d'une demande de l'État. En outre, ces créations et les types de cursus mis en place s'inscrivent dans les parcours individuels des responsables et sont tributaires des réseaux internationaux d'habilitation ou d'échange, ce qui aboutit à une grande diversité.

Deux grands types se dégagent. Le premier est celui des formations francophones, l'ALBA et l'université libanaise. La création de l'Institut d'urbanisme de l'ALBA, université privée est liée à la volonté d'un architecte urbaniste, Ziad Akl, diplômé du Master Aménagement et Urbanisme de l'ENPC qui est allé chercher la collaboration de l'institut français d'urbanisme et de ses anciens professeurs, avec le soutien de l'Ambassade de France. La formation a ensuite adhéré, en 1996, à l'APERAU, l'association francophone pour l'enseignement et la recherche en aménagement et urbanisme. Son cursus a été modelé sur celui de l'Institut français d'urbanisme, et vise une formation générale à la planification. Il est ouvert, en conformité avec cette orientation, à des profils généralistes ainsi qu'à des architectes et ingénieurs. Dans les faits toutefois, un cinquième seulement de ses étudiants ne sont pas

²⁷⁵ On ne mentionne pas ici le diplôme *Aménagement et environnement* dispensé par le département de géographie de l'université Saint-Joseph, dont les dominantes sont la géographie physique et les SIG.

architectes. Plus généralement, le modèle d'enseignement proposé, dans une université considérant traditionnellement l'architecture comme expression artistique et valorisant avant tout le projet au détriment des enseignements théoriques et généraux, n'a pas été sans susciter certaines réticences et incompréhensions internes. L'Institut d'urbanisme a peu recruté ses enseignants au sein de la faculté d'architecture. Les étudiants architectes originaires de l'ALBA ne représentent pas la majorité, signe d'une ouverture qui a pour revers une coupure entre l'Institut et son vivier naturel d'étudiants. La formation marque actuellement le pas : son prix d'entrée, 4500 \$ initialement, a été réduit pour lutter contre la concurrence, mais l'IUA a du mal à recruter de nouveaux étudiants et sa coopération internationale n'est plus très active. Le DESS de l'Université libanaise présente plusieurs similarités. Il est lié également à une possibilité de coopération internationale, au départ avec l'école d'architecture de Montpellier et l'INSA de Lyon. Il a bénéficié également d'un soutien appuyé de l'Ambassade de France. Les acteurs de la coopération ont progressivement changé et le seul partenaire est aujourd'hui le « pôle universitaire d'urbanisme » de la région lyonnaise (Institut d'urbanisme de Lyon et INSA de Lyon), qui contribue très fortement à l'enseignement et à la définition des cursus. A l'origine, la volonté de concurrencer l'Académie Libanaise des Beaux Arts était forte. Le module choisi valorisait initialement une approche plus proche du *urban design*. La formation est d'ailleurs située au sein de l'Institut des Beaux Arts de l'université Libanaise et n'était ouverte qu'aux diplômés d'architecture et de génie. La coopération avec Lyon conduit à modifier cette orientation, avec le projet en cours de négociation d'un Master Science de la Ville, pluridisciplinaire et orienté vers les sciences sociales et la planification davantage que vers le *design*. Cette formation, gratuite, attire un grand nombre d'étudiants issus des classes moyennes.

Le second modèle est d'inspiration anglo-saxonne. L'Université américaine de Beyrouth a été la première, en 1997, à proposer cette formation, structurée en deux volets, au sein de la faculté d'Architecture et d'Ingénierie : le *Master of Urban Planning* et celui d'*Urban Design*. Cette seconde branche, qui propose un enseignement exclusivement destiné aux architectes, correspond à une tradition anglo-saxonne peu présente en France, où la séparation est forte entre l'architecture et l'urbanisme, généralement enseigné dans des départements de géographie ou sciences sociales. Une première tentative de Masters en urbanisme en 1974-76, avait été interrompu en raison de la guerre. Elle s'inscrivait dans une relation privilégiée avec l'université de Sheffield au Royaume-Uni. C'est sur une toute autre base que la nouvelle formation s'est lancée, animée par des enseignants formés aux Etats-Unis. L'idée était de marquer la place de l'AUB dans le paysage des formations post-graduée dans un domaine qui commençait à se développer. Le démarrage de la formation a été lent, faute d'un staff permanent et en raison d'hésitations sur l'orientation du cursus entre le Design et le Planning. En 2003, un changement de l'encadrement et une adaptation au système de l'accréditation pour les formations en planning et Design des universités américaines semble avoir relancé la formation, qui compte 3 diplômés et 16 étudiants en cours, dont plusieurs non-libanais.

Une autre formation basée sur le modèle anglo-saxon est proposée par le *Master of Science in Urban Planning and Design* à la *Beirut Arab University*. Elle a ouvert en 1998 (à vérifier ?). Cette université traditionnellement fréquentée par les classes moyennes musulmanes dispose d'un corps enseignant largement composé de diplômés de l'université-mère d'Alexandrie et du Royaume-Uni. Elle accueille aussi des enseignants américains dans le cadre de missions ponctuelles. La formation n'est ouverte qu'aux diplômés en architecture et paraît, au vu du cursus proposé, orientée vers le *Urban Design* davantage que le *Planning*.

Il semble que le cursus récemment créé en 2002 à Notre-Dame University, université chrétienne basée dans le Kesrouan, s'apparente à cette dernière formation. Intitulé *Master of*

Architecture in Landscape Urbanism, il vise les domaines du *Landscape Architecture*, *Urban Design* et *Environmental Planning*. Les enseignants de la faculté d'Architecture, Art and Design où est dispensée cette formation sont issus d'horizons extrêmement diversifiés qui empêche de repérer une matrice commune.

Cette profusion de formations, en quelques années, pour un total d'environ une centaine de diplômés, s'explique par deux caractères majeurs, au delà du fait même de la reconstruction du pays et des besoins qu'elle créerait (on verra en étudiant le marché de l'emploi des urbanistes que ces besoins ne sont pas exprimés par une création notable de nouveaux postes destinés à ces diplômés). Le premier élément est l'actuelle inflation d'établissements et de diplômes universitaires dans le pays, où plus de quarante institutions ont obtenu le statut d'universités. On peut interpréter les créations de nouveaux diplômes comme des tentatives de capter des segments d'un marché de la formation post-graduée très chargé, dans une logique de concurrence entre universités. En second lieu, ces créations universitaires paraissent également devoir être comprises à la lumière des stratégies de coopération internationale mise en œuvre par les universités locales et par des universités étrangères, éventuellement soutenues par leurs ambassades, notamment l'ambassade de France. La reconnaissance de ces formations leur vient en grande partie des soutiens étrangers sur le plan de l'enseignement, des garanties que leur procurent le respect de certaines normes édictées par des associations internationales de formations d'urbanisme ou véhiculées implicitement par les acteurs étrangers de la coopération : l'APERAU pour le modèle francophone ; et le système d'accréditation à l'AUB.

En ce qui concerne le public étudiant, la diversité de l'offre en urbanisme autorise diverses stratégies. Ces formations post-graduées sont essentiellement fréquentées par des architectes, ce qui suppose, étant donné les investissements qu'il est nécessaire de consentir soit en argent, soit simplement en temps pour des jeunes déjà salariés, la perception d'une plus-value sur le marché du travail. Deux hypothèses complémentaires peuvent être ici proposées : la formation en urbanisme est perçue comme un moyen de diversifier les débouchés professionnels ; elle correspond à une distinction et une amélioration de la formation d'architecte seule, susceptible d'être mieux valorisée sur le marché de l'emploi en architecture. D'où l'attrait des formations en *Design*, inversement corroboré par les attentes parfois déçues des étudiants face à une offre de formation perçue comme trop orientée vers les sciences sociales (cf. mon expérience d'enseignant).

La diversité de ces formations renvoie également à la stratification sociale de la société libanaise : le prix d'entrée dans les formations révèle alors leur hiérarchie. On trouve au sommet l'AUB (12000\$), puis la BAU et l'ALBA, puis NDU et enfin l'Université libanaise. Ces formations sont donc dans cette perspective des maillons de la chaîne de la reproduction sociale. Plus généralement, le fait que toutes les formations soient enseignées en langue étrangère n'est pas seulement l'expression de leur insertion dans des circuits de validation internationaux mais également le signe d'un filtrage social. Il n'est pas innocent que, hormis à la BAU, la grande majorité des étudiants est manifestement de confession chrétienne. Il est possible de voir une autre expression de cette hiérarchie sociale des formations dans le taux de féminisation (même si les effectifs paraissent réduits) : le *sex ratio* est presque équilibré à l'université libanaise, il est plus déséquilibré en faveur des hommes à l'ALBA et à l'AUB. Le DESS de l'Université libanaise paraît cependant être le lieu de croisement de plusieurs types de trajectoires sociales : certains profils sont ceux d'étudiants de milieux relativement modestes, éventuellement fonctionnaires en formation continue, et en ascension sociale. Certains de ces étudiants auraient pu, quelques années auparavant, s'inscrire au DESS de

l'ALBA mais les difficultés économiques du moment, conjuguée à la crise manifeste de cette institution, les en auront découragé.

4. Les formations en urbanisme à l'étranger

Les effectifs d'urbanistes désormais formés au Liban s'ajoutent à ceux des générations précédentes ou actuelles qui ont obtenu un tel diplôme à l'étranger. L'émigration pour études est une tendance structurelle des jeunes libanais, en particulier pour toutes les branches de l'ingénierie. Dès les années quarante, des professionnels formés ou complétant leur formation à l'étranger, ont été diplômés d'urbanisme, tels Georges Riachi, qui à la suite de son Bachelor of Science à l'AUB, a obtenu un Masters of Urban Planning à l'université d'Illinois en 1946, avant de devenir ingénieur en chef des services techniques de la ville de Beyrouth. Quelques individus l'ont suivi sur cette voie, en particulier en suivant des cursus en France, à l'Institut d'urbanisme de l'académie de Paris, tels Pierre el-Khoury et Mustafa Fawaz. Quelques autres ont été en Angleterre, comme Simon Moussali. C'est à partir des années soixante-dix que le mouvement a enflé, à la faveur de la guerre qui a accentué l'exode des jeunes libanais. La France et les Etats-Unis apparaissent comme des directions privilégiées. Parmi ces jeunes urbanistes, une partie est revenue exercer au Liban, en particulier à la fin de la guerre, en ayant acquis une expérience professionnelle à l'étranger. Plusieurs d'entre eux sont d'ailleurs à l'origine des formations en urbanisme des universités libanaises, comme Leon Televisionian (formé au Canada) et Mosbah Rajab (formé en France) pour l'Université libanaise ou Ziad Akl pour l'ALBA.

III.2.2- Le marché du travail en urbanisme

Si les transformations des filières de formation contribuent à l'apparition de diplômés en urbanisme ou ayant reçu, à travers leurs cursus d'ingénieur ou d'architecte, une telle spécialisation, il reste à se demander dans quelle mesure ces qualifications nouvelles répondent à une demande du marché du travail. Le second versant de l'enquête est donc l'étude des lieux d'exercice professionnels afin de répondre à plusieurs interrogations : assiste-t-on à une nouvelle offre professionnelle dans le contexte de la reconstruction, à la fois en termes numériques et de changement de profils d'emploi ? Peut-on identifier une professionnalisation de l'urbanisme au Liban ?

Un premier élément de réponse, en introduction, consiste à souligner l'absence de définition de la profession d'urbaniste au Liban, en particulier par l'Ordre des Ingénieurs, qui est pourtant doté de plusieurs sous-sections spécialisées qui réglementent la pratique et le mode d'exercice de certaines spécialités d'ingénieurs (architectes consultants, ingénieurs consultants, etc.). Traditionnellement, les urbanistes sont rattachés à la section des architectes consultants. Les urbanistes qui ne sont ni ingénieurs ni architectes ne peuvent en tout état de cause adhérer à l'ordre. La question d'une reconnaissance plus nette de l'urbanisme n'est pas à l'ordre du jour, probablement parce que les effectifs en question ne l'imposent pas, parce que la double qualification est la règle et la polyvalence l'ordinaire des urbanistes, et enfin, parce que le volume de la commande n'est pas tel qu'il suscite la volonté de se réclamer de cette discipline.

III.2.2.a- L'urbanisme dans les administrations publiques

Dans la mesure où le contexte de reconstruction donne à l'État et aux administrations un vaste champ d'activités, il faut d'abord se pencher sur la pratique de l'urbanisme en leur sein.

1. Les administrations publiques centrales

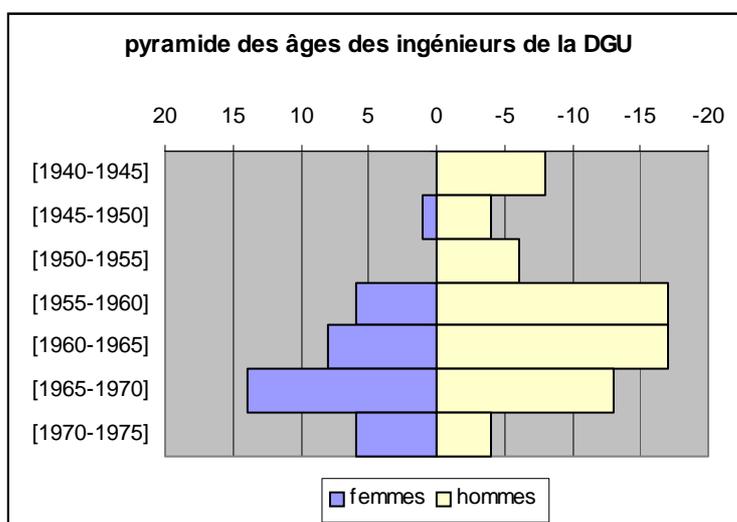
La **direction générale de l'urbanisme** est en charge de l'élaboration des réglementations urbaines, des projets de remembrement public, des projets d'alignement. Elle apporte également son assistance aux municipalités et fédérations de municipalités dépourvues de

services pour le contrôle de permis de lotir et de construire. Enfin, elle assiste aussi les municipalités pour les projets d'aménagement municipaux (routes, expropriations, travaux de génie civil et sanitaire). Dans les faits, étant donné le peu de moyens des municipalités, ces fonctions sont extrêmement prenantes.

La DGU est organisée en une administration centrale et des bureaux régionaux, sur lesquels repose en particulier l'assistance aux municipalités au moins pour les projets courants. Selon le décret n°10490 du 12 juin 1997, le cadre comporte 113 ingénieurs et architectes, dont 47 à Beyrouth et 66 dans les antennes régionales. Le décret est peu précis sur les qualifications réclamées, qui ne sont précisées que pour 26% des postes de niveau ingénieur. Parmi ces qualifications, on mentionne 2 urbanistes et plusieurs profils spécialisés d'ingénieurs (sanitaire, mécanicien, électricien, ainsi que 9 architectes).

Dans les faits, la DGU compte 104 ingénieurs cadrés et quelques contractuels. L'examen de leurs qualifications fait apparaître une forte majorité (59) d'architectes. Le reste est essentiellement (42) ingénieur civil, les qualifications « pointues » mentionnées dans le décret n'étant pas, selon les sources examinées, représentées. Il est en particulier remarquable que les plus anciennes générations connaissent une forte proportion d'architectes, dans la mesure où cette spécialisation était minoritaire au sein des ingénieurs (16% en 1972 pour 56% d'ingénieurs civils ; 21% en 1992). Ce taux élevé d'architectes pourrait dénoter une volonté ancienne de la DGU de privilégier les architectes comme une spécialisation plus adaptée aux tâches effectuées (en particulier, vérification des permis de construire).

- *Transformations récentes : rajeunissement, féminisation, universités populaires*



L'analyse de la structure par âge montre un renouvellement massif des effectifs dans les années récentes. Les ingénieurs nés après 1960, qui ont aujourd'hui moins de 43 ans, sont au nombre de 62 sur 104. Ils ont été recrutés durant les années de reconstruction pour renforcer une administration durement touchée par le conflit, par les départs en retraite, les départs vers le privé, l'émigration etc. (cf. tableau n°5). On peut constater que les représentants des générations 1940-1955 sont extrêmement peu nombreux : recrutés après la grande vague de recrutement de la fonction publique libanaise (années 1950-1965), ils ont aussi peut-être subi une hémorragie liée aux transformations sociales du pays.

Âge des ingénieurs fonctionnaires en 1982

Date de recrutement	Date de naissance probable	Total	%
Avant 1960	Avant 1935	30	11%
1960-65	1935-1940	94	34%
1965-70	1940-1945	126	46%
1970 et après	Après 1945	25	9%

Source : d'après Issal Saleh, *Migrations et changements sociaux dans l'Orient arabe*, CERMOC, 1985, pp.258-259

L'évolution des origines universitaires en témoigne : aujourd'hui, un tiers des ingénieurs de la DGU sont diplômés de l'Université libanaise, et un autre tiers de l'Université arabe de Beyrouth. Si l'on considère les effectifs de la dernière décennie, on observe que la très forte majorité (18 sur 38) viennent de l'UL, 10 autres venant de l'Université arabe de Beyrouth. L'ESIB n'est pratiquement plus représentée.

Pourtant, jusqu'à la guerre, l'ESIB constituait un vivier privilégié des ingénieurs de l'administration. Ainsi, en 1982, selon la même source que précédemment, la part des diplômés de l'ESIB dans les ingénieurs de l'administration était de 33% et celles des autres écoles francophones de 20%. Or, le nombre actuel des diplômés de l'ESIB et de l'AUB dans les anciennes générations ne semblent pas correspondre à un tel chiffre. Cela laisse penser à des départs importants de ces générations de diplômés.

Ce glissement des origines universitaires, des universités de l'élite au profit des universités « populaires », laissent penser que l'administration recrute désormais dans les représentants des classes moyennes en ascension sociale. Inversement, on peut le voir comme une déqualification de l'administration (moins de locuteurs de langues étrangères...), liée au fait que l'administration est aujourd'hui moins attractive en raison des conditions de travail et des traitements servis²⁷⁶.

Une autre évolution très marquante concerne la féminisation rapide et massive de la DGU : un tiers de ingénieurs de la DGU sont aujourd'hui des femmes. Et plus de la moitié des recrutements des dix dernières années ont concerné des femmes (20 femmes pour 17 hommes). Ces femmes sont d'ailleurs très majoritairement des architectes, alors que la répartition ingénieurs civils/architectes est plus équilibrée pour les hommes.

L'absence d'urbanistes diplômés dans cette administration peut surprendre, mais plusieurs éléments l'expliquent : tout d'abord, l'apparition des urbanistes diplômés au Liban est récente et ne pourrait concerner que les jeunes ingénieurs ou architectes. D'ailleurs, plusieurs d'entre eux (au moins trois selon mes informations) sont actuellement en train de suivre une telle formation. En second lieu, les compétences attendues des urbanistes ont été acquises sur le tas, ce qui est le cas en particulier les plus anciens chargés des tâches d'encadrement. En troisième lieu, l'examen des tâches menées au sein de la DGU fait apparaître que la conception des plans d'urbanisme proprement dite est largement externalisée et sous-traitée par des bureaux d'études privés. Ces études sont ensuite réceptionnées, discutées, amendées par les ingénieurs de la section des études d'urbanisme, où se trouvent justement les futurs diplômés. Il n'en reste pas moins que les ingénieurs de la DGU et en particulier son directeur reconnaissent que les tâches routinières de contrôle prennent une très large place par rapport aux tâches de prospective et de projet, rendant indispensables le recours aux bureaux privés. Du reste, cela était déjà le cas dans les années soixante. Un projet actuellement discuté au sein

²⁷⁶ A titre d'information : le traitement de base mensuel avant indemnité du directeur général de l'urbanisme se monte à 2,5 millions de livres libanaises. Un ingénieur débutant gagne 600\$ par mois.

d'une commission chargée de réfléchir aux modifications souhaitables de la loi de l'urbanisme consisterait à déléguer une partie de la réception et de l'expertise des projets de plans d'urbanisme à des consultants privés²⁷⁷.

La seconde administration centrale dans l'urbanisme au Liban est le **Conseil du développement et de la reconstruction (CDR)**. Il occupe, depuis les années de la reconstruction, la place de chef d'orchestre dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement du pays. Depuis 2001, il a englobé les deux conseils exécutifs créés durant les années soixante. Le CDR est structuré en quatre divisions : celle de la planification et de la programmation, celle des projets, celle du personnel et de l'administration, celle des finances.

Le CDR compte 220 employés dont 110 diplômés supérieurs. Parmi eux, 51 ingénieurs et architectes, 4 docteurs et 21 post-gradués. Comme dans la DGU, le personnel du CDR est polyvalent et généraliste. Ses principales fonctions résident dans la planification notamment économique et financière, l'étude des projets de développement et leur suivi. L'orientation générale est sectorielle, par grands secteurs : infrastructures, routes, énergie, construction des programmes sociaux et éducatifs. Cela rend compte de l'organisation générale de la reconstruction du pays. Le CDR compte deux diplômés en urbanisme, qui sont entre autres choses chargés de la coordination de programmes d'urbanisme ou d'aménagement du territoire. Il est d'ailleurs question de créer une sous-direction à l'aménagement du territoire.

Ce faible effectif ne permet pas au CDR d'être, à lui seul, le concepteur des politiques urbaines et suppose le recours à divers types de délégations des tâches. Cela concerne d'ailleurs également les autres secteurs d'activités et correspond à des exigences de bonne gestion budgétaire interdisant des recrutements supplémentaires dans la fonction publique. Trois projets d'aménagement urbain sont actuellement suivis au sein du CDR.

Le **projet de transport urbain du Grand Beyrouth**, subventionné par la Banque Mondiale, vise l'amélioration de la circulation par la construction de 19 autoponts et tunnels à des carrefours importants, la mise en place de 220 feux tricolores, la réalisation de 5000 places de parking payantes. Il est prévu de créer une autorité de la circulation pour réglementer le trafic. Pour ce projet, les études de définition ont été sous-traitées à plusieurs bureaux d'études privés (dont TEAM International). Puis des consultants ont été recrutés au sein du CDR. Il s'agit de trois ingénieurs experts en matière de transport et d'un économiste, dont la fonction est d'assurer la mise en œuvre et le suivi des réalisations. Mon interlocutrice au CDR regrettait que ces consultants n'aient aucune qualification dans le domaine de l'urbanisme alors même qu'elle définissait ce projet comme relevant de l'urbanisme²⁷⁸.

Le **SDATEL** a été lancé début 2002 et confié à une équipe de consultants composés de l'IAURIF et de Dar al Handasah. L'équipe a été recrutée à la suite d'un appel d'offre international. Les répondants devaient justifier d'une grande expérience dans le domaine et être obligatoirement associés à des partenaires locaux. De fait, l'IAURIF travaille dans les locaux de DAH et en liaison avec de nombreux consultants locaux.

Le projet **Cultural Heritage and Urban Development** s'attache à favoriser le développement local et la qualité de vie dans les centres historiques de cinq villes secondaires. Il vise aussi à améliorer la conservation et la gestion du patrimoine culturel au Liban. Il bénéficie d'un large financement de la Banque Mondiale (30 M \$), complété par des ressources locales et des financements bilatéraux. Les études ont été confiées, sur appel d'offre, à des bureaux d'études locaux choisis au sein d'une liste de bureaux d'études préqualifiés pour leur expérience en urbanisme.

²⁷⁷ Projet de loi, cf annexes.

²⁷⁸ Entretien avec W. Charafeddine, novembre 2002.

Le projet est suivi au sein du CDR par un docteur-urbaniste, qui sera assisté pour la seconde phase de mise en œuvre par un ingénieur civil spécialisé en travaux municipaux, un architecte urbaniste ayant une expérience en conservation et un sociologue. En outre, dans les cinq villes concernées par le projet (cinq ingénieur/architecte municipaux, trois socio-économistes, des animateurs sociaux).

A travers l'exemple des projets d'aménagement urbain du CDR, une tendance se dessine qui consiste à pallier les effectifs limités et généralistes de l'administration centrale chargés de leur encadrement par des spécialistes recrutés pour des périodes limités, et en articulation avec des consultants extérieurs, ce qui est moins original et se retrouve pour la DGU. Cette situation est directement liée au mode de financement des projets, limités dans le temps, et aux exigences des bailleurs qui, dans le cas de la Banque Mondiale, semblent exiger des compétences particulières, qui font l'objet d'une négociation avec le CDR. Elle permet aux spécialistes en question de toucher des salaires plus intéressants que dans la fonction publique. Elle attire également au Liban des nationaux qui avaient émigrés faute d'emploi au niveau de leurs exigences professionnelles et financières.

2. Les agences de la reconstruction

Les administrations et agences spécialisées chargées de projets de reconstruction urbaine présentent-elles les mêmes caractéristiques du point des professionnels de l'urbanisme ?

La **Caisse des déplacés** a été créée en 1992, en tant qu'établissement public, pour mettre en œuvre les orientations définies par le Ministère du même nom. Cela consiste dans l'identification des ayants-droits, le règlement des subventions aux ayants-droits, l'assistance et le contrôle technique pour les travaux, la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de quartiers détruits ou endommagés. Parmi ses réalisations récentes, plusieurs projets modifient les approches traditionnelles de l'intervention urbaine, dans des directions d'ailleurs opposées. Ainsi, à Tripoli, la Caisse des déplacés a lancé depuis 1996 un vaste projet de reconstruction de 900 logements en accession à la propriété destinés aux ayants droit définis pas le ministère. Le site choisi était une zone de combat située entre la vieille-ville et le plateau de Qobbé. Il s'agit sans conteste de la plus importante opération de rénovation urbaine dans le pays, hormis Solidere. Par ailleurs, dans plusieurs quartiers de Beyrouth, la Caisse est le maître d'ouvrage de projets de réhabilitation de quartiers touchés par les combats (Ras el Nabaa, Qantari, Monot, la Quarantaine), selon des modalités très différentes. La caisse subventionne des travaux de réhabilitation des façades et parfois du gros œuvre. Dans de nombreux villages de la montagne, la caisse verse également des subventions conditionnées par la réalisation de travaux de reconstruction ou de réhabilitation, alors que durant les premières années, les versements n'étaient pas conditionnés à des travaux. A Aley, petite ville centre de services dans la moyenne montagne de la région de Beyrouth, la Caisse a subventionné la réhabilitation du souk²⁷⁹.

Il n'a pas été possible d'accéder à des informations précises sur l'organisation et les effectifs de cette administration. Toutefois, il apparaît qu'elle délègue une très large part de ses activités d'études et d'établissements des plans d'exécution à un seul bureau d'études privé, Spectrum.

Le **Conseil du sud** est également un établissement public chargé de mettre en œuvre des projets de reconstruction et de développement dans la zone sud du pays. Il fonctionne sur un mode apparemment similaire.

²⁷⁹ Sur ces opérations, voir Hala Breich, *Les projets de construction et de réhabilitation de la caisse des déplacés*, note de recherche sous la direction de Mme Isabelle Peillen, Université Saint Joseph, 2001, 19 p.

L'établissement public Elyssar a été créé en 1995 pour le projet de réaménagement de la banlieue sud de Beyrouth. Il est structuré en trois directions : directions des opérations, avec trois départements : design, construction et maintenance ; direction juridique ; direction du financement et de la programmation ; direction administrative et financière ; direction relations publiques ; direction informatique. Ses effectifs se montaient à 25 personnes en 1995. Les profils sont ceux d'ingénieurs civils et de transport²⁸⁰.

L'établissement a recours à de nombreux consultants privés pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et pour la maîtrise d'œuvre. Le plus important d'entre eux est Dar al-Handassah.

3. Les municipalités

Les bouleversements sociaux et institutionnels qui ont frappé le Liban sont à l'origine du dénuement financier et humain des municipalités libanaises, déjà peu structurées avant guerre et pour lesquelles il n'y a pas eu d'élections municipales entre 1963 et 1998. En outre, actuellement, la pénurie de moyens financiers et l'interdiction d'embaucher des cadres dans la plupart d'entre elles expliquent également, sans avoir besoin de retourner jusqu'à la guerre, leur désorganisation. Les professionnels de l'aménagement urbain sont donc très peu nombreux dans les municipalités libanaises. Celles-ci peuvent se regrouper dans des fédérations auxquelles peuvent être confiées des tâches techniques, telles que l'examen des permis de construire. Néanmoins, seules les plus importantes disposent d'une relative autonomie grâce à leur ressources. La plupart d'entre elles sont dans l'obligation de recourir aux services de la direction générale de l'urbanisme pour leur projet.

Le cas de **Beyrouth** illustre les limites de l'action des services techniques municipaux. Celui-ci comprend un département ingénierie qui comporte plusieurs sections : bâtiments (contrôle des permis de construire, notamment en charge de la supervision du projet SOLIDERE), bureau d'urbanisme et des alignements, service des travaux, direction des espaces verts, circulation, expropriation. La section d'urbanisme et d'alignement est normalement chargée des tracés des plans de rues, des places, de l'étude et de l'approbation des lotissements, de la délivrance des certificats d'alignement et de servitude. Dans les faits, ces services se limitent aux tâches de contrôle et n'étudient pas de projets d'aménagement. C'est en fait le CDR qui intervient, par exemple à travers le projet mentionné ci-dessus Projet de transport urbain du Grand Beyrouth. Les qualifications des professionnels des services techniques municipaux s'apparentent à celles disponibles à la DGU : architectes et ingénieurs civils essentiellement. La municipalité a un projet de mise en place d'une agence municipale d'urbanisme destinée à lui donner une marge d'initiative pour l'étude de petits projets d'aménagement urbain (verdissement, parcs et jardins, places etc.), en partenariat avec l'agence des maires des grandes villes de France²⁸¹.

Face à cette carence des services techniques municipaux, qui concerne plus encore les autres villes du pays, l'un des objectifs du programme sus-mentionné *Cultural Urban Heritage* consiste à les renforcer en recrutant, pour la période du projet, des experts municipaux aux qualifications diversifiées (cinq ingénieurs/architectes municipaux, dont l'un spécialiste du patrimoine et de la conservation des monuments, trois socio-économistes et des animateurs sociaux). Le caractère temporaire de ces recrutements et la définition de leurs tâches en lien exclusif avec les projets sus-nommés ne permettent pas de penser qu'ils représenteront un renforcement durable des services municipaux. Ils apparaissent comme une modalité supplémentaire de l'externalisation de telles fonctions.

²⁸⁰ Cf. Valérie Clerc, thèse, annexe.

²⁸¹ De même à Tripoli, les services techniques sont très limités dans leur action par le manque de moyens financiers et humains. La municipalité a tenté de mettre en place un observatoire de l'environnement, grâce à des financements internationaux.

III.2.2.b- Les grandes opérations d'aménagement privées

L'une des originalités de la reconstruction libanaise a été d'être en partie confiée à des aménageurs privés. Le cas de SOLIDERE se distingue des autres par la très forte professionnalisation de son personnel technique, mais fait néanmoins appel, comme les autres projets, à de nombreux consultants extérieurs.

1. SOLIDERE

L'urbanisme est, selon les termes du responsable de la division Urban Management, le cœur du métier de SOLIDERE, en particulier au sens où l'urbanisme est ce qui crée la valeur ajoutée dans le projet, en particulier par comparaison avec le reste de la capitale. Les autres principaux métiers sont la gestion des actifs, notamment immobiliers et fonciers. La division Urban Management comprend 23 personnes, sur un total de 145 personnes. La principale division est celle de la gestion des propriétés (33) qui gère notamment les travaux maritimes, le remblai, etc. L'effectif a subi de très fortes fluctuations, au gré de l'avancement des travaux (la fin des grands travaux d'infrastructure a permis de réduire le nombre d'ingénieurs chargés du suivi de leur exécution : digue, routes, etc.) mais aussi de l'évolution défavorable des résultats et de l'action. Il comptait à son sommet environ 300 personnes.

La division Urban Management, dirigée par un urbaniste, est chargée de mettre en œuvre de la stratégie d'aménagement de la société foncière, c'est-à-dire à préparer les plans d'aménagement des sous-secteurs identifiés dans le schéma directeur du centre-ville, et éventuellement à les faire évoluer. La division gère également la négociation sur les permis de construire et les projets de développement, avec le client : elle lui notifie les droits d'exploitation sur sa parcelle, négocie le dessin et le plan du projet, peut imposer certains architectes renommés, etc. Son personnel se compose d'urbanistes, d'architectes (*urban designer*), de juristes et de spécialistes de systèmes d'information géographiques.

Elle a fréquemment recours à des consultants extérieurs, en architecture ou en urbanisme, éventuellement sélectionnés par des concours. Elle n'hésite pas à faire appel à des cabinets internationaux. Cela vaut notamment pour les plans de secteurs détaillés, qui ne sont pas étudiés en interne.

Rappelons que, avant la création de Solidere, l'établissement des plans d'aménagement et de reconstruction du centre-ville a été confiée à la firme Dar al Handasah. Par la suite, Solidere a recruté d'autres consultants, pour modifier assez fondamentalement la première version.

2. Les autres grandes opérations privées d'urbanisme

LINORD, les remblais Joseph Houry et le lotissement de Mechref représentent trois autres projets d'aménagement privés aux formules juridiques et économiques variés (projet de création d'une société foncière privée, contrat d'endiguage avec un promoteur pour le compte de l'Etat, projet complètement privé de *gated community*). Ils sont en commun de couvrir de très larges surfaces et d'avoir largement délégué les fonctions de conception urbanistique à des consultants extérieurs, qui sont respectivement : ACE, Dar al-Handasah et Khatib wa Alami, autrement dit les principales firmes libanaises de consultation. En interne, la fonction de gestion de projet est – était dans le cas de Linord qui a été abandonné – assuré par une toute petite cellule surtout préoccupée de la gestion financière.

III.2.2.c- Conclusion : les caractéristiques de la maîtrise d'ouvrage en urbanisme

L'examen des profils professionnels et des modes d'organisation au sein des administrations centrales, locales ou spécialisées chargées des projets d'urbain durant la période de la reconstruction jusqu'à aujourd'hui, autrement dit des aménageurs de l'espace urbain, auxquels ont été rajoutés les aménageurs privés, fait ressortir plusieurs caractéristiques.

L'aménagement urbain au Liban fait intervenir principalement des profils professionnels techniques, notamment des ingénieurs civils et des architectes. Ces profils correspondent aux

fonctions traditionnelles de l'administration que sont le contrôle des opérations de découpage foncier et des permis de construire et le suivi des projets d'expropriation et de construction de routes.

Les administrations concernées ont peu recours aux nouveaux profils professionnels émergents (urbanistes, mais aussi SIG, ingénieurs de transport, etc.)

Les critères d'origine universitaire et sociale indiquent une relative déqualification des administrations chargées d'assurer la maîtrise d'ouvrage et leur difficulté à attirer l'élite des ingénieurs.

Ces différents paramètres impliquent la nécessité d'une assistance extérieure pour les fonctions relatives à la conception des aménagements urbains. Cela se traduit par le recours massif soit à des consultants extérieurs, soit à des recrutements à durée limitée pour des projets clairement identifiés.

Dans le secteur privé, en dépit d'une professionnalisation nettement supérieure dans la fonction de maîtrise d'ouvrage, dont témoigne l'exemple de SOLIDERE, on constate ce même recours aux bureaux d'études privés et à des formes variées d'externalisation.

Ces éléments indiquent clairement la quasi-inexistence d'une maîtrise d'ouvrage publique de l'aménagement urbain. La situation est différente pour les projets d'aménagement privés, mais ils ne couvrent qu'une surface très limitée dans les villes libanaises. Il reste alors à se demander comment cette situation retentit sur le secteur privé engagé dans ces activités de consultation.

III.2.3- Les urbanistes du secteur privé

III.2.3.a- Les grandes firmes de consultation

Les principales firmes de consultation libanaises se caractérisent par leur poids économique remarquable. Ainsi, Dar al-Handasah est régulièrement classée par *l'Engineering News Record* dans les dix premières firmes de consultation mondiale. Elle est la première au Moyen-Orient. ACE et Khatib wa Alami apparaissent aussi régulièrement dans les 75 premières firmes mondiales.

Leur seconde caractéristique est d'allier une grande polyvalence dans les prestations offertes à une professionnalisation extrêmement poussée dans chaque secteur²⁸². Dar al Handasah compte en 2000 1137 cadres et ingénieurs spécialisés. Khatib wa Alami compte en 2002 plus de 840 cadres et professionnels, hors administratifs.

Cette professionnalisation est particulièrement notable dans le domaine de l'aménagement urbain : on compte chez Dar al Handasah 18 planners et designers, auquel il convient d'ajouter 6 architectes paysagistes, 13 experts en planification des transports, 8 sociologues et démographes, ainsi que les spécialistes des systèmes d'information géographique, sans parler ici des architectes, ingénieurs de trafic et autres spécialistes des travaux publics. Chez KwA travaillent 8 planners, 44 ingénieurs de transport, 77 spécialistes de GIS. Un stock de compétences extrêmement varié est ainsi disponible. Ces firmes n'hésitent pas par ailleurs à sous-traiter à des consultants ponctuels certaines ou missions.

L'examen par nationalité et par origine universitaire d'une partie des professionnels du département d'urbanisme de Dar al Handasah (1971-2000) pour lesquels un dépouillement des CV a été possible montre une prépondérance de Libanais, suivi par des originaires des pays arabes, notamment égyptiens. Les lieux de spécialisation de ces « urbanistes » sont l'Europe et les Etats-Unis. Toutefois, des données actuelles partielles montrent que des diplômés des nouvelles formations libanaises en urbanisme s'intègrent dans leurs rangs. Inversement, ces entreprises investissent dans la spécialisation de certains de leurs

²⁸² cf. liste des qualifications professionnelles chez DaH ou KwA, in base de données.

professionnels : trois étudiants de l'AUB voient ainsi aujourd'hui leur formation financées par leur firme.

Un dernier point à souligner est la forte capacité d'adaptation de ces firmes, à la fois sur le plan géographique et sur celui des types de prestation à l'intérieur de l'aménagement urbain. Si Dar al Handasah est de loin le principal consultant du gouvernement libanais pour l'urbanisme durant les années de la reconstruction, le Liban ne représente que 11% de ses contrats en urbanisme pour la période 1970-2000. Durant la décennie 1990, le Liban en représente 27% mais l'Égypte 29%. Dans le détail, les contrats de Dar se sont principalement situés entre 1990 et 1995, et l'Égypte a ensuite pris le relais. Sans pouvoir autant entrer dans le détail, la répartition géographique des urbanistes de Khatib wa Alami montre une polarisation de cette spécialité dans les Emirats et en Arabie au détriment du Liban (où KWA n'a jamais été, il est vrai, très implantée dans le domaine de l'urbanisme). Sur le plan des commandes, ces grandes firmes se sont reconverties : alors qu'elles ressortissaient majoritairement à la planification urbaine classique, à l'échelle des agglomérations, les commandes s'orientent aujourd'hui vers des activités d'urbanisme opérationnel et de grands aménagements pour le secteur privé (lotissement, gated communities), notamment en Égypte et dans le Golfe.

III.2.3.b- Les firmes locales d'urbanisme

1. Un milieu flexible où la reconnaissance passe par l'expérience

Les firmes locales pratiquant l'urbanisme sont des rouages essentiels de ce milieu mais leur étude se révèle délicate : il n'existe pas de profession définie, les appellations architectes-urbanistes ou similaires, si elles sont pléthores, n'indiquent pas nécessairement une pratique dans l'urbanisme, ni nécessairement au Liban... J'ai tenté d'appréhender ce milieu à partir de la pratique économique constatée, donc l'exercice de la consultation en urbanisme pour les clients que sont la DGU et le CDR. Les sources disponibles sont les listes des études effectuées par des ingénieurs pour la DGU pour l'année 1998, dont la majorité sont des études d'urbanisme (et un faible nombre des études de réglementations de la construction et de topographie). A cela s'ajoutent les listes de bureaux d'études enregistrés pour leur activité en urbanisme pour 2002²⁸³, ainsi que la liste des bureaux préqualifiés par le CDR pour répondre à l'appel d'offre sur le projet *Cultural Heritage Project*, qui renseigne surtout sur la notoriété des bureaux et des praticiens exerçant l'urbanisme. On y retrouve en particulier plusieurs architectes ayant pratiqué l'urbanisme dès les années soixante.

Ces sources rendent difficiles une appréhension précise du milieu car ce dernier se caractérise par sa très grande flexibilité. Certes, on peut identifier une dizaine de firmes dotées d'un nom caractéristique, par exemple *Mudun* (villes) de Nabil Kanafani (schéma directeur de Tyr). Pour la majorité des études qui se montent, si l'on prend les deux années de référence, au nombre de 120, les sources mentionnent plutôt les noms d'un ou deux ingénieurs, patrons d'une petite structure de consultation, d'autant plus délicate à identifier que les associations de ces professionnels sont fluctuantes dans le temps et d'une étude à l'autre.

Pour les deux années 1998 et 2002, le nombre de « groupements » (avec toutes les réserves qui s'imposent) se monte à environ soixante. Si l'on considère, ce qui est plus sûr, le nombre d'ingénieurs, on atteint un total d'environ soixante-quinze noms, pour lesquels, grâce à l'annuaire de l'Ordre des ingénieurs, on dispose de la section et de la décennie d'inscription, donc une indication générationnelle.

²⁸³ Mais leur objet n'est pas toujours très clair et certains documents se contredisent.

Qualification et année d'inscription des consultants à la DGU

Nombre d'ingénieurs	Année d'inscription à l'Ordre des ingénieurs			Section de rattachement ou titre mentionné		
	Avant 1970	1970-1990	Après 1990	architecte	ing. civil	géomètre
1998	15	16	5	27	12	4
2002	17	21	5	32	9	0

Source : DGU / Annuaire de l'Ordre des ingénieurs

NB : les totaux ne coïncident pas car il n'a pas été possible de retrouver les données pour tous les ingénieurs concernés. Certains ingénieurs sont mentionnés pour les deux années.

En termes de spécialisation, une très forte majorité des praticiens de l'urbanisme de planification possède une formation d'architecte. Mais les ingénieurs civils sont également bien représentés (entre un quart et un tiers), sans que cette proportion ne soit liée à la génération de ces ingénieurs. En 1998, quatre des consultants de la DGU étaient des géomètres, dont trois effectivement chargés d'études de plans d'urbanisme.

Du point de vue générationnel, les urbanistes apparaissent gens d'expérience : en 1998, 15 sur 36 et en 2002, 17 sur 43 pour lesquels l'information est disponible se sont inscrits à l'Ordre avant 1970 : ils sont âgés de plus de cinquante ans. La part des inscrits après 1990 est très réduite. Ainsi, la reconnaissance en tant que consultant en urbanisme par la DGU est avant tout basée sur l'expérience acquise par la pratique, urbanistique ou autre. On compte même un nombre non négligeable de caciques de la profession qui continuent d'exercer : ils bénéficient d'une large reconnaissance, comme le montre la liste des préqualifiés du CDR (tableau n°8).

Liste des bureaux sélectionnés par le CDR pour le Projet Cultural Heritage

Nom	période d'inscription à l'Ordre	Nom	période d'inscription à l'Ordre
Jacques Liger Belair – Georges Khayat	Belge arrivé au Liban en 1963 / avant 1995	Amin Bizri	Avant 1960
Pierre Neema	Avant 1960	Pierre el Khoury	Avant 1960
Maher Rifai	1980-85	Sadek Tabbara	Avant 1960
Nabil Tabbara – Raymond Daouk	1960-65 / idem	Jade Tabet – Habib Debs	Avant 1970 / 1980-85
Neemat Sfeir	1980-85	Raja Assaf	Avant 1970
Walid Takkieddine	Avant 1960	Sami Rebeiz	Avant 1980

Source: CDR / annuaire de l'ordre des ingénieurs

L'accès à la commande s'effectue à la DGU par contrat de gré à gré et non par concours, au contraire de la procédure mise en place par le CDR pour le *Cultural Heritage Project*. Accéder à une première étude est un bon moyen d'en obtenir d'autres, ainsi 18 des 46 ingénieurs consultants de la DGU en 2002 réalisent plusieurs études. Mais les sources montrent un élargissement et un renouvellement sensible entre les deux années témoins, ce qui peut s'expliquer à la fois par le nombre relativement élevé de commandes depuis 1998 et par le souci d'une distribution large de ces commandes dans le milieu.

Tous les bureaux étudiés ont une activité polyvalente et l'urbanisme n'est que l'une d'entre elle, pas nécessairement et même rarement la plus importante. De l'avis de plusieurs patrons de bureaux d'études, le mode de paiement²⁸⁴ et la durée même de ces contrats, deux ou trois ans pendant lesquels l'activité varie beaucoup, avec des « charrettes » pour les rendus, puis des moments creux durant les consultations et l'étude en interne à la DGU, impose cette diversification. La taille de ces bureaux oscille entre une dizaine et une trentaine de salariés, mais très souvent sur la base d'engagements à durée limitée et avec de très fortes variations dans le temps, en fonction des contrats.

2. L'accès à la commande pour les jeunes professionnels « émergents »

Les chiffres présentés indiquent la très faible participation, au moins en tant que « patrons », des jeunes diplômés en urbanisme, il est vrai encore peu nombreux, aux études d'aménagement confiées par la DGU. Un certain nombre des professionnels plus âgés sont cependant « urbanistes » non seulement par expérience mais aussi par diplôme acquis à l'étranger, dont le recensement est difficile.

Toutefois, selon une enquête auprès des diplômés en urbanisme de l'ALBA, il apparaît que 14 sur 25 ont participé, de diverses manières, à ces études. Le salariat, dans de grandes structures ou même des moyennes, reste très marginal. On retrouve sans doute ici une tradition des jeunes ingénieurs libanais, plutôt issus de l'élite sociale, pour qui le modèle valorisant est celui de l'exercice en libéral, en petit « patron » ou en « associé »²⁸⁵. Dans les faits, c'est donc souvent en tant que sous-traitants indépendants ou sous l'aile d'un « protecteur » que ces jeunes professionnels participent aux études d'urbanisme. Ils en payent le prix par une moindre rémunération, puisque ce patron prélève une part du prix de la prestation, qui rémunère sa notoriété. Parallèlement, ces récents diplômés doivent exercer d'autres activités, notamment l'architecture et aussi pour une partie d'entre eux, l'enseignement.

Cette situation suscite de leur part une mobilisation pour promouvoir la spécificité de leur compétence auprès des commanditaires. Les anciens de l'ALBA ont ainsi tenté de se structurer en association et discutent avec la DGU pour accéder plus facilement à la commande. Cela commence à être le cas.

Le marché de « l'urbanisme » comporte encore une autre branche, dont le volume est délicat à analyser. C'est celui des études de consultation pour des organismes internationaux, qui confient volontiers, pour leur part, des études à des jeunes professionnels, parfois par le biais des structures universitaires où ils enseignent.

3. Conclusion : un milieu précaire et peu professionnalisé

Le milieu des firmes locales d'urbanisme demeure d'un volume étroit, lors qu'on le compare au nombre d'ingénieurs ou même simplement d'architectes dans le pays. Cette activité ne constitue jamais un exercice à temps plein. Le mode d'accès à la commande est opaque et valorise les relations et l'expérience du milieu. Ce dernier apparaît relativement peu professionnalisé, au sens de la pénétration des nouveaux profils professionnels. Cela est vrai non seulement des « urbanistes », où l'expérience acquise sur le tas demeure essentielle, mais aussi des compétences en systèmes d'information géographique par exemple.

²⁸⁴ Ces dernières années, l'État libanais paie avec retard et parfois en bons du Trésor, qui ne sont échangeables auprès des banques qu'avec une décote atteignant 20%.

²⁸⁵ Cf. Nabil Beyhum, Jade Tabet, « Le rôle social des ingénieurs au Liban », in E. Longuenesse (dir.), *Bâtisseurs et bureaucrates. Ingénieurs et société au Maghreb et au Proche-Orient*, Lyon, Maison de l'Orient, 1989, pp. 290-305.

En fait, l'utilisation de ces compétences « pointues » existe, mais s'effectue sur le mode de la sous-traitance ou de l'association ponctuelle, de même d'ailleurs que l'on associe un « socio-économiste » responsable des enquêtes lors d'une étude. Ainsi, le milieu se caractérise surtout par son atomisation et son individualisme opportuniste, au sens où l'occasion fait le larron, sans qu'il n'existe d'engagement contraignant entre les partenaires d'un jour, sans donc logique de firme ou de cabinet. Ces caractéristiques ne diffèrent d'ailleurs pas de celles du marché de l'ingénierie et de l'architecture au sens le plus large.

IV- Conclusion générale

Le milieu des professionnels de l'urbanisme apparaît très largement dominé par des profils de praticiens généralistes, architectes et ingénieurs civils. Cette caractéristique est commune aux différents sous-segments du secteur de l'ingénierie au Liban, dominé par les professionnels de la construction et des travaux publics. Ce marché est très peu structuré, par rapport à d'autres pays, par l'intervention et la commande de l'Etat, aussi bien en amont, par la définition des formations, qu'en aval, par l'expression d'une politique d'aménagement et de commande. Le principal rôle de l'Etat dans ce domaine a été la mise en place d'administrations chargées de définir les réglementations urbaines et de vérifier leur application. Les opérations d'aménagement urbain ont en revanche toujours été le fait de généralistes agissant dans différents secteurs d'activités sans se réclamer ni se référer à des modes d'intervention spécifique sur l'urbain.

Dans ce contexte, deux facteurs ont joué un rôle dans la structuration d'un milieu de l'urbanisme. Le premier est l'expérience de la migration, durant laquelle d'une part des firmes et des professionnels libanais ont obtenu des commandes d'urbanisme dans des pays étrangers, qui les ont conduit à recruter de plus en plus des urbanistes spécialisés et d'autre part, des jeunes ont suivi des diplômes spécialisés. Le second est la guerre civile et surtout les expériences de la reconstruction qui ont conduit à la création d'institutions chargées d'un rôle d'aménageur. La double expérience de la reconstruction et de la migration est également l'une des principales motivations qui a mené à la création de formations professionnelles en urbanisme au Liban durant les années quatre-vingt-dix. Ces créations prennent ainsi sens dans la circulation mondiale des références en urbanisme, qui contribue à attribuer à cette discipline une identification institutionnelle. Enfin, ces créations doivent se lire également à la lumière de la crise profonde des professions techniques au Liban, comme une tentative de diversification. Cela vaut à la fois du point de vue des organismes privés de formation, sur un marché universitaire saturé ; et de celui des étudiants et diplômés eux-mêmes, désireux de disposer de qualifications permettant de les distinguer sur le marché du travail.

Dans le contexte actuel de post-reconstruction, les évolutions liées à ces transformations demeurent légères, sinon marginales. Au sein des administrations, la fonction de maîtrise d'ouvrage reste peu professionnalisée. L'urbanisme, d'un point de vue non seulement réglementaire, mais encore opérationnel, reste un secteur d'activité très limité pour l'Etat et les collectivités locales, à la fois par tradition « libérale » et par faiblesse des moyens financiers disponibles. Les municipalités en particulier souffrent de cette situation pour occuper un champ majeur d'exercice de leurs prérogatives.

Parmi les bureaux d'études privés, qui se trouvent être les acteurs majeurs, par le biais de la consultation, du milieu d'urbanisme, il faut distinguer les grandes firmes libanaises de consultation, dont les marchés, une fois passés les contrats de la reconstruction, se situent notamment à l'extérieur du pays ; et les firmes locales, pour qui l'exercice de l'urbanisme est une branche d'activités parmi d'autres, qui forment un milieu très flexible.

4e Partie

**Les professionnels de l'urbanisme
en Algérie : un milieu en culture**

Taoufik Souami

Sommaire de la 4e partie

I- INTRODUCTION	113
1.1- Démarche méthodologique et cadre problématique	113
1.2- Eléments de contexte de l'urbanisme en Algérie	114
II- PREMICES D'UNE GENESE	115
III- LA FORMATION AUX METIERS DE L'URBANISME : L'EMERGENCE D'UN MILIEU OU SA FORMATION VOLONTARISTE ?	117
III.1- Introduction	117
III.2- L'histoire des créations	118
III.3- L'urbanisme dans les formations : le secondaire et le complémentaire	123
III.4- Le contenu des enseignements d'urbanisme : former « constructeurs » et « planificateurs »	128
III.4.1- Former des « constructeurs » pour la fabrication du cadre bâti	129
III.4.2- Former des « planificateurs » pour projeter une image du territoire	131
III.4.3- Conclusion	136
IV- LIEUX ET NATURES DES PRATIQUES LE CONFORTEMENT DU MILIEU ?	138
IV.1- Le bureau d'étude national historique et l'agence nationale centrale : produire des programmes de logements et des plans pour l'Etat	138
IV.1.1- CNERU	140
IV.1.2- ANAT	141
IV.2- Le bureau d'étude public régional : un élément de la transition	141
IV.2.1- L'exemple du Bureau d'études de Mila	142
IV.2.1.a- Etudes, projets et réalisations en urbanisme	144
1. PDAU et POS	144
2. LOTISSEMENTS	145
IV.3- Les bureaux d'engineering et les bureaux d'études privés : réseaux de l'urbanisme et concurrence.	145
IV.4- Conclusion	148
V- LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES : POUR OU CONTRE LA STRUCTURATION DES URBANISTES ?	149
V.1- L'ordre des architectes	150
V.2- L'ordre des géomètres	152
V.3- L'organisation des ingénieurs	154
V.4- Conclusion	155
VI- L'URBANISME EN ALGERIE : UN DEBAT SANS ESPACE DE CONFRONTATION	156
VI.1- Les revues	156
VI.1.1- Les revues « grand public »	157
VI.1.1.a- « Construire »,	157
VI.1.1.b- « El Omrane El Magharibi » (La construction maghrébine),	157
VI.1.1.c- « Habitat et Construction »	157
VI.1.2- Les revues d'émanation universitaire	158
VI.1.2.a- « Habitat, Tradition, Modernité », ATM	158
VI.1.2.b- « Insaniyat » (Humanités)	158
VI.1.2.c- Les cahiers du CRAU	158
VI.2- Les colloques et séminaires	159
VI.3- Conclusion	160
VII- CONCLUSION	161
VII.1- Profils d'urbanistes et significations politiques	161
VII.2- Organiser le milieu par la périphérie	164

I- Introduction

I.1- Démarche méthodologique et cadre problématique

Ce rapport constitue une synthèse des analyses produites sur l'émergence et la structuration des milieux professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement en Algérie. Il propose une lecture explicative de l'organisation de ce milieu et surtout son processus de constitution historique.

Pour ce faire, nous n'avons pas essayé de décrire le métier d'urbaniste en Algérie. Il n'existe pas de diplôme d'urbaniste à proprement parler. Il n'y a pas d'association, d'ordre, de section d'ordres dédiés aux seuls urbanistes. Aucun organisme d'étude et d'intervention sur la ville ne se revendique une activité exclusive dans ce secteur. Le terme même d'urbanisme est utilisé d'une manière très variable et surtout est absent dans de nombreuses activités de production urbanistique (rien de très particulier au cas algérien). Pour ces raisons et pour des considérations méthodologiques développées plus bas, nous avons davantage essayé d'identifier les professionnels qui concourent à la fabrication, voire à la gestion, de la ville.

Cette approche présente un avantage : elle évite d'enfermer la démarche dans la quête d'un objet idéal-typique dont l'existence ou les déformations sont à vérifier ou à valider par la recherche. Ainsi, nous avons considéré d'une manière relativement ouverte et exploratoire un certain nombre de métiers, de pratiques et de groupes socio-professionnels.

L'inconvénient de cette approche est tout aussi important : l'identification des métiers, des pratiques et des groupes est rendue difficile par cette indétermination préalable des contours mêmes de l'objet étudié. Pour pallier cela, nous avons considéré un noyau dur de métiers : les architectes, les ingénieurs du génie civil, les géomètres et les aménageurs. Concomitamment, nous avons multiplié et croisé différentes entrées sur le sujet de manière à éviter que ce noyau dur ne restreigne notre champ de vision. Les formations, l'organisation des métiers (ordres, associations...), les lieux d'exercice (bureaux d'études, agences...), les vecteurs d'information, les lieux de débats constituent ces entrées différentes sur les milieux de l'urbanisme et leur culture.

Pourquoi cette démarche méthodologique ? Pour quelles finalités ?

L'objectif de cette recherche est d'analyser les milieux professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement en Algérie sur deux plans :

- 1- la constitution et le fonctionnement internes de ces milieux ;
- 2- leur rôle et leur position au sein de leur société et vis-à-vis des ses leaders.

En d'autres termes, il s'agit de :

- 1- comprendre les articulations et disjonctions entre formations, organisations professionnelles, lieux d'exercices et références. Comment chacun a joué dans l'apparition de ce milieu et éventuellement sa structuration ? Lequel de ces éléments a été moteur ou particulièrement important dans cette structuration ?
- 2- mesurer la place de ces milieux au sein de leur société et des instances qui la dirigent. Comment la société et ses instances dirigeantes pensent organiser ces professionnels ? Pour quelles finalités ? Quelle position et rôle se donnent ces professionnels dans cette société ? De quelle manière essayent-ils d'y parvenir ?

I.2- Eléments de contexte de l'urbanisme en Algérie

Il serait difficile d'analyser le milieu des professionnels de l'urbanisme et ses cultures sans considérer le contexte historique, politique et économique dans lequel ils se sont constitués et ils se transforment. Rappelons donc certains éléments de ce contexte.

- La forte présence de l'Etat pendant trente ans notamment dans le secteur de l'urbanisme. Cette forte présence s'est manifestée dans :
 - la formation des professionnels,
 - la création et l'organisation des sociétés et des organismes d'urbanisme,
 - la formulation des politiques et des impératifs d'aménagement,
 - la détermination des financements et de la commande dans ce domaine.
- Des mutations socio-politiques et économiques extrêmement rapides depuis une décennie. Ces mutations touchent tous les secteurs de la société algérienne et se répercutent directement ou indirectement sur le domaine urbanistique.
 - D'abord, les problèmes d'insécurité ont touché ce secteur comme les autres. Assassinats de cadres, menaces directes et indirectes envers les membres des organismes publics, destruction des bureaux d'études et de leurs moyens matériels, ont ébranlé de nombreux professionnels. Ils ont influencé leurs perceptions et leurs pratiques ne serait ce qu'en les démobilisant ou en réduisant leur champ d'intervention géographique.
 - Plus profondément, la crise politique actuelle a annihilé une grande partie du cadre idéologique et politique dans lequel et autour duquel se jouaient les positionnements en matière d'urbanisme. Si, par le passé, l'idée de modernisation des villes algériennes structurait les grands débats, aujourd'hui, aucune formulation politique en ce domaine n'aide à constituer des références et des confrontations communes.
 - La crise économique a concerné en premier lieu le domaine de l'urbanisme en touchant directement le secteur du BTP. Rappelons qu'en cinq années, le dinar algérien a connu une dévaluation de 100 %. Entre 1992 et 1998, l'inflation annuelle moyenne était estimée à plus de 50 % et se stabilise aujourd'hui autour de 10%. Ceci a pour première conséquence, un arrêt brutal de nombreux investissements concernant l'urbanisme et la ville. Cette crise se traduit dans le secteur du BTP par 400.000 à 500.000 licenciements en moins d'une décennie. Les principaux outils de production urbaine en Algérie, à savoir les entreprises de construction et les entreprises de travaux publics, sont en grande partie démantelées et liquidées. Celles qui demeurent, ont vu leurs moyens fortement réduits. Ce mouvement n'a pas été compensé par l'apparition d'opérateurs privés majeurs. Qui oserait s'aventurer dans un secteur ainsi sinistré quand d'autres secteurs économiques (l'importation de produits à la consommation) permettent un retour sur investissement plus rapide et plus sûr ?

- Les perturbations sociales qui accompagnent cette crise économique conduisent au moins à une dévalorisation financière et sociale des métiers de l'encadrement et de l'expertise, notamment ceux de l'urbanisme. Les architectes, les ingénieurs et les sociologues se retrouvent ainsi deux fois moins rémunérés que les agents de chantiers ou les employés de petites entreprises de réalisation. Plus fondamentalement, la forte valorisation par la société algérienne du « possesseur de savoirs », de « l'expert » et de « l'acquisition des connaissances » paraît s'estomper²⁸⁶. Les métiers de l'urbanisme n'y échappent pas. Ils possèdent sur ce plan une spécificité aggravante : l'utilité sociale de ces professionnels travaillant souvent à la préparation de l'avenir par la mise en œuvre des investissements publics à faible rentabilité financière immédiate paraît moins évidente dans un contexte où la gestion du quotidien, voire la survie, est la préoccupation première.

II- Prémices d'une genèse

Il est toujours difficile de déterminer les prémices de certains phénomènes sociaux, surtout quand il s'agit de l'émergence d'entités sociales nouvelles. Ces difficultés sont démultipliées dans le cas des milieux professionnels de l'urbanisme car objet relativement mou et changeant. Quelles sont les premières manifestations de professionnels locaux de l'urbanisme et de l'aménagement en Algérie ?

Dans le présent travail, nous répondrons très partiellement à cette question pour nous focaliser davantage sur la structuration du milieu. Nous apportons néanmoins des éléments de réponse pour mieux situer les évolutions qui suivent.

Plusieurs travaux montrent l'existence d'individus et parfois d'administrations chargées de la gestion et de l'aménagement des villes algériennes depuis le XVIII^e siècle (voir thèse Madani A.). On reconnaît, au sein des administrations locales (souvent d'émanation ottomane), des spécialistes ou des personnes chargées du contrôle de l'usage des espaces publics dans les médinas. Elles étaient également responsables de la réfection des infrastructures collectives ainsi que de la collecte de l'impôt qui y correspondait.

Pour des périodes plus tardives, de nombreux auteurs considèrent les ingénieurs et les bâtisseurs français en Algérie comme premiers professionnels de l'aménagement de ce pays. Durant le XIX^e siècle, les opérationnels expérimentèrent nombre de techniques et de dispositifs urbanistiques à l'occasion de leurs réalisations dans les villes algériennes. Edifiant leurs premiers ouvrages en Algérie, construisant leur connaissance et leur maîtrise techniques dans ce pays, ces ingénieurs du génie militaire et autres bâtisseurs de la colonisation pourraient être considérés comme les précurseurs ou les fondateurs de l'urbanisme algérien. Cette réflexion peut être étendue à toute la première moitié du XX^e siècle. Dès les années 1900, ces professionnels se dégagent des préceptes et des cadres métropolitains pour faire preuve de créativité en matière d'aménagement urbain. Les orientalismes qui touchent le domaine architectural, ne sont pas sans conséquence sur la conception des villes. Les « arabisations » sont ainsi insérées dans les analyses et les conceptions des ensembles urbains destinés aux indigènes et parfois dans les réalisations aménagées pour les Européens.

²⁸⁶ Que dire alors des enseignants et notamment les enseignants dans ces filières.

Certains auteurs renverraient plus volontiers l'affirmation des premiers professionnels de l'urbanisme en Algérie aux années 1950. Durant cette période historique où l'identité algérienne devient un fait politique et public, les choix opérationnels et les positionnements sociologiques des professionnels paraissent en effet plus clairs. Ainsi, le plan de Constantine et nombre de projets parallèles sont l'occasion pour des urbanistes, des architectes et des ingénieurs d'afficher plus ouvertement la spécificité de leur travail en Algérie. Nombre de ces professionnels trouvent ainsi un espace d'affirmation et surtout apparaissent comme des figures marquantes de l'urbanisme algérien : Pouillon à travers ses réalisations dans le cadre des grands projets de logements sociaux, Deluz à partir de sa contribution à l'Atelier d'urbanisme d'Alger, etc. Ces personnalités continuèrent à contribuer au traitement des questions urbaines et d'aménagement en Algérie durant les années 1970 et 1980 (voire 1990, puisque JJ Deluz est engagé dans la conception d'une ville nouvelle dans la région algéroise).

Les prémices du milieu urbanistique algérien ne se font pas jour durant une seule des trois périodes définies plus haut. Chacune de ces périodes paraît apporter des éléments d'histoire, de références et de marquage des territoires qui préparent l'apparition d'un milieu urbanistique spécifique en Algérie. Ces trois périodes sont plus exactement sous-tendues par un processus de constitution infime, mais effectif, de pratiques particulières dans leur rapport aux territoires algériens ; pratiques qui tendent à faire émerger quelques individus puis groupes reconnus comme spécialistes de l'aménagement des villes. Nous pouvons, d'une certaine manière, considérer qu'un double processus amène à l'émergence de ce milieu :

- une spécialisation progressive au cours de l'histoire des ingénieurs, architectes, géographes... dans les questions urbaines ;
- une affirmation graduelle de la spécificité des territoires algériens, de leur traitement et donc de ceux qui ont la charge de les aménager.

Ce double processus n'aboutit pas au cours des années 1960 à l'apparition d'un milieu local de l'urbanisme et de l'aménagement puisque : les professionnels nationaux étaient quasi-inexistants et les professionnels étrangers ancrés localement étaient en nombre réduit. A la fin des années 1960, le double processus historique débouche sur l'absence d'une consistance démographique (quantitative) de ce milieu qui devenait au même moment indispensable à une Algérie en proie aux crises urbaines et du logement. En effet, les dix premières années d'indépendance sont consacrées à d'autres priorités : mise en place d'un système éducatif, d'une industrie lourde, de l'administration nationale... Les questions d'urbanisme et d'aménagement étaient délaissées et ce double processus de spécialisation et d'affirmation de la spécificité locale qui prolongeait les prémices des années 1950, ne trouvait pas d'échos ou de traduction. En d'autres termes, le processus historique de transformation des modes de traitement de l'urbain pour accompagner la mutation et la complexification des territoires ne trouve pas ici de continuation. L'Algérie ne possédait pas les spécialistes capables de faire face à l'exode rural, aux croissances urbaines accélérées, aux nouvelles demandes des modes de vie urbains.

A la fin des années 1960, la crise du logement est à l'origine d'un réveil douloureux sur les questions urbaines et d'aménagement. Dans l'urgence, les Algériens et leurs leaders s'interrogent : qui allaient prendre en charge l'aménagement des territoires et des villes en Algérie ? Quels cadres et quelles compétences existants alors étaient suffisamment spécialisés

pour le faire ? Quels professionnels connaissaient les spécificités algériennes pour être invités à travailler à ces questions ?

Conséquence : le milieu local de l'urbanisme et de l'aménagement en Algérie n'a pas émergé « naturellement » dans la continuité de ses prémices historiques. Cette émergence a davantage été une construction volontariste qui tentait de combler l'écart entre ces prémices socio-historiques et sa (son in)consistance sociale (des effectifs) à la fin des années 1960.

Ainsi, la constitution d'un milieu algérien de l'urbanisme et de l'aménagement est d'abord portée par la formation de professionnels nationaux en nombre sur décision de l'Etat algérien. Les instituts et les cursus créés à cette fin ont été le principal levier de cette constitution, même si durant la même période (70-85) des organismes chargés de l'urbanisme et de l'aménagement étaient également mis en place, renforcés ou multipliés. Pendant plusieurs années, ces organismes ont été au second plan de cette constitution puisqu'ils étaient en grande partie dirigés et occupés par les intervenants étrangers (souvent des coopérants). Pour les Algériens, ils étaient alors des lieux d'apprentissage complémentaires, d'affirmation et de construction des liens entre praticiens. Ce n'est qu'au moment où le milieu se constitue quantitativement et les professionnels nationaux deviennent présents en nombre suffisant dans le monde du travail que ces lieux d'exercice prennent un rôle particulier dans la structuration de ce milieu urbanistique (3e partie de ce rapport).

III- La formation aux métiers de l'urbanisme : l'émergence d'un milieu ou sa formation volontariste ?

III.1- Introduction

En Algérie, il n'existe pas de formation spécialisée en urbanisme. Trois cursus contribuent principalement à former les professionnels qui exercent dans ce domaine :

- la formation d'architecte,
- la formation d'ingénieur en génie civil,
- la formation en géographie et aménagement du territoire.

D'autres formations mènent également à l'urbanisme mais d'une manière plus périphérique et en nombre plus faible :

- la formation d'ingénieur des travaux publics,
- la formation d'ingénieur agronome,
- la formation de sociologue,
- la formation de démographe,
- la formation de topographe et géomètre.

L'histoire de ces formations illustre la dimension volontariste qui caractérise la constitution de ce milieu et surtout de ses effectifs. Les programmes et leurs contenus montrent, quant à eux, les profils de professionnels visés par cette construction volontariste, ainsi que la signification et l'importance accordées aux disciplines de la ville.

III.2- L'histoire des créations

La formation des architectes, des ingénieurs et des géographes en Algérie est née avec l'université algérienne. Cette dernière avait connu une phase de transition et/ou de dépendance par rapport aux programmes d'enseignement (durant les premières années d'indépendance de l'Algérie, l'encadrement étaient encore assuré par la coopération technique et scientifique étrangère).

En 1970, une réforme de l'enseignement supérieur était décidée. Elle visait à rompre « l'isolement de l'université » pour satisfaire l'ensemble des besoins des secteurs, c'est-à-dire « participer objectivement à la construction nationale ». En d'autres termes, l'université devrait répondre à toutes les demandes en cadres que formulaient les organismes publics employeurs.

Cette réforme a bouleversé l'enseignement supérieur, en particulier les formations qui concernaient l'urbanisme et l'aménagement.

Avant cette réforme, les géographes, les sociologues et les ingénieurs étaient formés au sein des cursus mis en place par l'administration coloniale. L'université d'Alger et l'école polytechnique accueillait une grande partie des diplômés dans ces domaines.

La formation des architectes en Algérie était réalisée uniquement à l'école régionale des Beaux Arts d'Alger (ERBA) qui dépendait alors de celle de Paris. A l'indépendance, elle était devenue Ecole Nationale des Beaux Arts (125 étudiants).

L'enseignement supérieur disposait de 5 facultés, 7 écoles dont l'ERBA et 6 instituts dont un d'urbanisme (voir séminaire organisé par J.P Frey en avril 2001 à l'IUP).

C'est en 1968 que fut institué le diplôme d'architecte d'Etat par la restructuration de l'enseignement à l'Ecole Nationale des Beaux Arts qui devenait Ecole Nationale d'Architecture et des Beaux Arts. Elle englobait les arts plastiques, les arts graphiques et l'architecture.

En 1970, l'ensemble de cette architecture de l'enseignement supérieur est bouleversé. Les programmes sont revus et plusieurs organismes de formation sont créés. Trois premiers exemples :

1- L'école polytechnique d'architecture et d'urbanisme (EPAU) fut créée à Alger en 1970.

L'enseignement de l'architecture est extrait de l'école des Beaux-arts où ne demeure plus qu'une formation d'architecture d'intérieure. Une refonte radicale et complète des programmes d'enseignement de l'architecture est décidée pour réduire la durée des études de 6 à 5 ans. Quatre années plus tard fut décidée la création d'institut d'architecture au sein des Universités et l'Institut d'Architecture et d'Urbanisme de Constantine voyait le jour. Puis, l'arrêté ministériel le 13 Mars 1975 crée le Centre de Recherche en Architecture et Urbanisme domicilié à l'EPAU.

Il a fallu attendre 1976 pour que soit publié l'arrêté du 20 novembre 1975 fixant la liste des modules (contenus des programmes) entrant dans le curriculum des études en vue du diplôme d'architecte. Ce n'est qu'en décembre 1986 à l'EPAU que la première séance de travail du comité pédagogique national (CPN) s'est tenue avec la participation des neuf institutions de formation.

2- L'Ecole Nationale des Travaux Publics créée par décret N° 66-49 du 25 février 1966 est totalement refondée. Comme les autres établissements supérieurs, elle est invitée à mieux concourir avec l'université à la formation de cadres des administrations techniques et scientifiques destinés à la construction et au développement du pays. Désormais, il n'y

plus que 5 années d'études pour devenir Ingénieur d'Etat des Travaux Publics. L'école est mise sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique au lieu du ministère de l'aménagement, de l'habitat ou de la planification.

3- En 1971, le département de sociologie est créé au sein de l'Institut des Sciences Sociales de l'université d'Alger. Il répond à une demande des sociologues au sein de cette université dont le nombre augmentait régulièrement. En 1984, le département de sociologie est transformé en Institut de Sociologie d'Alger.

A partir de ces premières créations ou refondations, d'autres instituts et organismes de formation sont créés d'une manière régulière sur l'ensemble du territoire algérien.

Ainsi, un département en génie civil est créé au sein de l'université de Constantine, l'université d'Oran, l'université de Bab Ezzouar et l'université de Annaba. Suivent des créations similaires à l'université de Blida, l'université de Tizi ousou, l'INES de Médea, Chlef, c.u. Laghouat, u. Constantine, u. Batna, u. Sétif, c.u. Biskra, u. Tebessa, u. M'sila, ENS de Jijel, c.u. de Guelma, u. de Tlemcen, u. de Sidi Bel Abbes, u. de Tiaret, u. de Mascara, u. de Mostaganem, u. de Béchar. Au final, l'ensemble du territoire algérien est quadrillé par des instituts de formation en génie civil.

Cette multiplication concerne également l'architecture. Très rapidement après la création de l'école polytechnique d'architecture et d'urbanisme d'Alger, un institut d'architecture est mis en place à l'université de Constantine et Oran puis Annaba. Suivent des créations similaires à Sétif, Tizi Ouzou, Béchar, Biskra, Mostaganem. Ces instituts couvrent également une grande partie du territoire national.

Parallèlement, les instituts de géographie sont confortés à l'université d'Alger, de Constantine, d'Oran et d'Annaba. A la différence des précédents, ces instituts ne sont pas démultipliés sur l'ensemble du territoire national. Ce choix illustre tout particulièrement la priorité donnée aux formations dites techniques et rapidement opérationnelle.

Les autres disciplines de formation indiquées plus haut vont connaître des extensions équivalentes :

- Sociologie : 7 instituts tous insérés au sein des universités ;
- Economie : 16 instituts autonomes ou situés au sein des universités ;
- Sciences politiques : 2 instituts au sein de deux universités ;
- Démographie : 2 instituts ;
- Historiens : 2 instituts.

Au terme d'une trentaine d'années d'activité, on évalue le nombre de diplômés dans les différentes disciplines à :

- Architecture : 15.000
- Génie civil : 24.000
- Géographes : 6.000
- Ingénieur Travaux Publics : 1200

Pour les autres disciplines plus périphériques, le nombre de diplômés ces trente dernières années, est aussi important. Toutefois, il est difficile d'identifier clairement parmi ces sociologues, économistes ou démographes, ceux qui ont choisi de travailler sur la ville et l'aménagement.

Pour les disciplines principales, cela signifie « un taux d'encadrement technique » particulièrement appréciable qui dépasse parfois les besoins réels du pays. Ainsi, si l'on considère les seuls architectes formés en Algérie (car nombre d'entre eux ont été formés à l'étranger également), le pays compte un architecte pour 2000 habitants. De même, on peut estimer qu'il y a un ingénieur en génie civil pour 1250 habitants ou encore un géographe pour 5000 habitants.

La création de formations et d'instituts en grand nombre, dès le début des années 1970, aboutit à la constitution d'un effectif important de professionnels intervenant régulièrement ou ponctuellement dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement. L'action volontariste a donc créé un terreau favorable à l'apparition d'un milieu urbanistique local. Elle n'a pas fondé ce milieu de toutes pièces, elle a seulement donné corps à ses constituants humains. Deux raisons à cela :

- ces formations étaient construites autour de disciplines distinctes de l'urbanisme et tendaient à créer des groupes relativement étanches, durant les cursus. Ces groupes ne pouvaient, seules, faire le milieu ;
- l'obtention du diplôme ne signifie pas l'intégration du milieu professionnel auquel se destinent les étudiants. Une grande partie de ceux-ci, dès le milieu des années 1980, ont changé de filière ou sont restés au chômage faute d'emploi (nous y revenons ci-après).

Les effectifs des diplômés selon les disciplines

Source : min. de l'Enseignement supérieur

1-Architectes

ETABLISSEMENT	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99
EPAU	160	161	236	177	232	189	298	344	345	286
U. BLIDA	109	134	89	76		69	72	72	137	69
U. TIZI OUZOU	18		28	36	64	64	74	96	81	58
U. CONSTANTINE	202	242	244	135	147	90	160	212	164	95
U.SETIF	34	36	18	32	37	37	52	39	46	81
C.U.BISKRA	19	69	41	42	37	30	16	42	38	31
U.S.T.O.	57	7	109	47	43	86	96	144	100	104
C.U.MOSTAGANEM										
BECHAR		11								
T O T A L	599	687	765	545	560	565	768	981	911	724

2- Ingénieurs Génie Civil

ETABLISSEMENT	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99
U.S.T.H.B.	174	240	494	209	238	248	189	215	172	125
E.N.P.	18	27	28	43	29	32	27	33	16	21
U. BLIDA			57	62	95	79	66	62	65	58
U. TIZI OUZOU	73	88	81	99	69	71	66	133	50	199
INES MEDEA							8	22	27	36
CHLEF	63	50	43	31	28	40	45	41	38	35
C.U. LAGHOUAT				11	8	7	16	14	17	20
U. CONSTANTINE	110	115	87	63	22	133	143	188	77	98
U. ANNABA	113	109	174	70	64	67	75	80	52	59
U. BATNA						45	23	47	25	41
U.SETIF					21	61	49	78	81	53
C.U.BISKRA					30	26	34	45	34	25
U. TEBESSA		51	49	58	34	25	39	69	27	30
U. M'SILA	58	44	69	64	38	59	57	82	37	21
ENS. JIJEL								17	20	12
C.U. GUELMA						18	34	58	28	29
U.S.T.O.	78	131	110	108	69	95	90	113	106	109
U. TLEMCEM	33	45	46	26	32	37	68	64	28	43
U.SIDI BEL ABBES								29	29	41
U. TIARET	28	38	40	43	39	38	60	34	45	54
U. MASCARA							25			
U..MOSTAGANEM										17
BECHAR		11								
T O T A L	748	938	1278	887	816	1081	1114	1424	974	1126

3- Géographes

ETABLISSEMENT	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99
U.S.T.H.B.	30	32	28	53	99	224	146	157	136	129
U. CONSTANTINE	59	39	47	26	64	125	157		83	48
U. ANNABA			2	23	24				25	28
U. CONSTANTINE	63	30	58	46	24	16	27	59	52	52
T O T A L	152	101	135	148	211	365	330	216	296	257

4- Travaux Publics

ETABLISSEMENT	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99
E.N.T.P. KOUBA						68	84	95	70	65
T O T A L	0	0	0	0	0	68	84	95	70	65

5- Sociologues

ETABLISSEMENT	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99
U. ALGER	63	76	96	115	161	61	40	145	180	367
U. BLIDA						116	111	57	54	34
U. CONSTANTINE	33	27	11	21	51	75	157	98	97	214
U. ANNABA	28	43	63	48	70	118	160	54	61	235
U. BATNA					50	49	86	19	28	65
U. ORAN	43	44	30	99	38	41	69	59	47	111
T O T A L	167	190	200	283	370	460	623	432	467	1026

6- Démographes

ETABLISSEMENT	89/90	90/91	91/92	92/93	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99
U. ALGER										
U. BATNA	6	16	16	10	8	5		14	32	27
T O T A L	6	16	16	10	8	5		14	32	27

III.3- L'urbanisme dans les formations : le secondaire et le complémentaire

Les programmes d'enseignement sont toujours définis à l'échelon national pour l'ensemble du pays, des universités et des instituts. Ainsi, la formation de ces professionnels demeure une affaire nationale et procédurale. Dans l'ensemble des cursus identifiés plus haut, les enseignements consacrés aux questions urbaines sont très variables en volume et en contenu. Les formations de géographes et de sociologues présentent des options totalement réservées à ces questions. On y retrouve alors un nombre important d'enseignements d'urbanisme et d'aménagement. Ceux-ci sont relativement détaillés et longs. Pour les architectes, les ingénieurs en génie civil et les ingénieurs en travaux publics, ces enseignements sont plus rares, plus courts, moins détaillés.

Les questions d'urbanisme et d'aménagement sont abordées d'une manière frontale et principale dans la formation des géographes. Ceci n'a pas toujours été le cas dans les premiers programmes nationaux. En effet, la géographie algérienne est longtemps demeuré dans la lignée de la géographie française, c'est-à-dire ancrée dans le travail de description des territoires et de leurs composantes. Par la suite, les géographes algériens se sont focalisés sur les problèmes de développement rural sous la pression de la demande officielle et de la demande sociale. Le monde rural constituait jusqu'à la fin des années 1980, un élément central et stratégique dans la représentation de la société algérienne pourtant urbanisée dès les années 1970. La crise du monde pastoral pendant la guerre d'Algérie, celle du monde agricole après l'indépendance, la révolution agricole en 1974, les relances politiques des productions agricoles et pastorales ont occupé les esprits et les enseignements durant ces périodes. Les problématiques urbaines ont progressivement gagné en légitimité et en volume horaire d'enseignement pour devenir une composante majeure de l'enseignement de géographie aujourd'hui, en Algérie. Le nouveau programme de géographie telle que redéfini en 1998-99 en atteste. Ainsi, l'aménagement urbain et rural constitue un élément important dans le cursus. Par ailleurs, il fait le succès de ces filières. Près de la moitié des inscrits en géographie émettent le vœu de rejoindre les filières spécialisées en aménagement urbain et rural.

La formation de géographie en Algérie, dite filière « Géographie et aménagement du territoire », est organisée sur la base d'un tronc commun de deux années puis trois années de spécialisation²⁸⁷. Ces spécialisations sont :

- géomorphologie ;
- aménagement rural ;
- aménagement des milieux physiques ;
- aménagement régional ;
- aménagement urbain.

Durant le tronc commun, il existe un seul enseignement, au cours de la 2^e année, touchant aux questions d'urbanisme et d'aménagement. Ce cours intitulé « Algérie : Espace et Société », représente un volume horaire de 90 heures pour un total d'heures d'enseignement en deuxième année de 780 heures.

²⁸⁷ Les étudiants issus de cette formation sont appelés ingénieurs en aménagement du territoire.

Les enseignements d'urbanisme et d'aménagement font leur apparition à partir de la 3e année, année d'intégration des étudiants dans les spécialités.

- En spécialité « Géomorphologie » qui comptabilise un total de 1256 heures d'enseignement, deux cours touchent indirectement aux questions urbanistiques : un « Atelier mini projet » de 30 heures et un enseignement de télédétection en 43 h. Ils représentent ainsi moins de 6 % du volume horaire global de cette spécialité.
- Pour la spécialité « Aménagement rural », les enseignements liés au domaine sont plus présents :
 - 150 heures d'aménagement rural en Algérie,
 - 60 heures d'aménagement rural dans le monde,
 - 60 heures d'atelier d'aménagement,
 - 60 heures d'infographie.

Ainsi, près de 23 % du volume horaire global (1455 h) sont consacrées à des questions d'aménagement.

- En spécialité « Aménagement des milieux physiques », des enseignements d'infographie et d'aménagement de milieux naturels sont dispensés. Leur contenu se rapproche faiblement des questions urbanistiques. Ils représentent moins de 7 % du volume horaire total.

Les deux dernières spécialités sont totalement consacrées aux problèmes d'aménagement et d'urbanisme.

- La spécialité « Aménagement régional » compte 1560 heures (le plus gros volume horaire enseigné en spécialité) réparties entre l'enseignement des méthodes d'analyse de territoires régionaux et des pratiques d'intervention. 120 heures sont particulièrement consacrées au thème « Dynamique urbaine et disparités régionales ».
- En spécialité « Aménagement urbain », 1435 heures d'enseignement sont réparties en trois années pour toucher aux thèmes suivants :
 - villes et régions urbaines dans le monde ;
 - villes du monde arabe et de tiers monde ;
 - sociologie urbaine ;
 - techniques d'analyse en milieu urbain ;
 - ressources en eau et utilisation ;
 - organisation de l'espace régional ;
 - aménagement urbain.
 - Techniques urbanistiques
 - Institutions législation et actions du développement urbain
 - Economie Urbaine
 - Environnement en milieu urbain
 - Méthodes de recherche
 - Informatique et infographie

Au final, l'ensemble des enseignements touchant à l'urbanisme et à l'aménagement représente près de la moitié du volume horaire dispensé dans les instituts de géographie à partir de la troisième année. Ce chiffre est peu significatif dans la réalité du déroulement du cursus. Il illustre, toutefois, l'importance accordée par les responsables de ces formations aux questions urbanistiques et d'aménagement.

La sociologie est la seconde formation réservant une partie relativement importante de son enseignement aux questions urbaines. Ainsi en 3e année de sociologie, 330 heures sont consacrées à différents cours dits de sociologie urbaine, soit la moitié du volume horaire du programme annuel. Ces cours sont pour la plupart au cœur du champ urbanistique :

- analyse critique des principales théories en sociologie urbaine ;
- relations villes/campagnes ;
- le phénomène urbain ;
- économie urbaine ;
- sémiologie graphique ;
- introduction à la cartographie ;
- méthodologie spécialisée.

En 4e année, 120 heures de cours de sociologie urbaine sont également programmées. Elles sont réparties sur des enseignements qui, là encore, sont au cœur du champ urbanistique :

- politiques urbaines ;
- législation urbaine ;
- urbanisme opérationnel ;
- anthropologie urbaine.

Pour les étudiants qui préparent leur mémoire sur les questions urbaines, 80 h de cours supplémentaires leurs sont consacrées pour l'élaboration de leur travail.

Au final, près du tiers des enseignements suivis par les étudiants de sociologie durant leur deux dernières années d'études, concernent les questions urbaines et d'aménagement.

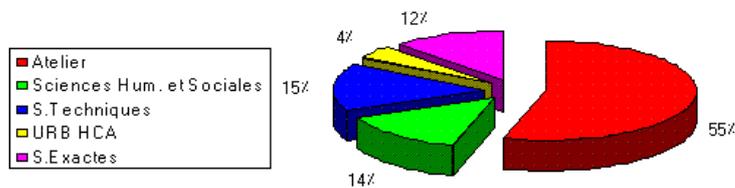
Cette importance quantitative des enseignements en urbanisme et en aménagement dans les filières de géographie et de sociologie contraste avec les faibles effectifs qu'ils forment pour alimenter en cadres et spécialistes les organismes d'études urbaines. Comme indiqué plus haut, les diplômés en géographie sont deux fois moins nombreux qu'en architecture et quatre fois moins nombreux que les ingénieurs en génie civil. Ces deux filières dites techniques (architecture, ingénieur civil) paraissent dédier à ce domaine de spécialité un volume horaire relatif plus faible.

Traisons d'abord le cas de l'architecture.

Le programme national d'architecture a été défini par l'arrêté du 6 janvier 1976. Cet arrêté avait fixé la liste des modules (contenus des programmes) et un minimum 4920 heures réparties en dix (10) semestres. Les modules, autres que ceux d'architecture et qui ont leur équivalence dans les filières des sciences exactes et technologie, sciences humaines, langues sont au nombre de 44 dont 4 à option (au choix). Les modules d'architecture sont spécifiques à l'enseignement de l'architecture et ils sont au nombre de vingt dont 7 sont à option.

L'enseignement se fait de manière pratique en Atelier autour duquel gravitent des enseignements appelés « cours théoriques ou d'appuis » en forme de cours magistraux, travaux dirigés et pratiques. L'appellation d'Atelier est héritée des Beaux Arts. L'Atelier occupe à lui seul plus de la moitié (soit 55 %) du volume horaire global à raison de 12 à 22 heures par semaine en fonction des années.

VOLUME Horaire des DISCIPLINES
enseignées pour la formation des Architectes



Quelle est la place de l'urbanisme dans cet ensemble pédagogique ?

Au sein des enseignements dits d'architecture (4275 heures), nous retrouvons trois cours touchant directement à l'urbanisme :

- cours théorique « urbanisme1 » avec 45 heures ;
- cours théorique « urbanisme2 » avec 30 heures ;
- atelier « Urbanisme opérationnel » avec 330 heures.

Dans cet ensemble de cours centrés sur l'architecture, ceux consacrés aux questions urbaines représentent 9 % de la totalité. L'atelier « Urbanisme opérationnel » représente quant à lui 11% du total des heures d'atelier et donc de la totalité du temps dédié à l'apprentissage pratique.

Dans l'ensemble des cours théoriques (1710 heures), plusieurs enseignements concernent l'urbanisme :

- planification des infrastructures (30 heures),
- démographie urbaine (30 heures),
- sociologie de l'habitat (30 heures),
- sociologie de l'espace et des formes architecturales (30 heures),
- géographie urbaine (30 heures),
- hydraulique urbaine (45heures).

Les enseignements théoriques dédiés directement ou indirectement à l'urbanisme représentent ainsi 11 % de cet ensemble.

Au final, la totalité des cours consacrés à l'urbanisme dans la formation des architectes n'excède pas les 10 % du volume horaire total durant les cinq années que compte le cursus. Pourtant, les architectes représentent une part importante des praticiens de l'urbanisme et de l'aménagement.

La formation en génie civil présente des ratios encore plus faibles.

Après un tronc commun de deux années, l'enseignement de génie civil est organisé en trois années. Ces trois dernières années comportent des cours communs pour l'ensemble des étudiants et des cours dispensés dans trois options différentes :

- *construction civile et industrielle,*
- *voies et ouvrages d'art,*
- *aménagement et construction hydraulique.*

Ce n'est qu'en 5^e année qu'un enseignement d'urbanisme est dispensé. D'autres dimensions de l'aménagement urbain sont toutefois abordées dans d'autres cours, en particulier :

- « AEP, assainissement et VRD », en 4^e année ;
- « Aménagement hydraulique », en 4^e année ;
- « Ouvrages souterrains », en 5^e année.

Ainsi, sur les 952 heures que compte la 4e année en option *Construction civile et industrielles*, 84 heures sont dédiés au cours « AEP, assainissement et VRD ». La même année, l'option *Voies et ouvrages d'arts* présente un enseignement « Aménagement hydraulique » de 84 heures.

En 5e année, le cours « Ouvrages souterrains » représente 42h au sein des 720 heures de cours que compte l'option *Voies et ouvrages d'art*. L'unique enseignement d'urbanisme est lui dispensé en 42 heures pour les seuls étudiants de l'option *Construction civile et industrielle*. Il représente 6 % du volume horaire de cette option. D'une manière générale, les étudiants sont confrontés aux problématiques urbaines (souvent d'une manière indirecte) durant une quarantaine d'heures pendant les trois années de spécialisation et les cinq années d'études d'ingénieur en génie civil.

La formation des ingénieurs en Travaux Publics a, quant à elle, écarté tout enseignement sur l'urbanisme.

Quelques post-graduations rééquilibrent faiblement ces répartitions des investissements horaires et quantitatifs consentis par les responsables des formations et par l'enseignement supérieur en Algérie. Ces post-graduations sont des magistères préparés en 3 années. Des doctorats sont en cours de mise en place depuis 2000 dans quelques universités. Les magistères touchant à l'urbanisme ont été institués principalement en instituts de géographie et dans les départements d'architecture. Les départements de génie civil ou de sociologie y sont également associés. Ces formations post-graduantes ne rééquilibrent que très partiellement les répartitions indiquées plus haut, car :

- elles demeurent en nombre relativement faible. On en compte moins de six pour tout le pays ;
- les magistères préparés dans ces cursus touchent un nombre réduit d'étudiants : en moyenne les promotions entrantes ne dépassent pas la quinzaine d'étudiants ;
- peu de magistères sont menés à leur terme et soutenus. Ceci a d'ailleurs amené le ministère de l'Enseignement supérieur à réformé une partie de ce système et de donner des dates limites de soutenance pour épurer la situation (certains magistères sont en attente d'achèvement depuis une dizaine d'années) ;
- par ailleurs, ces formations demeurent fortement centrées autour de leurs disciplines de base. Par exemple, la post-graduation « Urbanisme » de l'EPAU (aujourd'hui remplacée par un magistère « ville et environnement »), portait principalement sur les grands projets urbains ou l'évolution des formes architecturales ;
- ces post-graduations proposent de réaliser des travaux de recherche plus qu'une préparation à une spécialisation opérationnelle dans le champ de l'urbanisme.

Pour toutes ces raisons, les post-graduations rehaussent faiblement la part relative des enseignements dédiés à l'urbanisme et à l'aménagement.

Ce rapide bilan de la place qu'occupent l'urbanisme et l'aménagement dans les formations identifiées, fait ressortir deux constats :

- les formations restent fortement centrées sur leur cœur de métier et laissent donc l'enseignement touchant à l'urbanisme et à l'aménagement au second plan. Seule la géographie consacre une effort claire dans ce sens. L'urbanisme offre à cette discipline la possibilité de se reconstruire une identité pédagogique et des débouchés professionnels plus concrets. En d'autres termes, plus une formation possède un domaine pédagogique précis, plus elle est ancrée sur des limites disciplinaires claires,

plus elle fait échos à une identité professionnelle constituée... et moins elle laisse de la place dans ses enseignements au champ secondaire que constitue alors l'urbanisme et l'aménagement.

- Les formations qui alimentent en professionnels le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, sont celles qui intègrent le moins d'enseignements dédiés à l'urbanisme et à l'aménagement. Ce paradoxe a été construit par l'Etat algérien puisque lui-même concepteur et créateur de ces formations pour prendre en charge les questions d'aménagement spatial en Algérie.

Comment expliquer une telle distorsion ? L'explication tient en partie au contenu même des cursus. Quels spécialistes sont-ils supposés formés ? Pour quel type de pratiques ? Pour maîtriser quelle technique ? En d'autres termes, il semble que l'Etat, en choisissant de se munir de spécialistes de l'espace, a découpé leur formation et le contenu de leur enseignement en fonction d'une conception particulière de l'urbanisme et de l'aménagement spatial. Le contenu des formations le révèle en partie.

III.4- Le contenu des enseignements d'urbanisme : former « constructeurs » et « planificateurs »

La lecture des programmes et des enseignements révèle deux profils d'urbanistes visés :

- *les constructeurs* : architectes, ingénieurs génie civil, ingénieurs TP, hydrauliciens ;
- *les planificateurs* : géographes, ingénieurs de l'aménagement, sociologues, économistes...

Ce découpage est lié au contexte de création de ces formations et de définition de leur contenu pédagogique. La plupart d'entre eux a été instituée au début des années 1970 au moment où l'Etat algérien avait décidé de réformer l'enseignement supérieur. Parmi les priorités nationales d'alors, la formation des techniciens spécialistes de l'aménagement de l'espace conduit à la création de nouveaux cursus et de nouveaux lieux d'enseignement : cursus d'architecture à l'extérieur des Beaux-Arts, instituts de géographies dans les universités de Constantine et d'Oran, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger... La volonté de se munir de cadres algériens capables de passer immédiatement au travail de production et de réalisation de projets était alors claire. Parallèlement, la mise en place d'institutions et de procédures de planification lourdes incite le développement des formations pour les planificateurs de différents secteurs, notamment la ville et le territoire. Aujourd'hui encore, les formations algériennes et leurs contenus sont déterminés par cette double demande de techniciens. Par conséquent, les enseignements dispensés correspondent pour beaucoup à cette approche, malgré la transformation du contexte et de la demande étatique et sociale.

Un changement majeur intervient tout de même au milieu des années 1980. L'algérianisation des enseignants s'accélère sous la pression de la volonté politique et avec l'arrivée de professeurs algériens formés à l'étranger et parfois en Algérie. Cette algérianisation des cadres enseignants se fait d'une manière extrêmement rapide (entre 1985 et 1992). Elle est sous-tendue par des velléités d'arabisation de l'enseignement supérieur qui fait suite à l'arabisation des enseignements primaires et secondaires. Un grand nombre d'enseignants étrangers (Français, Italiens, Belges, Russes, Polonais...) quitte l'enseignement et l'Algérie. Entre 1987 et 1992 par exemple, le nombre d'enseignants étrangers à l'EPAU est passé de 15 sur 95 à 0 sur 74 enseignants. Seuls demeurent les enseignants étrangers invités dans le cadre

de la post-graduation pour des périodes courtes ou des professeurs conférenciers invités à communiquer.

Ce changement des enseignants n'entraîne pas un bouleversement de la formation et de son contenu. Les nouveaux arrivants se plient aux indications du programme national existant. Ils reproduisent les contenus qu'ils ont eux-mêmes connus comme étudiants dans les mêmes établissements.

III.4.1- Former des « constructeurs » pour la fabrication du cadre bâti

Les cursus d'architectes, d'ingénieurs du génie civil et d'ingénieurs en Travaux Publics visent à former des techniciens pouvant porter la fabrication physique des villes algériennes. La maîtrise des procédés constructifs et des modes de réalisation des ensembles urbains est un objectif premier assigné à ces enseignements. La ville est ici considérée comme un cadre bâti qu'il faut constituer et maintenir. Par conséquent, les cours consacrés aux techniques de construction, à la conception des infrastructures urbaines ou à l'aménagement de l'habitat sont considérés comme constitutives d'une formation à l'urbanisme. En d'autres termes, l'urbanisme est approché comme le prolongement naturel des champs de compétences plus classiques des architectes et des ingénieurs formés dans ces cursus.

Partant de cette conception, les enseignements dédiés à l'urbanisme dans ces formations relèvent plus souvent de la construction d'une culture générale dans différents domaines.

C'est principalement le cas pour les architectes. Le cours théorique intitulé « Urbanisme » (ci-contre) montre qu'il s'agit bien de compléter les connaissances des étudiants pour leur faciliter la maîtrise de cette nouvelle échelle de travail. Différents thèmes relevant des problèmes urbains sont ainsi abordés rapidement pour donner des repères aux étudiants.

HIM 111 – Urbanisme 1

Introduction à la planification urbaine et régionale

Volume horaire par semestre : 45 h

Volume horaire par semaine : 3h

- 1- Approche systématique de la planification
- 2- La population et sa structure
- 3- L'emploi et sa structure sur le fond des perspectives de développement économique, régionales et nationale
- 4- La consommation de sol pour les différentes activités urbaines et l'interprétation de normes
- 5- Analyse du cadre physique, d'utilisation du sol et bilan de terrains
- 6- Principe de structuration de l'aire urbaine et formulation des hypothèses
- 7- Le système de transport
- 8- Le cadre institutionnel et juridique de la planification physique et l'activité des principaux organismes de planification urbaine et régionale en Algérie.

D'autres cours ont des finalités plus opératoires. Ils proposent, plus que des connaissances générales, l'initiation à des outils et des instruments pouvant être utilisés dans le monde opérationnel. Ce sont, le plus souvent, des instruments d'analyse et d'observation des réalités urbaines. Le cours « Sociologie de l'espace et des formes architecturales » (ci-contre) et « démographie urbaine » (ci-après) illustre ce deuxième type d'enseignement d'urbanisme.

ILJ 602 - Sociologie de l'espace et des formes architecturales

- Concepts
- Théories
- Méthodes d'analyse
- Histoire de la pensée de l'espace
- Modèles et références en sociologie de l'espace

(L'espace est ici entendu comme l'espace architectural, l'espace urbaine, l'espace de la ville et les territoires régionaux et nationaux).

<p>ILSK – 601 - Démographie urbaine</p> <p>Première partie Introduction à l'analyse démographique économique Cette première partie du module a pour but d'apprendre aux étudiants à utiliser les données statistiques pour analyser la population, l'habitat et les activités économiques. Dans ce cas, le module consiste essentiellement en un travail de recherche échelonné tout au long du semestre. Le cours théorique n'intervient que pour apporter des informations permettant aux étudiants de mener à bien leur recherche : définitions, les différentes représentations graphiques et cartographiques et leur utilisation. A) Recherches effectuées par es étudiants Analyse et interprétation des données statistiques existantes en Algérie, concernant la population, l'habitat et les activités économiques. 1- Sources utilisées - recensement général population et habitat en Algérie 2- Thèmes de recherche Zones géographiques du territoire national : communes urbaines, communes rurales. Etudes comparatives : - la ville et sa région - comparer deux villes - comparer deux ensembles régionaux - analyse des différents arrondissements d'Alger 3- Etude de la recherche : traitement des informations a- mettre en tableau les renseignements chiffrés concernant un périmètre d'étude. Calculer des proportions ou des pourcentages pour mettre en évidence des structures et les comparer avec celles d'autres villes, régions ou communes. b- Visualiser au moyen de graphiques et de cartes, des évaluations dans le temps et des répartitions dans l'espace. c- Faire un commentaire des résultats. B) Cours Théorique (2h hebdomadaire) Les différentes phases du cours se dérouleront parallèlement au travail de recherche Chapitre I^{er} – Qu'est-ce que la démographie ? - Sur de l'analyse démographique - Les différentes phases de la recherche en démographie - Etat et mouvement de la population Chapitre II- Répartition de la population a- Notion de densité : - densité et typologie de l'habitat - représentations des fonctions (carte d'occupation du sol) - représentations cartographiques des densités urbaines b- Taux d'occupation par pièce et par logement - notions de surpeuplement, peuplement normal et sous-peuplement - étude du cas d'Alger Chapitre III- Structure de la population - par sexe et par âge - composition des ménages - pyramide des âges : construction et utilisation. Chapitre IV- Facteurs d'accroissement de la population - Les variations naturelles - Mouvements migratoires : types de migrations, conséquences démographiques et socio-économiques. Chapitre V- Etude des activités économiques et de l'emploi a) les secteurs d'activités et les branches d'activités économiques b) la ville : activités et fonctions. Population active et catégories socio-professionnelles</p>	<p>c) problèmes de l'emploi - caractéristiques de la main-d'œuvre - le chômage : origine, âge et qualification des chômeurs - les salaires et les revenus, la consommation des ménages</p> <p>Deuxième partie Vie sociale et organisation de l'espace Objectifs : donner aux étudiants des concepts de base leur permettant d'aborder la problématique du logement thème de l'atelier A3. Introduction : Définition de l'objet et du domaine de l'étude - définition des termes vie sociale, espace, organisation de l'espace - l'espace production, projection de la société Chapitre I- Les concepts sociologiques nécessaires à l'étude de la vie sociale 1- La personne sociale – processus de socialisation, déviations, etc... 2- Le cadre social de référence 3- Le statut et le rôle 4- La stratification sociale : statut de classe 5- Les catégories sociales 6- L'agrégat et le groupe, la communauté 7- Classification des groupes (familial, éducatif, économique, politique, etc...) 8- Distinction groupe primaire et secondaire, place et importance de chacun d'eux dans le fonctionnement et l'équilibre de la société Chapitre II- Le groupe familial et l'habitation 1- Définition de la famille et de l'habitation : - notion de famille : société traditionnelle, préindustrielle, société industrielle - rôles et fonction de la famille - famille conjugale restreinte (monogamie, polygamie) - famille étendue (communauté familiale) 2- Définition des termes : habitations, habitat, logement - dans les sociétés traditionnelles et préindustrielles - dans les sociétés industrielles : unité d'habitation, groupe d'habitation - deux groupes orientations de recherches : habitation dans la vie sociale, la vie sociale dans l'habitation 3- Les problèmes de l'adaptation de l'habitation et du logement à la famille - limites et insuffisances des études géographiques - nécessité d'une sociologie de l'habitat - définition du besoin de logement de la famille : - critique et insuffisance de la technique du sondage d'opinion publique dans les études d'habitat (abus et règles de cette technique) - nécessité d'une prise en compte des données économiques, géographiques... dans l'étude des besoins - nécessité des études des comportements et des pratiques dans l'espace habité 4- Question et conclusions – problèmes posés - l'architecture et l'urbanisme répondent-ils aux besoins et aspirations des familles, ou ont-ils pour rôle d'imposer une adaptation des familles à l'habitation ? - les sciences humaines ont une place, un rôle fondamental, l'aménagement du cadre de vie et l'organisation de l'espace dans la mesure seulement où la société dispose des moyens et d'une volonté politique d'adapter l'habitation à l'homme et non le contraire. Dans le cas contraire, architecture, urbanisme et sciences humaines sont des instruments au profit des spéculateurs (marché du logement et promoteurs privés).</p>
---	--

Dans les formations d'ingénieurs en génie civil, l'approche est similaire. Le seul enseignement clairement intitulé « urbanisme » consiste en une série de présentations. Ces dernières doivent étoffer la culture générale des étudiants dans différents domaines : planification, transport et déplacement, études démographiques. Le caractère opérationnel de l'enseignement est également affirmé et recherché.

Au final, le cœur des formations des ingénieurs et des architectes demeure principalement technique dans leur approche de l'urbanisme. Les techniques constructives, les techniques de maîtrise des infrastructures ou de projection des ensembles urbains sont ainsi situées au centre des compétences devant être mobilisées pour travailler dans la fabrication (physique) de la ville. Les autres enseignements plus clairement désignés ou identifiés par le vocable « urbanisme » sont rapportés comme des compléments d'information devant aider les futurs professionnels à travailler pour l'aménagement de la ville.

Le contenu de l'enseignement de l'urbanisme dans ces formations se transforme d'une manière très lente.

On observe ainsi un glissement progressif de l'approche technique vers les sciences sociales. Ce glissement est variable selon que l'on se situe dans un département de génie civil à Oran ou à l'école polytechnique d'architecture et d'urbanisme d'Alger. D'une manière générale, comme le montre les programmes ci-dessus, ce glissement du « technique » vers le « sociologique » se fait à la faveur d'une plus grande prise en compte de la dimension urbaine des projets et des programmes, quelle que soit leur nature (logement, TP, Génie civil, aménagement régional...), leur dimension et leur importance.

Ceci se traduit en particulier dans les modules dédiés ou liés à l'urbanisme par des approches moins projectuelles, moins orientées vers la production de projets (urbains) et davantage vers le développement d'outils de diagnostic, d'analyse et de gestion de la démarche de production des formes urbaines.

III.4.2- Former des « planificateurs » pour projeter une image du territoire

Les formations en géographie, sociologie ou démographie sont davantage tournées vers les démarches de planification de la ville et des territoires. Elles présentent par conséquent des enseignements plus clairement affichés et présentés comme des cours d'urbanisme. Pour ces cursus, il n'existe pas un cœur de discipline ou de métier qui tend à recentrer l'approche sur certains aspects ou quelques techniques de l'urbanisme. Les sciences humaines sont, en effet, convoquées dans leur diversité pour aider les étudiants à acquérir des connaissances et des techniques. L'ensemble constitué vise clairement la formation de professionnels capables de proposer des images des territoires urbains ou régionaux selon :

- les critères analytiques et projectuels propres au domaine,
- les attentes et les volontés politiques,
- les demandes sociales ou les expressions d'attentes (informelles) de la société.

Ces formations de géographie, de sociologie ou de démographie sont donc principalement articulées autour de deux types d'enseignement :

- des enseignements d'acquisition d'une connaissance générale sur les villes et surtout les disciplines qui traitent de la ville ;
- des enseignements qui permettent de maîtriser les outils et les procédures de la planification spatiale.

La formation en géographie et sa spécialité « Aménagement des milieux urbains » illustrent ces deux types et cette double finalité. Nous y retrouvons, par exemple, un cours sur « Les villes du Monde Arabe et du Tiers monde » qui propose une vue générale des problèmes que rencontrent les milieux urbains dans les pays du Sud. Durant la même année, les étudiants de cette spécialité suivent un enseignement sur les « techniques d'analyse en milieu urbain ». Il s'agit d'acquérir une maîtrise des différents outils d'analyse iconographique de l'espace.

<p>URB. 32 : Villes du monde arabe et du tiers monde</p> <p>1^{ère} Partie : VILLES DU MONDE ARABE</p> <p>1. DÉFINITIONS GÉNÉRALES DE LA VILLE ARABE</p> <ol style="list-style-type: none"> 11. genèse et formes de croissance 12. caractéristiques fonctionnelles générales 13. Répartition géographique. <p>2. LA POLITIQUE URBAINE DANS LE MONDE ARABE</p> <ol style="list-style-type: none"> 21. Les instruments de planification et d'aménagement 22. La question foncière et la croissance des villes 23. Articulation volontaire de la production urbaine spontanée 24. Les acteurs d'urbanisation dans le monde arabe. <p>3. PATRIMOINE URBAIN DANS LE MONDE ARABE</p> <ol style="list-style-type: none"> 31. La question des médinas 32. Les centres-villes 33. Les vieux tissus urbains. 34. Les actions de préservation des vieux tissus urbains. <p>2^{ème} Partie : VILLES DU TIERS MONDE</p> <p>1. DÉFINITION GÉNÉRALES DE LA VILLE DU TIERS MONDE</p> <ol style="list-style-type: none"> 11. genèse et formes de croissance 12. caractéristiques fonctionnelles générales 13. Répartition géographique. <p>2. LES POLITIQUES URBAINES DANS LE MONDE ARABE</p> <ol style="list-style-type: none"> 21. Moyens de maîtrise et de contrôle de la croissance des villes du tiers monde 22. Croissance volontaire et croissance spontanée 23. Acteurs de croissance et impacts sur l'organisation des organismes urbains 24. Problèmes socio-urbains dans les villes du tiers monde. <p>3. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-SPATIALES DES VILLES DU TIERS MONDE</p> <ol style="list-style-type: none"> 31. En Amérique latine (intérêt particulier aux villes géantes) 32. En Asie notamment celles de l'extrême orient 33. En Afrique. <p>URB. 34. Techniques d'analyse en milieu urbain. VHG : 120 (1h/3h) Coef : 2</p> <p>1^{ère} Partie : CARTOGRAPHIE URBAINE</p> <p>1. CARTOGRAPHIE DE LA CROISSANCE URBAINE</p> <p>2. RÉPARTITION DE LA POPULATION</p> <ol style="list-style-type: none"> 21. Selon un paramètre. 22. Selon deux paramètres. 23. Selon trois paramètres et plus. 	<p>3. CARTOGRAPHIE DU CADRE BÂTI</p> <ol style="list-style-type: none"> 31. Age. 32. Typologie. 33. Hauteur. 34. État. <p>4. CARTOGRAPHIE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES</p> <ol style="list-style-type: none"> 41. Cartographie des activités commerciales et de services. 42. Cartographie des phénomènes industriels. <p>5. CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS ET DES FLUX INTRA-URBAINS.</p> <p>2^{ème} Partie : TOPOGRAPHIE</p> <p>I- Généralités</p> <p>II- Notions sur le levé au théodolite</p> <p>III- Notions sur le nivellement du tracé</p> <p>IV- Notions sur le nivellement de surface</p> <p>3^{ème} Partie : PHOTOS AÉRIENNES ET TÉLÉDÉTECTION.</p> <p>INTRODUCTION</p> <p>Intérêt de la Télédétection spatiale et la photographie aérienne</p> <p>1^{re} Partie : LA TELEDETECTION SPATIALE</p> <p>I- LES DONNEES FONDAMENTALES DE LA TELEDETECTION</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1- Présentation de la notion de Télédétection, son intérêt général, son intérêt pour la géographie et l'Aménagement <p>SYSTEME D'ACQUISITION</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.2- Enregistrement 1.3- Transmission 1.4- Réception 1.5- Restitution des données <p>LES PRE-TRAITEMENTS ET TRAITEMENTS DES DONNEES</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.6- Pré-traitement des données numériques 1.7- Traitement numérique 1.8- Exposé : Le traitement optique <p>II- BASE DE L'INTERPRETATION DES DONNEES NUMERIQUES</p> <ol style="list-style-type: none"> 2.1- Critère d'interprétation et contrôle de terrain 2.2- Exemple concret d'interprétation <p>III- THEMES DE RECHERCHE (Exposés)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les satellites : LANDSAT, SPOT, METEOSAT, NOUA, ect. • Les stations orbitales • Les capteurs : Caméra, radiomètre, radar • Les récepteurs et systèmes de réception • Le traitement optique et radiomètres • Les domaines d'utilisation des données de Télédétection • L'accès aux données de Télédétection et commercialisation
--	--

La formation des sociologues alterne de la même manière des enseignements visant le confortement de la culture générale et l'acquisition de techniques d'analyse et de diagnostic. Remarquons que les enseignements aux techniques d'analyse touchent deux domaines presque systématiquement :

- les techniques de représentation iconographique de l'espace,
- les techniques de collecte d'informations sur les caractéristiques démographiques et sociologiques des populations.

Contenu des enseignements en sociologie

Modules	Nombre d'heures par an	Statut	Contenu général
Troisième année			
Analyse critique des principales théories en sociologie urbaine	60	Annuel	Présentation et analyse critiques des principaux théoriciens de la sociologie urbaine : Ibn Khaldoun, Simmel, Weber, Toennies, Ecole de Chicago, Chombart de Lauwe, Castells, et analyse de la production sociologique maghrébine en études urbaines
Relations villes/campagnes	60	Annuel	Approche historique et géographique des faits d'urbanisation dans le monde, dans le Maghreb et en Algérie
Le phénomène urbain	60	Annuel	La spécificité du phénomène urbain : transformations sociales et culturelles, urbanité, citadinité, etc... Analyse comparative des villes "orientales" et "occidentales", notion sociologiques de base : quartier, sociabilité urbaine.
Economie urbaine	30	Semestriel	Concepts fondamentaux de l'économie urbaine, la ville comme phénomène économique, économie régionale, l'informel dans la ville.
Sémiologie graphique	30	Semestriel	Concepts fondamentaux de la géographie urbaine, initiation aux techniques de traitement graphique des données.
Introduction à la cartographie	30	Semestriel	Initiation aux techniques cartographiques : lecture, compréhension, confection de cartes thématiques.
Méthodologie spécialisée	60	Annuel	Initiation aux méthodes de recherche sociologique en milieu urbain : collecte et traitement des données.
Quatrième année			
Politiques urbaines	30	Semestriel	Présentation et analyse des politiques urbaines, études de cas.
Législation urbaine	30	Semestriel	Evolution de la législation urbanistique algérienne : principes, lois, instruments d'urbanisme
Urbanisme opérationnel	30	Semestriel optionnel	Introduction à l'urbanisme, de l'analyse urbaine au montage de projets.
Anthropologie urbaine	30	Semestriel	Concepts fondamentaux, évolution des problématiques, exercices pratiques d'observation anthropologique
Mémoire de fin d'études	80	Annuel	Préparation du mémoire de fin d'études

Le contenu de ces formations pour « futur planificateur » connaît des changements progressifs. L'apparition d'une concurrence (peu avouée) sur le marché de l'emploi a poussé à revoir certains contenus et surtout à en introduire de nouveaux. A partir du milieu des années 1980, les organismes recruteurs recherchent davantage des opérationnels aptes à travailler à des projets d'une manière efficace. Le profil de planificateur devenait moins demandé. Ces planificateurs étaient moins préparés à la production de projets ou de réalisations bâties. Ils étaient surtout généralistes et n'affichaient pas la maîtrise de certaines techniques ou d'outils précis.

Face à ces changements conjoncturels devenus claires au début des années 1990, les programmes sont transformés. Le programme de géographie est totalement refondé en 1998-1999 pour l'ensemble du pays. Une commission nationale au près du ministère de l'Enseignement supérieure a été chargée de cette réforme. Les programmes de sociologie connaissent également une redéfinition profonde pour mieux intégrer l'urbanisme et les demandes professionnelles contemporaines en la matière.

Désormais, les instituts de géographie forme des « ingénieurs de l'aménagement du territoire ». Ce changement de terminologie est significatif et lourd de sens. Les diplômés de ces formations ne doivent plus produire des observations, des descriptions ou des diagnostics de situations avec leur connaissance et leurs techniques propres. Dorénavant, les étudiants issus de la géographie, voire de la sociologie, devaient être en capacité de concevoir, mener et évaluer toute action sur les territoires en Algérie. Par exemple, la formation de géographe a intégré des enseignements pratiques sur les procédés d'aménagement urbain. Les différents outils et étapes du projet ou du plan urbain sont enseignés et font l'objet d'exercices pratiques poussés (voir exemple du cours « Aménagement des milieux urbains » ci-après).

<p>Cours de 4ème année spécialité Aménagement des milieux urbains URB. 41 Aménagement urbain VHG : 150h (2h/3h) Coef.3</p> <p>Objectif pédagogique : Le contenu de ce module a pour objectif la maîtrise de la sphère théorique et pratique du domaine d'aménagement urbain. Il s'agit de conduire les étudiants vers le débat universel qui s'articule autour de l'organisation des espaces urbains, afin d'acquérir la capacité d'analyse et de conception et de maîtriser les techniques pratiques de l'urbanisation. Pour cela, il est strictement indispensable de programmer ce module en spécialité, après l'acquisition des connaissances de base.</p> <p>1- Partie introductive : Orientation générale : 1.1 Orientations sur la documentation et les instruments de travail 1.2 Orientations générales sur la spécialité d'aménagement urbain 1.3 La problématique de l'aménagement urbain en Algérie. 1.4 L'aménagement urbain et son apport dans le domaine de développement.</p> <p>2 Première partie : Les règles théoriques d'aménagement urbain : 2.1 Les systèmes de centralité et organisation de la structure urbaine. 2.2 Les modèles d'urbanisation et leurs portées théoriques 2.3 Les théories de base de l'organisation des espaces urbains 2.4 l'analyse des systèmes urbains</p> <p>3- Deuxième partie : étude préliminaire d'aménagement urbain : 3.1-Analyse de la capacité du site : <ul style="list-style-type: none"> • Variables physiques • Variables démographiques • Valeurs foncières des terres urbanisables • Critères du choix du site à urbaniser 3.2-Etudes socio-économiques <ul style="list-style-type: none"> • Démographie urbaine • Niveaux socio-économiques • Organisation et structuration de l'espace résidentiel </p>	<p>4 Troisième partie: Analyse et aménagement des espaces de résidences et d'équipements 4.1 Organisation et structuration des espaces résidentiels 4.2 Unités de voisinage 4.3 Unités d'habitat urbaines nouvelles 4.1 Lotissements 4.2 Promotion immobilière 4.3 réseau théorique d'équipements 4.4 Normes de planification d'équipements.</p> <p>5- Quatrième partie : Occupation du sol et définition des besoins : 5.1 Les techniques d'occupation du sol dans le domaine de logement : <ul style="list-style-type: none"> • Logement • Equipements • Activités • Transport • Loisir 5.2-Projection des populations et définition des besoins.</p> <p>6- Cinquième partie : les plans d'aménagement : 6.1 Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisation (PDAU). <ul style="list-style-type: none"> • L'approche méthodologique de l'élaboration du PDAU • Le contenu du PDAU 6.2 Le PDAU instrument de planification et d'aménagement de l'espace 6.3 Le plan d'occupation du sol (POS) <ul style="list-style-type: none"> • Approche méthodologique du POS • Le contenu du POS 7- Sixième partie: Les grandes opérations d'aménagement urbain. 7.1 Les principales interventions dans le tissu urbain : <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation • Restructuration. • Aménagement des quartiers centraux. • Aménagement des sites historiques. • Aménagement des quartiers d'habitat non intégré. 7.2 Les villes nouvelles : <ul style="list-style-type: none"> • l'historique des villes nouvelles. • Le rôle des villes nouvelles dans l'organisation de l'espace et l'harmonisation des fonctions urbaines. • Principes de création et du choix des sites des villes nouvelles. </p>
---	---

Ces changements au sein des formations de géographes ou de sociologues n'ont pas totalement bouleversé les cursus ni les profils des diplômés. Ces derniers sont encore aujourd'hui considérés, en premier lieu, comme des planificateurs. Ils sont recherchés et appréciés pour leur capacité à produire des analyses socio-économiques ou des plans d'évolution sur le long terme. Le processus de transformation sera probablement plus lent que le temps exigé par la réforme d'un programme d'enseignement. Cet enseignement demeure sous la responsabilité des mêmes enseignants et dans le même cadre de formation. Difficile de les changer rapidement et surtout d'introduire de nouvelles visions au sein de disciplines possédant aujourd'hui une histoire propre en Algérie.

Ces changements ont surtout permis un plus grand rapprochement entre les formations et les formateurs touchant à l'urbanisme. L'introduction des sciences sociales en architecture et pour les ingénieurs d'une part, et la recherche de la technicité et de l'opérationnalité chez les géographes ou sociologues d'autre part, ont augmenté la porosité entre cursus, entre spécialités disciplinaires et entre institutions de formation. Les enseignants contribuent à différents cursus, bénéficient d'une plus grande mobilité institutionnelle et pédagogique. Le contenu des enseignements est davantage comparé. Il fait l'objet d'échanges plus réguliers. Ces rapprochements résultent en grande partie du poids croissant et plus direct du contexte même de travail et d'exercice en urbanisme. Confrontées aux mêmes demandes et réalités, les formations tendent à répondre à ces problèmes urbanistiques et de formation d'une manière relativement proche. En d'autres termes, un plus grand lien avec le monde de la pratique effective pousse les formations à se poser les mêmes problèmes mais ne les amènent pas à y proposer les mêmes solutions pédagogiques.

III.4.3- Conclusion

Les programmes et les enseignements existants en Algérie tendent à former deux profils d'urbanistes :

- les *constructeurs* : architectes, ingénieurs génie civil, ingénieurs TP, hydrauliciens ;
- les *planificateurs* : géographes, ingénieurs de l'aménagement, sociologues, économistes...

La formation des « constructeurs » est principalement centrée sur la maîtrise de techniques constructives et d'aménagement physique permettant de contribuer à la fabrication spatiale de la ville. Ces enseignements techniques sont considérés comme les éléments fondamentaux de l'urbanisme. Les cours plus clairement désignés par le vocable « urbanisme » sont plus périphériques et secondaires. Ils visent un complément de culture générale facilitant le passage d'une échelle architecturale à l'échelle urbaine.

La formation des « planificateurs » place au cœur de ses enseignements les différents cours d'urbanisme. Elle articule différentes sciences sociales pour donner aux étudiants des capacités d'analyse et de diagnostic des situations.

Ces profils « pédagogiques » se transforment aujourd'hui pour se rapprocher. L'intégration plus importante des sciences sociales dans un cas et l'introduction des techniques de projection dans l'autre réduisent les différences entre ces deux profils.

Ces formations sont longtemps restées dans une certaine déconnexion vis-à-vis de la réalité de la pratique professionnelle. Les programmes étaient décidés, pour tout le pays, au ministère de l'Enseignement supérieur et reflétaient les attentes des responsables pédagogiques et des dirigeants nationaux. Les enseignants étaient interdits de pratique opérationnelle. Par voie de conséquence, le contenu des enseignements était une construction théorique des leaders politiques et des « pédagogues spécialistes ».

Il en résulte un enseignement qui reproduit très largement les programmes enseignés dans les autres pays, en particulier en France. La similitude des programmes algériens avec les programmes français est particulièrement frappante. Comme dans beaucoup d'autres pays, l'enseignement de l'urbanisme et de l'aménagement n'est pas construit à partir des problèmes que pose un territoire national ou régional. Il est édifié à partir de l'histoire propre de la « discipline aménagement et planification de l'espace » telle que construite à travers le monde, sur la base des pérégrinations des professionnels majeurs et à partir des échanges entre théoriciens et enseignants.

Cette situation fait de l'enseignement en Algérie, un lieu où se construit cette représentation internationaliste ou abstraite de la discipline. C'est là où se fait l'ancrage international, du moins une représentation de la discipline, de la pratique... dans son lien à l'étranger. Dans le cas algérien, les inspirations sont très fortement françaises ; l'international est plutôt francophone.

Au final, les formations qui mènent aux pratiques d'urbanisme deviennent à la fois :

- des lieux conservateurs des idées et des références, reproduisant les cadres idéologiques et politiques nationaux passés, présentant des évolutions très lentes ;
- des lieux de connexion au monde international de l'urbanisme et de l'aménagement (des lieux où se construit cette représentation internationaliste du métier).

Les formations d'architecte, d'ingénieur, de géographe ou sociologue ont permis, pendant leur première décennie d'existence, de constituer un effectif de professionnels susceptibles de contribuer à l'émergence et à la structuration d'un milieu algérien de l'urbanisme et de l'aménagement. Ces formations n'ont pas porté, seules, la constitution de ce milieu. Elles ont aidé l'apparition de sous-ensembles de professionnels engagés dans la pratique urbanistique. Les diplômés d'architecture s'identifiaient et se reconnaissaient. Ils se représentaient des enjeux et des concurrences communes. Les ingénieurs affirmaient leur appartenance à un monde professionnel unique. Les géographes aménageurs diplômés au sein des mêmes instituts formaient également des réseaux plus ou moins lâches. En revanche, les liens entre ces sous-groupes sont longtemps demeurés relativement faibles. En tous cas, les formations n'ont pas contribué à les créer et donc à constituer un milieu large d'opérationnels de l'urbanisme. Bien au contraire, les cursus universitaires fondent ces sous-groupes et leurs limites. Elles instituent leurs découpages et différences. Par conséquent, en matière d'urbanisme, les architectes, les ingénieurs, les géographes-aménageurs... ne partageaient pas les mêmes objets et les mêmes références au sortir de leur formation.

Jusqu'au milieu des années 1980, les prémices du milieu urbanistique local tenaient d'abord aux liens construits au sein d'un même monde disciplinaire. Elles étaient également créées par les liens qui se constituaient entre les nouveaux professionnels fraîchement diplômés dans les différents instituts nationaux. En nombres réduits, ils s'identifiaient les uns les autres, parfois dès les dernières années de formation. Au milieu des années 1980, les instituts, les facultés et

les écoles accueillent un effectif d'étudiants qui dépasse leurs capacités d'accueil théoriques. Ils forment un nombre plus important d'opérationnels (voir premier chapitre de cette partie). Le cercle des professionnels susceptibles de travailler dans le champ urbanistique s'élargit amplement pour compter plusieurs dizaines de milliers de cadres et de techniciens. La proximité sociale, l'interconnaissance lors des formations et les cohabitations ne suffisent pas à maintenir ces prémices de structuration du milieu urbanistique. Les organismes d'exercice (bureau d'études, agences publiques...) jouent dès lors un rôle particulier dans cette structuration du milieu.

IV- Lieux et natures des pratiques le confortement du milieu ?

Notre premier survol des organismes d'études et d'intervention en urbanisme met en évidence cinq types de lieux où l'activité urbanistique paraît régulière :

- l'agence publique de l'Etat ;
- le bureau d'études public national historique ;
- le bureau d'étude public régional ;
- le bureau d'engineering ;
- les bureaux d'études privés.

Cette typologie privilégie les structures d'études et de conception. Elle prend en compte les agences d'intervention mais écarte les services des collectivités locales et les entreprises du BTP. Ces deux derniers constituent des opérateurs majeurs de l'urbanisme en Algérie, aujourd'hui encore. Nous ne pouvons les traiter dans les limites de ce travail.

Cette première typologie des organismes d'urbanisme correspond en fait à une évolution des pratiques urbanistiques et des profils d'urbanistes. En effet, nous retrouvons au sein de ces organismes les deux principaux profils décrits plus haut :

- les urbanistes constructeurs,
- les urbanistes planificateurs.

Nous retrouvons surtout une évolution du paysage des urbanistes algériens.

IV.1- Le bureau d'étude national historique et l'agence nationale centrale : produire des programmes de logements et des plans pour l'Etat

Ces deux profils sont structurant des organismes d'exercice durant les deux premières décennies de l'indépendance. Nous retrouvons ainsi des organismes de planification, d'une part (CNERU, ANAT...), et des organismes de réalisation des villes, des aménagements et des infrastructures urbains, d'autre part (tous les bureaux d'études et surtout tous les entreprises de construction).

La CADAT (Caisse Algérienne de Développement et d'Aménagement du Territoire) créée durant les dernières années de la colonisation est reconduite par les responsables algériens. Elle joue dans un premier temps un rôle secondaire et effacé. En 1967, deux nouvelles structures publiques d'études sont créées : l'ETAU et l'ECOTEC. Elles ont, avec la CADAT, le monopole des études urbaines.

Le premier organisme qui marque de son empreinte le paysage de l'urbanisme dans l'Algérie indépendante, est le Comité permanent d'études, de développement, d'aménagement et d'organisation de l'agglomération d'Alger (COMEDOR). Cette institution a été créée par la présidence de la république en 1969 et maintenue sous son contrôle toute la durée de son existence. Le COMEDOR était chargé de concevoir les plans d'urbanisme d'Alger. Accueillant nombre d'experts étrangers, cet organisme a permis aux jeunes professionnels algériens d'y faire leurs premières armes. Ils y exercent en collaboration étroite avec les praticiens étrangers de différentes nationalités et cultures urbanistiques : Italiens, Français, Polonais, etc. De cette expérience particulière ont émergé des professionnels algériens qui ont à leur tour marqué les débats urbanistiques algériens :

- Rachid Sidi Boumediene, universitaire dont les publications ont connu une large diffusion et qui a dirigé différents organismes de planification algérien (Urbanis, agence d'urbanisme d'Alger, etc.)
- Djaffar Lesbet, universitaire reconnu pour ses publications et contributions sur l'habitat informel et la casbah d'Alger.
- Tewfik Guerroudj, architecte-urbaniste reconnu, directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme au ministère de l'Habitat, auteur de plusieurs articles majeurs dans le milieu algérien.

Les propositions du COMEDOR pour Alger ont également marqué les productions urbanistiques ultérieures des agences urbaines dans toute l'Algérie. Largement inspirés de l'urbanisme dit moderne, les plans d'urbanisme d'Alger étaient centrés sur la maîtrise des croissances urbaines par deux moyens :

- création d'ensembles d'habitat d'une manière volontariste pour accueillir les nouveaux migrants,
- création des infrastructures de transport routier pour canaliser les déplacements intraurbains ainsi induits.

Les plans d'urbanisme des autres villes algériennes ont également focalisés sur ces deux points majeurs. Les travaux du COMEDOR n'ont pas institué ce modèle et n'en sont pas les créateurs. Ils ont davantage mis forme dans un document algérien ces préceptes connus et mis en œuvre dans d'autres pays. Ils ont aidé à les diffuser et surtout à rendre son application en Algérie plus plausible, voire plus légitime localement.

Si le COMEDOR a été un lieu d'apprentissage pour les premiers urbanistes algériens diplômés après l'indépendance, il a été un organisme de dimension relativement modeste et accueillant quelques dizaines de techniciens durant toute son existence. D'autres organismes sont en réalité les employeurs et les utilisateurs en masse des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement.

Les administrations centrales et les collectivités locales ont été des lieux d'exercice régulier et constant pour les urbanistes et aménageurs algériens. Toutefois, ils ont été plus souvent commanditaires de travaux plus que « producteurs d'urbanisme ». Pour réaliser des travaux urbanistiques, l'Etat algérien a créé des bureaux d'études de dimension nationale. Ils étaient chargés de réaliser pour les différentes administrations et collectivités les études d'urbanisme nécessaires.

Pendant les années 1970 et le début de la décennie 1980, deux bureaux d'études publics jouent ce rôle de principal producteur d'études urbaines en Algérie :

- le CNERU (ex-CADAT),
- l'ANAT.

IV.1.1- CNERU

Le Centre National d'Etudes et de Réalisations en Urbanisme a été créé en 1980 décret n° 80-275 du 22 Novembre 1980. Il résulte de la transformation de la CADAT chargée jusqu'à cette date de l'élaboration d'une majorité des plans d'urbanisme et d'aménagement en Algérie.

Aujourd'hui, le CNERU est chargé, pour le compte du ministère de l'habitat et de l'Urbanisme, d'élaborer les normes techniques pour la mise en œuvre des orientations, choix de programmes nationaux en matière d'urbanisme. Il mène toutes les actions permettant l'organisation et la maîtrise planifiée du développement des agglomérations urbaines et rurales ainsi que l'amélioration continue des conditions de vie des citoyens dans les villes et les centres ruraux. Il réalise des études relatives aux zones nouvelles d'habitat, aux zones urbaines nouvelles à fonction spécifique, aux zones à restructurer ou à rénover, et aux zones spécifiques telles que zones industrielles, zones d'expansion touristique, ...

Il assure, en liaison avec les services concernés, et notamment les services locaux, et sous l'autorité du ministère de l'habitat et de l'urbanisme, le suivi et le contrôle de l'exécution des plans dressés pour le développement des agglomérations et des zones d'aménagement spécifique. Il apporte, dans le cadre de ses attributions, son concours technique aux collectivités locales.

Le CNERU est aussi chargé de:

- 1- réunir toute documentation relative à l'évolution des techniques et procédés d'études urbaines ;
- 2- élaborer et proposer, dans le cadre des orientations et choix nationaux, les normes techniques et réglementaires applicables, en liaison en matière d'urbanisme, en liaison avec les institutions nationales concernées ;
- 3- proposer toute recherche, étude ou analyse susceptible d'améliorer les actions dans le domaine de l'urbanisme.

Depuis le 20 décembre 1990, le CNERU est un bureau d'études national érigé en entreprise publique économique et relève du holding public « Bâtiment et matériaux de construction ». Il est doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Plus de 600 personnes travaillent aujourd'hui au sein du CNERU.

Ses services et ses travaux	
a- Etudes d'urbanisme :	c- Etudes d'exécution de réseaux
- Aires de planification	- Voiries
- Villes nouvelles	- AEP
- PDAU	- Assainissement et ouvrages d'art
- POS	
- Restructuration	d- Autres missions :
b- Etudes de conception de réseaux :	- Levés topographiques
- Voiries	- Suivi de travaux
- Alimentation en eau potable	- Missions de conseil
- Assainissement	- Promotions foncières et immobilières
	- Réalisation de maquettes
	Travaux de sérigraphie

IV.1.2- ANAT

L'Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire a été créée en 1980 décret n° 80-275 du 22 Novembre 1980 (pour une analyse historique et sociologique voir thèse Jean-Yves Toussaint).

L'ANAT est chargée, pour le compte du ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire:

- 1- d'élaborer les instruments nécessaires à la concrétisation des choix de la politique d'aménagement du territoire ;
- 2- de développer les études et travaux techniques et économiques d'aménagement, de structuration et d'occupation de l'espace au niveau central comme à celui des différentes régions et zones économiques homogènes du pays.

A ce titre, l'ANAT est chargée de la préparation des instruments de choix à court, moyen et long termes de localisation des activités, d'utilisation rationnelle des ressources et d'assainissement et de protection de l'environnement. Elle est chargée notamment de procéder à la collecte et à la mise à jour de l'information nécessaire à la détermination des schémas actuels d'occupation des sols et d'utilisation des ressources hydrauliques et à l'élaboration d'avant-projets de schéma directeur d'aménagement du territoire à long terme.

A ce titre, l'ANAT coordonne les travaux des organismes concernés par la classification des sols et prépare les éléments nécessaires à la délimitation:

- des zones susceptibles de recevoir des installations urbaines et/ou industrielles ;
- des zones de développement rural et de mise en valeur notamment agricole ;
- des zones à préserver.

L'ANAT est également chargée d'établir les variantes de développement de l'armature urbaine, intégrant de manière optimale la croissance des agglomérations existantes et la création de nouvelles villes. Elle peut se voir confiée une mission, dans le cadre de la mise en œuvre de plans régionaux de développement ou d'actions de développement intégré de zones particulières, pour assurer des tâches d'encadrement, de planification ou de gestion d'actions, projets et programme de développement des régions. A ce titre, elle peut concevoir et organiser la réalisation de grands aménagements intégrés.

L'ANAT est dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

IV.2- Le bureau d'étude public régional : un élément de la transition

Au milieu des années 1980, le processus de décentralisation et d'autonomisation des entreprises publiques aboutit à la création de structures locales d'études et de réalisation. Dans le champ de l'urbanisme, les collectivités locales mettent à profit ces nouvelles marges de manoeuvre pour créer leurs propres bureaux d'études. Les wilayas et certaines communes (majeures) fondent ainsi leurs agences urbaines. Ces dernières constituent une transformation notable tout en s'inscrivant dans la continuité des approches nationales antérieures :

- leurs dimensions, compétences et personnels sont adaptés à l'échelle régionale. Elles ne fonctionnent plus suivant la mécanique de travail propre aux organismes nationaux ;

- leurs productions demeurent très fortement centrées autour de l'élaboration de plans d'urbanisme.

Parallèlement, des entreprises de construction et de travaux publics communales et wilayales à l'image des sociétés nationales voient le jour. Elles accueillent plus particulièrement les profils de constructeurs et sont chargées de la production du cadre bâti.

Dès 1988-89, ces structures deviennent des espaces de production refuges pour nombre de professionnels. Les structures nationales connaissent alors une réduction drastique de leur personnel. En 1992, la moitié des bureaux d'études publics et nationaux est menacée de mise en faillite et de disparition. Quelques bureaux d'études publics locaux se recentrent sur leurs territoires et les demandes locales. Ils parviennent ainsi à maintenir un niveau d'activité minimal. Cette activité est alors toujours focalisée sur :

- la production des plans d'urbanisme ou d'aménagement régionaux ;
- la production d'études techniques pour la réalisation de programme de logement ou d'infrastructure.

C'est ce qu'illustre l'exemple du bureau d'études de Mila.

IV.2.1- L'exemple du Bureau d'études de Mila

Ce bureau d'étude a été créé au milieu des années 1980. Il apporté un support technique à la wilaya dans l'étude des aménagements routiers et des grandes infrastructures régionales. Il réalisait également des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage notamment en matière de planification régionale. Au début des années 1990, la crise des financements publics en matière d'infrastructure amène ce bureau d'études à recentrer son activité autour de la production de plans d'urbanisme. Il étend sa zone de prospection au-delà de la wilaya mais joue sur son ancrage régional et local pour obtenir des marchés d'études urbaines. Le bureau d'étude est également réorganisé de manière à accompagner ce changement.

Organigramme d'organisation

Président Directeur Général (P.D.G)		
Contrat	Services communs Informatique	Directeur de l'Admin. & Finances
Département Bâtiment	Département Urbanisme	Département VRD
	Atelier Structure Atelier C.E.S Atelier V.R.D Service Metre Service Marche Atelier Topoghaphie Atelier Maquette / Imprimerie	

Il recrute à cette occasion des architectes et étoffe d'une manière notable son département d'urbanisme (voir ci-après les profils présents dans les différents départements). Il compte

ainsi 97 cadres, techniciens et agents administratifs, dont la majorité travaille dans le domaine de l'urbanisme.

Département Bâtiment	Diplôme	Expérience
M. B M E	Architecte	10 ANS
M. D C	Architecte	13 ANS
M. S F	Architecte	10 ANS
Melle Z A	Architecte	06 ANS
M. L B	Ts en arch.	22 ANS
M. L A	Ts en arch.	21 ANS
M. A S	Ts en arch.	15 ANS
Mme L S	Secrétaire	22 ANS
Mme B D	Secrétaire	12 ANS
Mme B S	Secrétaire	10 ANS
M. C B	Ts en arch.	23 ANS
Département urbanisme	Diplôme	Expérience
Mme M S	Architecte	09 ANS
M. B C	Architecte	10 ANS
Melle B S	Architecte	09 ANS
M. H F-E	Architecte	09 ANS
M. D A	Architecte	04 ANS
Melle B L	Architecte	04 ANS
Melle B F	Architecte	04 ANS
Melle B B	Architecte	04 ANS
M. K M H	Architecte	08 ANS
M. A M	Architecte	06 ANS
M. B F	Ing. Amenag. Urb	10 ANS
Mme B G	Ing. Amenag. Urb	08 ANS
M. B A.H	Ts en urb	07 ANS
M. B R	Ts en urb	07 ANS
Département VRD	Diplôme	Expérience
M. B A	ING EN HYDR	10 ANS
M. K M T	T S EN HYDR.	14 ANS
M. M Z	TECHN EN VRD	14 ANS
M. B A	T. S EN VRD	

Le bureau d'étude de la wilaya de Mila se transforme ainsi en une succursale de production de plans d'urbanisme divers en grande quantité. Aux yeux des responsables de cette structure, la rentabilité de cette activité n'est possible qu'à condition de l'insérer dans un processus de production à la chaîne. Le process est le même reproduit ce qui tend à réduire notablement la

portée de ces productions et surtout leur qualité. A liste des travaux réalisés en moins d'une dizaine d'années par une équipe d'une trentaine de personnes est en effet impressionnante.

IV.2.1.a- Etudes, projets et réalisations en urbanisme

1. PDAU et POS

WILAYA DE ANNABA	P.O.S	P.O.S Z 7 J El-Eulma Sur 26,50 Ha
P.O.S	P.O.S Ouled-Ali Sur 45 Ha	P.O.S Z H 14 B A Beida - Bordj Sur 15 Ha
P.O.S Zaafrania Sur 142 Ha	Approuve	P.O.S Z 14 A Ain Abassa Sur 10 Ha
P.O.S Ain-El-Berda Sur 13 Ha	P.O.S Ouled-Adjoul Comm De Beni Belaid Sur 40 Ha	P.O.S Z 3 I A Ain-Azel Sur 22 Ha
P.O.S Sidi-Ammar Sur 45 Ha	P.O.S Laraba Commune D'el-Ancer Sur 34 Ha	P.O.S El - Ouricia N° 02 Sur 30 Ha
A.A.D.L	P.O.S N° 01 De L'a.S De Tleta Com De Taher Sur 21,10 Ha	P.O.S Bazer Sakhra N° 01 Sur 7,20 Ha
P.O.S Sidi-Aissa Sur 75 Ha		P.O.S Beida Bordj Sur 6.50 Ha
P.O.S Boukhadra Sur 73,50 Ha		P.O.S Djemila Sur 12.50 Ha
P.O.S Bouni Ii Sur 50 Ha		P.O.S Hamma Sur 30 Ha
		P.O.S Belaa Sur 30 Ha
WILAYA DE BATNA	WILAYA DE MILA	P.O.S Serdj El-Ghoul Sur 30 Ha
P.D. A. U	P. D. A . U	P.O.S Babour Sur 45 Ha
P.D.A.U Rahbat Approuve	P.D.A.U Zeghaia	P.O.S Tella Aifassen Sur 25 Ha
	P.D.A.U Ferdjioua	P.O.S Tella Sur 20 Ha
WILAYA DE B.B.ARRIRIDJ	P.D.A.U Ahmed-Rachedi	P.O.S Bouassam Sur 09 Ha
P. D. A. U	P.D.A.U Hamala	P.O.S Ait Niri Sur 25 Ha
P.D.A.U Du Groupement Du : Tixter, Khellil, Ain Taghrout Et Bir Kasad-Ali	P.D.A.U Sidi-Khelifa Et Aintinn	
P.D.A.U Du Groupement D'el-Mhir & Mansourah	P.D.A.U Ouled-Khelouf	
P. O . S	P.D.A.U Mila	
P.O.S El-Mansoura Sur 20 Ha	P. O . S	
P.O.S Khelil Sur 12,05 Ha	P.O.S Mila Sur 75 Ha	
P.O.S Tixter Sur 8,01 Ha	P.o.s sect. Urbanise de ferdjioua sur 100	
P.O.S Taghrout Sur 7,26 Ha	P.o.s sect. Urban. De ahmed-rachedi sur 116 ha	
	P.O.S Rouached Sur 30 Ha	WILAYA DE SKIKDA
WILAYA DE CONSTANTINE	P.O.S Ahmed Rachedi Sur 31 Ha	P. D. A . U
P.O.S	P.O.S Ferdjioua Sur 54,08 Ha	p.d.a.u es-sebt (approuve)
P.O.S Massinnissa A El-Khroub Sur 234 Ha	P.O.S Oued Endja N° 02 Sur 30 Ha	p.d.a.u ain-zouit (approuve)
P.O.S Ibn-Ziad Sur 75 Ha	P.O.S Mila (Route A + Partie Zhun) Sur 45 Ha	P. O . S
Extension POS Massinnissa Khroub Sur 90 Ha	P.O.S Ahmed Rachedi Sur 20 Ha	P.O.S Boulkeroua Sur 150 Ha
P.O.S Zighoud-Youcef Sur 52 Ha	P.O.S Bouhatem Sur 10 Ha	P.O.S Bouabaz Sur 75 Ha
P.O.S Kser-Kellal Sur 62 Ha	P.O.S El-Kherba Sur 10 Ha	P.O.S El-Marsa Sur 65 Ha
P.O.S Cite Daksi Sur 56 Ha	P.O.S El-Kherba Sur 37 Ha	P.O.S Ammar-Chetaibi Sur 45 Ha
P.O.S Benbadis Sur 21 Ha	P.O.S Mila N°06 Sur 30 Ha	P.O.S Quartier Napolitain Sur 05 Ha
P.O.S El-Ghirane Sur 108 Ha	P.O.S El-Ayadi Barbes Sur 17.48 Ha	P.o.s les platanes sur
P.O.S Khroub (Mouzina) Sur 90 Ha		P.O.S Cite Khazouz Tahar Dur 5,50 Ha
P.O.S Far-Ellah Sur 18 Ha	WILAYA DE SETIF	P.O.S Djendel Sur 28 Ha
P.O.S Boudjriou Sur 48 Ha	P.O.S	P.O.S Benazouz
	P.O.S El-Ouricia Sur 34 Ha	P.O.S Es-Sebt Sur 30 Ha
WILAYA DE GUELMA	P.O.S Bir-El Arch Sur 15 Ha	
P. O . S	P.O.S El-Eulma Sur 40 Ha	WILAYA DE SOUK-AHRAS
P.O.S N°02 Fedjoug Sur 25 Ha	P.O.S El-Eulma Sur 20 Ha	P. D. A. U
	P.O.S Ain-Arnet Sur 15 Ha	P.D.A.U Sedrata Approuve
WILAYA DE JIJEL		P.D.A.U Ouled-Driss Approuve
		P.D.A.U Ouled-Moumen Approuve
		P. O . S

P.O.S Sedrata Sur 38,44 Ha
 P.O.S Ouled Driss Sur 23 Ha
 P.O.S M'daourouche Sur 35,55 Ha
 P.O.S Ouled-Moumen Sur 10,83 Ha
 P.O.S M'daourouche Sur 44,00 Ha
 ..

P.O.S M'daourouche N°04 Sur 35,44 Ha
 P.O.S Ain Hdjer Sur 25,00 Ha
 WILAYA DE TEBESSA
 P.O.S
 P.O.S A Bir El-Ater Sur 93 Ha
 Approuve

P.O.S l'houdjbat sur Ha
 WILAYA DE TAMANRASET
 P.O.S
 P.O.S A Ain Salah Sur
 P.O.S A K'sar Larab Sur

2. LOTISSEMENTS

WILAYA DE ANNABA

Lotissement 1117 lots sidi - Ammar (.a.d.l)
 Lotissement Zaafrania sur 16 ha 5(a.d.l)

WILAYA DE CONSTANTINE

Lotissement 1500 lots P.O.S Sidi - Ammar (A.A.D.L)
 P.O.S Ibn-Ziad sur 75 ha
 Etude de la Z.A.C ville nouvelle de Ain-El-Bey sur 118 ha
 Etude d'aménagement de l'extension de la ZHUN de Boussof 200 logts
 Etude de restructuration & densification de la ZHUN de Bekira
 Etude d'aménagement 3000 logts Massinissa

WILAYA DE JIJEL

Aménagement du boulevard D'el-Milia
 Lotissement Setara
 Lotissement El Ancer
 Lotissement depot de gaz
 Lotissement djemaa Beni Hbib
 Lotissement Belghimouz
 Lotissement Kherchachen
 Lotissement Bouthloudj

WILAYA DE MILA

Lotissement Z.H.U.N Mila 400 lots
 Lotissement Benmaamar Mila 286 lots
 Lotissement social Mila 110 lots
 Lotissement social Tadjenanet 274 lots

Lotissement Z.H.U.N Ferdjioua 505 lots
 Lotissement Bouhatem 165 lots
 Lotissement Ch-Laid local 616 lots
 Lotissement Zeghaia 216 lots
 Lotissement Oued-Endja 316 lots
 Lotissement Ain-Melouk 286 lots
 Lotissement Maghlaoui 385 lots Ch-Laid

WILAYA DE SKIKDA

R.H.P
 Site Boulkeroua
 Site Bouabaz
 Site briqueterie
 Aménagement du boulevard f/Saker sur 2,2 ha

IV.3- Les bureaux d'engineering et les bureaux d'études privés : réseaux de l'urbanisme et concurrence.

Dès 1990, la crise politique et économique conduit à réduire d'une manière rapide et drastique les investissements publics, en particulier pour équiper les villes et les étendre. Les bureaux d'études d'ingénieur, d'architecture et d'urbanisme n'ont plus d'aménagement à étudier, puisque ces aménagements ne sont plus envisagés. En réalité, la situation du début des années 1990 rend plus visible une diminution des investissements et de leur planification qui s'est amorcée dès 1983. En 2000, les villes algériennes vivent encore sur les décisions urbaines et des choix économiques effectués au milieu des années 1970.

Ainsi, l'exercice de planification et ses spécialistes perdent une grande partie de leur signification :

- il n'y avait plus de programmes et de projets publics à planifier ou dont il fallait assurer la planification,

- la critique des procédures de planification et de leur lourdeur administrative entraîne une disqualification de ses spécialistes.

Par voie de conséquence, les spécialistes des études techniques opérationnelles gagnent une position prédominante dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement. Ils sont davantage recherchés. Toutefois, la planification demeure une pratique et un marché convoités, notamment à cause des réinvestissements successifs, bien que faibles de l'Etat. Ces réinvestissements prennent deux formes :

- des commandes directes et des soutiens financiers de l'Etat pour commander des études urbaines aux bureaux d'études. Ces commandes sont passées par l'intermédiaire des organismes publics tels que les agences d'aménagement, les OPGI ou encore les entreprises publiques ;
- la réforme des lois et des outils d'urbanisme en 1990-92. Cette réforme oblige toutes les collectivités locales à se munir ou à reconstituer l'ensemble de leurs plans d'urbanisme. La réalisation de ces études et les marchés qu'elles entrouvrent à partir de 1994, constituent une bouffée d'air frais pour tous les bureaux d'études publics ou privés qui commençaient à connaître une asphyxie financière.

Les organismes spécialisés en planification y trouvent l'opportunité de redresser en partie leur situation et un levier pour entamer une diversification de leur activité en direction de l'étude technique opérationnelle. Ce sont les bureaux d'études techniques où prédomine le profil de « constructeur » qui mettent le plus à profit ces opportunités. Usant de leur prédominance et légitimité grandissante dans le milieu, exploitant la relative disqualification des « planificateurs », ils investissent plus systématiquement les études et la pratique de planification.

De cette manière, les profils de planificateur et de constructeur se trouvent confondus dans les mêmes structures aujourd'hui. Plus exactement, ces profils perdent de leur pertinence et correspondent de moins en moins à la réalité actuelle. Nous assistons par conséquent à plusieurs processus parallèles :

- De nouvelles structures ont été créées par le secteur privé ou par une partie du secteur public dynamique : bureaux d'études polyvalents et surtout multidisciplinaires associant architectes, ingénieurs, vrdistes, aménagistes, agronomes, géologues, démographes et sociologues de la ville.
- De petits bureaux d'études privés ont été créés ou maintenus en grand nombre grâce à la manne qu'a constitué l'élaboration des nouveaux plans d'urbanisme. Il s'agit de petites structures de 2 à 5 personnes qui composent l'essentiel du maillage du secteur privé de l'étude en Algérie (peu de bureaux d'études atteignent les 60-70 personnes). Ces agences d'architectes et/ou d'ingénieurs ont ainsi combiné leur activité d'étude technique avec l'élaboration de PDAU et de POS. Ces derniers représentent selon les périodes - et parfois les bureaux d'études - entre 20 et 60 % de leur activité. Les petites structures d'études privées n'ont pas contribué à croiser les pratiques en internes uniquement. Pour pallier leur faible surface financière et de compétence, elles s'associent avec d'autres organismes techniques spécialisés. Elles ont également développé une sous-traitance importante avec les géomètres, les géologues, les hydrauliciens, les démographes, les sociologues, etc.
- Les bureaux d'études spécialisés dans la fabrication de plans et de schémas de ville se sont, de fait, affaiblis. Certains se sont tournés vers les services et la gestion de zones

d'activités. Par exemple, le CNERU, organisme historique d'études urbaines en Algérie, se diversifie, se filialise et s'oriente vers le domaine de l'intervention directe dans le champ de l'aménagement physique et de la gestion. Le 19 mai 1999, le CNERU prend une participation dans la SPA spécialisée dans la promotion foncière et immobilière (construction et vente de logements, locaux et bureaux et aménagement de terrains), dénommée Société de promotion immobilière du vingt et unième siècle, par abréviation Promotion 21 (prise de participation à hauteur de 40 % du capital). Le CNERU a également institué des filiales de gestion de zones industrielles. Il a par exemple transformé son bureau de représentation local dans la zone industrielle de Rouiba-Reghaia (plus grande zone industrielle en Algérie) en Société de gestion et de promotion de la zone de Rouiba. Ses activités : entretien du cadre physique, création de centres d'affaires, appui logistique à la création d'activités industrielles.

- Les bureaux d'études techniques et les bureaux d'engineering qui étaient spécialisés en Algérie dans la réalisation des grandes infrastructures urbaines, régionales, hydrauliques, industrielles, ont progressivement glissé une partie de leur activité vers la planification urbaine. Les raisons à cela sont nombreuses :
 1. réduction drastique des programmes de grandes infrastructures et de grandes réalisations dont avaient la charge ces BET. La production de plans d'urbanisme est devenue un marché d'appoint intéressant, surtout depuis sa relance par la transformation des outils en 1992.
 2. Ces BET ont tous gagné une autonomie financière et administrative vis-à-vis de leurs entreprises publiques mères et vis-à-vis de des ministères de tutelle. D'où une facilité dans la décision stratégique. La production de plans d'urbanisme devient une niche de marché. Elle permet de mobiliser des compétences différentes présentes dans l'entreprise.
 3. Ajouter à ces changements, la volonté accrue de construire des coopérations et des collaborations avec des bureaux d'études étrangers opérant en Algérie (voir ex. BRC).

Cette réintégration de la présence étrangère peut paraître paradoxale. En effet, durant les années 1980, l'objectif était une totale algérianisation des cadres au sein des structures d'études. Il s'agissait d'une algérianisation également de la production même, c'est-à-dire des études, des expertises et des dossiers. Dans certains cas, l'utilisation de l'arabe dans la production des documents commençait à apparaître²⁸⁸. Quelques années après cette « nationalisation » de l'étude et de l'expertise urbaine, voilà que les agences et les structures étatiques ou publiques amorcent un processus inverse en réintégrant au sein de leur travail des collaborations d'intervenants français, belges ou britanniques. Cette réintégration tient à plusieurs raisons :

- une partie des études d'urbanisme est aujourd'hui financée par les organismes internationaux dans le cadre de coopérations bilatérales ou multilatérales,
- la présence d'une expertise étrangère est appréciée par les commanditaires algériens ou étrangers, y compris pour les programmes nationaux,
- ces collaborations régulières constituent aussi, pour certains, une manière de tisser des réseaux et ainsi d'identifier et de capter des opportunités de marché,
- la présence de ces intervenants étrangers participe à l'image de marque même des bureaux d'études qui les affichent.

²⁸⁸ L'utilisation de la langue française comme langue de travail usuel est encore généralisée.

Tous ces changements intervenus en moins d'une dizaine d'années contribuent à estomper les deux profils traditionnels de l'urbaniste. Au sein des organismes engagés dans des stratégies de diversification, les professionnels ne peuvent s'astreindre durablement à certaines productions. Ils sont au contact d'autres pratiques et d'autres praticiens. Ils sont invités à s'adapter aux nouvelles missions que procurent les nouveaux marchés et les nouvelles commandes. Les architectes passent de la production de grands projets urbains à la définition de PDAU et de POS. Les ingénieurs aménagistes glissent de l'élaboration de plans généraux à la fabrication de projets d'intervention et d'aménagement opérationnels. Il en va souvent de la survie de l'organisme d'étude et de la pérennité du poste de travail du professionnel.

Ces changements, encore une fois, s'insinuent d'une manière progressive dans l'organisation du travail et dans ses références. Ils ne les bouleversent pas.

IV.4- Conclusion

Les organismes d'exercice de l'urbanisme en Algérie étaient, dans un premier temps, un espace de consolidation de la première structuration du milieu telle que proposée par les formations : d'une part, les planificateurs, d'autre part, les constructeurs. Au-delà, ils favorisaient la constitution d'un espace commun et des liens entre urbanistes par leur unicité même. Jusqu'au milieu des années 1980, quelques grands bureaux d'études publics nationaux monopolisaient la quasi-totalité des études urbaines. Les professionnels y évoluaient, s'y croisaient et y confrontaient leurs idées. Les commanditaires et les procédures étaient en nombre réduit, ce qui contribuait à l'unicité de cet espace commun de la pratique urbaine. Ainsi, les organismes d'études urbaines étaient, jusqu'à cette période, des outils pour constituer ce milieu comme souhaité par l'Etat algérien, dans la continuité des prémices de structuration insufflée par les formations universitaires.

Au milieu des années 1980, l'emprise de l'Etat se fait moindre, le cadre politique et idéologique (de la modernisation suivant certains modèles) s'affaiblit. Les formations d'architectes, d'ingénieurs, de sociologues ou de géographes produisent des diplômés en nombre important sans les constituer en pré-milieu. Ces techniciens et spécialistes ne sont plus engagés dans des circuits de travail et des routines de pratique tels que définis par les politiques et inculqués dans les cursus.

Les organismes d'études se trouvent au premier front pour observer et subir les conséquences de cet étiolement de l'espace commun de référence. En effet, sa traduction économique est très rapidement tangible pour ces organismes : réduction des investissements financiers de l'Etat et diminution de l'intérêt des pouvoirs publics pour ce domaine. La source financière qui maintenait en fonctionnement ces circuits, routines et cadres se tarit rapidement. Faute d'essence, la machine se grippe.

Dans cette situation, les formations de praticiens de l'urbanisme reconduisent le fonctionnement antérieur : elles continuent à produire des diplômés sur la base des programmes définis au milieu des années 1970, elles répondent à une demande sociale telle que définie par l'Etat durant la même période. Elles amorcent des changements lents et s'ouvrent très progressivement à la réalité du monde de la pratique effective. Elles deviennent un lieu de conservation et de conservatisme.

Face à cette situation, les organismes d'études en urbanisme se transforment rapidement. Ils se diversifient. Ils tentent d'investir de nouveaux marchés et de mettre à profit les rares réinvestissements publics dans le champ de l'urbanisme. Ils deviennent ainsi le moteur de l'organisation ou de la réorganisation du milieu des urbanistes algériens. Ces organismes d'études paraissent « faire » une partie du milieu en entraînant :

- la constitution de liens entre professionnels et sous-groupes professionnels,
- la transformation des profils et l'abandon du découpage « planificateur/constructeur »,
- une confrontation plus directe dans la définition des objets par ces différents milieux disciplinaires, et par le dépassement des découpages institués au sein des formations ;
- l'introduction de nouveaux fonctionnements du milieu ou des rapports entre professionnels (marchés, concurrence, alliance sur la base de compétences ou d'alliance économique...);
- des modifications progressives des références professionnelles.

V- Les organisations professionnelles : pour ou contre la structuration des urbanistes ?

Si tel est le rôle des organismes d'études, quelle est alors la fonction des organisations professionnelles dans la structuration du milieu de l'urbanisme ?

Aucun ordre, aucune organisation professionnelle ne revendiquent l'organisation des métiers de l'urbanisme en Algérie. Nous avons identifié deux ordres et une association professionnelle ayant un lien avec l'organisation du milieu urbanistique :

- l'ordre des architectes ;
- l'ordre des géomètres ;
- l'association des ingénieurs.

Au sein de ces structures, aucune indication n'est donnée quant à la nature de l'activité des professionnels, notamment sur leur spécialisation en urbanisme. Par conséquent, nous les analysons ici comme des lieux d'organisation de métiers concourant à la fabrication de la ville, même si certaines des activités considérées ne sont pas au cœur du travail urbanistique.

Ces ordres et ces associations rendent compte donc d'une partie seulement du milieu urbanistique. En effet, elles sont de création relativement récente. Instituées au milieu des années 1990, elles constituent une tentative d'organisation des métiers. Avec la libéralisation du pays et l'augmentation attendue de la pratique en libéral, l'encadrement de l'exercice de ces métiers paraissait nécessaire. Ces créations sont également l'aboutissement du travail militant et revendicatif de professionnels qui tentent de mobiliser leurs pairs et de réglementer leur pratique depuis le milieu des années 1980. L'impératif politico-social (lié à la libéralisation) et l'activisme corporatiste se rencontrent au début des années 1990 pour rendre possible l'établissement des premiers textes législatifs. Ainsi, ces métiers n'ont pas réellement échappé à la présence de l'Etat puisque les ordres n'auraient jamais vu le jour sans la volonté politique et le soutien matériel des ministères de tutelle. L'ordre des architectes, par exemple, a été domicilié au ministère de l'Habitat durant trois ans. Son fonctionnement a été assuré par les fonctionnaires du même ministère pendant la même période.

Ces créations difficiles et quelque peu artificielles aboutissent à des ordres qui demeurent peu représentatifs : ces ordres se cherchent toujours une reconnaissance auprès de la totalité des

professionnels. La constitution avortée d'un ordre des ingénieurs est également significative de cette situation fragile des organisations des métiers. Les initiatives amorcées dans ce sens depuis la fin des années 1980, ne trouvent toujours pas de concrétisation.

Ces difficultés de constitution et de reconnaissance interne sont liées et démultipliées en retour pas la reconnaissance relativement faible de ces ordres par les autres acteurs de la production urbaine. Les collectivités locales, les agences urbaines, les entreprises nationales ne prêtent pas toujours l'attention nécessaire à la présentation de l'agrément. L'habitude de travail et les liens professionnels pré-existants sont souvent préférés. Ordres et associations souffrent donc d'un déficit de reconnaissance que la loi et ses impératifs n'arrivent pas à pallier.

A fortiori, les pratiques d'urbanisme sont encore moins soumises à des contrôles et des organisations assurés par un ordre ou une association. L'urbanisme demeure une pratique totalement ouverte pour laquelle aucune organisation professionnelle n'a émis la moindre velléité de contrôle à ce jour.

V.1- L'ordre des architectes

La structuration de l'ordre des architectes en Algérie a été en grande partie copiée sur l'ordre des architectes en France.

L'ordre des architectes algériens n'est pas une organisation mutualiste, mais une entité juridique à laquelle le ministère de tutelle délègue la gestion du métier. L'ordre ne possède que des prérogatives en matière de contrôle des pratiques. La première motivation pour sa création est en effet la multiplication des signataires de plans et le flou juridique qui entourait cette pratique. La garantie décennale n'était pas liée à la possession d'un diplôme ni à la reconnaissance d'une instance. Certains architectes algériens revendiquaient un meilleur contrôle de ce secteur. L'Etat a fini par le leur accorder dès le processus de libéralisation économique amorcé.

L'ordre des architectes demeure toujours en constitution. En mal de reconnaissance, il ne parvient pas à organiser et réguler l'activité dans le domaine de l'architecture et encore moins dans celui de l'urbanisme. Ce dernier est considéré comme le prolongement naturel de l'activité architecturale et pourtant il ne fait pas l'objet d'une codification interne particulière.

Cette position fragile est illustrée par le nombre même d'inscrits relativement faible. Un total de 1641 enregistrés pour l'année 2000 et presque le double pour l'année qui suit. Au terme de six années de fonctionnement autonome, l'ordre est encore une organisation jeune qui n'a pas totalement regroupé les architectes actifs sur le territoire algérien. Il est vrai, beaucoup continuent à exercer au sein de bureaux d'études, notamment publics et n'ont pas d'obligation légale d'inscription.

La clé de voûte de l'ordre est (comme dans le cas français) la délivrance de l'agrément sans lequel l'architecte n'a théoriquement pas le droit de signer ses plans, voire de répondre à des appels d'offre. Seulement, cette clé de voûte paraît bien fragile dans le contexte professionnel actuel. Les praticiens dans les bureaux d'études, dans les établissements étatiques ou dans les collectivités publiques échappent à la comptabilité et au contrôle de l'ordre, car un agrément suffit à tout le groupe de professionnels qui collabore.

Difficulté supplémentaire : l'ordre est, depuis son institution, pris dans des conflits internes incessants. Les rivalités internes ont poussé à remettre en cause la constitution des conseils nationaux et locaux. Les actes et les décisions prises par les uns sont régulièrement remis en cause par les autres. Tout ceci se déroule sur la place publique puisque faisant l'objet d'articles de journaux quotidiens. La prise en main de l'ordre est un enjeu qui, pour différents groupes, paraît majeur. Et pour cause : l'ordre serait associé à l'arbitrage de certains concours, voire des appels d'offre. Par ailleurs, ses dirigeants devraient être présents dans des instances de décision et de conseil ministérielles.

Nombre d'inscrits à l'ordre des architectes en 2000

Wilaya	Libéral	Associé	Salarié	indépendant	Total wilaya	Pourcentage %
Alger	285	18	3	0	306	18,6%
Annaba	40	1	4	0	45	2,7%
El Tarf	4	0	0	0	4	0,2%
Batna	73	4	0	0	77	4,7%
Biskra	40	0	0	0	40	2,4%
M'Sila	22	0	0	0	22	1,3%
Béchar	17	2	0	0	19	1,2%
Adrar	6	6	0	0	12	0,7%
Naama	3	0	0	0	3	0,2%
Tindouf	1	0	0	0	1	0,1%
Blida	29	0	0	1	30	1,8%
Médéa	15	2	1	0	18	1,1%
Tipaza	10	2	0	0	12	0,7%
Constantine	99	3	0	0	102	6,2%
Ghradaia	25	4	0	0	29	1,8%
Ouargla	27	0	0	0	27	1,6%
Laghouat	22	0	0	0	22	1,3%
Tamnaraset	4	0	0	0	4	0,2%
El Oued	23	0	0	1	24	1,5%
Illizi	1	0	0	0	1	0,1%
Guelma	29	0	0	0	29	1,8%
Souk Ahras	14	2	0	0	16	1,0%
Jijel	29	0	0	0	29	1,8%
Mila	27	0	0	0	27	1,6%
Skikda	38	0	0	0	38	2,3%
Oran	74	12	1	1	88	5,4%
Sid Bel Abbes	11	2	0	1	14	0,9%
Mostaganem	15	2	1	0	18	1,1%
Ain Defla	17	0	0	0	17	1,0%
Hclef	14	5	0	0	19	1,2%
Relizane	20	0	0	0	20	1,2%
Sétif	111	8	0	1	120	7,3%
Béjaia	81	14	0	0	95	5,8%
BBA	28	1	1	0	30	1,8%
Tebessa	37	0	0	0	37	2,3%
Oum El Bouaghi	14	0	0	0	14	0,9%
Khenchla	12	0	0	0	12	0,7%
Tiaret	22	0	0	0	22	1,3%
Djelfa	17	0	0	0	17	1,0%
Saida	13	0	0	0	13	0,8%
Mascara	17	0	0	0	17	1,0%
El Bayadh	10	0	0	1	11	0,7%
Tizi Ouzou	55	9	0	0	64	3,9%
Bouira	22	0	0	0	22	1,3%
Boumerdes	4	2	0	0	6	0,4%
Tlemcen	10	0	1	25	36	2,2%
Ain Temouchent	1	0	0	11	12	0,7%
Total	1488	99	12	42	1641	100,0%
	90,7%	6,0%	0,7%	2,6%	100,0%	

V.2- L'ordre des géomètres

Le métier de géomètre a été réglementé en 1994-95. Cette création tardive tient à la pratique ancienne des géomètres. Ces derniers exerçaient pour la plupart dans des organismes publics. Ceux qui, parmi eux, travaillaient en libéral, avaient pour principaux commanditaires ces institutions publiques. Ils intervenaient plus ponctuellement pour des particuliers. Dans les

faits, la commande privée était relativement réduite. La libéralisation des années 1980 et 1990 bouleverse en partie ce paysage.

Les textes de loi qui créent l'ordre des géomètres, restreignent son champ d'activité à la définition des découpages fonciers. Le discours officiel des responsables de l'ordre tend à conforter cette image de leur métier. Cela procède en partie d'une stratégie de positionnement dans le marché de « l'expertise » : l'expertise foncière constitue probablement le secteur d'activité qui correspond le mieux aux compétences et à l'image des géomètres en Algérie. Ce secteur situerait surtout les géomètres à l'amont de la production urbaine et à l'aplomb des situations de décision et d'arbitrage.

Dans les faits, les géomètres contribuent à un champ plus large de l'activité urbanistique :

- ils assurent ainsi la réalisation d'études préalables dans l'aménagement de zones ;
- ils contribuent à l'élaboration de tous les plans d'urbanisme (PDA, POS...) ;
- ils sont les principaux concepteurs de nombreux lotissements aménagés en Algérie depuis l'indépendance (les communes dépourvues de structures techniques ont souvent fait appel à eux pour traiter des réserves foncières communales).

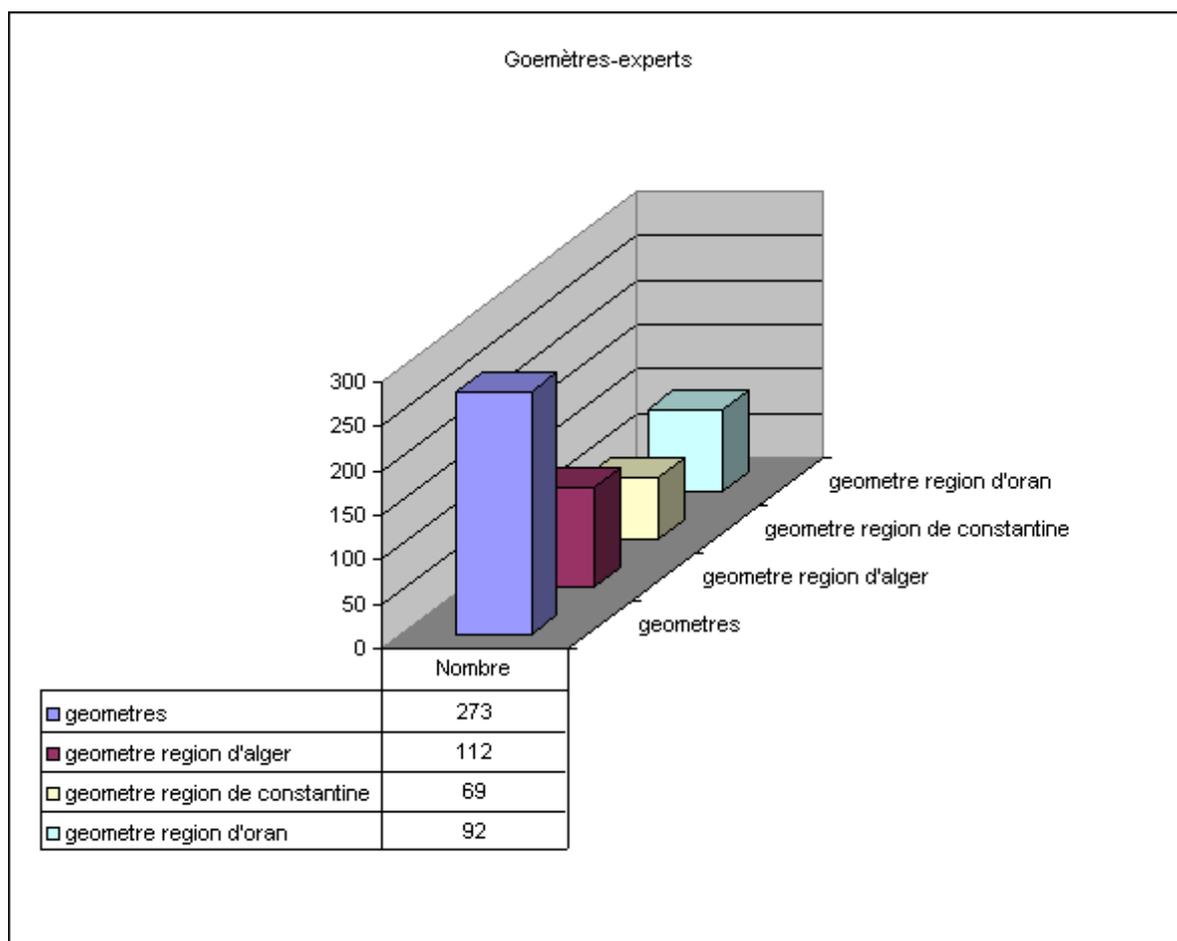
Dans de nombreuses situations, les géomètres se trouvent au centre des marchés de réalisation des POS qui constituent actuellement la principale activité des bureaux d'étude en urbanisme. Le géomètre est alors celui qui monte l'équipe ou le regroupement de bureaux d'études pour réaliser les études identifiées. En d'autres termes, il est souvent au centre de réseaux de commanditaires et de professionnels dont il assure la mise en relation et parfois la coordination technique. Cette position privilégiée résulte de :

- l'histoire même de ce métier en Algérie, comme technicien référent auprès des communes et des collectivités locales,
- son rôle même qui le situe à l'amont de l'identification de projet et à l'amont de leur mise en œuvre sur le terrain.

A la différence de l'ordre des architectes, l'ordre des géomètres bénéficie d'une reconnaissance et d'une forte légitimité auprès :

- des géomètres mêmes,
- des instances publiques,
- des commanditaires potentiels d'études spécialisées, en particulier les pouvoirs publics,
- de la population et des habitants habitués à faire appel à leur service et surtout à leur arbitrage depuis le début des années 1970.

Fort de cette reconnaissance, l'ordre constitue un pôle de regroupement fort pour les professionnels. Il milite d'une manière active pour la défense de son champ de compétence et d'exercice spécifique. Par ailleurs, il produit un effort de communication important en direction de ses adhérents et des autres publics. Il organise ainsi séminaires, conférences et cycles d'information-formation sur les lois foncières algériennes et leur application.



V.3- L'organisation des ingénieurs

Une association des ingénieurs a été constituée en 1985. Elle regroupait tous les ingénieurs issus de toutes les spécialités. Elle a été réunie avec l'association des architectes pendant quelques années (entre 1987 et 1989). En 1990, l'association des architectes algériens entre dans le processus de transformation en ordre (et trouvera une institutionnalisation officielle en 1994). L'association des ingénieurs n'a pas connu la même procédure institutionnelle. Elle a continué son activité d'information et de diffusion. L'organisation institutionnelle des métiers de l'ingénieur a été prise en charge par le ministère de l'habitat et de la construction pour le domaine qui le concerne. Le ministère a instauré une procédure d'agrément des ingénieurs travaillant dans le secteur de la construction, des travaux publics et de l'habitat.

En 2001, 351 ingénieurs étaient agréés par le ministère. Sur ces 351, 24 ingénieurs déclarent comme spécialité l'urbanisme et l'aménagement urbain. Les autres sont répartis entre différentes spécialités : génie civil, études de structures, VRD, climatisation, topographie.

Répartition des ingénieurs agréés selon les spécialités déclarées

Aménagement Urbain	VRD	Etudes de structures	Climatisation Electricité	Topographie	Génie civil	Total
24	28	28	9	2	288	351
7 %	8 %	8 %	3 %	1 %	83 %	

Cette prise en charge administrative de l'organisation des ingénieurs par le ministère n'a pas favorisé l'éclosion de liens entre ces professionnels de la construction et de l'urbanisme. L'inscription et l'appartenance à cette liste revêtent un caractère purement formel et procédural. Il s'agit tout simplement de déposer un dossier et d'en tenir à jour certains éléments. Le ministère n'a pas vocation à assurer l'animation scientifique, sociale ou professionnelle du milieu des ingénieurs. Ces derniers ne sont pas parvenus à le faire d'une manière autonome pour différentes raisons :

- le nombre important d'ingénieurs (près de 20.000 ingénieurs travaillent dans le secteur de la construction et de l'aménagement) n'a pu se satisfaire de l'organisation associative proposée au cours des années 1980 ;
- les différences dans les spécialités disciplinaires et les filiations universitaires très variées n'ont pas aidé à établir des liens réguliers entre ces professionnels ;
- les organismes d'études où exercent ces praticiens sont également de nature et de régime différents ;
- si les attentes des ingénieurs vis-à-vis de l'organisation de leur métier étaient proches (contrôle de la pratique, animation, formation, avantages sociaux), elles concernaient des domaines d'activités différenciés. Il était difficile de mettre en place, par exemple, des formations et des systèmes d'information touchant à la fois à la construction, la réfrigération, l'électricité et l'informatique.

En résumé, le grand nombre d'ingénieurs et leur diversité ne pouvaient se satisfaire d'une convergence d'intérêt faible et surtout très dépendante de secteurs d'activité différents. La création d'une mutuelle distribuant des avantages sociaux déconnectés des différences professionnelles aurait davantage facilité la construction de cette communauté d'intérêt.

V.4- Conclusion

Les organisations professionnelles sont apparues en Algérie au cours des années 1980 et ont connu, pour quelques unes, une institutionnalisation sous forme d'ordres.

Après une dizaine d'années d'existence, ces organisations professionnelles ne contribuent pas à la constitution d'un milieu de l'urbanisme et de l'aménagement en Algérie. Au contraire, elles paraissent avoir un effet centripète et favorisent plutôt la dislocation des milieux et des sous-milieux.

En effet, l'institution d'organisations professionnelles chacune centrée sur son métier de base (et sa défense) réduit les chances de voir apparaître un milieu de l'urbanisme qui, dans le cas de l'Algérie, est au croisement de ces professions différentes. La mise en place d'un ordre des architectes d'une part, et d'un ordre des géomètres d'autre part, a favorisé un recentrement des professionnels en direction de leurs pairs. En effet, ces ordres sont constitués sur la base de la possession d'un diplôme. Or, comme nous l'avons montré plus haut, ces diplômes et les formations qui y mènent, sont structurés selon un découpage classique et relativement étanches des spécialités. D'une certaine manière, les ordres renforcent les découpages disciplinaires que tendent à conserver aujourd'hui encore les formations de praticiens (tels que conçus durant les années 1970).

La constitution d'ordres et d'associations amène les professionnels à dire et formaliser leur identité (à lui donner une forme visible aux yeux des autres). Ceci se fait très souvent par l'affirmation de la différence, de ce qui est totalement propre à un groupe et dont il ne partage

la possession avec un autre. Or le partage de pratiques, de références et de problématiques urbanistiques ne constitue pas une formalisation de l'identité aussi forte que celle offerte par la possession d'un diplôme institutionnellement et socialement reconnu. En d'autres termes, entre une identité d'urbaniste floue et peu visible au sein de la société et une identité d'architecte ou de géomètre immédiatement reconnue par tous, le choix est vite fait.

La constitution des ordres a un effet de dislocation au sein même des sous-groupes professionnels. Le cas de l'ordre des architectes (et celui des ingénieurs à un degré moindre) l'illustre. La mise en place d'une institution devant gérer le groupe professionnel signifie donner une forme sociale visible et publique, à des hiérarchies, des différences de valorisation, des positions au sein du groupe, des autorités... A ce moment, les enjeux « dormants » se font jour, les rivalités sont exacerbées et les appétits aiguisés. Les convergences d'intérêts de groupe qui permettent l'initiation des associations et des ordres deviennent des acquis et font place à des volontés individuelles de positionnement social et économique dans le groupe ainsi institué auprès de l'Etat et de la société. Dans le cas de l'ordre des architectes, comme des ingénieurs, ceci a pour effet de réduire les liens et d'imploser les sous-groupes sociaux. Ces ordres sont par conséquent loin de jouer un rôle déterminant dans la constitution d'un milieu algérien des praticiens de l'urbanisme et de l'aménagement.

VI- L'urbanisme en Algérie : un débat sans espace de confrontation

Les ordres et les associations professionnelles ne parviennent pas à structurer un milieu urbanistique local (ce qui est théoriquement leur rôle) ; les formations universitaires perdent emprise sur les découpages de ce milieu et les organismes d'études urbaines y proposent des éléments de structuration encore naissants. Comment alors se construisent les objets communs et les débats propres aux questions urbaines en Algérie ? Nous pourrions penser que des lieux de débat et de confrontation s'organisent indépendamment des organisations, des formations professionnelles ou des bureaux d'études. En d'autres termes, le milieu urbanistique algérien s'organiserait-il plutôt à partir d'espaces de confrontation réflexifs ? Nous avons essayé de le vérifier en investiguant sur toutes les manifestations et les productions intellectuelles pouvant se rapporter aux débats sur la ville. Il apparaît que les revues d'une part, et les colloques et séminaires d'autres part, sont les seuls supports de la circulation et de la confrontation des idées.

VI.1- Les revues

Peu de revues portant sur l'urbanisme et l'aménagement ont vu le jour en Algérie depuis l'indépendance. Elles ont rarement vécu plus de quelques années.

Nous pouvons distinguer deux types de revues :

- celles créées sous l'impulsion des ministères ou des organismes étatiques chargés de ce secteur. Leur objectif était d'informer sur l'actualité juridique et légale. Elles devaient surtout être relais dans la diffusion des choix politiques et des éléments de débats nationaux ;
- les revues créées par des universitaires et des centres de recherche. Elles sont moins liées à l'actualité du domaine et tentent de regrouper des contributions théoriques. Leur espace de débat est tout autant le contexte national de production de la ville que les élaborations théoriques émanant d'autres horizons.

Cette série de créations et de disparitions aussi rapides de publications, fait dire à un responsable de revue qu'il ne s'agit pas d'un « *problème de déficit des écrits ou des auteurs. C'est plutôt un problème de lectorat. C'est à se demander si les professionnels auxquels on s'adresse, lisent encore* ».

VI.1.1- Les revues « grand public »

VI.1.1.a- « Construire »,

Il s'agit du premier mensuel totalement consacré à ce domaine. Paru entre 1983 et 1986, cette revue portait, principalement, sur des questions de construction et de production de logements. Elle relatait les réalisations en la matière et reproduisait les statistiques dans ce domaine. Elle consacrait également une bonne part de ses colonnes à la présentation de projets architecturaux ou à l'exposé de techniques constructives. Cette revue était totalement publiée en langue française.

VI.1.1.b- « El Omrane El Magharibi » (La construction maghrébine),

Ce trimestriel paru entre 1986 et 1988 a pris le relais de « Construire ». Il a bénéficié du même soutien du ministère de l'Habitat et de la construction. Cette refondation et transformation de la revue « Construire » correspondaient à la volonté d'arabisation qui touchait tous les départements d'activités en Algérie. Elles coïncidaient avec les velléités de constructions maghrébines. Ainsi, le nouveau titre traduisait la volonté d'établir un espace d'échange dans le domaine de la construction et de l'habitat au-delà des frontières nationales pour solliciter et couvrir la Tunisie et le Maroc. Régulièrement, entre un tiers et la moitié des numéros étaient édités en langue arabe (l'autre partie étant toujours publiée en français).

VI.1.1.c- « Habitat et Construction »

Ce bimestriel paru à partir de 1998 (parution suspendue depuis 2001) est édité par l'entreprise privée, SOEC (Société d'édition et de communication). Cette revue bénéficie du soutien du ministère de l'Habitat mais vit des abonnements et des recettes publicitaires. Ces publicités sont pour la plupart passées par des organismes publics d'études, de réalisation ou de contrôle dans le domaine de la construction. Cette revue est éditée en langue française. Seules les deux dernières pages paraissent en langue arabe.

L'information concernant la construction et la production de logements domine la revue. Cette dernière est organisée en six rubriques principales : Informations générales (généralement des manifestations autour de l'habitat), Economie de la construction, Habitat et immobilier, Aménagement et urbanisme, Matériaux et techniques de la construction, Réglementation et normalisation. L'essentiel du contenu de la revue est consacré à :

- 1- la présentation des dispositifs d'aide, de financement et de réalisation de projets d'habitat ;
- 2- l'exposé des nouvelles réglementations techniques dans le domaine de la construction ;
- 3- l'analyse du contexte de promotion immobilière et foncière.

Les lectures économiques sont probablement une innovation de contenu importante.

Les questions urbaines et d'aménagement occupent au final une partie réduite de cette revue. Elles sont principalement approchées à partir du point de vue architectural. Ainsi, la rubrique « Aménagement et Urbanisme » a été régulièrement consacrée à la présentation de grands projets architecturaux (plusieurs centaines de logements), au prix national d'architecture et

d'urbanisme qui prime plutôt de grands projets architecturaux, la délivrance des permis de construire, les concours d'architecture et leur organisation...

La rubrique « Culture » présente quelques sujets liés à l'urbanisme. Il s'agit souvent d'articles sur le patrimoine, sa conservation et son utilisation. Certains articles présentent plus particulièrement des projets d'architecture pour en analyser les aspects esthétiques et les dimensions artistiques.

VI.1.2- Les revues d'émanation universitaire

VI.1.2.a- « *Habitat, Tradition, Modernité* », *ATM*

Cette revue est parue entre 1993 et 1997 (cinq numéros au total). Editée par la société ARCO (Architecture et Communication), elle a été créée par son directeur de publication, Hamid Ougouadfel, architecte-urbaniste, enseignant à l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme. Cette société d'édition était en réalité adossée au bureau d'étude FAUR, fondé également par Hamid Ougouadfel en association avec trois de ses anciens étudiants. Elle paraissait totalement en langue française.

Cette revue accueillait principalement les articles d'universitaires algériens. Elle avait pour objectif de palier à l'absence de support de publication depuis une dizaine d'années permettant de formaliser les débats en cours sur les questions d'architecture et d'urbanisme. Elle souhaitait créer un lieu de débat et d'échange au moment où l'Algérie connaissait des mutations profondes, notamment dans ce domaine.

ATM a surtout privilégié les approches architecturales des questions de la ville et de l'urbain. Les auteurs étaient pour la plupart des architectes, enseignants, praticiens ou chercheurs.

Les numéros étaient organisés en six rubriques principales. Un dossier constituait le cœur central de la revue. Suivaient les rubriques : Projets, Etats des lieux, Critiques et débats, Grands projets, Point de vue. Ainsi, la dimension urbaine et urbanistique est essentiellement abordée sur la base des projets urbains. Les dossiers étaient également fortement articulés autour des questions de conception et de production architecturales. Pour exemple, le premier dossier était intitulé « Algérie 90 ou l'architecture en attente ». Le second dossier portait lui sur « Les ksour... ou la mémoire en risque de péremption ». Le troisième dossier était focalisé sur le thème « La transition à l'économie de marché – La ville et l'architecture ». Les articles présentés dans ces dossiers, portaient sur les formes architecturales, les conceptions du bâti, l'évolution du patrimoine architectural, etc.

VI.1.2.b- « *Insaniyat* » (*Humanités*)

Cette revue paraît depuis 1998. Elle a été fondée par le CRASC, laboratoire d'anthropologie et de géographie au sein de l'université d'Oran. Elle accueille les articles de chercheurs et d'universitaires émanant de l'université d'Oran ou d'autres centres de recherche algériens, maghrébins ou européens (en particulier français). Elle est en partie publiée en arabe.

VI.1.2.c- *Les cahiers du CRAU*

Ces cahiers étaient publiés au cours des années 1970 et début 1980 par le CRAU, Centre de Recherche en Architecture et Urbanisme établi au sein de l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme. Cette publication aux parutions irrégulières a surtout permis de diffuser les recherches et les réflexions produites dans le cadre du CRAU et de l'EPAU.

VI.2- Les colloques et séminaires

En Algérie, les colloques et les séminaires sont organisés d'une manière irrégulière par des organismes différents :

- écoles et instituts de formation ;
- ordres des architectes, associations professionnelles ;
- bureaux d'études ;
- agences publiques ;
- ministères ;
- collectivités locales.

Parmi tous ces organisateurs de colloques ou d'évènements, aucun n'apparaît comme un animateur régulier de la scène urbanistique locale. La diffusion des idées, les lieux d'échange, les espaces de confrontation ne sont pas structurés par un ensemble précis d'organismes opérationnels ou de recherche. Il semble bien que les évènements scientifiques (colloques...) et d'échange soient organisés en fonction des opportunités de financement offertes, en fonction surtout des mobilisations d'individus relativement isolés. Ces derniers ne paraissent pas en position pour créer un travail régulier d'animation au sein de leur propre organisme. On peut dès lors parler de déficit de tradition en matière d'organisation de colloques, de séminaires ou de conférences.

Les sujets traités dans ces rares colloques ou séminaires ne présentent pas une unité et une continuité problématique. Cette unité paraissait plus claire durant les années 1970 et 1980. Deux thèmes étaient tout particulièrement fédérateurs :

- le patrimoine et sa protection,
- le logement et sa production.

Ces deux thèmes étaient alors traités de manières différentes, parfois détournées. Ainsi, les colloques sur les formes urbaines abordaient surtout les tissus traditionnels ou anciens. Les séminaires sur l'appropriation de l'habitat étaient reliés aux questions de production de nouveaux logements et de leur adéquation avec les modes de vie algériens.

Depuis le début des années 1970, d'autres thématiques se sont ajoutées à ces deux premières. Plusieurs sujets sont souvent traités lors du même évènement :

- histoire des villes algériennes ;
- l'environnement et sa protection ;
- l'habitat illégal ;
- l'histoire des urbanistes et des architectes étrangers ;
- les instruments d'urbanisme, leur pertinence et leur efficacité ;
- le développement durable et son introduction dans le pays ;
- la pauvreté et l'accès aux services urbains ;
- la gestion des transports, etc.

Les évènements organisés depuis le début des années 1990 sont plus des lieux de paroles et d'expression d'une production réflexive, que des lieux de construction d'un espace de débat. Il faut rappeler les difficultés d'organisation pratique de ce type d'évènements durant la dernière décennie. Il faut surtout souligner l'isolement (plus grand que par le passé) qu'ont pu vivre à la fois les universitaires, les opérationnels et tous les autres observateurs et analystes de la situation algérienne. Tout colloque ou séminaire devenait un lieu de libération de la parole, un espace pour renouer contact avec d'autres observateurs et analystes algériens ou étrangers (voir à ce titre l'exemple du colloque « Lumières d'Alger »).

VI.3- Conclusion

Si les ordres professionnels existent et tendent à disloquer le milieu ; l'espace urbanistique de débat et de confrontation est quasi-inexistant. Les différentes tentatives pour lui donner forme à travers des colloques et des revues ont régulièrement échoué. Nous pourrions conclure, au premier abord, à l'absence de débat et de confrontation sur les questions urbaines. Nous pourrions également considérer que ces échecs sont dus à la faiblesse des moyens consacrés à l'émergence de cet espace de débat.

Ces conclusions seraient bien hâtives :

- Primo, la construction de cet espace de débat n'est pas handicapée par la seule carence de moyens. L'empreinte de l'approche étatique où les débats sont réglés à l'amont, pèse encore. Il s'agit en effet de nouvelles habitudes dans l'élaboration des idées et surtout dans leur diffusion. Les confrontations sont souvent demeurées restreintes à certains cercles universitaires ou administratifs. Elles ont surtout plus difficilement pris des formes visibles et régulières à travers les écrits et les communications formalisées. En d'autres termes, les velléités de débat n'ont jamais été absentes et sont aujourd'hui plus importantes que jamais ; toutefois, elles ne trouvent pas les lieux de leur expression. Plus concrètement, organiser des colloques régulièrement et la publication constante d'une revue ne peut se faire avec les mêmes conceptions et procédures. Elle ne peut se suffire d'attentes et de désirs aussi forts soient-ils. L'animation de ces lieux n'est pas le prolongement d'une activité d'organisation pédagogique ou d'une communication monodirectionnelle. Elle exige des compétences propres pour maintenir à la fois l'attention des publics et leur contribution régulière, pour faire la démonstration de l'intérêt de participer à ces lieux d'échange.
- Deusio, le débat existe bien malgré l'absence de son espace et de ses lieux visibles et réguliers. Il a cours à travers les confrontations des choix urbanistiques dans les projets et les programmes. Il a lieu à l'occasion de la définition des politiques nationales et de leur lecture critique. Il se rend parfois visible et public dans les quotidiens nationaux et régionaux indépendants. Ces derniers sont alors le reflet d'un débat diffus, peu formalisé, voire même informel sur la ville et son aménagement en Algérie.

Ceci dit, l'existence de ce débat ne suffit pas pour remplacer totalement les espaces de confrontation dans leur rôle de structuration du milieu. Ce débat diffus et peu formalisé contribue à l'organisation du milieu en lui proposant un cadre problématique aux contours relativement imprécis : la production de logements, la résorption des quartiers informels, congestion des centres de ville, l'accès aux services urbains, les problèmes de distribution de l'eau... Ce cadre problématique en étant partagé par un large éventail de professionnels aide à les situer dans le même univers de problèmes. Toutefois, il ne porte que très faiblement de nouveaux découpages entre spécialistes, de nouveaux regroupements entre professionnels ou la consolidation de liens entre praticiens.

VII- Conclusion

VII.1- Profils d'urbanistes et significations politiques

Il apparaît que les milieux urbanistiques et leurs cultures en Algérie sont organisés par deux polarités :

- la construction de la ville, ses métiers, ses cultures et ses filières de formation ;
- la planification de la ville, ses métiers, ses cultures et ses filières de formation.

Les ingénieurs du génie civil, les ingénieurs des TP et les architectes sont plus souvent dans des organismes de préparation et de réalisation d'aménagements physiques. Leur formation les y dirige et les y prépare. Leurs référents professionnels spécifiques et communs les amènent à aborder la ville à partir de sa constitution matérielle et ses modalités de fabrication.

Les géographes et les aménageurs, les sociologues et les démographes sont davantage présents dans les organismes de planification. L'enseignement qui leur est dispensé, est en grande partie orienté vers ce type d'exercice (analyse, description, élaboration de visions futures). L'espace physique est moins central, davantage considéré dans les processus socio-économiques.

Ces deux polarités (traditionnelles et historiques) correspondent à des orientations politiques et des transformations sociétales apparues dès l'indépendance :

- En sortie de guerre et de colonisation, la « reconstruction du pays » conduit les dirigeants du pays à privilégier les compétences et les activités permettant la modification physique du pays et de ses villes. Si ces choix n'ont pas trouvé traduction effective dans la première décennie, ils ont toutefois structuré une partie des représentations de la ville en Algérie. Celle-ci était l'objet de l'action politique car façonnable plus rapidement que la société et ses références.
- Ces orientations font échos aux « aspirations » de la société algérienne et à ses changements. Les nouvelles références sociales et les mutations sociétales amorcées dès les années 1950 se sont traduites par une forte urbanisation et une transformation des modes de vie. La ville devenait ainsi l'objet à façonner pour accompagner ces mutations et pour répondre aux attentes qu'elles génèrent. Agir physiquement sur la ville est ainsi une polarité construite par la société même.
- Parallèlement, les dirigeants algériens s'inspirant du modèle français et se revendiquant de l'inspiration socialiste, ont mis en place différents dispositifs de planification économique et spatiale. Deux soucis paraissent motiver ce choix :
 - Construire les outils d'une maîtrise du territoire national et des territoires qui le constituent ; visée à la fois politique et géostratégique au lendemain de l'indépendance mais aussi technique dans un contexte de construction de l'appareil d'administration nationale.
 - Maintenir constant le travail d'élaboration d'une image de la nation, de son avenir, de sa représentation dans le futur. A travers la planification des territoires (notamment urbains), cette construction paraît davantage visible ou communément lisible.
- Ces deux derniers points font également échos à des processus sociaux et sociétaux. Dans une Algérie qui se construit, ses membres (individus, groupes, institutions...) semblent perpétuellement en demande de perspective d'évolution commune. Cette perspective trouve dans la planification des territoires, pour certains et pendant un

moment, un palliatif. Assurer l'installation des mêmes équipements à travers le territoire et dans tous les quartiers des villes algériennes donnait-il, peut être, l'impression d'une évolution coordonnée de la société.

Ces deux polarités ne sont pas sans avoir d'incidences sur la structuration même du milieu et des cultures :

- On retrouve au sein du milieu urbanistique des sous-groupes ou sous-milieus davantage pris dans le travail de construction et d'autres plus versés dans les questions de planification.
- Ces sous-groupes ou sous-milieus correspondent à un type de marché ou un type de commande. Les concurrences et les rivalités ne les opposent pas tous et de la même manière.
- Ces polarités recoupent également des filières de formation, pas d'une manière exclusive. Ainsi, on identifie des lieux de forte présence pour certains profils. Toutefois, on ne peut affirmer l'existence de fonctionnement filiale ou corporatiste au sein de certains sous-groupes (par exemple, la présence d'ingénieurs de la même école au sein d'une seule structure d'étude). Ceci tient au système de formation et aux modalités de recrutement qui conduisent souvent en Algérie, à amalgamer les origines géographiques ou de classes, les disciplines et les lieux de formation.

Depuis une décennie, ces deux polarités traditionnelles et historiques connaissent des changements ou plutôt disparaissent lentement pour laisser place à d'autres modes d'organisation.

Le premier mécanisme de changement tient à la modification de la structure des marchés et surtout à leur volume global. La réduction de ce marché et la multiplication des prétendants ont encouragé les structures d'études à élargir leur éventail d'intervention. Les bureaux d'études en planification tentent de gagner des compétences et des marchés dans le domaine de la construction et du BTP. Les agences d'architecture et les BET d'engineering essayent de gagner des parts de marché en direction de la planification. Cette poche de marché est pour eux intéressante en période de latence et elle peut ouvrir sur des études plus opérationnelles avec les collectivités locales. Les professionnels à titre individuel ont également tenté des réorientations.

Soulignons que ces « bifurcations » ont été largement portées par les changements législatifs de 1992 qui ont créé de nouveaux plans d'urbanisme (PDAU, POS...) relançant ainsi la commande publique en la matière.

La transformation des marchés a été accompagnée par des changements plus lents et plus subtils des thématiques d'intervention urbanistique. Les questions de gestion dans la durée ou de management des moyens ont fait leur apparition. Elles ont ainsi mis en avant de nouvelles compétences au-delà de celles affichées par les « constructeurs » et les « planificateurs ». Les délimitations décrites plus haut deviennent ainsi moins évidentes. Par ailleurs, la réintégration dans le débat local de thématiques telles que le développement durable ou la protection des ressources naturelles existantes a contribué à infléchir certaines approches techniques. Du coup, ces dernières ne constituent pas toujours le cœur de métier dans lequel se reconnaissent les professionnels de l'urbain.

Ces changements finissent par influencer les formations. En Algérie, les formations sont des lieux d'inertie et non d'innovation ou de changement pour le milieu. Les enseignants

constituent d'une certaine mesure les « gardiens du temple ». Cela n'est pas dû à une main mise politique sur l'université ou l'enseignement supérieur. Bien au contraire, la liberté des institutions de formation est admise et effective aujourd'hui. Cette inertie s'explique par deux raisons au moins :

- les enseignants ne sont pas directement impliqués dans les débats sur les villes et l'urbanisme. Interdits de pratique professionnelle (légalement), ils contribuent à de petits projets d'une manière quasi-clandestine. Cette position relativement déconnectée de la réalité des villes et de l'urbanisme s'inscrit dans la tradition de l'université algérienne telle qu'elle a été conçue par le pouvoir pendant quelques décennies. Cette position n'aide pas à faire évoluer l'enseignement et encore moins à le faire interagir avec les débats de société ;
- l'enseignement demeure basé sur une perspective relativement technicienne des métiers de l'urbanisme. Pour caricaturer, faire de l'urbanisme signifie encore manipuler un certain nombre de techniques.

Les changements observables aujourd'hui sont également liés aux évolutions politiques et sociales. Il est vrai, la demande de logements, d'équipement ou d'infrastructures demeure la même et surtout reste - de la même manière - l'élément central dans les politiques et les débats publics sur la ville. Toutefois, la satisfaction de cette demande ne paraît plus le monopole des pouvoirs publics. Dans le discours politique comme dans l'opinion publique, la représentation du rôle de l'Etat dans la production de la ville s'infléchit progressivement. Progressivement seulement ! Car entre les représentations, le discours et les actes demeurent l'éternel décalage :

- d'un côté, on sollicite l'initiative privée et on fustige ceux qui comptent sur la seule aide des services publics ;
- de l'autre côté, les manifestations pour obtenir l'attribution de logements sociaux, l'installation d'équipements ou la résorption d'habitats précaires s'adressent aux seuls pouvoirs publics, souvent d'une manière violente.

Dans cette configuration ambiguë des rôles et des responsabilités, les professionnels de l'urbanisme ne peuvent rester dans des démarches de « constructeurs » ou de « planificateurs ». Ils tentent de modifier leurs pratiques et leurs discours pour retrouver une position plus claire.

Ces changements exigent non seulement de repenser les clivages intérieurs au milieu mais aussi et surtout leur position vis-à-vis des autres acteurs de la production urbaine. Les processus de décision sont en effet plus complexes puisque :

- les résistances aux pouvoirs publics sont plus importantes ;
- les pouvoirs publics ne sont plus les seuls commanditaires ;
- les opérateurs privés sont plus visibles mais demeurent petits et fragmentaires ; insuffisamment organisés pour constituer une entité claire, etc.

Ces changements politiques et dans les processus de décisions induisent deux types de réactions chez les professionnels :

- Certains tentent de se reconstruire un monde de références propre par la constitution d'ordres, d'association et de réglementation. Ces derniers, en dehors de réguler le marché, sont des tentatives de s'autodéfinir une position dans les processus de décision, puisque le pouvoir politique ne le fait plus pour eux.
- Ces incertitudes provoquent chez certains professionnels des réactions de repli sur les manières de faire antérieures. Ils revendiquent le retour des pouvoirs publics comme principal « décideur » de la ville. Ils appellent à un plus grand investissement financier

et humain de l'Etat dans le secteur urbain. Ils trouvent ainsi des espaces de refuge dans l'enseignement ou dans la recherche.

VII.2- Organiser le milieu par la périphérie

Qu'est-ce qui structure le milieu des praticiens de l'urbanisme et de l'aménagement ? La réponse n'est pas aisée pour l'Algérie dans la mesure où les différents éléments évoqués plus haut ont contribué d'une manière directe ou indirecte, formelle ou diffuse, à cette organisation.

Les formations de praticiens de l'urbanisme ont constitué les premiers éléments de structuration :

- en créant l'effectif même de ces praticiens, c'est-à-dire la masse d'individus pouvant faire émerger ce milieu sociologiquement ;
- en introduisant un découpage clair entre deux profils (planificateur/constructeur) ;
- en contribuant, aux cours des années 1970, à faciliter la création de liens entre les jeunes professionnels algériens issus des formations nationales.

Jusqu'au milieu des années 1980, ce rôle des formations était fondé sur l'idée que les individus étaient dans une démarche d'ascension sociale : accéder à l'université signifiait accéder au diplôme, ce qui signifiait accéder à un poste au sein d'un organisme public, ce qui signifiait accéder à la classe moyenne tant convoitée. En d'autres termes, les liens socio-politiques directs entre formations et organismes d'exercice faisaient le milieu. Il s'agissait d'un ensemble. Par conséquent, le point capital était l'accès à la formation. Maîtriser et formater les formations équivalaient, dans cette approche, à structurer l'ensemble de la filière urbaine et son milieu. L'unicité du modèle sous-tendait cette conception du milieu et de sa constitution. Par conséquent, les petits débats ou grandes chamailleries au sein des instituts et des lieux de formation ne portaient pas sur cette structure même et ses deux profils type (constructeurs, planificateurs). Ils concernaient les choix du modèle urbain qui devait orienter l'action et la pratique. Les témoignages sur les débats au sein de ces lieux de formation l'illustre.

Toutefois, ces formations n'ont pas totalement structuré le milieu. Au milieu des années 1980, elles formaient un nombre important de diplômés et ne parvenaient à maintenir ce premier formatage et ces premiers liens. Par ailleurs, le cadre politico-idéologique et économique qui donnait sens à ce premier format de professionnels, perdait sa pertinence et ne donnait plus ce sens commun aux formations et à leur contenu théorico-technique.

Les organismes d'études urbaines prennent alors le relais dans la proposition d'éléments de structuration. Jusqu'à cette période, ces organismes étaient publics (souvent étatiques) et nationaux. En nombre restreint mais accueillant plusieurs centaines de professionnels, ils ont consolidé, par leur unicité, les découpages et les profils institués par le biais des formations.

A partir de 1985-87, ces organismes sont confrontés à une crise économique et politique qui les amène à se transformer et à changer leur rôle d'accueillant systématique de tous les diplômés des universités et des écoles algériennes. Les circuits et les routines établis par l'Etat se délitent. Les bureaux d'études publics sont face à une demande sociale nouvelle. Ils doivent surtout s'adapter à une forte diminution des investissements et des commandes publiques :

- d'une part, le travail de planification perd une partie de sa légitimité et de son utilité,

- d'autre part, les tâches d'intervention technique deviennent prédominantes.

Face à cette situation, les bureaux d'études publics de planification investissent le champ de l'intervention et de la gestion. Les bureaux d'études techniques et d'engineering mettent à profit la mise en place de nouveaux plans d'urbanisme pour investir le champ de la production de plans. De petits bureaux d'études privés se créent en grand nombre à l'occasion de cette campagne de renouvellement des plans d'urbanisme. Tous tentent d'allier, en interne ou par la construction d'associations, les compétences techniques du « constructeur » et les connaissances en sciences humaines des « planificateurs ».

Dès lors, les organismes d'études urbaines paraissent jouer un rôle moteur dans la modification de la structuration du milieu (alors que les universités et les écoles se transforment en lieu de conservation des figures passées).

Les organisations professionnelles qui trouvent une institutionnalisation au début des années 1990, jouent en faveur d'une dislocation de ce milieu :

- elles tendent à recentrer les praticiens sur le groupe professionnel de base (architecte, ingénieur, aménageur) ;
- elles exacerbent les rivalités et les distanciations internes à ces groupes professionnels de base.

Enfin, les lieux de débat et de confrontation sont quasi-inexistants et ne peuvent par conséquent jouer d'une quelconque façon dans la structuration du milieu de praticiens de l'urbanisme.

5e Partie

**Cultures et milieux urbanistiques
au Maroc**

Abderrahim Kassou

Sommaire de la 5e partie

I- INTRODUCTION	169
II- CES PROFESSIONNELS DONT ON PARLE	170
<i>II.1- 1- par type d'opération</i>	170
II.1.1- Les documents d'urbanisme	170
II.1.2- Les lotissements.....	171
II.1.3- Les aménagements développements	171
<i>II.2- 2- par profil</i>	172
II.2.1- Les architectes	172
II.2.2- Les ingénieurs.....	172
II.2.3- Les Bureaux d'Etudes Techniques généralistes.....	173
II.2.4- d- Les universitaires.....	173
II.2.5- Les Etablissements Publics.....	174
II.2.6- Les organes du Ministère de l'Habitat	174
II.2.7- Le Ministère de l'Equipement	175
III- A PROPOS DES FORMATIONS.....	176
<i>III.1- 1- Les formations en urbanisme et en aménagement</i>	176
III.1.1- L'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU).....	176
III.1.2- L'Ecole Nationale d'Architecture (ENA).....	176
III.1.3- L'UFR Aménagement et Urbanisme, Université Ain-Chock- Casablanca.....	177
III.1.4- L'UFR Aménagement Régional, Université Mohamed V, Rabat	178
<i>III.2- 2- Les Formations techniques :</i>	178
III.2.1- L'Ecole Hassania des Travaux Publics (EHTP), Casablanca	178
III.2.2- L'Ecole Mohammedia des Ingénieurs (EMI), Rabat.....	179
III.2.3- c- L'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat.....	179
IV- LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES VOISINES	179
<i>IV.1- 1- L'Ordre des Architectes:</i>	179
<i>IV.2- 2- L'Ordre national des Ingénieurs Géomètres - Topographes (ONIGT)</i>	180
<i>IV.3- 3- Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics (FNBTP)</i>	181
V- En guise de conclusion	181

I- Introduction

Traiter d'un sujet tel que les milieux urbanistiques en méditerranée n'est pas chose aisée. Les contours de la profession d'urbaniste ne sont pas clairement définis. Doit-on traiter uniquement des urbanistes identifiés comme tels ou doit-on considérer plus largement tous les profils impliqués dans ce champ. En effet, dans le champ professionnel, est considéré de prime abord au Maroc urbaniste celui qui produit les documents d'urbanisme « graphiques et réglementaires » (schéma directeur, plan d'aménagement, plan de développement...). Il est bien entendu évident que plusieurs disciplines interviennent dans ce travail (techniciens, universitaires...) auquel il faut ajouter élus et administration. Cependant, leur action est vue comme ponctuelle et en appui. La plus grande valeur de l'urbaniste est justement de synthétiser les apports particuliers et de les transformer en document juridique et graphique. C'est donc une discipline en soit qui nécessite une formation et une compétence particulières.

Ceci dit, si la relation entre formation et exercice de l'urbanisme semble à priori évidente, elle est loin de l'être au Maroc. En effet, comme nous le verrons plus loin, il existe des formations en aménagement et urbanisme. Elles sont de manière générale courtes (deux ans) et prennent place après une formation initiale en géographie ou en architecture. C'est le cas de celle de l'UFR de Casablanca ou celle de l'ENA. Dans ces deux DESA (diplôme d'études supérieures approfondies), les étudiants sont des titulaires d'une maîtrise de géographie ou d'un diplôme d'architecte, et visent une spécialisation complémentaire par rapport à leur formation initiale. Par ailleurs, la plupart de ces formations veulent, par un aménagement de l'emploi du temps, s'ouvrir aux professionnels tant du secteur privé que du secteur public. Seulement, ceci reste des vœux pieux de la part des formateurs. La réalité de l'exercice est tout autre comme nous le verrons plus loin en observant le profil des professionnels ainsi que les parcours des lauréats de ces différentes formations.

L'autre élément qui prive la profession d'urbaniste d'une plus grande visibilité est l'inexistence d'une organisation professionnelle propre. Leur compétence est partagée entre différentes organisations. En y adhérant, ils sont noyés dans la masse, et en restant à l'extérieur, ils se privent d'une entité pour porter leurs revendications. De plus, vu l'absence d'un sentiment corporatiste, la plupart ne souhaitent même pas avoir une organisation propre.

Aussi, la difficulté du présent travail est de traiter d'un type de professionnels qui n'ont pas d'organisation propre, et surtout qui sont fragmentés entre les exigences et la réalité de l'exercice et l'inadéquation des formations existantes. Pour ce faire, j'ai essayé dans ce texte de souligner les grandes tendances, au risque de caricaturer parfois, le but étant de rendre plus lisible une situation pour le moins confuse. C'est aussi pour cela que la première partie du texte concerne plus une caractérisation de l'exercice professionnel car il me semble qu'une des plus grandes différences par rapport aux autres pays réside là.

II- Ces professionnels dont on parle

II.1- 1- par type d'opération

Comme on l'a dit en introduction, ce qui ressort de beaucoup d'entretiens, c'est l'idée que l'urbanisme est l'exercice qui consiste à réaliser des documents type plan d'aménagement, plan de développement, schéma directeur etc. ; des documents graphiques appelés à jouer un rôle juridique. Ainsi, c'est la pratique professionnelle qui donne le titre d'urbaniste. Le diplôme ne suffit pas. On est urbaniste quand on fait de l'urbanisme.

Dans le même ordre des choses, et si on garde cette logique tout en observant le champs de la pratique professionnelle, deux corps de métiers se partagent le champs de la production des documents d'urbanisme : les architectes et les bureaux d'études (comprendre bureau d'ingénieur(s)). Les premiers réalisent, dans le cadre d'appels d'offres, des documents d'urbanisme pour le compte de diverses administrations locales ou centrales relevant du ministère de l'urbanisme ou de l'intérieur. Les bureaux d'études, par contre, réalisent des études plus lourdes comme des schémas directeurs ou des plans d'armature, et pour cela ils doivent détenir un agrément du ministère de l'équipement. Ainsi, deux types de structures d'exercice se partagent la production des documents d'urbanisme en se superposant, en collaborant, voire parfois en s'ignorant car elles regroupent des profils différents et réalisent de manière générale pour des maîtres d'ouvrage différents des documents différents.

Il est bien évident qu'au Maroc comme ailleurs, les urbanistes ne font pas que des documents d'urbanisme. Leur intervention se développe aussi dans d'autres champs d'activité. On retiendra les deux principaux : les lotissements et les aménagements développements.

II.1.1- Les documents d'urbanisme

Un document d'urbanisme, avant d'entrer en application, passe par un certain nombre de caps de validation, à la fois par l'administration dans ses différents paliers que par les élus. Ainsi, entre l'octroi du marché, pour la réalisation d'un plan d'aménagement par exemple, et l'homologation du document peuvent s'écouler des années. Si on ajoute à cela la lourdeur des différentes bureaucraties concernées et l'incompétence des élus municipaux (dont 25% sont analphabètes), la réalisation d'un document d'urbanisme se transforme souvent en un chemin de croix pour lequel la peine est largement sous payée. Plus, le document, une fois homologué, s'avère souvent obsolète et facteur de blocage vu la rapidité de croissance de certaines villes. De ce fait, la commande publique pour ce type de marchés intéresse peu de cabinets et nombre d'appels d'offres sont infructueux faute de soumissionnaires sérieux. Pire, de plus en plus de documents d'urbanisme sont réalisés par des cabinets d'architectes ou des bureaux d'études incompétents techniquement pour ne pas dire malhonnêtes qui monnayent la mise en conformité d'intérêts privés avec le document en cours de réalisation. Ceci dit, on rencontre de temps en temps des cabinets d'architectes qui réalisent ces documents d'urbanisme même à perte dans l'espoir de décrocher le projet de construction de quelques équipements publics.

Ainsi, pour résumer, au regard des professionnels, les urbanistes sont ceux qui produisent des documents d'urbanisme. Lesquels documents sont sous payés par rapport à l'implication que demande leur élaboration. De ce fait, peu d'architectes sont intéressés par cette demande (une vingtaine de cabinet d'architectes tout au plus). Quand aux ingénieurs, ayant une mission ponctuelle, il s'agit pour eux d'en cumuler le maximum et de les faire le plus vite possible

pour s'en sortir. D'autant plus que les documents d'urbanismes les plus importants, les plus prestigieux et les plus lucratifs (schémas directeurs des grandes villes par exemple) ont tous été fait dans les années 80 et début des années 90 par Michel Pinseau, « architecte royal » ou par des bureaux d'études étrangers.

II.1.2- Les lotissements

Une part importante de l'extension officielle des villes marocaines se fait grâce à des opérations de lotissement. Ces lotissements peuvent être soit pour l'industrie, soit pour l'habitat économique, soit pour un quartier de villas...etc. Les maîtres d'ouvrage de ce type de projet peuvent être des établissements publics, des coopératives (d'enseignants, d'avocats...) ou des SCI privées (société civile immobilière). L'opération consiste en l'achat d'un grand terrain en périphérie des villes ou d'une friche, et de le morceler et l'équiper pour en faire des lots à mettre en vente quand il s'agit d'une opération privée, à céder aux adhérents quand il s'agit d'une opération montée par une coopérative ou à destination mixte pour une opération publique (relogement de bidonvillois et péréquation par exemple). Pour ce faire, le lotisseur contracte un architecte pour faire le plan du lotissement et le morcellement en lots ainsi qu'un bureau d'études d'ingénierie pour les questions d'assainissement, de voirie, de réseaux divers...

Ainsi, à la fois en superficie couverte qu'en terme de visibilité dans l'espace urbain, ces « techniciens de lotissements » (architectes et bureaux d'études) ont une implication très forte dans le développement de la ville. Sont ils pour autant des urbanistes et font ils de l'urbanisme ? la question mérite d'être posée. En tout cas, quand on leur pose la question, ils se définissent comme architecte/ingénieur/géomètre... ou au mieux comme techniciens lotisseurs mais rarement comme urbanistes ou faisant de l'urbanisme. Ces techniciens ont un rôle précis dans le cadre d'opérations commerciales rodées. Certains s'en sont même fait une spécialité. Peut être faudrait il oser le néologisme de « urbaniste-lotisseur ».

II.1.3- Les aménagements développements

On assiste cette dernière décennie au Maroc à la multiplication d'opérations « d'aménagement développement ». Il s'agit d'opérations d'aménagement et de lotissement de grande envergure, souvent touristiques ou de tertiaire. A la différence des lotissements dont on a parlé plus haut, ces opérations concernent des superficies très importantes, impliquent des profils beaucoup plus variés : techniciens, opérateurs, banquiers, investisseurs locaux et étrangers, organismes institutionnels, Etat... et surtout voient l'injection de fonds considérables.

Ces opérations, contrairement à la réalisation de documents d'urbanisme, sont correctement rétribuées et plus prestigieuses. De plus, elles permettent d'étoffer un carnet d'adresse de manière intéressante vu l'envergure des intervenants.

Certes, ces opérations sont différentes des précédentes, mais il s'agit toujours d'opérations d'aménagement et d'urbanisation de territoires. Les outils et techniques sont donc les mêmes. Mais deux différences fondamentales séparent les aménagements développement des autres types d'opérations. C'est d'abord leur rentabilité pour les bureaux d'études et architectes, et surtout l'intervention de compétences techniques différentes. En effet, on rencontre des profils nouveaux comme des experts en aménagement touristique, des développeurs pour la maîtrise d'ouvrage déléguée, des économistes...

Par ailleurs, là aussi, ces intervenants techniques ne se définissent pas comme urbaniste car comme on l'a vu plus haut, urbanisme est attaché au fait de réaliser des documents d'urbanisme. Ils se définissent plutôt par leur formation d'origine (architecte, ingénieur...)

réalisant des plans d'aménagement et de développement de grandes zones et tiennent à ne pas être confondus avec les « urbanistes » ; eux, ce sont des stars appartenant à ce qu'on appelle ironiquement au Maroc l'ATP (Architectes Travaillant pour le Palais).

II.2- 2- par profil

Après avoir vu les différentes opérations dans lesquelles les professionnels de l'urbanisme interviennent, nous allons voir dans ce qui suit les différents profils le plus souvent croisés dans l'exercice de cette profession :

II.2.1- Les architectes

Le constat fondamental à faire ici est la faiblesse du nombre d'architectes au Maroc. Ils sont 2500. Si on ramène ce chiffre au nombre d'habitants, cela nous donne 8 architectes pour 100000 habitants. Signalons qu'en Allemagne il est de 120 et en Espagne de 60. En plus de leur faible nombre, les architectes ne représentent pas une présence importante dans le champ de la construction. Ils tiennent en effet leur importance du fait que la loi demande le visa d'un architecte pour tout projet de construction ou de lotissement. Ce qui a développé tout un marché d'architectes complaisants qui monnaient leur signature. Ainsi, quelque 70% de ce qui se construit au Maroc se fait sans architectes.

Malgré leur relatif faible nombre, les architectes se considèrent comme centraux dans le processus de gestion urbaine particulièrement au niveau de la réflexion et de la production du document d'urbanisme. Et si les architectes sont conscients de la pluridisciplinarité de cette discipline, ils restent convaincus que les autres intervenants doivent agir sous leur responsabilité.

L'autre spécificité majeure de cette profession, c'est le fait que 40% des architectes au Maroc exerce dans le secteur public (administration, collectivité territoriale, établissement public...). Donc à peine 1500 architectes exercent à titre libéral. Alors que toute la formation en école d'architecture au Maroc ou ailleurs est orientée vers la pratique et la formation de l'architecte prescripteur constructeur alors que 40% des diplômés deviendront des gestionnaires et des administrateurs sans y être formés. Ainsi, ces architectes qui font de l'urbanisme au sens large du terme, que se soit en tant que bureau d'études ou en tant qu'agent de l'Etat ont rarement fait une des formations en urbanisme existante au Maroc dont il sera question plus loin.

Il est à signaler que les architectes sont de manière générale conscients des dysfonctionnements multiples dans ce domaine là. On peut en citer : Chevauchement des responsabilités et imprécisions des tâches incombant à chaque acteur ; mauvaise gestion du travail, et par la suite mauvaise rentabilité ; absence de formation adaptée en urbanisme pour les architectes de l'administration malgré l'existence de budgets réservés à cette fin ; mauvais encadrement et manque de motivation ; désuétude des documents et manque de moyens et d'outils de recherche ; absence d'encadrement ; manque de concertation et de consultation ; faiblesse de la compétence pour la prise de décision...etc.

II.2.2- Les ingénieurs

Les ingénieurs qui interviennent à titre privé dans la pratique de l'urbanisme sont organisés en bureaux d'études. Ces bureaux d'études peuvent être généralistes, mais le plus souvent, ils sont spécialisés : géomètres topographes, génie civil, réseaux et fluides, voirie... ces ingénieurs

sont présents, selon leur spécialité, dans tout type d'opération (documents d'urbanisme, lotissements, aménagements développement) et plus largement dans des opérations d'aménagement du territoire (routes, ouvrages d'art, réseaux...). De manière générale, leur mission est ponctuelle et intervient dans une équipe sous la responsabilité d'un chef de file (en général architecte). En effet, l'ingénieur réalise sa mission dans une phase donnée de l'étude et du chantier et est rétribué pour cela. Ils sont pléthore, la concurrence est rude et la rémunération faible.

Le point le plus important est que leur intervention est vécue par eux même comme ponctuelle. Les ingénieurs, de manière générale, ne produisent pas de discours sur la ville contrairement aux architectes (qui ne font quasiment que ça) et ne revendiquent pas de position centrale dans le processus d'aménagement urbain. Plusieurs raisons à cela. D'abord l'absence d'organisation professionnelle des ingénieurs toutes spécialités confondues pouvant être un lieu pour ce débat là. Ensuite, le rôle qui leur est assigné dans les différents types d'opération quand ils sont dans la maîtrise d'œuvre est souvent limité dans le temps, ce qui fait qu'ils sont rarement présents d'un bout à l'autre du processus. Enfin, on retrouve des ingénieurs dans différentes postures, ils font partie de la maîtrise d'œuvre certes, mais ils sont aussi dans l'administration et peuvent représenter le maître d'ouvrage. Ainsi, les solidarités de corps sont remplacées par des solidarités de discipline ou d'école d'origine. Ce qui contrarie des solidarités de position dans l'étude (maître d'œuvre, maître d'ouvrage, administration...).

II.2.3- Les Bureaux d'Etudes Techniques généralistes

Comme on la vu plus haut, la plupart des bureaux d'études sont spécialisés par domaine de compétence. Cependant, il existe des bureaux d'études plus importants et qui regroupent plusieurs compétences. Certains sont marocains mais la plupart sont étrangers. Parmi ceux ci on citera : Cobaty International, Apexco, Team, Dar El Handasa, Urbaplan...

Il est important de signaler au sujet de ces bureaux d'études étrangers que leur présence au Maroc est importante en l'absence de concurrence locale du même calibre, mais surtout que l'ampleur de cette présence est liée à la commande. Ainsi, même si leur présence au Maroc est en général permanente, leur effectif grossit ou se réduit selon la conjoncture politique et économique et la mise en œuvre par l'Etat de programmes importants. A titre d'exemple, la fin des années 80 et le début des années 90 ont vu la réalisation d'un grand nombre de schémas directeurs de villes importantes pour lesquels ces bureaux d'études ont soumissionnés. La fin des années 90 n'a pas connu beaucoup de programmes d'envergure. Par contre, depuis deux ans maintenant, on assiste à un retour en force des bureaux d'études étrangers attirés notamment par les grands programmes touristiques mis en œuvre par le gouvernement.

II.2.4- d- Les universitaires

Dans la plupart des opérations d'urbanismes, et en particulier dans la production des documents d'urbanisme, il est demandé dans le cahier des charges la réalisation d'études préliminaires d'analyse et des enquêtes. Ces études sont en général réalisées par des enseignants en université (géographes, sociologues, économistes, démographes) ou par des lauréats des différentes formations en urbanisme. Là encore, il s'agit de manière générale de missions de quelques mois, réalisées parce que le maître d'ouvrage les demande, mais dont les résultats n'influent pas beaucoup sur la direction du travail. D'abord parce que la réalisation de documents d'urbanisme n'est pas très bien rémunérée, il faut donc en faire beaucoup et les expédier rapidement, le bureau d'étude ou le cabinet d'architecte ne peut pas attendre une enquête qui peut durer des mois. La tentation est grande de reprendre l'enquête de la commune d'à côté. Ensuite parce que les universitaires les plus compétents sont sur des

programmes de recherche et n'ont pas de temps pour autre chose. Quand ils interviennent, c'est plus ponctuellement et sur des projets plus rémunérateurs. Par contre, les universitaires qui interviennent dans la réalisation de documents d'urbanisme, ce qui est en nombre le plus important, sont peu payés. Ils ont donc intérêt à en faire beaucoup et le plus rapidement possible. Ce qui donne des études souvent bâclées et inutiles.

Par ailleurs, un amendement à la loi sur la fonction publique en 1999 a mis fin à la possibilité pour les fonctionnaires de l'Etat d'avoir une activité rémunérée dans le secteur privé. Mais vu qu'il n'y a que les enseignants universitaires qui ont la qualification requise par les cahiers de charges pour faire les études et enquêtes demandées pour la réalisation de tout document d'urbanisme, une dérogation à ce texte de loi a dû être promulguée pour leur permettre cela.

II.2.5- Les Etablissements Publics

Les établissements publics, appelés aussi organisme sous tutelle (du ministère de l'habitat), ont un rôle important dans le développement de nouveaux quartiers et l'aménagement urbain. Ils interviennent de manière générale en tant que maîtres d'ouvrage pour le compte de l'Etat. Ces organismes font des opérations de centaines de logements, lotissent des dizaines d'hectares, emploient plusieurs architectes et ingénieurs mais ne se considèrent pas comme urbanistes mais comme constructeurs. Ces organismes font parfois des projets de la taille de villes nouvelles et font appel à des architectes pour proposer un aménagement pour la zone concernée par le projet. Mais dès que la zone en question est morcelée en lots de taille habituelle, la construction démarre. Comme si le rôle de cet aménagement n'est que de transformer une grande zone en une addition de lots plus petits pour pouvoir commencer à travailler.

Parmi ces établissements on va citer deux exemples :

- Les Etablissements Régionaux d'Aménagement et de Construction (ERAC) :

Créés par en Mai 1974, l'ERAC est un établissement public à caractère commercial dont l'activité concourt à la réalisation d'importants objectifs économiques et sociaux liés au développement urbain (morcellements, lotissements, production de logements sociaux, aménagement des zones industrielles...).

- La Société Nationale d'Equipeement et de construction (SNEC) :

La SNEC est une société anonyme, créée en 1987 sous tutelle du Département de l'Habitat, et opérant sur l'ensemble du territoire national. Ses missions résident en l'achèvement des programmes initiés par le Ministère et en la redynamisation du secteur de l'habitat via l'entreprise de nouvelles opérations d'aménagement et de construction. L'Etat a par ailleurs confié à la SNEC le programme des ZUN (Zones d'Urbanisation Nouvelles) ayant pour objectif de résorber les tissus d'habitat non réglementaire, et de produire des terrains équipés prêts à être valorisés par des particuliers comme par des promoteurs publics ou privés.

II.2.6- Les organes du Ministère de l'Habitat

En plus des organismes sous sa tutelle que nous avons vu plus haut, le ministère de l'habitat joue un rôle technique important dans le domaine de l'urbanisme.

Direction de l'urbanisme : sise à Rabat, cette direction est l'organe technique du ministère pour tout ce qui concerne l'urbanisme. Elle intervient comme maître d'ouvrage pour certains documents d'urbanisme importants, veille à la conformité des grands projets d'aménagement avec les textes et les documents d'urbanisme en vigueur et joue un rôle de conseil lors de l'élaboration de nouvelles lois. La direction de l'urbanisme joue aussi un rôle d'arbitrage lors de toute procédure de dérogation au règlement d'urbanisme.

Direction de l'architecture : sise à Rabat, cette direction aux prérogatives imprécises intervient comme maître d'ouvrage pour des études architecturales préalables à l'élaboration de documents d'urbanisme pour certaines zones et intervient dans les concours d'architecture ou la réalisation des grands projets.

Les Agences Urbaines : situées dans toutes les grandes villes du royaume, elles interviennent dans l'instruction des dossier de permis de construire et dans la réalisation de documents d'urbanisme. Ces documents peuvent être soit réalisés en interne pour des petites localités, soit réalisés par un cabinet privé. Dans ce cas, les agences urbaines sont soit maître d'ouvrage, soit conseillés techniques pour la collectivité territoriale maître d'ouvrage.

II.2.7- Le Ministère de l'Équipement

Créé en 1920, le Ministère de l'Équipement est chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre la politique du gouvernement dans les domaines des aménagements routiers, de l'eau (hydraulique, eau potable), des ports, de la météorologie nationale, des équipements publics... Il est également chargé d'assurer, pour le compte d'autres ministères, collectivités territoriales ou établissements publics, la maîtrise d'ouvrage déléguée de leurs projets.

Le ministère peut assurer également suite à des demandes la réalisation, la supervision ou le contrôle d'études à caractère technique ainsi que la réalisation d'ouvrages techniques et le contrôle technique de travaux concédés ou donnés en gérance.

Le développement de l'intervention du Ministère de l'Équipement en tant que maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué dans les secteurs d'aménagement et d'équipement a poussé à la promulgation d'un décret réglementant la passation de certains marchés de l'Etat et instaurant un système d'agrément des personnes physiques ou morales exécutant des prestations d'études et de maîtrise d'œuvre (décret n° 2-98-984). Les principales orientations annoncées de ce décret consistent en : l'ouverture à la concurrence, l'instauration d'un équilibre dans les rapports entre l'Administration et les soumissionnaires, la transparence dans la passation des marchés, le renforcement du secteur ainsi que la moralisation de la gestion des dépenses publiques. Ceci étant dit, ce décret apporte des dispositions nouvelles qui vont modifier la pratique. Parmi ces dispositions, on peut citer la préférence accordée aux entreprises nationales, ou encore le remplacement du dossier technique des appels d'offres par le certificat de qualification et de classification par les départements qui l'ont adopté. Le même décret, entré en vigueur en Avril 2000, a aussi instauré un système d'agrément des personnes physiques ou morales exécutant des prestations d'études et de maîtrise d'œuvre. Il concerne 13 Domaines d'Activités (Bâtiment, Lotissement, VRD, aménagements, Hydraulique...) et est accordé soit à titre provisoire soit à titre définitif.

Ce système d'agrément mis en place par le ministère de l'équipement a obligé un certain nombre de bureaux d'études techniques nationaux à se structurer et à se regrouper. En effet, ce département ministériel ainsi que les nombreux organismes sous sa tutelle sont des pourvoyeurs importants de commande publique. Il est donc important de se positionner par rapport à cela. Cependant, si l'agrément est systématiquement exigé dans les appels d'offres du ministère de l'équipement, il est loin de l'être aussi dans ceux du département de l'habitat et de l'urbanisme. Surtout pour la réalisation de documents d'urbanisme type plan d'aménagement pour des petites communes. Comment peut on en effet avoir une exigence supplémentaire dans des appels d'offres où peu d'équipes soumissionnent.

III- A propos des formations

Les formations dispensées au Maroc, et dont les lauréats sont sensés intervenir dans le champs de l'urbanisme peuvent être regroupés en deux types :

les formations en urbanisme et aménagement.

Les formations techniques.

Il ne sera pas question dans ce travail des formations à l'étranger car c'est un travail qui demande une enquête plus lourde. Mais ce qu'on peut dire à ce sujet, c'est que à la formation en France et en Belgique largement majoritaire se sont rajouté ces dernières années des formations en Europe de l'est et dans les anciennes républiques soviétiques.

III.1- 1- Les formations en urbanisme et en aménagement

III.1.1- L'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU)

Au Maroc, L'INAU représentait pendant longtemps le seul établissement de formation qui traite des problèmes de l'organisation de l'espace et de ses différents instruments d'intervention urbaine. Créé en 1981 à Rabat, et placé sous la tutelle du département gouvernemental du Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'habitat et de l'urbanisme, l'INAU a pour principale mission la formation des cadres supérieurs et des praticiens de l'aménagement et de l'urbanisme. Cette formation, proposée par voie de concours aux candidats titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur et justifiant de 4 années de services effectifs dans le secteur public ou privé, permet la délivrance, au bout de 2 années d'études et après soutenance d'un mémoire ou d'un projet, d'un Diplôme des Etudes Supérieures en Aménagement et Urbanisme (D.E.S.A.U.).

Le programme de la 1^{ère} année est composé de 5 modules variés (Droit et aménagement, Economie et territoires, Techniques de représentation de l'espace...), tandis que celui de la 2^{ème} année comprend essentiellement des séminaires (au nombre de 4), des cours et des enseignements techniques en atelier.

L'établissement propose également des formations ciblées, de courtes durées (2 à 5 jours) organisées en collaboration avec des partenaires dans chacun des secteurs de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement.

Par ailleurs, l'INAU développe aussi un autre champs d'action plus opérationnel. En effet, il fait de la recherche et réalise des études pour le compte de l'administration, des organismes et services publics et des collectivités locales. Cette activité relève du Centre des Etudes et Recherches en Aménagement et Urbanisme (CERAU). Ce centre, opérationnel depuis 1984, constitue aussi bien une structure pour la formation pratique des étudiants, qu'un bureau d'étude public au service des différents commanditaires (départements ministériels, collectivités locales, agences urbaines, organismes publics et internationaux). Les principales études menées par ce centre, sont des études d'aménagement et de développement à caractère général, des études sectorielles ponctuelles, ou encore des études d'élaboration de documents d'aménagement et d'urbanisme.

III.1.2- L'Ecole Nationale d'Architecture (ENA)

Créé en 1980 à Rabat, l'ENA est la seule institution au Maroc formant des architectes (destinés à servir dans les secteurs public, semi-public et privé). L'accès se fait par voie de concours ouvert aux titulaires du baccalauréat scientifique et la formation dure six ans répartis en trois cycles de deux ans chacun. La dernière année est consacrée à l'élaboration du mémoire et du projet de fin d'études. Les domaines d'intérêt de l'E.N.A sont les arts et

techniques de l'architecture, la construction, l'urbanisme, la restauration des monuments et la sauvegarde des centres anciens, le paysage, la maîtrise d'ouvrage et le design. Elle dispose d'une équipe d'enseignants chercheurs très diversifiée qui comprend en plus des architectes, des urbanistes, des ingénieurs, des économistes, des géographes, des plasticiens, des informaticiens et des anthropologues.

L'école dispense un enseignement composé de modules semestriels et capitalisables et ce, depuis septembre 2001 (date de la dernière réforme). La durée du cursus est de 12 semestres et les enseignements dispensés restent très variés (théories et pratique du projet, enseignement scientifique et technique, sciences humaines et sociales...)

Depuis quelques années, L'E.N.A. s'est dotée d'un laboratoire de recherche sur l'Habitat, l'Architecture et l'Urbanisation des Territoires : LabHAUT, dont la mission est double : Son premier objet est d'abord de promouvoir et d'accueillir la recherche fondamentale et les études et de veiller à leur diffusion. L'autre objet fondamental de cette structure est d'accueillir les enseignements du DESA (Diplôme d'Etudes Supérieures Approfondies) et les doctorants chercheurs. Ce DESA est organisé en partenariat avec l'Université Mohammed V de Rabat, département de Géographie et comprend un programme de recherche « Architecture et Urbanisation des Territoires ». Tel qu'il est organisé, ce programme est un programme de DESA et non un DESS et qu'il cible une formation de chercheurs et non de professionnels du secteur.

Comme d'autres établissements au Maroc, L'E.N.A., par le biais du Labhaut, assure également, par voie de convention ou contrat, des prestations de service, notamment des travaux d'étude et d'expertise, des programmes de recherche et des sessions de formation continue pour le compte d'autres administrations ou d'organismes publics.

III.1.3- L'UFR Aménagement et Urbanisme, Université Ain-Chock- Casablanca

L'Unité de Formation et de Recherche de l'Université Ain-Chock à Casablanca a été créée en 2000 afin de former des professionnels aux métiers de l'urbanisme et de l'aménagement (administrateurs, architectes...). La formation, qui dure 2 années pour aboutir à un D.E.S.A (diplôme d'études supérieures approfondies), comporte des cours théoriques, des séminaires thématiques et des ateliers spécialisés. Le contenu de la formation est réaménagé périodiquement de façon à adapter la formation initiale de chaque promotion avec les besoins de la pratique de l'urbanisme. Le programme de la 1^{ère} année est ainsi une sorte de mise à niveau des connaissances de base et d'instauration d'un langage commun relatif aux grandes thématiques de la ville, alors que celui de la 2^{ème} année introduit des notions plus pointues pour valoriser la formation théorique acquise en première année. A cela s'ajoute bien entendu des conférences parallèles, des séminaires, et des ateliers gravitant tous autour de la problématique urbaine.

Au niveau du D.E.S.A., cette U.F.R veut offrir une formation spécialisée et adaptée à la recherche scientifique et à l'exercice des activités liées à l'urbanisme opérationnel. Cette formation vise aussi la préparation des étudiants chercheurs à affronter les difficultés de la recherche scientifique doctorale, et leur dotation de l'approche multidisciplinaire nécessaire à la réflexion et à la pratique urbanistiques.

Ceci dit, les cursus universitaires déjà mis en place permettent l'insertion des formations spécialisées proposées par cette U.F.R. au niveau de la faculté et l'implication directe du groupe de recherche POL.AM (pôle de compétence : aménagement de l'espace) dans la recherche tant fondamentale qu'appliquée dans le domaine de la production et de la gestion de l'espace urbain font qu'il y a une prédominance des doctorants, dans le département de géographie, qui préparent des thèses d'Etat sur des problématiques urbaines.

III.1.4- L'UFR Aménagement Régional, Université Mohamed V, Rabat

Créée au sein du département de géographie de l'Université Mohamed V en 1997, l'Unité de Formation et de Recherche DARMA (Développement et Aménagement Régional au Maroc) constitue une structure de formation et de recherche spécialisée dans les questions relatives à la région, la régionalisation et de développement régional et local. Elle comprend trois domaines d'activité : la recherche fondamentale et appliquée au sein d'un centre de recherche; la formation professionnelle (diplôme d'études supérieures spécialisées DESS) sur le développement rural régional dans les pays du Maghreb; et la recherche doctorale sur le thème de « développement et aménagement régional ».

La formation doctorale consacrée au « développement et aménagement régional » propose des thèmes de recherche variés, en relation, principalement, avec les deux sous axes :

- Les systèmes de centres (centres urbains et centres ruraux de services) et la construction régionale. Les sujets de thèses, dans le cadre de cette formation doctorale visent en priorité de combler les lacunes observées au niveau de la couverture de l'espace national par les productions scientifiques dans le domaine de la recherche en géographie.
- Périphéries des villes, urbanisation et développement régional, une formation qui, vu l'évolution des périphéries urbaines, cherche à penser l'aménagement des périphéries de façon globale et intégrée.

Les orientations pédagogiques du programme de cette UFR ont pour objectif premier d'outiller les étudiants par les moyens nécessaires pour analyser les espaces (logiciels, programmes...). L'urbanisme en tant que discipline opérationnelle ne figure pas beaucoup dans les programmes où on se contente d'une approche globale de ses concepts et de ses outils.

III.2- 2- Les Formations techniques :

III.2.1- L'Ecole Hassania des Travaux Publics (EHTP), Casablanca

Créée en 1971 et placée sous la tutelle du Ministère des Travaux Publics, de la Formation Professionnelle et de la Formation des Cadres, l'EHTP est un établissement ouvert par voie de concours aux candidats issus des classes préparatoires de mathématiques spéciales et aux titulaires des certificats de l'enseignement supérieur (CUES, MP, PC). L'accès en 2^{ème} année se fait également par voie de concours ouvert aux Ingénieurs d'Application à hauteur de 10% des places disponibles. La formation dure 3 ans et est répartie comme suit :

- 3 mois (le 1^{er} trimestre) de tronc commun afin d'assurer l'intégration des élèves, et les préparer à faire le choix d'une filière.
- Un Tronc Commun filière, Génie Civil ou Génie Electrique librement choisi à la fin du 1er trimestre et qui s'étale sur le reste de la 1^{ère} année et toute la 2^{ème} année.
- Une 3^{ème} année, dont le 1^{er} et 2^{ème} trimestre sont consacrés à un enseignement spécialisé dans l'une des voies d'approfondissement offertes. Le 3^{ème} trimestre étant réservé à l'élaboration du travail de Fin d'Etude.
- Deux types de stages sont prévus pour compléter cette formation : Un stage d'initiation d'une durée d'un mois réservé aux élèves de la 1^{ère} année, et un autre stage d'étude et d'entreprise d'une durée de 2 mois réservé aux élèves de la 2^{ème} année.

L' EHTP propose également une formation post diplôme qui vise le perfectionnement de ses lauréats et des cadres de l'industrie et dispose, pour l'encadrement de cette formation, d'unités pédagogiques regroupées dans les départements appropriés. C'est ainsi que depuis l'année universitaire 1995/96, l'EHTP a commencé à délivrer un certificat préparatoire à la recherche ainsi qu'un Doctorat Es-Sciences Appliquées.

III.2.2- L'Ecole Mohammedia des Ingénieurs (EMI), Rabat

Créée en 1959 et placée sous la tutelle de l'Université Mohammed V de Rabat, l'EMI constitue un établissement ayant pour mission la formation d'ingénieurs d'Etat, la formation continue, et le développement de la recherche scientifique et technique.

La formation dure, comme la plupart des écoles d'ingénieurs, 3 ans, et comprend un tronc commun durant la 1^{ère} année, un enseignement du Génie spécifique au département choisi pour la 2^{ème} année (l'école compte 7 départements dont celui du Génie Civil), et enfin, une spécialisation et ouverture à la recherche pour la 3^{ème} année. Cette formation, accompagnée d'une formation militaire, comprend également des visites de chantier ainsi que des stages de 1 à 2 mois dans le milieu industriel.

D'autre part, l'école propose un cycle doctoral accessible aux titulaires d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat ou d'un diplôme équivalent, sanctionné par le Certificat de Préparation à la Recherche (CPR). La préparation du CPR s'étale sur deux années dont la première est consacrée aux enseignements spécialisés de très haut niveau, et la deuxième année est dédiée à la recherche et à l'élaboration du mémoire du CPR. Le cycle du Doctorat en Sciences Appliquées est accessible aux titulaires d'un CPR ou d'un diplôme reconnu équivalent.

III.2.3- c- L'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat

Cet institut, relevant du ministère de l'agriculture, forme depuis 1970 des géomètres topographes sur un cursus de quatre ans. Cependant, à partir de 1987 est mise en place une formation de six ans, à l'issue de laquelle sont diplômés des Ingénieurs d'Etat Géomètres Topographes.

La formation, divisée en trois cycles, accueille des étudiants, une trentaine par promotion, après des classes préparatoire ou un deug scientifique. L'IAV a diplômé à ce jour 700 ingénieurs géomètres topographes dont 60% exercent dans le secteur public. Le Maroc étant un pays à 50% rural, l'essentiel de ces ingénieurs travaillent pour des administrations chargés d'agriculture, d'équipements hydrauliques, de forêts... Mais de plus en plus, vu l'urbanisation inéluctable du pays, ces géomètres topographes interviennent dans le champs de l'urbanisme et dans les villes tout en continuant à relever du ministère de l'agriculture.

IV- Les organisations professionnelles voisines

Comme nous l'avons vu, il n'y a pas d'organisation professionnelle d'urbanistes à proprement parler. Ceux ci sont partagés entre plusieurs organisations. Ainsi, et par défaut, nous allons traiter succinctement d'organisations proches, tout en rappelant que celles ci ne regroupent pas tous les urbanistes, et tous leurs membres ne sont pas urbanistes.

IV.1- 1- L'Ordre des Architectes:

La loi n°016-89, portant création d'un ordre des architectes et réglementant le titre et la profession d'architecte ainsi que celle du 17 décembre 1976 relative à l'ordre des architectes, présentent les grande lignes au sujet de la profession, et ce autour de deux points essentiels :

- La définition de « l'architecte » et des missions qui lui sont dévolues (en vertu des dispositions de la loi 12-90 relative à l'urbanisme et celle de la loi 25-90 relative aux lotissements, groupes d'habitations et morcellements)

- L'organisation et l'exercice de la profession d'architecte : c'est justement dans ce cadre que la loi a institué un ordre national des architectes avec des missions plus étendues et une nouvelle composition comportant des instances régionalisées.

Selon cette loi, les nouvelles missions de l'ordre (hormis celles classiques : discipline, déontologie, défense des intérêts moraux et matériels de ses membres) consistent essentiellement à prendre part d'une manière plus active à la promotion de l'architecture et notamment à la mise en valeur du patrimoine national.

D'autre part, les structures de l'ordre, qui existe depuis les années 40, ont été réorganisées :

Un conseil national à Rabat : Ses attributions générales concernent principalement la coordination des actions des conseils régionaux, l'élaboration de tous les règlements intérieurs nécessaires au bon fonctionnement de l'ordre et le respect des lois et règlements régissant la profession, ainsi que sa représentation devant l'administration.

Un conseil régional par région économique (7 régions) : ce conseil est créé une fois le nombre total d'architectes exerçant dans la région est égal ou supérieur à 50.

Les attributions du conseil régional se limitent à son ressort territorial. Elles sont nombreuses et diversifiées et vont du maintien de la discipline et de l'exécution des lois et règlements qui régissent de la profession jusqu'à la perception des cotisations des membres du conseil régional, en passant par l'application des décisions du conseil national et la gestion des biens qui lui sont affectés par l'Ordre National.

Tous les architectes sont inscrits de droit au tableau (2500 en 2002) vu que l'ordre national doit obligatoirement regrouper tous les architectes quelque soit le mode d'exercice professionnel choisi. Et en l'absence d'organisation, même interne à l'ordre, regroupant les urbanistes, il est très difficile d'estimer à la fois le nombre d'architectes qui font de l'urbanisme ainsi que le type et le nombre d'opérations qu'ils font.

IV.2- 2- L'Ordre national des Ingénieurs Géomètres - Topographes (ONIGT)

Créé par la loi 30-93 (adoptée en 1994) organisant la profession d'ingénieur Géomètre Topographe, l'ONIGT a principalement pour mission de veiller à la sauvegarde des principes et traditions de moralité de la profession d'ingénieur géomètre topographe et au respect par ses membres des lois régissant l'exercice de la profession tout en défendant leurs intérêts matériels et moraux. Cette organisation regroupe actuellement 640 IGT répartis entre le secteur public et privé et comprend deux structures complémentaires :

Le Conseil National de l'Ordre, basé à Rabat, et qui se compose de 12 membres élus (outre le président). Il représente toutes les catégories d'ingénieurs géomètres topographes (privés, publics, salariés) au niveau national et se positionne comme l'interlocuteur de la profession auprès de corps de métiers partenaires ou de l'administration.

Les Conseils Régionaux, un à Rabat et un à Casablanca, et dont les membres varient entre 12 et 24. Ils veillent au maintien de la discipline intérieure de l'ordre et à l'application des décisions du conseil national, et examinent les problèmes locaux se rapportant à la profession.

L'emploi des géomètres privés par le service topographique ou autres administrations publiques a connu une 1^{ère} réglementation (objet du décret n° 2-59-061) confiant à l'entreprise privée certaines opérations réservées jusqu'ici au service topographique, ce qui a eu pour effet, notamment, d'accélérer l'apurement d'affaires immobilières dont la solution était subordonnée à la production de plans. Ceci étant dit, le retard accumulé en terme de base de donnée graphique est énorme. Des villes entières n'ont pas de plans à jour. Et ce ne sont pas les 600 ingénieurs géomètres topographes qui le combleront. D'autant plus que statutairement

ceux ci relèvent du Ministère de l'Agriculture, au même titre que les directions du cadastre, de la cartographie et de la conservation foncière. Donc, même si ces directions sont relativement autonomes, on peut concevoir que pour le ministère de l'agriculture, l'urbanisme ne soit pas la priorité.

IV.3- 3- Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics (FNBTP)

Créée en mars 1981, la FNBTP est une organisation professionnelle regroupant près de 1500 entreprises du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics. Elle s'assigne comme objectifs majeurs:

- La Défense des intérêts spécifiques des entreprises BTP, et leur représentation auprès des Pouvoirs Publics ainsi qu'au sein de toute association nationale ou internationale d'entreprises partenaire.

- La promotion et le patronage de toutes œuvres ou actions à caractère professionnel en vue d'une mise à niveau technique et technologique. A cette fin, la FNBTP organise des actions de formation et d'information sur des thèmes réglementaires ou techniques pour les chefs d'entreprises, les cadres et les techniciens.

La FNBTP se compose également de Bureaux Régionaux couvrant toutes les Régions du territoire national. Ils ont pour objet d'assurer la coordination, d'étudier toutes les questions d'ordre professionnel, économique et social de la région et de représenter la FNBTP dans leur région. Le dynamisme, et la présence continue de la FNBTP lui ont valu d'être le représentant officiel de la profession au sein des Commissions Nationales de Qualification et de Classification de l'Habitat, de l'Équipement, et des Aménagements Hydro Agricoles.

V- En guise de conclusion

Au début du programme de recherche, l'ensemble de l'équipe chacun sur son terrain a plus ou moins prit les mêmes entrées pour attaquer notre objet. Ces entrées sont : formations, organisations professionnelles et exercice de la profession. En effet, comme l'objet de l'étude, à savoir les milieux urbanistiques en méditerranée, n'est pas un objet facilement cernable, utiliser ces trois entrées comme axes d'étude devait permettre d'approcher au mieux le « noyau dur de ce corps mou » que nous nous proposons d'étudier. Ceci partait du postulat que ces trois entrées convergeraient vers le même corps. Cependant, pour le Maroc, et au terme de cette analyse pays, il s'avère que la convergence supposée ne se vérifie pas. Ainsi, s'il existe au Maroc des formations en aménagement et urbanisme comme on l'a vu plus haut, la fameuse convergence entre formation et exercice professionnel n'est pas complètement exacte. En effet, si on s'intéresse aux étudiants et lauréats de ces formations, on se rend compte que ceux ci se divisent grosso modo en deux profils : des étudiants s'inscrivant après un cursus universitaire (maîtrise) en vue d'obtenir un diplôme supérieur plus valorisé sur le marché du travail ou pour faire un doctorat ; des professionnels issus du secteur public pour leur majorité et venant parfaire leur formation et par la même occasion gravir des échelons administratifs grâce à un diplôme supérieur. Ainsi, ces formations en urbanisme et aménagement sont par la force des choses destinés à des personnes qui feront plutôt de la gestion urbaine dans des administrations que de l'urbanisme opérationnel dans des bureaux d'études. Ce paradoxe est encore plus flagrant à l'INAU où de nombreux étudiants sont issus d'administrations qui ne s'occupent pas d'urbain (la poste, l'éducation nationale...etc.) et qui vont y retourner après. Par ailleurs, les promotions comprennent peu de personnes. Environ une centaine de personnes toutes formations confondues. De plus, les lauréats de ces

formations ne se revendiquent pas une appartenance corporatiste et se destinent pour la plupart à une carrière administrative. Comme nous l'avons vu dans la première partie, les professionnels de l'urbanisme ne sont pas issus de ces formations là. Pour une raison très simple, la plupart de la production est fait par des cabinet et des bureaux d'études privés alors que les lauréats des formations se destinent à la fonction publique.

Cependant, le seul point de convergence important entre formations et exercice professionnel est peut être la concurrence entre centres de recherche d'instituts de formation et bureaux d'études privés. En effet, comme on l'a vu, plusieurs centres de recherches font de la prestation de service. A titre d'exemple, le CERAU, centre de recherche de l'INAU, produit des études d'aménagement et de développement à caractère général, des études sectorielles ponctuelles, ou encore des études d'élaboration de documents d'aménagement et d'urbanisme pour différents commanditaires publics.

Pour résumer, nous sommes face à une profession dont on est obligé d'admettre l'existence vu que du travail est produit, mais qui semble fonctionner de manière autorégulée, sans formations pour l'alimenter, et sans organisation pour la gérer. De l'autre coté, nous avons des formations qui produisent des lauréats, lesquels lauréats trouvent pour la plupart des débouchés dans la fonction publique. Mais à aucun moment on assume une fois pour toute que nous avons au Maroc de bonnes formations pour futurs fonctionnaires, mais que nous n'avons pas de formation pour urbaniste privé. Et nous sommes tous dans cette illusion, et en attendant, les villes s'étendent sans attendre.

6e Partie

**L'architecture et l'urbanisme improbables.
Architectes, urbanistes, bâtisseurs dans la Palestine
contemporaine**

Sylvaine Bulle

Sommaire de la 6e partie

I- PROBLEMATIQUE.....	185
I.1- Méthodologie	186
II- UN MILIEU ET UN URBANISME SOUS INFLUENCE : BREVE GENEALOGIE (1920-1993).....	187
II.1- <i>L'urbanisme sous la période du mandat britannique (1920/47), grandes figures internationales et héritages locaux</i>	187
II.1.1- Ingénieurs et architectes locaux, émergence, particularisme bi-national	188
II.2- <i>La période jordanienne (1948-1967) : un urbanisme attentiste</i>	189
II.2.1- Ingénieurs et architectes. Héritage anglais, premiers apprentissages	189
II.3- <i>La période d'occupation (1967/1993) : un urbanisme d'exception</i>	190
II.3.1- Ingénieurs et architectes : exil, résistance ou obéissance.....	191
III- LA FABRIQUE DE LA VILLE : LIEUX, FORMES ET ENJEUX DU PROJET TERRITORIAL DEPUIS OSLO (1995-2002)	194
III.1- <i>L'espace rétréci : brève analyse des conséquences spatiales et sociales du processus d'autonomie</i>	194
III.2- <i>Le cadre institutionnel de la production de la ville</i>	195
III.2.1- Un urbanisme, mains liées : contraintes externes	196
III.2.2- Planifier ou agir : les contraintes internes et l'exercice difficile de la reconstruction.....	196
III.2.2.a- Appareils, documents et méthodes pour la planification urbaine	196
III.2.2.b- La faible lisibilité des politiques urbaines	198
III.3- <i>La production du cadre bâti, acteurs, logiques et influences</i>	199
III.3.1- La présence exclusive du secteur privé	199
III.3.2- Le champ urbain, miroir fragmenté de l'occident et des identités transnationales	201
III.3.2.a- Le poids des identités transnationales	201
III.3.2.b- L'assistance internationale : nouvelles normes, nouveaux modèles culturels	201
III.4- <i>Le bilan urbain de la construction nationale</i>	203
IV- ARCHITECTES, URBANISTES, BATISSEURS ET LEUR ROLE DANS LA CONSTRUCTION NATIONALE	205
IV.1- <i>Prendre la mesure du milieu</i>	205
IV.1.1- Trajectoires	205
IV.1.2- La structuration d'un «corps» des architectes-urbanistes et sa lisibilité.....	206
IV.1.2.a- Une entité culturelle peu reconnue (le poids des ingénieurs)	206
IV.1.2.b- Un segment oublié ou peu autonome : l'urbanisme	207
IV.1.2.c- La rationalisation des modes de faire (et le poids de Bureaux d'Etudes intégrés).....	208
IV.1.3- La communauté éclatée.....	208
IV.1.3.a- Nationalisme et milieu professionnel	209
IV.1.3.b- Normalisation ou rapprochement avec le milieu professionnel israélien et naissance d'un urbanisme humanitaire.....	209
IV.2- <i>Des familles d'architectes</i>	210
IV.2.1- Le néo-traditionalisme et l'entreprise patrimoniale, la réhabilitation.....	211
IV.2.2- Les expérimentaux	211
IV.2.3- La production standardisée (du néo-oriental, à l'éclectisme international).....	212
IV.2.4- Les héritiers de l'architecture contextuelle et régionale	213
IV.3- <i>Conclusion (sur la structuration difficile d'un champ)</i>	214
V- FORMATIONS, SAVOIRS DANS LE DOMAINE URBAIN	215
V.1- <i>Les cursus d'architecture /urbanisme et les moyens</i>	215
V.1.1- L'organisation des savoirs	216
V.1.2- Qui former ?	216
V.2- <i>Que transmettre</i>	217
V.2.1- Culturalisme et ancrage régional	217
V.2.2- La dimension perdue du territoire.....	218
V.2.3- A quoi servent l'architecture et l'urbanisme ?.....	218
VI- CONCLUSION : LE MILIEU IMPROBABLE.....	220

I- Problématique

Quelle est la place de l'urbanisme, de l'architecture compris comme champ de discours, de pratiques et de savoirs en Palestine, au sein d'un territoire traversé par la question nationale. Quelle place occupe l'architecture, la pensée urbaine dans le contexte national mais également dans la culture politique et populaire. Et si des savoirs, des formes urbaines sont produites, avec quelles composantes culturelles et selon quelles influences ? En Palestine la question urbaine est particulièrement liée à celles de l'enracinement national et au destin national. Les projets urbains, les politiques de planification, la production du patrimoine (comme dans d'autres situations de «décolonisation») sont les lieux d'expression de différents enjeux contradictoires liés à la modernisation ou la construction nationale. Et si un urbanisme a vu le jour dans la récente période d'autonomie politique (1993-2001) on doit se poser la question de ses intentions politiques ou idéologiques, de ses modalités, des modèles et des esthétiques véhiculés, tout comme celle de la relation du milieu professionnel à son environnement.

Eclairer l'urbanisme, l'activité urbaine revient avant tout à prendre la mesure d'un milieu professionnel, des hommes qui fabriquent la ville l'espace. C'est à partir d'une radiographie des discours, des pratiques des architectes, urbanistes mais aussi des lieux de constitution et de transmission des savoirs dans la période récente que l'on peut prendre la mesure de l'urbanité en train de se faire, mais surtout de la réalité d'une communauté professionnelle, de ses modalités d'existence, de son inscription culturelle (et scientifique). C'est encore à partir de la ville, saisie dans sa matérialité, que l'on peut percevoir le rythme de fabrication d'un territoire qui se trouve aussi traversé par des contingences ou des contraintes plus ou moins structurelles. Dans le cas palestinien, l'exercice de la souveraineté israélienne, les difficultés d'énoncer des politiques urbaines dans le cadre ministériel ou public et dans un contexte de libéralisation foncière, le poids des identités transnationales et allogènes ou encore la redistribution inégale des richesses conditionnent ou hypothèquent lourdement le devenir urbain.

A partir d'un certain nombre d'observations sur les lieux de pratiques et de savoirs urbains on a dégagé trois axes d'analyse :

- L'aménagement, la production d'urbanité et de spatialité définis dans leur cadre institutionnel et historique, dans la période précédant celle de la fragile indépendance intervenue dans les années 1993 et évanouie en 2001. Entre 1920 et 1993, le champ urbain s'est composé ou recomposé au contact d'éléments externes : en premier lieu, la régularité de la présence continentale et étrangère en Palestine, en second lieu le conflit territorial avec Israël. Cette histoire de l'urbanisme passé et actuel sera rapidement abordée pour n'en donner que les grandes caractéristiques (*partie 1*).

- La généalogie d'une communauté professionnelle (architectes et éventuellement urbanistes) dans la période récente d'autonomie qui s'est construite le plus souvent en vis à vis du secteur institutionnel. En partant des discours mais aussi d'une réalité urbaine, on décrypte des positions, des modes d'expression d'un milieu professionnel, celui des architectes et urbanistes, nécessairement travaillés par l'identité nationale, mais également par les contingences économiques : le poids de la promotion privé et celui concomitant des ingénieurs. (*Partie 2*).

- Les lieux de fabrique et de transmission des discours et des savoirs sur ville en premier lieu l'Université renvoyant encore à la prégnance de l'identité collective et nationale qui structure les mentalités et les apprentissages (*partie 3*).

I.1- Méthodologie

Notre analyse est effectuée sur la base d'un corpus d'archives et d'entretiens avec des témoins historiques pour ce qui est des périodes dites « coloniales » et de gouvernements étrangers (anglais, jordanien, israélien), de 1920 à la récente période. L'analyse de la séquence actuelle (1993-2002) qui structure notre propos est basée sur :

- l'observation en temps réel des transformations urbaines récentes (sur la base de visites d'opérations d'aménagement, lotissements),
- des entretiens approfondis avec les acteurs publics et individuels impliqués dans la fabrication urbaine (municipalités, gouvernorat, ministères, ONG) de la Cisjordanie.
- des entretiens avec un corpus d'architectes urbanistes de Cisjordanie repérés en fonction de notre problématique (type ou qualité de discours, de réalisations, trajectoires professionnelles, taille ou lisibilité de leurs opérations, positions dans le milieu ou le marché),
- des entretiens avec des professionnels de Bureaux d'Etudes intégrés,
- des entretiens avec les enseignants et étudiants en Architecture et l'observation de lieux d'enseignements dans les trois universités palestiniennes.

II- Un milieu et un urbanisme sous influence : brève généalogie (1920-1993)

Trois gouvernements urbains coloniaux anglais, jordaniens et israéliens se sont succédé en cinquante ans (de 1920 à 1993) en Palestine jusqu'à l'avènement précaire d'un proto-Etat appelé Autorité nationale en 1993.

II.1- L'urbanisme sous la période du mandat britannique (1920/47), grandes figures internationales²⁸⁹ et héritages locaux

De même que le régime ottoman avait amené ses propres ingénieurs sans réellement développer de savoirs locaux, les Anglais se sont appuyés sur leurs expatriés et leurs services techniques en ce qui concerne les missions de développement urbain, essentiellement ciblées sur Jérusalem (pour ce qui concerne la Transjordanie ou la partie arabe). Les missions de planification et projets urbains seront confiés à des professionnels anglais issus de la Société Royale des architectes ou en poste dans les colonies. Successivement les urbanistes ou conseillers du Haut Commissaire de Palestine au sein du service central d'Urbanisme et Travaux Publics seront les très renommés Mac Lean (basé à Alexandrie) qui réalise le premier «*Town sheme*» de Jérusalem en 1922, supervisé par Ashbee, Conseiller du Haut Commissaire aux affaires Urbaines (1920/27) qui supervise aussi Patrick Geddes pour le *Town sheme* de Jérusalem de 1920. Clifford est chef du service Urbanisme de 1927 à 1935 suivi par Kendall jusqu'en 1947. Celui-ci restera en Palestine comme conseiller du Royaume Hachémite (cf. supra). Tous incarnent l'esprit anglais d'un *town planning* anglais basé sur des ambitions civilisationnelles (la modernisation de la Palestine) et donnant lieu à un appareillage technocratique et juridique de type métropolitain. Celui-ci donne une place importante au zoning, aux enquêtes sociales et urbaines dans l'esprit du *Survey* bien mis en valeur en Europe par Geddes, aux données environnementales et autres lois sur la planification, la salubrité. Dans la période, les Anglais donnent la priorité aux infrastructures de première nécessité : assainissement, eau, agriculture et routes en milieu rural. Mais deux séries de lois sont importantes : celles de 1922 sur la réglementation sanitaire et sur l'embellissement avec de premières prescriptions urbaines (alignements etc.) et celle sur la planification (1936) fixant les modalités de la gestion de la croissance urbaine et privilégiant les villes côtières et les nouvelles villes juives. La loi donne des responsabilités aux collectivités locales en matière de travaux publics et aménagement.

L'alliance des technocrates (gouverneurs civils ou militaires) et des urbanistes sera effective à Jérusalem avec les premières mesures sur la protection de la vieille ville, l'importation des modèles anglais de la cité-jardin et la création de la Pro-Jérusalem society, structure philanthropique destinée à l'aménagement, la rénovation urbaine. «L'internationale urbaine» formée par les urbanistes du corps royal, les Gouverneurs coloniaux et les entrepreneurs occidentaux (Rothschild, Rupin...) ne fonctionnera que dans la partie occidentale du pays et surtout à l'Ouest de Jérusalem, avec les réalisations pionnières des cités jardins, des lotissements et des coopératives socialistes de logements à mi-chemin entre l'héritage

²⁸⁹ La généalogie du milieu et de l'urbanisme colonial provient de nos recherches personnelles de doctorat, S Bulle «Apercevoir la ville : pour une histoire des villes palestiniennes, entre monde et nation, sentiment et influences» Paris, EHESS, 2004.

humaniste anglais et le projet utopique des pionniers sionistes issus du mouvement moderne (Mendelssohn, Sharon, Kahn). La Palestine arabe, elle est plus ou moins délaissée, autant en raison des clivages économiques ou culturels que de l'absence de relais privés et sociaux (lotisseurs, investisseurs...).

II.1.1- Ingénieurs et architectes locaux, émergence, particularisme bi-national

Dans le secteur public la participation du corps technique des ingénieurs est faible. Ce sont les architectes et ingénieurs anglais du département central des travaux Publics (une quinzaine environ d'après les annuaires du personnel administratif anglais) qui conçoivent et construisent les ouvrages. Les administrations sont moins structurées dans les districts arabes et orientaux restés agricoles que dans les districts urbains de Haïfa, Jaffa et les postes d'ingénieurs ou techniciens peu nombreux. Peu de postes importants sont occupés par des autochtones à l'exception de quelques ingénieurs issus des familles de notables (comme Tuqqan, Saar, Husseini) soit au service central des travaux publics soit dans les sous divisions. Les ingénieurs civils sont surtout chargés du cadastre et des statistiques démographiques (le suivi des migrations et du foncier) et exécutent semble t-il des tâches plutôt subalternes dans la mise en œuvre du *Town Planning* anglais. On trouve également une dizaine d'ingénieurs formés en Europe, en Egypte et Turquie dans les Municipalités de Jaffa, Nablus, Haïfa et Jérusalem. Le projet moderniste anglais échappe plus ou moins aux techniciens arabes : aucun expert local architecte ou ingénieur n'est associé à la Pro Jérusalem Society, organe de décision technique et politique plus important que la Municipalité. Les questions d'architecture musulmane. Et la restauration de la vieille ville sont confiées aux experts anglais.

Dans le secteur privé les architectes et ingénieurs arabes sont peu nombreux et il semble que la majeure partie des ingénieurs aient leurs offices à Jaffa. Ils ont depuis 1925 un syndicat installé à Jaffa dépendant de l'Union des Ingénieurs Arabes et dont le responsable local est Abdelkrim Aqrouq, ingénieur civil formé à Berlin, chef des Travaux publics à Jaffa. Le marché immobilier arabe et intérieur est peu développé, les formations sur place inexistantes. Les architectes et surtout ingénieurs arabes exercent, on l'a dit au sein des services publics anglais et dans les offices concessionnaires (eau, transports) dans l'administration des Waqfs et plus rarement dans les entreprises de construction. C'est ci une différence avec les architectes juifs qui bénéficie d'un marché de la construction très important dans les villes côtières (Haïfa, Jaffa).

Il semble que des échanges entre ingénieurs palestiniens et juifs partageant dans l'administration anglaise les mêmes champs d'action (assainissement, eau..) selon le principe de la bi-représentation communautaire existent. Mais l'état des relations communautaires et la tension politique surtout dans la seconde période du mandat (à partir de 1930) ne permettra pas à une fédération bi-ethnique d'émerger à l'échelle des villes mixtes de Haïfa ou Jaffa. Un exemple significatif est celui de l'ingénieur Raghieb Nashashibi, l'un des premiers ingénieurs palestiniens à être diplômé de l'Université d'Istanbul et qui devint maire de Jérusalem entre 1920 et 34. Nashashibi a travaillé comme ingénieur urbaniste au *sandjak* de Jérusalem sous l'administration ottomane puis anglaise. Sorte de figure de l'esprit saint simonien il coopéra en tant qu'ingénieur puis maire à la fois avec les anglais et les entrepreneurs juifs. Il collabora notamment avec l'Agence juive pour des travaux publics et fut contraint de démissionner en temps que maire. Il fut rejeté par le milieu des ingénieurs et architectes dans un contexte où les milieux professionnels souhaitaient affirmer l'identité palestinienne. Car à partir des années 35, le milieu, fut il peu structuré, affirme très largement son identité palestinienne au

sein du panarabisme ou du nationalisme arabe et montre le souhait d'un séparatisme avec les professionnels juifs. C'est en tant que branche palestinienne que les professionnels rejoignent le Syndicat des Ingénieurs arabes et se rendent au premier congrès d'Alexandrie en 1945.

II.2- La période jordanienne (1948-1967) : un urbanisme attentiste

Les jordaniens héritent ou annexent la Cisjordanie et la partie orientale de Jérusalem en 1948. Les instances administratives sont transférées à Amman. L'élite et les professionnels participent au nouveau gouvernement à distance d'Amman au sein du département des Affaires Palestiniennes. Des notables (comme les Tuqqan, Husseini, Farouk, Khatib) rejoignent les cabinets ministériels jordaniens. Ahmad Tuqqan, ingénieur civil originaire de Nablus est nommé ministre des Travaux Publics. Sur place une administration militaire et civile locale est installée avec trois gouvernorats (Nablus, Hébron Jérusalem) dotés de services généraux, sanitaires et agricoles et de travaux publics. Au-delà de Jérusalem, seules les Municipalités fonctionnent et les *muktars* assurent la médiation dans les villages. Quand elle existe, la politique d'aménagement est définie à Amman au service des Travaux Publics (il n'existe pas de service d'urbanisme).

L'urbanisation et la gestion des villes ne sont pas la priorité des jordaniens, peu soucieux d'aménager et d'investir en Palestine. L'administration accorde aux Municipalités palestiniennes par la loi 29 de 1955 des responsabilités élargies (dans la gestion de l'eau et d'électricité et dans la planification, le maintien de la salubrité etc.) comme pour le reste du Royaume Hachémite. Mais pour ce qui est du domaine urbain, l'administration ne renouvelle pas les dispositions anglaises de la période précédente qui sont intériorisés, débarrassés quelquefois de leur aspect créatif ou moderne. En Cisjordanie comme en Israël où la loi anglaise sur l'urbanisme et la construction de 1936, elle aussi ne fut amendée qu'en 1966, l'esprit du *physical planning* demeure. Kendall, architecte, membre de la Société Royale de la Couronne Britannique devient même le conseiller du gouvernement Hachémite. Kendall attend 1966 pour modifier la loi de 1936, la seule existant dans le domaine de la planification. Jusque là, il maintient l'ensemble du dispositif de planification avec les mêmes principes d'urbanisme répliqués de villes à ville. A Jérusalem, à la veille de la réunification de la ville par Israël en 1967, aucun nouveau schéma urbain n'est renouvelé depuis le RJ5 de 1942.

II.2.1- Ingénieurs et architectes. Héritage anglais, premiers apprentissages

Sur le plan des pratiques et du milieu professionnel, on peut penser que les ingénieurs palestiniens ont très largement profité de l'expérience anglaise. Un domaine de savoirs techniques et fonctionnels s'est constitué puis transmis en ce qui concerne la gestion urbaine (stations d'épuration, viabilisation de routes, systèmes d'assainissement, génie civil). Le corps des ingénieurs s'est conforté ou formé dans la période, notamment au sein du service des Travaux Publics de Jérusalem dirigé par Kendall ou celui des municipalités employant des ingénieurs tous formés à l'étranger. Le service technique de Jérusalem qui compte 12 ingénieurs (d'après les répertoires jordaniens des services publics) n'emploie pas d'urbanistes en dehors de Kendall, mais des ingénieurs civils et architectes formés quelquefois en Europe. Le service dessine les plans de voiries, les premiers plans de lotissements, les équipements publics. Plusieurs des ingénieurs travaillant avec Kendall ont constitué en parallèle ou à la suite de leur emploi public, leurs propres agences indépendantes. Ils construisent les

premières villas simples fonctionnelles pour une clientèle privée. L'exemple est celui de Joseph Houry, chrétien né à Jérusalem (Baq'a), exilé en 48, formé comme ingénieur aux Etats Unis et revenu en Palestine. Ingénieur civil à la Municipalité, il a créé en 1958 son bureau d'études et s'est associé à George Baramki, autre ancien ingénieur municipal. De l'activité locale publique, privée, de celle des *waqfs* qui comprend un service Architecture, naît le Bureau des Ingénieurs Palestiniens dont Houry est le responsable. Il est rattaché au Syndicat des Ingénieurs jordaniens créée en 1958, lui-même affilié à la société des Ingénieurs Arabes basée à Alexandrie, celle ci comprenant aussi la branche de Gaza. Néanmoins on ne peut parler encore d'un milieu de bâtisseurs et d'un champ urbain constitué. Les architectes ingénieurs sont encore peu nombreux. Une trentaine d'entre eux sont enregistrés sur place généralement formés à l'étranger (dont l'Université américaine de Beyrouth, le Collège royal de Bruxelles et de Londres). Il semble que peu de circulation d'idées, d'échanges intellectuels aient eu lieu entre les ingénieurs palestiniens, Kendall, les architectes israéliens ou ceux des palestiniens devenus israéliens (comme Fahmi al Daqbbaq, à la municipalité de Jaffa).

II.3- La période d'occupation (1967/1993) : un urbanisme d'exception

L'occupation a d'abord consisté en la création du gouvernement militaire avec trois régions militaires en Cisjordanie (Nablus/Jénin, Ramallah et Bethléem/Hébron) et une à Gaza. Le gouvernement militaire a à sa disposition une administration civile centrale de 250 hommes aux affaires économiques et administratives. Les Commandants de secteur et central concentrent des pouvoirs militaires législatifs, et civiques. Le droit militaire et le motif sécuritaire s'appliquent à l'ensemble des affaires civiles. Une série d'ordonnances abroge aussi toutes les juridictions civiles précédentes (jordanienne anglaise et égyptienne à Gaza), mais aussi islamique et 1300 ordonnances militaires gèrent les affaires civiles. Plus de la moitié encadrent ou déterminent les règles et la nature de la production de l'espace : confiscation, réquisition des terres abandonnées ou expropriation pour raison de sécurité, enregistrement des transactions, transfert de la juridiction urbaine jordanienne et des pouvoirs des maires des villes, des conseils de village au domaine militaire. Sur le plan urbain, la toute récente loi n°79 de 1966 sur la planification des villes et des villages ou celle de 1955 sur les pouvoirs municipaux, la loi anglaise de 1936 à Gaza sont abrogées. Le Conseil supérieur Jordanien du Planning, les commissions locales et régionales de planification sont révoquées ou abrogées et avec elles les possibilités d'élaboration des schémas de secteur ou régionaux. Seules les instances militaires appuyées de leur service des affaires civiles sont chargées de se prononcer sur l'ensemble des questions urbaines et foncières, sur les plans d'urbanisme. A l'échelle de chaque district militaire une commission locale est composée de commandants, officiers chargés des affaires civiles, ingénieurs, mais sans compter de représentants autochtones. Dans les toutes premières années d'occupation de 67 de 71, l'urbanisme est l'affaire des Commandants de région eux-mêmes, instruisant les permis sans avis d'experts locaux mais avec celui d'un comité d'architectes arabes sollicité ponctuellement via l'Union des Ingénieurs. Car la politique israélienne a encore peu d'impact dans les secteurs arabes et n'entraîne pas de «ressentiment». Ensuite devant la montée en charge du projet territorial israélien, la rationalisation des affaires urbaines des secteurs «arabes» (la Cisjordanie) est devenue nécessaire. Un service civil de la planification rattaché au gouvernement militaire (Département central du planning) est créé en 1971. Il compte quatre arabes ingénieurs et architectes sur les 13 employés assurant tous des missions urbaines d'élaboration des plans de secteurs mais aussi l'instruction des permis et leur suivi pour le commandant central. Le service confectionnera avec l'aide de sous traitants arabes les schémas régionaux et locaux de

1982 et les schémas directeurs de toutes les villes (Ramallah, Nablus, Hébron) pour lesquels les palestiniens assurent les fonctions de recueil de données, d'informations techniques, traduction.

Les grandes orientations peuvent être résumées comme suit : les centres villes constitués ne présentent aucun intérêt urbain et n'intéressent pas le projet urbain israélien et les schémas se focalisent exclusivement sur les couronnes avec la limitation de toute urbanisation, des contraintes sur les zones de sécurité, des réserves foncières pour les implantations etc. Au plus fort de l'occupation et de la colonisation dans les années 82 à 90, l'aménagement est réduit au seul principe du contrôle du bâti et du domaine foncier dans les périphéries et à la surveillance des constructions non autorisées empêchant le projet d'extension et de colonisation. Un comité de démolition et d'inspection est mis en place en 1984 avec une vingtaine d'inspecteurs juifs et arabes effectuant les visites de terrains, de contrôle de l'urbanisation. Un nouveau comité composé des inspecteurs, de l'officier des affaires arabes, de l'administration centrale est chargé d'examiner les permis. Ceux qui sont autorisés diminuent de 10000 en 1967 à 480 sur toute la Cisjordanie en 1983 et environ 10% seulement des demandes seront acceptées dans les années suivantes

II.3.1- Ingénieurs et architectes : exil, résistance ou obéissance

Sur toute la période (1967/1993) c'est la structuration même du milieu professionnel des architectes et des ingénieurs qui change compte tenu à la fois de la situation d'occupation et de la résistance nationale qui en résulte, amenant les ingénieurs à s'impliquer dans l'intifada. Nous avons le rôle fondateur de Youssef Khoury dans la création du bureau de Jérusalem du Syndicat des Ingénieurs jordaniens en 1963. Khoury qui fut l'un des plus importants ingénieurs municipaux dans le service jordanien de Kendall fut aussi interlocuteur du premier maire israélien Kollek. Dans les premières années d'occupation, il quitte le secteur municipal et s'installe comme consultant indépendant. Entrepreneur libéral et démocratique, il met surtout en place la *Holly Land Society* l'une des premières coopératives de logements qui pallie aux manques d'outils institutionnels.

Le congrès des Ingénieurs arabes a lieu en 1967 à Jérusalem. Le milieu professionnel nationaliste panarabique manifeste alors le refus de l'annexion de Jérusalem. Dakkak architecte formé au Caire, secrétaire de l'Union des Architectes arabes devient le responsable de la branche palestinienne en 73. Sous la coupe de Dakkak, le syndicat se politise, manifeste son refus de la domination politique d'Israël et même de celle des Jordaniens. En 1973 avec 450 ingénieurs palestiniens, le bureau des ingénieurs de Jérusalem dont un certain nombre ont travaillé avec l'administration jordanienne devient l'Union des Ingénieurs palestiniens mais reste affiliée au Syndicat jordanien des Ingénieurs. Ses activités sont étendues à Gaza avec l'incorporation de la société de Gaza. Le bureau de Jérusalem n'a plus que quelques membres enregistrés à Jérusalem puisque les professionnels par refus ou par incapacité de régler les cotisations à l'ordre professionnel israélien se sont rattachés à l'Union palestinienne. Le corps des ingénieurs est écartelé entre la résistance et l'émancipation, l'exil ou la mobilité d'autant qu'il est tourné naturellement vers la Jordanie.

L'urbanisme l'aménagement sont disparates, fragmentés par la présence militaire et les professionnels sont déchirés entre le devoir national d'émancipation et la survie individuelle. D'un côté c'est dans le transfuge jordanien que des architectes palestiniens comme Badran, Tuqqan, Hammad tous nés en Cisjordanie deviendront des figures emblématiques d'une identité architecturale palestinienne transportée à Amman, refabriquant à distance des lieux évocateurs. Tuqqan construit avec Kenzo Tange l'université de Yarmouk en 84 et le campus

de Al Najah à Nablus mais on retrouve surtout les traces de l'architecture villageoise palestinienne pour sa Villa Handbal à Amman (1979). De l'autre côté, quelques architectes ont choisi de rester au service de l'administration militaro-civile ou de collaborer avec elle à l'élaboration du schéma de développement des villages de Judée Samarie. Des firmes de construction (moins onéreuses que les firmes israéliennes) sont également sous traitantes de l'exécution des travaux dans les colonies. Mais le plus grand nombre d'ingénieurs et des architectes, au stade de la deuxième période d'occupation choisissent la résistance ou l'engagement politique au sein du FPLP ou du parti communiste, à l'image de Dakkak, le représentant de la corporation dans la période, membre actif du FPLP. En 1981, c'est l'association des ingénieurs incluant les architectes et celle des avocats qui lancent les premiers appels à la grève ou au refus d'obtempérer aux ordres militaires. A partir des années 82, les activités du syndicat comme celles des partis politiques et des associations doivent être autorisées par l'armée. Dakkak sera assigné à résidence à partir de 1982. Les ingénieurs ont leurs martyrs et bon nombre de professionnels sont emprisonnés. Le foyer politique, la résistance se sont organisés d'avantage à partir des ingénieurs que des architectes moins nombreux mais régis par des principes de résistance plus populaires ou opératoires.

Sur le plan politique et culturel, la position des ingénieurs et des architectes (souvent une combinaison entre marxisme et patriotisme) est vouée au pragmatisme et aux actions pratiques. Les ingénieurs participent à la solidarité de proximité et aux comités d'entraide, participent aux comités de défense de la terre, créent des services d'approvisionnement en eau élaborent des guides sur les maisons à reconstruire et les ouvrages de voirie, l'électrification. L'un des aspects les plus intéressants de la période de résistance organisée demeure la création d'outils de financement et de construction de l'habitat populaire comme les coopératives de logements où on est tenté d'entrevoir une circulation d'idées, une alliance du savoir technique et de l'entrepreneuriat au service de la société. Les coopératives offrent des alternatives en matière d'habitat, appuyant des projets individuels d'acquisition et de construction de logements pour les classes moyennes. Elles peuvent achetant du foncier, se doter de statuts pour réunir des fonds. Elles mènent des études, dessinent des lotissements, traitent avec les constructeurs. 6000 logements ont été construits (souvent sans permis) et financés, par un jeu d'hypothèques et de prêts sur la base de fonds mutualistes. Les coopératives soutiennent également une économie de résistance dans l'artisanat et l'agriculture. Dans le même sens, la création du Palestinian Housing Council, (P.H.C) organisation non gouvernementale créée en 199 a une mission d'intérêt général : fournir des possibilités d'accès au logement notamment pour les classes moyennes et pallier à l'absence d'institutions et d'outils de financement de l'habitat, secteur que l'occupant délaisse. Le PHC qui est l'opérateur principal de l'activité immobilière joue également un rôle de contrôleur du marché foncier. Il est reconnu comme un outil politique et social de l'OLP, un para-ministère. Il entreprendra en 1992 des négociations avec l'Union Européenne et bénéficie également l'appui financier de la Ligue Arabe et du Comité Jordanien Palestinien. « pour la consolidation de l'identité arabe ».

A la fin des années 92, l'association des ingénieurs compte 1000 ingénieurs environ. Elle a créé son journal (Al Muhandis/ Al Falastin). Les formations supérieures se sont généralisées. Des ingénieurs issus des nouvelles couches paupérisées ou prolétarisées à l'image des réfugiés des camps, ayant étudié dans les lycées de l'UNWRA en Jordanie incarnent désormais le nationalisme Les ingénieurs combattants de l'Intifada, membres des comités populaires autour du Commandement Unifié et de l'OLP participeront naturellement aux institutions locales ou aux postes clefs au moment venu de l'autonomie en 1993. Le syndicat des ingénieurs et architectes siège depuis deux décennies dans les Instances consultatives de

l'OLP, c'est à dire au sein du Conseil National en tant que Syndicat et au sein du département des organisations populaires. Les agences qui ont travaillé avec le gouvernement militaire, accusées de docilité ont su tirer finalement parti du régime d'occupation. Quand arrive la fin de l'Intifada et une certaine normalisation elles deviennent les agences les plus importantes, en relation autant auprès des bailleurs internationaux que des donneurs d'ordre locaux.

III- La fabrique de la ville : lieux, formes et enjeux du projet territorial depuis Oslo (1995-2002)

La période d'Oslo est celle qui jusqu'en 2001, a préfiguré (mal) l'ère de l'indépendance palestinienne avec une gestion autonome des hommes, des ressources, des territoires. Elle a vu naître de nouveaux domaines de projets, de décisions autour de la ville et amenait avec elle un urbanisme renouvelé. Si les contrastes avec la période longue d'occupation militaire sont évidents (du fait même de la naissance du proto-Etat Palestinien et de l'autonomie politique) il serait vain d'opposer ou de renvoyer deux à dos deux modes de gestion de la société urbaine. D'une part, car l'occupation militaire a largement influé ou en tout cas interféré avec les perceptions, les habitudes, les pratiques des populations tout comme celle des élites et des dirigeants. La culture architecturale et urbaine, les discours sur la ville portent en eux-mêmes l'empreinte de l'occupation. D'autre part parce que les changements spatiaux et urbains sont évidemment loin d'être démontrés dans la période, en l'absence de perspective et politique mais aussi d'épaisseur historique qui nous permettraient de prendre la mesure d'une réelle «décolonisation» symbolique.

III.1- L'espace rétréci : brève analyse des conséquences spatiales et sociales du processus d'autonomie

Le processus d'Oslo avait sa logique propre avec des enjeux politiques clairement identifiés : préparer l'avènement d'un état palestinien souverain doté d'outils constitutionnels, institutionnels (un parlement, un pouvoir exécutif, des autorités locales reconnues et élus par le peuple, un budget, une fiscalité, des services publics etc...). Mais ces intentions politiques furent très vite contredites par leurs modalités de mise en œuvre. Les dispositifs de surveillance des biens, des flux, des personnes et de l'espace au motif de la sécurité des frontières avec Israël étaient accrus. Les interdictions de produire et de circuler augmentaient. Les administrations palestiniennes naissantes avaient bien du mal à alléger les difficultés matérielles des palestiniens, leur offrir un cadre vie décent ou encore un accès minimal aux services de base.

L'espace urbain palestinien dans la période de transition est le lieu visible de l'expérimentation en tant réel d'un processus politique procédant d'une vision centrale ou tout du moins (incarnée par l'autorité politique mais aussi les bailleurs de fonds internationaux au nom du bien commun universel) et qui entrainait toutefois plus ou moins en tension avec les temporalités et les comportements sociaux, les ordres locaux et les espaces communautaires (camps, villages notamment). Par exemple la volonté affichée par Oslo d'inscription du territoire palestinien dans les grandes enjeux (l'économie marchande, la «mise à niveau» des politiques nationales, la technocratisation des décisions, la démocratie mondiale et la bonne gouvernance) ne se concilie pas forcément avec les logiques d'action des citoyens, des acteurs économiques, sociaux peu habitués à la centralité (et habitués à recourir la médiation des élus, des mukhtars, des personnes influentes pour les affaires courantes).

Dans la période, la mise en œuvre d'un dispositif d'autonomie politique et institutionnel plus ou moins extérieur aux populations locales a fabriqué aussi de nouvelles identités territoriales plus ou moins artificielles, comme le découpage de «sous-régions» ou de blocs infranchissables en Cisjordanie, engendrant eux même de la séparation spatiale, comme l'isolement des camps et de leur populations (notamment à Gaza). On peut dire que la période de mise en œuvre du processus d'autonomie a accentué les disparités sociales entre allogènes

(returnees et palestiniens de la diaspora) et autochtones notamment en raison de l'accumulation de la rente par les investisseurs de la diaspora, permise par la libéralisation foncière. Tous éléments qui ont pesé de leur poids dans leur prise de l'Intifada.

Des modifications structurelles du cadre spatial sont aussi issues du processus bio-politique de contrôle des flux, des territoires et des personnes et de la fragmentation des régions, agissant à leur tour sur les pratiques urbaines et les fonctions urbaines. Ainsi du fait des difficultés de mobilité, de déplacement et d'échanges entre les villes rendue, les migrations pendulaires sont devenues impossibles, tout comme l'approvisionnement industriel et commercial nécessitant des ruptures de charge. Les difficultés de mobilité ont aussi des répercussions sociales : familles séparées avec des chefs de foyer ayant migré à Ramallah sans possibilité de regroupement familial. Du coup, des agglomérations intermédiaires (comme Ram) et des cités résidentielles accueillant les personnes originaires de Hébron, Gaza, obligées de rester sur leur lieu de migrations sont apparues. De même que de nouvelles formes et lieux d'échanges (commerces informels, des gares de transport, plate formes de transit des marchandises) ont émergé à proximité des check points. L'attractivité économique des bassins d'emploi a évolué. Gaza a perdu de son attractivité, compte tenu de son isolement, Ramallah a conforté ses positions de centre tertiaire ou économique dans la région Nord, compte tenu de son accessibilité (de Jéricho, Bethléem, Jérusalem, Naplouse).

Le cas impossible de Jérusalem Est ne peut être que mentionné ici. La souveraineté de la municipalité israélienne sur les quartiers arabes, l'absence de représentation de leurs habitants dans les instances locales (Conseil Municipal), l'illégitimité juridique, urbaine de ses quartiers ne permet pas de penser le devenir urbain de Jérusalem. Ni d'élaborer quelconque projet urbain de proximité, ni bien sûr d'envisager la métropolisation de Jérusalem-Est structurellement lié aux agglomérations de Ramallah et Bethléem. Aucune proposition d'aménagement dans les villages inclus dans les limites du Grand Jérusalem (modifiées à la suite de la guerre des Six jours) ne peut être formulée par les habitants peu du fait de leur illégitimité, ou par les acteurs professionnels (urbanistes, ONG de développement). La non-gestion urbaine de Jérusalem, volontairement oubliée dans les politiques municipales mais aussi laissée en suspens par les instances palestiniennes laisse entrevoir une bidonvilisation déjà à l'œuvre, une informalisation généralisée (tentes, constructions précaires du fait de l'impossibilité d'obtenir des permis de construire et de l'absence de schémas urbains de secteur). Celle-ci altère l'image de la ville mais pose surtout la question cruciale du devenir des habitants de Jérusalem et de leur «droit» à la ville, c'est à dire de leur participation à la sphère politique et de leur citoyenneté sociale.

III.2- Le cadre institutionnel de la production de la ville

Sitôt l'Autorité nationale Palestinienne mise en place, on a vu naître un certain nombre d'institutions et de ministères et surtout une administration municipale déconcentrée à l'échelle des deux blocs territoriaux (Cisjordanie et Gaza) affranchies de la tutelle militaire israélienne²⁹⁰. Mais la création d'une administration territoriale nationale et locale autonome n'a pas donné nécessairement lieu à un champ de réformes, de transformation dans les domaines réglementaire, foncier et urbain.

²⁹⁰On rappelle que suite aux accords de paix, les territoires palestiniens (issus des frontières 1967) ont été répartis en trois catégories : les zones A sont sous contrôle de l'Autorité palestinienne depuis 1996 (entités urbaines de Bethléem, Ramallah, Naplouse, Jéricho, Gaza, les zones B sont sous contrôle mixte israélo-palestinien (villages et bourgs intermédiaires situés le long des grands axes routiers ou à proximité des colonies d'implantation israéliennes). Les zones C (Jérusalem et les blocs des colonies) restent sous autorité israélienne.

III.2.1- Un urbanisme, mains liées : contraintes externes

La planification urbaine a dû intégrer des contraintes majeures issues des négociations d'Oslo. La souveraineté israélienne s'étend sur les domaines public voire privé palestiniens. En zones C et B (c'est à dire dans les zones tampons avec les colonies, avec Jérusalem ou le long de la ligne verte, dans les réserves foncières ou emplacements stratégiques offrant un potentiel de développement) c'est le droit israélien qui continue de s'appliquer. Une bonne partie du territoire est grevée de servitudes militaires ou publiques (emprises réservées aux implantations civiles et militaires et à leur extension, aux corridors et à aux infrastructures de contournement). Elles hypothèquent fortement la continuité territoriale entre les sous régions Nord et sud de la Palestine en empêchant de réaliser les projets d'agglomération (de Ramallah à Jérusalem, de Hébron à Bethléem qui jouissent d'une proximité et d'une tradition d'échange), et le maillage urbain des métropoles entre elles²⁹¹. D'autre part dans le cas les terrains d'emprise et propriétés situés en zone B correspondant aux périphéries et faubourgs urbains, les permis sont soumis théoriquement au comité d'instruction mixte israélo-palestinien.

La viabilité et la lisibilité d'un projet territorial (à l'échelle nationale ou des agglomérations) est également conditionnée par l'existence de structures et de moyens en expertise (planification, data base, études techniques). Or, les outils de planification (enquêtes, cadastres, recensements, plans détaillés, connaissance fine des ressources spatiales, humaines, foncières, architecturales) sont peu opérationnels quand ils ne sont pas empêchés. L'administration israélienne a continué bien au-delà d'Oslo (et notamment au moment des négociations de Tabah, sans parler de la période de crise actuelle) de bloquer l'accès aux données de base (cartes ariennes, interdiction de dénombrer ou d'enquêter en zones B et C). De même les difficultés de circulation et l'éclatement territorial empêchent une connaissance fine des zones urbaines autonomes en matière de démographie, transports, mobilité, économie, hydrologie, géologie et autres données préalables à l'établissement de documents de planification ou d'urbanisme. Enfin les incertitudes générales liés au calendrier politique et à l'application ou la mise en route des accords négociés avec Israël avant l'Intifada (qui s'échelonnaient jusqu'en 2000) rendent aléatoire la mise en œuvre de la planification dans un espace-temps réel.

III.2.2- Planifier ou agir : les contraintes internes et l'exercice difficile de la reconstruction

III.2.2.a- Appareils, documents et méthodes pour la planification urbaine

Sur le plan réglementaire et foncier, aucune réglementation nouvelle n'a été établie pour encadrer l'usage des sols, en premier lieu en raison des difficultés inhérentes à la constitution d'un droit civil autonome. La loi n°79 de 1966 sur la construction est en effet reconduite par décret du président en automne 96 et unifiée à Gaza (en lieu et place de la loi égyptienne sensiblement la même). La loi jordanienne d'inspiration anglaise et l'esprit du *town planning* amené par l'ingénieur anglais Kendall demeure donc la référence la plus autochtone et la base légale pour l'urbanisme en Cisjordanie et désormais à Gaza, tant qu'un cadre réglementaire nouveau et autonome n'est pas institué. Sur le plan institutionnel, *le High Comittee for*

²⁹¹ Le cas le plus crucial est celui de Hébron, limité dans ses possibilités d'extension extra et intra-muros en raison de la présence de colonies en ville et sur l'ensemble du périmètre municipal. Un schéma de développement ne peut être mis à l'étude.

Planification (HCP) qui avait été institué par la loi jordanienne de 1966, est également réactivé Il est crée en janvier 96 pour décider des grandes orientations territoriales. Les modes de consultation sur les grandes décisions publiques prévus par la loi avec la représentation de membres de l'administration, des ONG, des acteurs de la société civile et du secteur privé, du syndicat des Ingénieurs qui doivent siéger au HPC seront globalement respectés. Simplement le HCP agit moins comme organe de concertation que comme cellule politique ministérielle. Car le Haut Comité a été de facto «capturé» ou annexé par le tout puissant Ministère des collectivités locales, le principal maître d'œuvre des décisions territoriales avec la Direction Palestinienne (la cellule de décision politique constituée de quelques membres influents, gouverneurs, noyau de l'Organisation de Libération de Palestine) et ministres les plus puissants).

L'intérêt de la planification entendue comme acte de conception et de programmation politique de «projetation», son utilité sociale dans la régulation du développement urbain reste à démontrer auprès des autorités politiques ou locales (gouverneurs et maires). Si l'administration centrale (MOPIC, PECNDAR)²⁹² s'attache à faire exister la planification comme champ de connaissance auprès des Ministères, des gouverneurs, des maires, sa traduction effective comme dispositif de décision et d'action au niveau local reste à démontrer. La faible valorisation de la planification, de l'aménagement et plus encore de l'architecture par les acteurs locaux est liée à l'absence de culture politique urbaine, accentuée encore par l'émiettement des responsabilités institutionnelles et des tâches en matière de politiques territoriales. La planification urbaine et territoriale est en effet répartie entre plusieurs ministères.

- Le MOPIC au niveau régional fixe les grandes orientations de développement et sa régulation dans les domaines agricole, des transports, des ressources naturelles, de l'environnement. Il centralise les bases de données foncières, agricoles, économiques dans le cadre des plans régionaux pour la Cisjordanie et la bande de Gaza élaborés en 98. Le MOPIC a élaboré d'un système d'information géographique, élément essentiel de transmission du projet politique, pour l'ensemble des territoires (y compris la bande de Gaza) via ses services déconcentrés à Gaza-ville. Il forme également les techniciens des administrations locales (mairies et gouvernorats) pour l'exécution des Plans régionaux ou la mise au point des Systèmes d'Information Géographique.

- Le Ministère des Collectivités Locales est a priori chargé du développement local et de sa mise en cohérence avec les orientations nationales. Il établit les schémas locaux de développement (à l'échelle des communes et des districts). pour le compte des services municipaux.(les schémas de développement des agglomérations de Ramallah, Al Bireh, Gaza ont été établis).

- le Ministre de l'habitat est consulté a priori pour la programmation des zones résidentielles quoique son rôle soit peu lisible.

- Par ailleurs le Pecdar, organisme exécutif de la reconstruction de la Palestine, assure l'interface politique entre l'Autorité Nationale et la communauté internationale.

Sur le plan technique, une unité de planification a été installée au sein du *MOPIC*, ministère bipolaire de la Coopération Internationale, basé à Ramallah et Gaza. Elle est composée d'une dizaine de professionnels, chargé de fixer les bases de la planification à grande échelle. Un plan national d'urgence en 1998 (*National Plan for Physical Development*) et deux documents régionaux sur le développement de Gaza et de Cisjordanie ont été élaborés par

²⁹² Respectivement ministères de la Coopération internationale et de la Reconstruction

l'unité de planification du MOPIC. Les trois schémas fixent les grandes orientations de développement dans les domaines agricole, des transports, des ressources naturelles, donnent des indications pour les schémas d'assainissement, les schémas régionaux d'infrastructures routières, la politique de préservation archéologique (qui fait l'objet d'un document à part). Des propositions standardisées et sectorielles sont faites pour l'environnement, l'agriculture. Pour l'habitat et l'urbanisme rien n'est avancé sinon la nécessaire intervention du secteur privé pour répondre à la croissance démographique à l'aube de 2010²⁹³.

Les professionnels du Ministère (géographes, cartographes, planificateurs, démographes) sont rapidement mobilisables et compétents pour l'expertise de propositions stratégiques et participent aux groupes de négociation de paix (Tabah, Camp David, *Road Map*). Sans pouvoir rivaliser avec celle des experts (militaires) israéliens, une expérience a été acquise au cours des différentes phases de négociations (Oslo, Wye I et II, Tabah) dans les domaines de la géographie politique, de la géostratégie.

Au niveau local le cadre institutionnel limite les domaines d'intervention et de compétences des Municipalités²⁹⁴: En zones A, celles-ci instruisent les permis de construire inférieurs à 3000 m², au-delà desquelles elles doivent demander consulter les gouvernorats. Elles peuvent élaborer et approuver les schémas locaux, elles peuvent mettre en œuvre des études de conception urbaine (concours d'urbanisme). Elles suivent les enquêtes publiques et peuvent réaliser des travaux en régie des travaux. Elles peuvent créer leur SIG et bases de données (cadastre, fiscalité, numérotation rues, images satellites, le plus souvent avec l'assistance technique des villes européennes, comme c'est le cas à Hébron, Gaza, Naplouse, Ramallah). Les villes (de plus de 50.000 habitants) disposent de compétences et des moyens quelquefois supérieurs à ceux des gouvernorats et des Ministères : présence d'un à trois architectes dans les services techniques (comme à Ramallah, Bethléem, Nablus, Hébron, Tulkarem) et de très nombreux ingénieurs (20 à Hébron). En moyenne, 250 permis de construire sont déposés par an dans les métropoles (Bethléem, Hébron, Ramallah, Bireh, Nablus).

III.2.2.b- La faible lisibilité des politiques urbaines

L'urbanisme en Palestine constitue un domaine de projets, d'actions et de décisions naissant ou en devenir. Les cultures techniques, les outils restent à expérimenter sinon à apprendre dans un pays marqué soit par une histoire coloniale longue, des périodes d'occupation (israélienne mais aussi jordanienne) qui n'ont jamais permis au champ urbain d'émerger ni aux savoir-faire (ceux de l'ingénieur, de l'architecte) de s'exprimer. Le morcellement des responsabilités et des tâches entre trois sinon quatre ministères est évidemment défavorable à toute mise en cohérence d'un projet territorial, à sa lisibilité d'autant qu'aucun outil de coordination existe. Il n'existe pas non plus de division d'architecture ou d'urbanisme à l'échelle nationale, dès lors que les tâches minimales de programmation, régulation urbaine sont confondues ou disséminées entre les différents services ministériels. Il faut dire qu'aucun responsable politique ne pose l'architecture comme un enjeu réel (sauf à Gaza). La réflexion ou le débat autour des questions architecturales ou urbaines existent peu, sauf quand ils accompagnent des projets politiques structurants (comme à Bethléem). Le faible intérêt pour la qualité urbaine voire architecturale par les acteurs institutionnels s'accommode de la

²⁹³ Deux millions d'habitants supplémentaires sont prévus en 2010 (dont 600000 *returnees*, le taux de croissance naturelle serait de 3,4% en Cisjordanie, 4,6% à Gaza. Le Pecdar estime à 50000 le nombre de logements nécessaires par an (soit 590000 logements à Gaza et Cisjordanie en 2005) incluant les besoins de desserrement actuel dans les camps et les centres, et ceux liés aux migrations.

²⁹⁴ Les maires sont nommés par l'Autorité

seule présence des ingénieurs qui produisent (selon les premiers et les seconds) les mêmes formes, les mêmes usages, les mêmes normes que l'architecte.

Les documents régionaux de planification se préoccupent avant tout du cadre physique de développement et de sa régulation (maîtrise des zones agricoles, des ressources naturelles, schémas d'assainissement, schémas d'infrastructures routières, politique de préservation archéologique) mais ignorent encore les enjeux urbains, fonciers et paysagers immédiats à l'échelle des métropoles. Aucune politique foncière, aucune recommandation urbaine, paysagère, aucune réglementation n'ont été formulées à l'échelle des agglomérations. Les documents locaux (schéma d'urbanisme) sont encore peu nombreux (Ramallah, Al Birah, Naplouse en cours d'élaboration, Gaza). Et quand ils existent, ils prennent peu en compte les diversités morphologiques, la préservation du paysage. Aucune règle spécifique (qui correspondrait aux caractéristiques urbaines de chaque zone) peu des prescriptions architecturales (volumétries, alignements, modes d'implantation, morphologies) ont été élaborées. Finalement les schémas urbains ne contraignent pas le développement urbain au-delà des seules indications de zoning standardisées pour chaque ville (affirmation du principe de centralité et du caractère commercial des centres urbains, première ou deuxième couronne à caractère résidentiel, zones industrielles situées à l'entrée des agglomérations, et le long les voies principales, pas de mixité urbaine). Quelques règles de retrait et de prospects et de densité graduelles sont communes à toutes les villes, élaboré par le Ministère des Collectivités locales, sans vraiment spécifier les particularités locales/

Ici brièvement exposé, on voit que le contexte historique, les difficultés structurelles inhérentes à la construction nationale pèsent de leur poids dans la constitution d'un champ urbain, de domaines de projets, de décisions institutionnels et dans les conditions de (re)naissance d'une urbanité. Mais il est besoin d'explorer d'avantage les dispositifs de production du cadre bâti pour ce qu'ils révèlent du milieu urbanistique.

III.3- La production du cadre bâti, acteurs, logiques et influences

III.3.1- La présence exclusive du secteur privé

Aucune politique publique en matière de maîtrise foncière, d'urbanisme et d'habitat n'ayant émergé, le marché immobilier et foncier (mais aussi l'aménagement) sont aux seules mains des promoteurs privés, et des entrepreneurs-investisseurs. Cette présence exclusive du secteur privé ou la privatisation des enjeux spatiaux et urbains vont de pair avec la généralisation de la valeur d'échange de la structure foncière. Il faut dire ici que la parcellisation, le morcellement de la propriété issus du droit ottoman puis anglais, le recours à la médiation pour obtenir un permis ou pour une transaction foncière, l'attachement individuel à la terre, tout cela joue « contre » la mise en œuvre d'un projet territorial et surtout urbain. La culture de guerre (destructions, blocus, et autres trauma de guerre) a également modifié les comportements urbains, la phénoménologie de l'habitant palestinien. L'espace-temps est perçu comme limité et circonstanciel, et cette rétractation sociale reste largement perceptible dans les modes d'habité, dans les modes de faire la ville, sans projection dans l'avenir et dans l'immédiateté.²⁹⁵

²⁹⁵ Toute destruction des constructions illégales ou informelles par les autorités palestiniennes qui interviendrait dans le cadre du respect des dispositions réglementaires (comme l'absence d'autorisation de construire) est

La libéralisation foncière (sans que ne soit jamais énoncé un discours libéral par les instances politiques) a donné lieu dans les cinq premières années du processus d'Oslo à une spéculation non contrôlée et à une urbanisation très rapide des terres agricoles en périphérie immédiate des villes. Sans contre partie ou sans interventionnisme de pouvoirs publics. D'une part, la libéralisation excessive de la valeur foncière (la flambée des prix est liée à certains endroits à la rareté du foncier comme dans les secteurs proches d'Israël ou placés sous contrôle israélien, où les possibilités de construction sont réduites)²⁹⁶ conjuguée à l'absence de politique publique en matière d'habitat ne permettent pas d'influer sur les choix des promoteurs. La construction privée est exclusivement tournée vers le logement de haut de gamme (ou intermédiaire). Avec la procédure exclusive du mort-gage. Et la politique d'habitat et de celle de peuplement dépendent donc du seul secteur immobilier privé ou quelquefois des acteurs communautaires et religieux (groupements catégoriels, ONG évêchés qui peuvent être investisseurs).

D'autre part, les pouvoirs publics quand ils ont encouragé et laissé faire ces quartiers résidentiels n'ont pas mis en place les conditions juridiques, techniques et urbaines d'un partenariat ou d'une négociation avec les constructeurs (par exemple la prise en charge par le constructeur de voiries d'intérêt général, du paysagement, des ouvrages d'assainissement)²⁹⁷ Un vaste projet de mall commercial dans le centre de Nablus a par exemple été confié à un investisseur et son bureau d'Etudes, sans études préalables, sans consultation urbaine avec un dérogation aux réglementations d'occupation des sols et des densités. A partir de 1999, le secteur était en crise, d'après le service central palestinien de statistiques (PCSB) 3242 bâtiments étaient vacants (complètement ou partiellement).

Les lotissements et immeubles (plus de 10000 logements ont été construits en Cisjordanie entre 1995 et 2000) ne répondent pas seulement aux caractéristiques de l'affairisme productif, avec une rapidité de la construction pour permettre un cycle de reproduction du capital, avec une exécution rapide des travaux appliquant les techniques d'ingénierie éprouvées en Jordanie et dans les Emirats Unis, avec des choix de sites disponibles immédiatement. Les enjeux urbains et architecturaux, les modes de conception et de gestion de l'espace sont simplifiés pour optimiser la rente. Un seul type de quartier est produit : des condominium ou cités privées à destination de cibles homogènes de peuplement (diaspora, émigrants et middle class) dont sont issus les constructeurs. En produisant des lieux fermés sur eux-mêmes, on peut penser que l'urbanisme des promoteurs a considérablement renforcé les effets de fragmentation sociale et urbaine. Les lotissements et autres condominium sont des lieux ou des «occasions» privilégiés pour renforcer l'espace privé ou éventuellement communautaire (les espace collectifs sont gérés par des associations de propriétaires) au détriment de l'espace public (entendu comme valeur collective et comme bien commun). Tout ceci sera, on le verra plus loin, est d'une grande conséquence sur le paysage urbain.

impossible, là où elle renvoie au trauma de l'occupation ou de la souveraineté israélienne, de son lot de destructions.

²⁹⁶ Les zones A contrôlée par l'Autorité palestinienne où celle ci peut délivrer des permis de construire ne représente que 11% de la Cisjordanie.

²⁹⁷ A l'exception de l'opération d'aménagement du centre ancien de Ramallah, concédée à un promoteur mais où la Municipalité garde le contrôle des orientations urbaines (notamment sur le percement des voies, les démolitions). L'opération est complexe : elle inclut le relogement de plusieurs familles, en raison du projet de percement d'un îlot central. Un concours d'idées a été organisé avec la participation de cinq concepteurs palestiniens et jordaniens en 2000 (avec le concours de la coopération italien). Le projet n'a pas démarré.

III.3.2- Le champ urbain, miroir fragmenté de l'occident et des identités transnationales

L'intervention internationale ou encore l'élite transnationale (la diaspora) qui maintient à flot l'économie nationale (notamment dans la période actuelle comme elle l'a fait durant l'occupation) jouent un rôle dans la définition des politiques nationales et locales, la régulation des grands équilibres (spatiaux, économiques) le fonctionnement des services élémentaires (gestion urbaine, infrastructures systèmes de santé). De même qu'ils influent les modes de gouvernabilité des territoires, des populations.

III.3.2.a- Le poids des identités transnationales

La diaspora, l'élite et les entrepreneurs palestiniens transnationaux ont un rôle prédominant dans les circuits décisionnels, politiques, dans la mise en place d'une économie de marché (avec des investissements économiques dans les circuits bancaires et immobiliers²⁹⁸) et dans la fabrication de la ville. Au lendemain d'Oslo, les *returnees* (émigrés de retour des pays du Golfe ou d'Europe, des USA, Canada) et la diaspora ont investi dans les secteurs immobilier, foncier. Ils ont créé des lieux selon leurs propres référents culturels, transnationaux, avec leurs propres destinataires, selon leurs propres modes de redistribution ou d'inscription des richesses. L'apport de la diaspora en investissements et en activités philanthropiques était ainsi évalué à environ 400 millions \$ en 1996 et 1997. La diaspora a investi dans le secteur immobilier de haute moyenne gamme, dans le secteur touristique (hôtels, restaurants) en mobilisant des registres, des références (ou une clientèle) internationaux, «nationalistes» ou nostalgiques. Ils ont amené un style de vie internationale, des signes de la métropolisation lisibles dans l'espace public (cafés, architecture, centres culturels, arts) dans l'espace privatif (condominium, logements de haut de gamme pour des destinataires qui sont le plus souvent des membres de l'élite ou la diaspora).

D'un autre côté ils se sont engagés en tant qu'architectes, investisseurs et Pourvoyeurs de fonds (par le biais des Ong) dans des opérations de reconquête ou de valorisation «nationaliste» de l'identité palestinienne : projets de musées de la mémoire, réhabilitation des centres anciens ou encore financement de fouilles archéologiques. Ils ont aussi investi dans des entreprises de restauration du patrimoine à des fins, touristique et économiques, (comme la reconversion de demeures anciennes) destinés avant tout à une clientèle transnationale.

III.3.2.b- L'assistance internationale : nouvelles normes, nouveaux modèles culturels

A l'issue des accords de paix plus de 3 milliards de dollars étaient alloués par la communauté internationale directement ou indirectement à l'Autorité Palestinienne pour la construction de son cadre institutionnel et pour un programme d'urgence en services et infrastructures incluant le fonctionnement des administrations nationales (incluant les fonctionnaires, les policiers)²⁹⁹. L'Autorité Nationale palestinienne intervient peu ou pas dans l'aménagement, la réalisation d'infrastructures publiques. Les ouvrages décidés après Oslo (infrastructures de base, grands réseaux viaires, assainissement, écoles et services publics hôpitaux...) sont

²⁹⁸ Les plus puissantes sociétés créées par des Palestiniens de la diaspora sont PADICO, International Salam, Consolidated Contractors que l'on retrouve sur la majeure partie des projets immobiliers ou industriels.

²⁹⁹ L'Europe est le principal bailleur de fonds pour 57% des fonds attribués à l'Autorité entre 1994 et 1998. Elle est suivie par les États Unis et le Japon accordant chacun 13% des fonds puis par les pays arabes (9%) et la Banque Mondiale et l'UNDP pour 5,7%. Au cours de la seule année 95, 23 Milliards en 95 étaient engagés par: l'Union Européenne, Usaid, le Japon, la Banque Mondiale.

financés par la communauté internationale (Banque Mondiale, USAID, CEE, PNUD)³⁰⁰ qui intervient aussi dans l'assistance technique, la gestion des services (y compris dans les camps), l'appui aux acteurs locaux pour le renforcement de leurs compétences (Ministères municipalités), la mise en œuvre d'outils de gestion et de décision (suivi financier, GIS, etc.). Elle intervient aussi dans des opérations de restauration urbaine d'envergure comme à Bethléem conçue comme symbole de la présence européenne.

Il faut voir que la communauté internationale (notamment européenne) appuie le développement urbain et la construction nationale au nom d'un ordre politique ou institutionnel et économique (transparence, bonne gouvernance et démocratie) et selon son agenda diplomatique. Elle a sa propre logique et ses propres rythmes d'intervention, liés à l'image et au contenu qu'elle entend donner à l'espace et aux services urbains. Ces «logiques» externes, ont leur importance car elles influent sur les cultures professionnelles et les milieux locaux en permettant une circulation d'idées, une mobilité des ingénieurs et techniciens. Elles modifient les savoir-faire en incorporant de nouvelles normes de construction et de programmation basées sur les standards des bailleurs de fonds. Elles modifient aussi la forme des villes avec de nouveaux modèles architecturaux, de nouveaux modes d'accès aux services publics, sanitaires, scolaires et de base.

L'assistance technique aux bureaux d'études ou aux gestionnaires de services par exemple pour la construction de superstructures financées par la Commission européenne ou la coopération décentralisée française (palais de Justice, bibliothèques, etc.) a permis une mobilité des techniciens en Europe et l'amélioration des compétences techniques locales. On a observé aussi que la «modernisation» des services comme la mise en œuvre du réseau d'assainissement et d'adduction d'eau potable à Gaza (confié à la Lyonnaise des Eaux et un consortium européen) s'inscrit dans des objectifs d'optimisation/rationalisation : rationalisation des coûts de construction, privatisation de l'exploitation du réseau d'eau, recherche d'une accessibilité maximale des populations. L'exemple le plus probant de la présence internationale est le projet de Bethléem 2000 (plus de 80 millions de dollars) soutenu par la Communauté Européenne et les coopérations binationales dans le cadre de la commémoration de la naissance du Christianisme. Cette vaste entreprise de restauration du bâti ancien à des fins symboliques et touristiques, que l'on ne peut ici détailler a modifié substantiellement la silhouette, les fonctions de la vieille ville (élargissement, percement de voie ou création d'équipements publics, restructuration d'îlots, changement d'échelle et mise en valeur d'un style néo-traditionnel) autant qu'elle a permis à une culture technique (programmation, études urbaines, ingénierie de projets urbains, conservation du bâti) d'émerger.

L'équipe de réalisation du projet était composée d'ingénieurs et architectes locaux mais fortement internationalisés. Le programme (suivi des travaux, calendriers, gestion des marchés) était coordonné par un groupe d'experts mandatés par les bailleurs de fonds. On perçoit aujourd'hui malgré les difficultés de mise en œuvre rencontrées, les effets de ce transfert culturel européen sur le milieu professionnel. Les ingénieurs municipaux ont poursuivi des stages en Europe, les architectes locaux restent contractants de l'Union

³⁰⁰ 21 millions de dollars étaient affectés à l'assainissement et à l'eau potable en 1998 par la Communauté Européenne. La France elle seule a engagé 54 millions d'euros via la Caisse française de développement depuis 1998 (dont 18 versés en 2003) pour des infrastructures d'assainissement, eau potable électrification, des dispensaires dans les régions de Bethléem Gaza et Djénine. Et la Coopération Française finance aussi l'opération Bethléem 2000, et autres réaménagement de proximité à Nablus, Artas.

européenne pour des marchés de travaux et d'équipements. On observe des avancées techniques et culturelles au niveau municipal : sensibilisation aux enjeux de restauration et de préservation du patrimoine, nécessité d'un suivi des permis de construire ou mise en place d'une réglementation urbaine, amorce d'une culture de projet (commission technique d'urbanisme, groupes de travail avec les habitants, coopération internationale). Même si les préoccupations urbaines restent peu lisibles à l'échelle municipale : pas de planification d'ensemble ou d'aménagement des autres quartiers, faible souci de qualité urbaine en dehors de la vieille ville.

III.4- Le bilan urbain de la construction nationale

La période intérimaire a donc été et reste cruciale pour mesurer la capacité des instruments politiques autonomes (Municipalités, Autorité palestinienne, OLP, Communauté internationale) à énoncer ou gérer des enjeux spatiaux majeurs mais aussi complexes (comme l'absorption de l'accroissement démographique, le devenir des camps de réfugiés) et expérimenter en temps réel un projet territorial. A observer les logiques, rythmes de fabrication d'un cadre urbain dans la période d'Oslo, on voit bien que l'amorce d'une politique territoriale, la mise en route de la gestion des villes a eu des effets contradictoires. La flambée immobilière et dans la première période d'Oslo (les années 95-98) s'est plutôt traduite par une urbanisation non contrôlée qui a des effets durablement inscrits dans le paysage urbain. Et que l'absence de cadre politique et juridique, de documents d'urbanisme (les premiers documents de planification régionale ou d'urbanisme étaient disponibles en 98) n'a pu empêcher.

- On a préféré détruire très nombreux immeubles dans les centres anciens de Ramallah et Naplouse ou des habitations traditionnelles au motif du coût de la charge foncière et au profit de constructions standards (aucune loi n'existant sur la préservation du patrimoine).

- Les projets privés (notamment les complexes commerciaux) ont été concédés à des promoteurs dans les centres anciens ou dans des sites de grande valeur (Ramallah, Nablus, Hébron)³⁰¹. Ces projets annoncent un changement d'image des villes, avec une rupture d'échelle significative, des fortes densités et des hauteurs importantes préjudiciables au tissu ancien, à la trame urbaine et la qualité du paysage³⁰². La concentration des fonctions commerciales et économiques dans les centres villes aboutit à une congestion du tissu et du trafic.

- Des pans entiers ont été offerts à l'urbanisation (des quartiers nouveaux Birah et Tira, Beit Hanina dans la périphérie de Ramallah) notamment sur les crêtes des collines, sans attention accordée au paysage et sans exigence spatiale architecturale, sans que les réalisations soient toujours achevées puisque qu'il n'existe pas de garanties financières demandées aux investisseurs.

- D'un autre côté, et à certains endroits une véritable politique de reconquête du patrimoine architectural et culturel a donné lieu à de projets d'envergure ou plus diffus; qu'il s'agisse de la mise en valeur du patrimoine ancien entrepris par des ONG, (Riwaq, Welfare Foundation) de la sauvegarde des centres anciens à l'initiative des municipalités. Les exemples les plus significatifs sont ceux de la restauration de la vieille ville d'Hébron, (projet primé par

³⁰¹ L'exemple le plus spectaculaire restant celui du complexe touristique monumental (50000 m²) projeté par l'investisseur PADICO juste en vis à vis des piscines de Salomon, autorisé par le Président Arafat dans la foulée de Bethléem 2000 malgré la vive opposition de personnalités palestiniennes.

³⁰² A Nablus le projet de centre tertiaire (R+8 et densités de 3) également de PADICOa été approuvé par la municipalité (propriétaire de l'assiette foncière).

Aga Khan) ou de la politique difficile suivie par la Municipalité de Gaza pour la préservation du centre et de ses monuments religieux.

Inscrire une présence, produire de l'appartenance : tel est le sens donné à l'ensemble de ces interventions sur le cadre urbain bâti (qu'il s'agisse de construction massive ou de préservation) et de ceux qui les accomplissent (le corps des architectes, les promoteurs, les décideurs politiques, les acteurs transnationaux) dans le contexte de la transition politique. Et qui veulent signifier l'avènement d'un territoire-nation autonome.

IV- Architectes, urbanistes, bâtisseurs et leur rôle dans la construction nationale

On l'a dit, la période d'occupation qui a duré trois décennies a été marquée par la neutralisation totale des activités urbaines et immobilières. Les Architectes ou enseignants s'étaient exilés, avaient stoppé leurs activités. Quelques rares architectes ou ingénieurs travaillaient pour le compte de l'administration militaire israélienne à l'élaboration des plans régionaux (Plan Allon, schémas de développement de Jérusalem Est). La période d'Oslo elle ouvrait des perspectives en matière d'urbanisme, d'aménagement et permettait au corps professionnel exilé de revenir pour participer à la construction nationale.

Comment et où se constitue un milieu (compris comme ensemble de pratiques professionnelles, de positions) dans la conjoncture d'Oslo ? Quels sont les éléments culturels, politiques, les champs de contraintes et d'influences (économiques, internationales) qui sous tendent le cadre d'exercice des architectes-urbanistes ? On entreprend ici dans un premier temps une brève généalogie du milieu pour voir le niveau de structuration de la profession, ses filiations. On s'intéresse ensuite aux pratiques architecturales c'est à dire celle qui partent d'un milieu professionnel délimité (les praticiens qui produisent directement du cadre bâti). Pour les distinguer des lieux de constitution et de diffusion de savoirs autour de la ville abordés plus loin (partie IV).

IV.1- Prendre la mesure du milieu

IV.1.1- Trajectoires

Compte tenu de la faible inscription historique du milieu, les parcours, les trajectoires des architectes-urbanistes sont assez simples,. Les parcours intellectuels, professionnels ont été effectués le plus souvent à l'étranger dans les pays du Golfe et pays arabes voisins (Egypte, Jordanie, Liban), aux USA, Canada, Europe (notamment Allemagne, Grande Bretagne) quelquefois dans les pays de Est et de l'ex bloc soviétique ou socialiste (Algérie). Avec une grande disparité de cursus (du diplôme d'état algérien au Master californien, berlinois) et de spécialisations techniques ou intellectuelles (du champ des «cultural studies», à la philosophie de l'architecture, au génie climatique).

Les architectes seniors ou expérimentés ont été formés à l'étranger durant les années 70 ou 80 pour revenir exercer dans la Palestine d'Oslo. Ils ont alors créé leur agence sur place, mais la plupart du temps en restant en lien avec des partenaires de leur pays d'accueil, notamment quand ils ont conservé leur passeport américain, européen ou jordanien. (transnationaux). D'un autre coté, une première cohorte de jeunes architectes et ingénieurs juniors formés sur place dans les Universités de Naplouse et Bir Zeit (cf. supra) surtout depuis 1996³⁰³ est apparue. Elle a choisi la plupart du temps de travailler dans le secteur public ou comme

³⁰³ Durant les quatre décennies d'occupation militaire, les universités fonctionnaient en discontinuité. Les trois universités de Al Najah (Nablus), Gaza et Bir Zeit comprenaient des départements d'ingénieurs tous créés dans les années 80.

salariés dans les agences les plus importantes. Peu de jeunes architectes ont créé leur propre agence ou structure d'études.

IV.1.2- La structuration d'un «corps» des architectes-urbanistes et sa lisibilité

On dénombre aujourd'hui environ 800 architectes diplômés, domiciliés en Cisjordanie, travaillant dans les secteurs privé ou public et 300 à Gaza. Ils sont enregistrés comme architectes à l'Association des architectes-ingénieurs créée en 1998. Celle-ci comporte sept sections : architecture, génie civil, mécanique, chimie-physique, secteur pétrolier, technologies. Elle se subdivise en cinq comités locaux (Naplouse, Djénine, Ramallah, Hébron) Sept personnes siègent au Bureau de l'Association, dont un architecte. Le coût annuel d'adhésion à l'Association est de 80 dollars auxquels s'ajoutent les cotisations par branche (0,14 dollars par m² construit). C'est donc l'activité de la construction et non de l'expertise intellectuelle qui fournit les ressources financières de l'association. L'élément économique dit tout de la domination d'un corps professionnel (celui des ingénieurs) sur un autre (celui des architectes). La représentativité financière, politique des architectes, du fait de leur niveau inférieur des cotisations, est naturellement faible face aux moyens des ingénieurs en génie civil qui dispose d'une surface financière plus importante compte tenu de leur position dominante dans le secteur immobilier.

Compte tenu du rapport de forces économique (et symbolique), défavorable aussi architectes ces derniers sont de moins en moins légitimés et de moins en moins représentés dans la corporation des ingénieurs (c'est à dire au bureau et au conseil d'Administration). Inévitablement la crise actuelle qui touche tous les secteurs d'activités dont celui de la construction affaiblit d'avantage la représentativité des architectes (moins porteurs de ressources) dans l'association des ingénieurs. Celle-ci depuis la reprise de l'Intifada (fin 2000) a vu très fortement ses ressources en raison de l'abandon de bon nombre de projets et de chantiers (l'Association est aujourd'hui déficitaire). Des disparités régionales et sociologiques traversent aussi la corporation des architectes, là où le comité local de Naplouse est traditionnellement mieux représenté (du fait du poids historique, politique et économique du milieu naplousien)³⁰⁴.

IV.1.2.a- Une entité culturelle peu reconnue (le poids des ingénieurs)

Le faible légitimité (en tout cas formelle) des architectes est à mettre en rapport avec la prédominance de la culture technique de l'ingénieur bâtisseur reconnue comme entité culturelle (mis aussi politique). La culture et le milieu architecturaux ont peu de lisibilité et l'exercice du métier est assimilé à celui d'ingénieur, qui bénéficie d'une très forte légitimité notamment dans le corps politique et institutionnel. Les ingénieurs participent très largement à la sphère politique, sont reconnus comme force sociale. Ils bénéficient d'une meilleure accessibilité aux circuits décisionnels et sont plus prédisposés à l'entrisme, au lobbying, la cooptation voire à l'activisme³⁰⁵. L'accès aux ressources symboliques (sphère politique, décideurs, et donneurs d'ordre) est plus favorable aux ingénieurs, du fait même de leur présence dans les institutions, notamment dans les organisations internationales (par exemple l'USAID, le PNUD, PECDAR).

³⁰⁴ Le comité de Naplouse par exemple pris l'initiative de la reconstruction de la Casbah de Naplouse détruite lors de l'occupation israélienne d'avril 2002 sans attendre l'aide internationale.

³⁰⁵ Les postes des chefs des ingénieurs municipaux sont occupés par les ingénieurs proches du maire et proches du Fatah (Naplouse, Hébron, Bethléem, Ramallah). Le directeur du Comité de Réhabilitation de Hébron est le fils du maire. Les membres de son Conseil d'Administration de l'Association sont étroitement liés au Fatah, parti politique dominant.

C'est surtout dans le domaine des concours et des marchés de travaux publics que les inégalités et les stratégies d'entrisme sont les plus perceptibles. Le règlement d'accès aux marchés de travaux public a été élaboré en collaboration avec l'association des Ingénieurs et selon la loi en vigueur en Jordanie. Il favorise indirectement ou directement les ingénieurs-batisseurs et les bureaux d'études. Les modalités d'inscription aux concours pour les marchés de travaux public (y compris sur les missions d'ingénierie, conception, programmation, assistance à maîtrise d'ouvrage, réalisation) imposent en effet un seuil d'activité pour pouvoir concourir et pénalisent les agences d'architecture rarement dotées en moyens. L'obligation de s'associer à un bureau d'étude (mandataire pour les compétitions) ne valorise pas la profession et la culture architecturales. Tout l'enjeu de l'architecture, champ à peine constitué dans la Palestine actuelle est celui de sa résistance à toute forme de dissolution de son identité, de la reconnaissance de sa spécificité comme culture technique et professionnelle, au sein même de la corporation des ingénieurs, qui privilégie une pensée technique, qui veut «que l'objet fonctionne et non la logique de l'objet»³⁰⁶. Les lieux et les espaces de tension sont perceptibles dans la période et devraient aboutir à la création d'une association indépendante demandée par les architectes. Ceux ci proposent également de réviser les barèmes de rémunération des architectes (1% de la maîtrise d'ouvrage) et les modalités d'accès à la commande ou aux compétitions.

IV.1.2.b- Un segment oublié ou peu autonome : l'urbanisme

L'urbanisme est un domaine assez marginal qui n'est pas comptabilisé comme secteur d'activité dans la corporation. Et d'ailleurs, peu d'architectes se revendiquent urbanistes.

- Dans le secteur public, qui constitue une source d'emploi pour les architectes (services réglementaires des collectivités locales, services ministériels de planification) les postes sont occupés par des architectes ou ingénieurs³⁰⁷. La tâche des architectes dans les Ministères (on compte une vingtaine d'architectes, dans les deux ministères de la Coopération sans compter les architectes exécutants, maîtres d'œuvre ou exécutants de travaux au PECDAR (reconstruction) n'est pas de promouvoir quelconque objectif de qualité urbaine mais d'établir un système de planification assez abstrait à très grande échelle, de fixer après coup des modes d'occupation des sols et des zones de croissance. Dans les Municipalités quelques études urbaines sont réalisées dans le cadre d'opérations d'aménagement (en centre ancien) par les municipalités ou opérateurs (notamment à Ramallah).

- Dans le secteur privé, peu de concepteurs mènent des études urbaines, à l'échelle des îlots qu'ils construisent sans les aménager.

L'urbanisme qui est un segment important dans «l'art de faire les villes» est donc peu valorisé comme pratique professionnelle. Le fait a son importance. Car cette simplification globale de la conception urbaine (ramenée à la seule expression architecturale avec la seule présence des architectes et des ingénieurs) a accéléré la transformation tissulaire: La production de la ville est devenue une production d'objets, de signes, de programmes et son image est celle son architecture, de son immédiateté et du désordre qu'elle crée. Le processus de (non)conception ou de formation de la ville actuelle (qui n'incombe pas même aux pouvoirs publics mais aux concepteurs, aux investisseurs et au secteur privé s'est éloigné du modèle traditionnel (et colonial). Il a inversé le rapport qui avait été établi entre architecture et

³⁰⁶ Pour reprendre les termes d'A. Picon, in *L'art des Ingénieurs*, Editions Beaubourg, 1997.

³⁰⁷ Une trentaine d'architectes sont employés dans les collectivités locales dans les services d'urbanisme opérationnel. La ville de Naplouse emploie dans son département quatre architectes, cinq à Ramallah, trois à Bethléem, cinq à Gaza, trois à Hébron (enquête en 2001).

structure urbaine durant le Mandat britannique puis l'occupation jordanienne. La trame urbaine de Jérusalem, Naplouse, Hébron et l'image des villes qui s'est maintenue jusque dans les dernières décennies (y compris durant l'occupation israélienne) tenaient largement aux principes de développement fixés par les urbanistes anglais puis les Jordaniens. Les plans d'urbanisme avaient alors un rôle moteur, en indiquant les formes souhaitées d'urbanisation, en donnant toute leur importance aux tracés urbains, à la trame parcellaire, qui avaient peu bougé depuis un siècle. L'urbanisme post-Oslo est donc cette somme de pratiques de concepteurs qui agissent par à-coup. Les choses sont isolées, abstraites de leur fonction urbaine potentielle sans que soient rendus lisibles un projet, mais surtout sans prendre en compte des considérations plus larges.

IV.1.2.c- La rationalisation des modes de faire (et le poids de Bureaux d'Etudes intégrés)

Il faut encore voir à quel point les cultures professionnelles se standardisent, du fait même de la concentration des fonctions de conception-réalisation, de la sous traitance et globalement de l'internationalisation des modes de faire. L'accès aux marchés, l'optimisation de la productivité dépend de plus en plus de l'internalisation de toutes les fonctions (ingénierie, programmation, conception, réalisation, supervision des chantiers). Et peu d'architectes indépendants peuvent résister à la compétitivité de bureaux d'études, dotés de moyens. Le plus souvent, les architectes sont amenés à s'associer (quand ils ne sont pas absorbés) à des Bureaux d'Etudes selon un mode clair de répartition des tâches. Cette rationalisation des pratiques (notamment à la demande des commanditaires publics et internationaux concerne toutes les structures (bureaux d'études, agences, promoteurs, architectes) est favorise leur émulation et leur mise en concurrence. Mais elle a des conséquences sur les savoir-faire locaux et sur la production bâtie. Du fait même de l'internationalisation des prescriptions, de normes de programmation en matière d'équipement public, la conception «autochtone ou traditionnelle a disparu : dispensaires, modèles d'écoles chrétiennes conçues dans les années 50, procédés de constructions (charpentiers, maçons, céramistes.) même si des efforts sont entrepris pour la transmission des savoir-faire (céramistes, tailleurs de pierre). La rationalisation de la conception au sein de Bureaux d'études intégrés influe évidemment sur la production bâtie ramenée à son fonctionnement usuel et sur l'évolution de la culture, des modèles architecturaux et urbains.

IV.1.3- La communauté éclatée

Au-delà des affinités intellectuelles, personnelles, l'origine familiale, confessionnelle, géographique a aussi son importance dans la structuration du milieu et les rapports de forces qui le traversent. Les architectes sont souvent issus de l'élite, de la bourgeoisie et des familles influentes de Naplouse. Les architectes d'origine chrétienne ont tendance à avoir leurs propres réseaux de clientèle (communauté grecque orthodoxes communauté internationale (notamment à Bethléem). Le milieu architectural est aussi le réceptacle d'identités, de modes d'expression, de langages hétérogènes pluriels : nationalistes, national-déterritorialisées, internationales. L'hétérogénéité des trajectoires, des cultures et des histoires personnelles, l'absence de culture urbaine commune expliquent, nous semble t-il, la faible capacité des architectes à se mobiliser collectivement autour d'intérêts ou d'objectifs partagés, qui serait d'ordre professionnel mais également politique, social : en d'autres termes : que construire ? Pour qui ? Avec quel projet urbain et social, politique? Qui seraient aussi d'ordre conjoncturel : par exemple, répertorier ou médiatiser les effets urbains de la réoccupation actuelle.

Des individualités fortes et éparées sont immédiatement perceptibles mais le milieu professionnel n'a pas de démarche commune (une part commune de projet) en dehors du seul regroupement formel et ponctuel autour de l'association. Celle-ci n'a d'ailleurs pas d'activité intellectuelle, aucun séminaire ou conférence, discussion n'ayant été organisés depuis sa création. Si aucun projet collectif n'émerge et si la question urbaine dans la période ne permet pas (encore) de rassembler ou de constituer une communauté d'intérêt, c'est, nous semble-t-il, que la stratégie individuelle professionnelle (mais aussi politique) ou en tout cas d'individuation prime sur le projet collectif ou en tout cas sur l'identification collective³⁰⁸.

L'espace-temps de l'architecte palestinien, est celui de l'expérience individuelle, mais aussi de l'action, de l'immédiateté, du construire quoi qu'il advienne, c'est à dire sans horizon d'attente, c'est à dire sans représentation de l'avenir. Et il faut une fois de plus tenir compte des conditions difficiles dans lesquelles tentent d'exercer les concepteurs depuis la reprise de l'Intifada et surtout depuis la réoccupation : rupture de stocks de matériaux, impossibilité de circuler voire même de travailler. La réoccupation a évidemment un impact économique, symbolique puisqu'elle a engendré, on le sait un grand nombre de destructions du bâti depuis un an (patrimoine ancien de grande valeur comme à Naplouse, ou habitations plus ordinaires, comme à Djenine). Elle n'a pas seulement effacé un processus de construction nationale, mais les lieux même où elle se matérialisait (équipements publics ministères, patrimoine, ville, architecture) et donc la raison même de la présence ontologique des architectes.

IV.1.3.a- Nationalisme et milieu professionnel

On ne saurait tirer un constat trop rapide, sur les difficultés d'émergence d'une communauté d'intérêts et de projets. Ce qui pourrait être lu comme une dissociation entre identité professionnelle et appartenance ou identité nationale doit être clarifié. Car si elle n'entraîne pas nécessairement de positions urbaines, architecturales, communes ou individuelles, la question nationale demeure le dénominateur commun de la profession (d'autant que les concepteurs ont connu l'exil ou sont nés dans des camps de réfugiés). L'architecture, comme champ de pratiques et de savoirs, comme tout autre domaine de la vie sociale en Palestine s'articule avec la question nationale. L'architecte bâtisseur, comme tout individu palestinien est au cœur de la relation indivisible entre peuple et territoire. L'attention portée au patrimoine et à sa valorisation, accessoirement l'entrisme des professionnels dans les affaires institutionnelles, peuvent être lus comme quelques-uns des comportements, nationalistes et culturalistes. Ils sont à mettre en perspective avec des enjeux politiques mais aussi affectifs bien réels : légitimer la présence palestinienne à partir de l'entreprise de mémoire, de la revalorisation des signes matériels de l'histoire (comme le patrimoine, l'architecture vernaculaire...)

IV.1.3.b- Normalisation ou rapprochement avec le milieu professionnel israélien et naissance d'un urbanisme humanitaire

Pour ce qui est du rapport des concepteurs palestiniens à leurs collègues israéliens, les frontières culturelles et politiques demeurent. Peu de concepteurs se risquent à normaliser leurs rapports professionnels avec leurs collègues israéliens et les opportunités de collaboration sont rares entre les deux communautés. Des rencontres entre architectes palestiniens et israéliens ont existé de 1995 jusqu'en 2001 mais dans un cadre individuel et

non collectif. Un atelier (prestigieux) de conception urbaine sur le devenir urbain de Jérusalem en 1999 coordonné par Michael Sorkin avait réuni des architectes palestiniens et israéliens mais sans que le Syndicat des Ingénieurs palestiniens soit associé. Des relations entre architectes palestiniens et israéliens existent dans le cadre des ONG israéliennes militant contre l'occupation, la colonisation, voire l'annexion de Jérusalem (Bet'selem autour de l'Architecte Weizmann, Gush Shalom, Binkom). Car récemment sont apparus à Jérusalem dsont O.N.G s'investissant dans des projets urbains de proximité à Jérusalem, cherchant des contre propositions réglementaires à l'urbanisme municipal israélien, analysant la planification urbaine. La majorité de ces intervenants sont israéliens à l'exception d'une toute nouvelle association palestinienne créée par un juriste (lié à la Maison de l'Orient). Leurs actions sont ciblés sur la défense des droits palestiniens avec une aide technique dans les limites politiques. Binkom créée en 2000, est constitué d'architectes, d'urbanistes et juristes pour la défense des droits dans la planification. Binkom agit en Israël, à Jérusalem mais aussi en Cisjordanie à la différence des autres associations israéliennes cantonnées à Jérusalem. Binkom. Le Comité israélien Contre la Démolition de Maisons (ICAHD). mène des actions d'urgence et de mobilisation comme le transport sur les lieux des expropriations ou des démolitions, l'aide d'urgence aux familles expropriées. Le pool d'urbanistes autour de l'O.N.G Bet'selem avec notamment Eyal Weizmann architecte diplômé de la AAA School, lui a deux orientations : l'analyse détaillée du développement israélien en Cisjordanie et la confection de projets urbains plus équitables pour Jérusalem Est. Tous utilisent l'expertise technique et juridique comme élément du débat politique et sont surtout bien relayés par les O.N.G et les lieux de débat internationaux sur la Palestine.

«L'urbanisme humanitaire» est un nouveau territoire d'action pour toute une communauté « de sentiment», d'autant que les praticiens palestiniens eux sont accaparés par leur propre survie ou sont dépourvus de moyens; sans stratégie collective. Les professionnels israéliens disposent des ressources qui font défaut aux techniciens palestiniens : les moyens matériels de production et de communication, la médiation, la possibilité d'agir à la fois dans la sphère technique et politique. Ils connaissent les courroies du circuit israélien, les acteurs municipaux qu'il savent influencer. Mais peu de zones de contact entre les professionnels des deux communautés, israéliennes et palestiniennes existent. Peu de praticiens palestiniens se risquent à évoquer en plein jour une possible collaboration avec des partenaires israéliens. Et le SA leur tour les professionnels israéliens refusent de s'engager dans des postures dont ils ne maîtriseraient pas la portée : la remise en cause de la souveraineté d'Israël, le «self government» de la partie arabe de la ville Jérusalem ou la participation des citoyens à la sphère publique, à des comités de quartier.

IV.2- Des familles d'architectes

Sas vouloir établir une sorte de typologie ou de classification des professionnels, on peut prétendre délimiter des «familles» des comportements, matérialiser des attitudes plutôt que des sphères d'intervention. Cette approche interprétative du champ architectural et urbain, tel qu'il est en train de se faire repose autant sur une analyse des discours des architectes que des formes qu'ils produisent. Elle nous permet de dégager ici sommairement une sorte d'herméneutique de la production du bâti qui est une manifestation directe de valeurs, quelquefois de croyances et d'idéologies tenant à la représentation, du territoire palestinien, de son histoire et de la mémoire

IV.2.1- Le néo-traditionalisme et l'entreprise patrimoniale, la réhabilitation

Au sein de cette tendance néo-traditionaliste, les architectes indiquent clairement leur intention culturelle : faire entrer l'intensité de la représentation territoriale dans des reconstitutions architecturales mais aussi inscrire des enjeux symboliques ou politiques. Il en va des projets de musées de la Mémoire au contenu souvent vague et uniformisant, il en va de la réhabilitation de Liwan ou des maisons ottomanes à des fins privatives ou commerciales, ou de projets tissulaires d'envergure. Des objets ont surgi : monuments, musées, hôtels qui figurent plutôt qu'ils ne font revivre l'architecture et l'histoire. Comme en Israël (autre lieu d'enjeu de la reconquête du patrimoine arabe), la pierre blanche de Jérusalem, est l'objet de toutes les attentions. Peu de langages abstraits mais des formes symboliques (volumes plus ou moins purs, avec voûtes d'arches, emploi des arcades, céramique qui perpétuent l'architecture régionale) car ils sont aussi l'expression de la codification collective (l'unité de vie autour de la maison palestinienne). Des exemples spectaculaires sont fournis avec la construction d'un des premiers cités privatives de haut de gamme près de Ramallah qui est une réplique du village ancien palestinien de Jaffa (selon son promoteur), le gigantesque complexe d'affaires (non achevé) de Farouq en vis à vis des piscines de Salomon à Hébron. Dans les deux cas, les opérations sont conçues pour une clientèle très aisée rappelant les *gated communities* internationales et financées par les plus importants investisseurs palestiniens (la puissante société PALCO, société d'investissement de la diaspora domiciliée dans les Emirats Arabes et Consolited Contractors).

Cette architecture néo-traditionnelle souvent effectuée dans le cadre d'une réhabilitation de l'existant répond à une attente, celle d'une architecture renouvelée, qui serait débarrassée de ses références trop extérieures : le modernisme occidental, mais aussi la présence continentale (anglaise et européenne) en Terre Sainte qui a laissé une forte empreinte, l'architecture israélienne. En même temps qu'elle proposerait une nouvelle image de villes, avec de nouveaux usages mais à partir d'une ou une ré-incorporation de formes traditionnelles (sans que celles-ci soient réinventées). La commande architecturale (hôtels, résidences, restaurant) devient en quelque sorte le réceptacle du désir d'histoire, d'images mais pour une clientèle transnationale.

Le secteur de la réhabilitation lui peut se révéler potentiellement générateur de transformations sociales. Des savoir-faire sont transmis (avec la formation de très nombreux artisans, techniciens, d'architectes). Le bâti est valorisé auprès des communautés locales (sensibilisées au patrimoine). Des actions collectives sont organisées par les opérateurs : Riwaq, ONG de réhabilitation, organise des ateliers pédagogiques. Bethléem 2000 (organisme parapublic) mène des actions de sensibilisation autour de la mise en valeur de la vieille ville.

IV.2.2- Les expérimentaux

Une architecture d'invention est apparue, très fragmentaire qui privilégie l'expérimentation à la reproduction et surtout la représentation historique. Elle est basée sur la recherche de règles, de langages et modèles qui ne se contentent plus de l'architecture codifiée (ou mimétique). Elle peut-être caractérisée par la gratuité des jeux formels, le refus de la composition, du style, empruntés au courant déconstructiviste, à l'architecture conceptuelle ou situationnelle. Elle peut annoncer des changements encore peu perceptibles de la part d'une catégorie d'architectes palestiniens qui refusent toute identification à l'architecture traditionnelle et encore plus islamique. De même qu'ils chercheraient à résister aux valeurs standards de l'ingénierie et de la rationalisation en affirmant un imaginaire créatif, à défaut

d'être utopique. Cette part infime de la production privilégie en effet le caractère conceptuel de l'œuvre sur son contenu fonctionnel. Elle peut utiliser des langages osés (façades aveugles, cubes de béton.) pour s'affranchir des codes régionaux.

En cherchant une définition possible de la modernité, elle peut aussi inaugurer une crise des références de la ville palestinienne et régionale qui doivent être repensées dans un contexte international voire universalisant. Des exemples les plus significatifs sont fournis par Omar Youssef (titulaire d'un MA formé à Berlin et ayant exercé en Allemagne) à Ramallah et Gaza³¹⁰. Tous ses clients sont des maîtres d'ouvrage publics. Youssef déploie un répertoire qui pourrait évoquer celui de la déconstruction ou de l'architecture situationnelle inspirée par Koolhaas). L'architecture de Youssef pourrait être interprétée comme un acte de résistance au régionalisme ou à la normalisation de la conception et la dimension critique est explicite dans son discours. Un autre exemple (moins radical) est fourni par un jeune architecte de Gaza, (par ailleurs fils du ministre des travaux Publics) formé en France dans la filière architecture de terre qui tente d'inscrire une architecture «indigène» ou nubienne dans une hyper-réalité économique et urbaine. Abdel Hammid est le concepteur de deux ensembles touristiques à Gaza (un centre artisanal et un hôtel tous deux situés sur la corniche, tous deux inspirés d'Hassan Fathi) mais avec des intentions purement économiques (le tourisme source de revenus). Il propose de nouveaux usages de la ville, de nouveaux lieux (café, hôtel, shopping, centre culturel...) pour de nouveaux usagers, plus internationaux et transnationaux.

Cette architecture osée mais encore très isolée pose nécessairement la question de sa réception dans le champ professionnel, par les usagers des espaces créés et par le citoyen « ordinaire ». Elle induit inévitablement des difficultés techniques de conception, de construction (par les bureaux d'études locaux et les corps de métiers). Cette architecture ne rencontre pas vraiment d'adhérence sociale et culturelle et on doute qu'elle puisse s'épanouir dans le contexte local tant qu'elle demeurera peu ou pas mise en valeur et peu lisible. Mais ses protagonistes ont permis à coup sûr de mettre à jour des pratiques nouvelles, basées sur le désir d'expérimentation et ont permis à la jeune génération de libérer ses propres espaces de créativité. L'émergence de nouveaux modes de conception est dorénavant et déjà visible dans les diplômés et dans les studios des écoles de Bir Zeit et de Nablus.

IV.2.3- La production standardisée (du néo-oriental, à l'éclectisme international)

Elle concerne la majeure partie du corps des architectes palestiniens engagés le plus souvent dans des productions privées, recherchant une efficacité (répondre à la demande) et laissant peu de place à la réflexion architecturale. Une succession de programmes très semblables (villas, immeubles banalisés de bureaux) encadrent plus ou moins bien la modernisation urbaine et dépendent tous de groupes immobiliers intégrés. Ils privilégient l'efficacité, le fonctionnement usuel. La prédominance de l'utilité et le refus de l'expérimentation (sauf au nom de la technique) vont de pair avec une sérialisation de la production (immeubles reproduits, les modèles sont repris d'un client à un autre avec quelques agencements). L'effet de standardisation est lié à l'industrialisation du secteur du bâtiment (par exemple la généralisation de l'ossature béton recouvert de pierre agrafée) et du cadre de production : le recours aux bureaux d'étude intégrés (souligné plus haut), le rôle déterminant des promoteurs dans les secteurs résidentiel ou tertiaire. Tout comme celui du client qui fixe lui-même l'image du projet, ramenant le rôle d'architecte à sa fonction d'exécutant (même dans le cas de commandes publiques). Toutes les périphéries des agglomérations (Ramallah, Birah, Gaza)

³¹⁰ Il a construit notamment le siège du Red Croissant à Ramallah.

se peuplent d'immeubles homogènes, issus de cette production sérialisée, sans caractère esthétique, de même gabarits (du fait de l'uniformisation des hauteurs et des prospects (R+5), sans aménagement des abords. Les toits rouges en tuiles quelquefois éclectiques (pagodes) ont remplacé les toits terrasses et les encorbellements, les retraits, saillants, disposition en quinconce se sont généralisés avec la recherche de détails basé sur le style international ou néo-oriental.

La recherche de «différences» reste la façon de se distinguer non pas en tant que concepteur mais en temps qu'opérateur ou propriétaire. Cette production « moyenne » ne révèle pas seulement les goûts et les valeurs «collectives » des clients mais les influences réciproques et non avouées entre architecture israélienne et architecture régionale. Car les référents culturels des returnees palestiniens interfèrent (quand ils ne sont pas les mêmes) avec ceux des résidents ou des colons israéliens. Les colonies proches procédant elles mêmes de la même standardisation et empruntant au style international (pierre agrafée sur béton, arcades, maison à étages à encorbellement, quelquefois véranda). Cette généralisation du style néo-oriental ou international adapté au besoins locaux est aussi très présente dans la production de bâtiments à usage public : hôpitaux, écoles, universités, parkings verticaux, shoppings centers en centre ancien.

IV.2.4- Les héritiers de l'architecture contextuelle et régionale

Il existe des aspects transculturels ou trans-territoriaux des cultures urbaines ou de l'architecture palestinienne avec la régionalisation de cette dernière. Des architectes palestiniens pionniers (comme Rassem Badran et Jafer Tuqqan) se situent dans le sillage du modernisme architectural et du style international, tout en faisant vœu de fidélité à l'identité palestinienne avec une certaine idée de retour aux sources et de célébration de l'architecture villageoise renouvelée. Leur architecture accorde toute sa place au contexte urbain et historique, aux images mentales, voire spirituelles dégagés par l'architecture Nadj.

La présence d'une architecture «décomplexée» car exportée dans la ville transfuge de Amman est significative et à plus d'un titre. D'une part elle témoigne d'expressions culturelles facilitées à l'extérieur d'un cadre politique trop passionnel (le cadre palestinien) et de l'attachement à la «mère patrie» palestinienne. D'autre part, elle est liée à une certaine régionalisation sinon internationalisation du cadre de production immobilier et du bâti, dans l'ensemble du Moyen Orient et Golfe arabe, permettant largement des circulations économiques et d'idées. Badran et Tuqqan ont formé et employé un certain nombre d'architectes palestiniens installés en Palestine. La production locale en Palestine est influencée par ces pionniers ou modèles régionaux. Des praticiens héritiers en Palestine (Khoury, Ikess, Raout, Habbache, Anastase) s'inscrivent dans un courant qui n'affiche pas d'intention historique, esthétique ou culturelle, mais se révèle soucieux des qualités visuelles et sensibles du bâti. Ils optent pour une position réaliste à l'intérieur du champ, répondent comme chaque architecte à de nouvelles aspirations (la demande du client, le changement d'usage du bâti). Ils résistent plutôt bien aux injonctions des promoteurs et des bureaux d'études en individualisant leur productions et leurs discours. Leur structure est indépendante et personnalisée et quelquefois artisanale, (agence petite taille), ils sont quelquefois spécialisés dans certains segments (réhabilitation, équipements culturels).

IV.3- Conclusion (sur la structuration difficile d'un champ)

La production de masse des années 95/2000 ne signifie pas qu'il y ait une démocratisation de l'architecture ni même une valorisation du rôle de l'architecte. L'architecture est au mieux le meilleur moyen pour l'utilisateur de s'individualiser dans l'espace. Le fait est que la ville palestinienne dans la période d'euphorie d'Oslo est devenue une succession de gestes qui souvent ne rencontre que conventions architecturales. Le désir collectif de normalité ou de normalisation voire le rêve de modernité a sans doute accéléré les transformations urbaines et tissulaires. Et le fait le plus marquant dans l'âge d'or d'Oslo reste tout de même la disjonction entre la sphère publique et la sphère privée, mais aussi entre les domaines de pensée de la ville et les domaines de réalisation, notamment en raison du déficit de politiques urbaines et foncières.

Il est clair que, dans cette construction collective et nationale, le milieu professionnel, des architectes pourtant détenteur d'un savoir-faire acquis à l'étranger, dépositaire de l'identité palestinienne n'a pas servi d'aiguillons auprès des politiques et des décideurs institutionnels. Tel est le paradoxe de la construction nationale : les praticiens en optant pour un investissement symbolique et individuel dans le secteur privé et occupés à répondre à la demande économique, se sont coupés du secteur public, et de ses lieux potentiels de réflexion. Cette rupture professionnelle et intellectuelle entre les deux milieux ne facilite pas l'émergence d'un débat autour de la ville, de ses fonctions sociales, de la régulation de ses besoins ni même la discussion politique autour du devenir territorial. Reste à comprendre comment et où se produisent les savoirs urbains et architecturaux.

V- Formations, savoirs dans le domaine urbain

V.1- Les cursus d'architecture /urbanisme et les moyens

Deux départements d'architecture dépendant des facultés d'engineering ³¹¹ existent en Cisjordanie : une à Bir Zeit, l'autre à Nablus (Al Najar). Toutes deux forment des bachelors d'architecture (Architectural engineering à Bir Zeit). Un département d'architecture existe aussi à l'université de Gaza. Chaque promotion comporte environ 60 étudiants et environ trente étudiants obtiennent leur diplôme. L'urbanisme est encore peu développé comme spécialisation professionnelle. Un *Master* d'Urbanisme (*Urban planning*) existe à l'Université Al Najar de Nablus qui prévoit aussi de délivrer un doctorat en urbanisme. Bir Zeit délivre un *Master* d'urbanisme et de paysage (depuis la rentrée 2002). Le département d'engineering de Bir Zeit délivre un *Master* en hydraulique et santé primaire. Par ailleurs le Collège Polytechnique de Hébron délivre des diplômes d'ingénieur et a formé une association des ex-étudiants qui collabore aux études et relevés de la vieille ville (dans le cadre de la réhabilitation de Hébron).

Les cursus d'architecture des deux universités se distinguent peu l'un de l'autre. Mais celui de Nablus offre plus de spécialisation professionnelle. Et les filières d'admissions diffèrent. Les deux premières années du cursus de département d'architecture de Bir Zeit s'effectuent dans le cadre du cursus d'engineering (avec un crédit minimal d'heures d'enseignement technique) prolongé par les trois années de spécialisation. Il n'existe donc pas de stage préparatoire et aucune formation graphique n'est requise pour accéder au cursus d'architecture. ³¹² A Nablus, une année est consacrée à la pré-formation de l'étudiant (cours généraux, pratique du dessin). Avant les quatre années de spécialisation. L'étudiant est évalué à l'issue de cette année de préparation. Le cursus de Bachelor d'architecture prévoit environ 180 heures sur cinq ans réparties entre les enseignements techniques les deux premières années (physique, mathématiques..) puis spécialisés en dessin et architecture : géométrie descriptive, perspective, principes de volumétrie dessin, conception, studio de dessin, CAO, histoire de l'architecture locale et islamique, théorie de l'architecture, histoire de l'art environnement, principes de planification, urbanisme, paysage. Des séminaires complémentaires concernent le design intérieur, urbanisme, architecture communautaire, restauration du patrimoine, GIS, énergie solaire. A Naplouse un stage professionnel de 12 semaines est obligatoire à l'issue du 8ème semestre.

Les départements d'architecture disposent de centres de documentation rattachés aux bibliothèques centrales, des salles CAO. L'université de Bir Zeit compte une quinzaine d'enseignants dont 4 titulaires de doctorats obtenus à l'étranger, 8 assistants, des techniciens de laboratoire. Trois enseignants préparent une thèse en formation à l'étranger. Le département de Nablus reconnu pour son bon niveau et la qualité de ses enseignants compte 7 professeurs titulaires de Doctorats et une dizaine d'enseignants titulaires de Master.

³¹¹ Les départements d'engineering comprennent les départements de génie mécanique, génie civil, électrique et architecture et compte environ 1000 étudiants par année.

³¹² Il est prévu d'instaurer un système d'examen à l'entrée du département d'architecture.

V.1.1- L'organisation des savoirs

Les enseignements sont avant tout techniques et fonctionnels. Ils privilégient l'apprentissage de compétences techniques (notamment le dessin) sur les connaissances générales. C'est que d'une part les départements d'architecture ne sont pas ouverts à la recherche architecturale ou urbaine et ne délivrent pas de Master. D'autre part, les sciences humaines (sociologie, histoire, philosophie, géographie) ne sont pas introduites dans le programme à l'exception de l'histoire de l'art et d'un module de philosophie de l'architecture à Nablus. Peu d'espace de confrontation ou de rencontre existent avec les départements des sciences sociales : il y a encore peu d'études transversales ou de recherches collectives (sauf dans le cadre d'enquêtes de terrains faisant appel à des sociologues). En dehors de quelques cours résiduels, généraux et obligatoires (études palestiniennes, langue) aucun séminaire n'est par exemple organisé avec les départements d'histoire politique, de sociologie et d'archéologie à Bir Zeit.

V.1.2- Qui former ?

Ce rapport entre enseignement théorique et pratique avec un faible volume de cours théoriques traduit une volonté d'inscrire le caractère opérationnel et technique de l'architecture. Il s'agit bien de former localement un milieu professionnel, des architectes (voire des urbanistes) palestiniens pouvant exercer en Palestine (éventuellement dans les pays arabes proches)³¹³. Et c'est à partir des réalités sociales et historiques que se constitue le socle des compétences locales. La place affirmée des studios et des ateliers dans les deux universités et qui sont très orientés vers la prise en charge de questions très concrètes : notamment la réhabilitation des centres dévitalisés, la reconstruction de la vieille ville de Nablus, l'insertion des camps de réfugiés, etc., sont le signe d'un pragmatisme et d'une efficacité affichés par les départements. La capacité de retranscription, la formalisation de situations urbaines très réelles ou immanentes fait partie de l'acquisition de compétences³¹⁴.

Il arrive aussi que la construction d'un champ d'expertise profite ou croise la sphère institutionnelle. Les départements d'architecture travaillent avec les Ministères de la Planification à l'élaboration du programme de planification physique, dans le cadre de projets, stages. Inversement le personnel du Ministère intervient dans les modules d'enseignement et dans le cadre du Master existant à Nablus. Les étudiants accomplissent leurs stages dans les Ministères, dans les municipalités et dans le secteur para public dans les organismes de réhabilitation (Riwaq). La création du centre d'urbanisme et de planification régionale (CURP) mis en place et dépendant de l'université Al Najar traduit bien ce rapprochement entre Université et pouvoirs publics. Le centre créé en 1998 fonctionne comme centre de conseil et expertise à destination des collectivités publiques locales régionales et nationales. Il est composé de professeurs du département d'architecture-urbanisme et est destiné à fournir des études urbaines (plans d'aménagement, enquête sociales et foncières, études d'impact) ou apporter son assistance technique dans différents domaines de projets et de décisions notamment (confection des schémas régionaux et d'urbanisme, règlements d'urbanisme). Il participe également à la formation de techniciens locaux. Actuellement le centre prépare les plans directeurs pour plusieurs villes (notamment Tulkarem, Djénine) et d'autres villes moyennes (Anabta, Beta.) mais aussi des plans de restauration de la vieille ville

³¹³ «préparer les architectes aux conditions locales» selon la brochure du département de Bir Zeit.

³¹⁴ A Najar des réticences ont été formulées par des étudiants participant à un studio consacré à l'insertion urbaine du camp Lazkar où ils habitent (situé au cœur de Nablus) alors que l'évocation même de l'intégration des camps, de leur reconnaissance comme entité urbaine) est loin d'être admise politiquement, symboliquement.

de Nablus (plan d'urgence dans le cadre de sa reconstruction à court terme en coopération avec l'association des ingénieurs et plan à long terme dans le cadre du programme Euromed II). Le centre emploie les étudiants en stage de même qu'il a recruté des jeunes diplômés.

Les apprentissages et les savoirs, le parti pris scientifique interviennent pour rejoindre ou révéler le processus de construction politique, ses traductions politiques et institutionnelles. L'université, qu'il s'agisse des départements techniques (engineering), des départements de sciences sociales où les recherches et les enseignements sont structurellement tournés vers la «Palestinité» et ses formes d'expression demeure évidemment le lieu visible de l'identité nationale et de la quête d'indépendance nationale.

V.2- Que transmettre

L'apprentissage de connaissances qui doivent être utiles doit permettre de «développer la sensibilisation des architectes et de la société à l'architecture locale» (selon la brochure du département de Bir Zeit). L'analyse des cursus et des enseignants témoigne d'une réelle préoccupation pour l'architecture régionale et l'art islamique, l'identité architecturale palestinienne, ses modes de préservation, ses systèmes de construction au détriment de modèles universels. L'architecture contemporaine, la théorie de l'architecture ou de l'art, au-delà des aspects régionaux restent peu abordés. L'enseignement de l'histoire de l'architecture concerne à Bir Zeit les civilisations anciennes (égyptienne, mésopotamienne, grecque, byzantine) notamment à partir du modèle (civilisationnel) de Jérusalem.

Sous couvert de scientificité ou d'efficacité, l'enseignement s'attache surtout à étudier et à reproduire le modèle culturel et spatial de la cité arabe (organisé autour de la mosquée, du souk) comme modèle réduit du fonctionnement des espaces, sans que celui-ci corresponde toujours à une pratique réelle, ni même à un contenu politique. Le fonctionnement des espaces urbains contemporains, les principes de composition de la ville occidentale sont peu enseignés car on souhaite privilégier un espace sur un autre, et la transmission d'un modèle culturel sur un autre.

V.2.1- Culturalisme et ancrage régional

L'architecture n'est pas abordée dans ses principes polémiques et imaginaires. Elle n'est pas conçue comme un champ de forces mais comme pratique fonctionnelle. Reste que cette spécialisation/fonctionnalisation d'un champ de savoirs, lorsqu'elle s'oppose à tout effort théorique ne satisfait pas une partie croissante des étudiants récalcitrants aux approches formalistes, reprochant aux enseignants de trop rabattre l'architecture, l'urbanisme sur les particularismes locaux et régionaux³¹⁵. Ce rapport de force revêt ici une rupture intellectuelle et générationnelle entre les jeunes d'avantage tournés vers la représentation formelle de l'architecture mais aussi vers ses enjeux internationaux, et une génération de pionniers, marqués par le devoir national ou en tout cas des formes d'expression plus identitaires et moins syncrétiques que la jeune génération. Si les apports théoriques sont minorés, si la posture régionaliste et pragmatique prédomine, celle-ci n'empêche pas la part de créativité des étudiants d'émerger. Des travaux tournés vers l'architecture conceptuelle avec l'optimisation

³¹⁵ Ainsi une délégation des étudiants de Bir Zeit appuyée par certains enseignants contestent la légitimité du directeur du département, jugé traditionaliste et souhaitent une réforme du cursus qui soit plus tournée vers l'international les esthétiques contemporaines.

des rendus par image de synthèse, ou encore les influences des courants actuels (l'hyper formalisme) témoignent d'un souci de démarquage.

V.2.2- La dimension perdue du territoire

Il faut évidemment souligner ici l'impact d'Internet dans le mode de connaissance, d'information voire de formation des étudiants. Mais au-delà s'arrêter moins sur la signification des courants d'influence que sur les manières de travailler dans la situation d'enfermement territorial. Car dans le cas palestinien, les étudiants (comme les enseignants) sont empêchés le plus souvent de pratiquer in situ. Il leur est très difficile voire impossible d'obtenir une autorisation de circuler et de sortir au-delà de leur village ou de leur lieu de résidence (Bir Zeit ou Naplouse). Ils ne disposent donc pas toujours de sources à jour pour leur objet d'études, ils ne peuvent pas se rendre dans les mairies et dans les ministères, ceux-ci ne disposant eux-mêmes pas toujours de données fiables (pour les mêmes raisons).

Les étudiants construisent une représentation mentale et imagée des lieux sur la base de matériaux «de seconde main» : photographies plus ou moins à jour, data base plus ou moins erronées. Et les modes de rendus souvent imagés, abstraits sont là pour se substituer à l'absence de données physiques (par exemple le contexte urbain, les typo-morphologies, les relevés de l'environnement) et quelquefois à l'absence de perception réelle des lieux. Les travaux relèvent alors de la figuration offrant une image hétérotopique d'un territoire a-observé, sans regard, sans présence, avec une superposition de perceptions immatérielles. Cette dimension discontinue, virtuelle pour ne pas dire perdue de la connaissance des lieux et de sa restitution peut menacer quelquefois les positions formalistes, le désir de localité affirmées dans l'enseignement, tout comme elle peut les conforter.

V.2.3- A quoi servent l'architecture et l'urbanisme ?

Pour avoir signalé la faible lisibilité et la faible structuration du domaine architectural et surtout urbain, comme domaine d'idées, comme culture, il faut voir quelles perspectives professionnelles offre les formations architecturales. Si le marché est étroit, si le contexte territorial limite la mobilité, les échanges et donc les possibilités d'insertion, une bonne partie des jeunes diplômés est parvenu (jusqu'en 2001) à intégrer une des agences structurées au niveau local (trente à cinquante). L'autre sphère d'activité concerne évidemment le secteur public et international : Ministères, collectivités, Ong ou bailleurs de fonds. Ces derniers sont les premiers fournisseurs de marchés et de débouchés (PNUD et ses programmes, Welfare association, CEE, Bethléem 2000). Reste que, pour une partie substantielle, les jeunes diplômés en architecture ne travaillent pas dans le secteur de la construction mais dans celui du tertiaire et des nouvelles technologies: graphisme, imagerie, publicité et conception de sites ou dans le commerce. Enfin, une part importante (environ le quart des diplômés) choisit de poursuivre un doctorat, un Master ou une spécialisation (restauration, techniques de construction) à l'étranger.

Dans la période, un nombre non négligeable d'enseignants, de diplômés privilégiés détenteurs d'un passeport étranger quittent la Palestine. Les trajectoires professionnelles (celle des étudiants, celles des enseignants, celles des praticiens) sont la traduction parfaite de différentes formes de territorialisation qui hésitent entre ancrage local, «devoir» national (quand les architectes choisissent de participer à l'effort de construction en Palestine) et stratégies d'attente ou d'exil (pour ceux qui ont choisi d'exercer ou de se former à l'étranger,

durablement ou provisoirement). Dans ces conditions, le devenir d'un champ qui doit se constituer comme entité culturelle est crucial. Alors que l'exercice de l'architecture ou son enseignement demeure conditionné par la situation politique et le conflit, on peut se poser la question de la structuration d'un champ de savoir, si celui-ci est privé de ses «émetteurs», de ses enseignants, praticiens, partis à l'étranger.

VI- Conclusion : le milieu improbable

Que recouvre ou laisse de côté ces fragiles données?

Entre libéralisation et réoccupation, destruction et privatisation, les possibilités existentielles de l'architecte sont minces. Comme praticien ou expert, il est peu apte à jouer un rôle critique d'aiguillon des politiques locales. Comme enseignant, il est peu reconnu comme intellectuel participant à la production de concepts élaborés (que l'on distingue évidemment des discours) autour de la ville. Car des domaines de réflexion, des formes de connaissances se constituent (sociologie urbaine, historiographie urbaine) autour de travaux de chercheurs en sciences sociales (Tamari, Heacock, Nissar, Khalidi,...) en dehors des départements d'architecture et échappent donc aux architectes enseignants ou étudiants. Les architectes eux sont peu présents dans la recherche, dehors de rares travaux concernent le patrimoine ou Jérusalem arabe du XIX^{ème}. Il va sans dire que l'auto exclusion des architectes, urbanistes de la producteur de formes de connaissances n'est sans doute pas étrangère (de même qu'elle en résulte) à la faible valorisation du statut d'architecte comme producteur de formes.

S'interroger sur le sens des pratiques urbaines, sur la formation des villes, revient à poser la question de l'historicité. Depuis un demi-siècle, les Palestiniens, attachés à la restitution affective de leur histoire et de leur géographie, réécrivent obstinément l'histoire du territoire narrée par les vainqueurs (l'Etat souverain israélien). Dans le champ urbain, l'esthétisation, on l'a vu des formes matérielles de la ville, de son histoire, l'homogénéisation des discours sur la ville qui quelquefois dissout des séquences historiques entières (comme celle de la présence occidentale et influences et surtout israélienne au profit de la seule continuité arabo-musulmane), la dramatisation des représentations traditionnelles (pierre, liwan) doivent être lues être comme des entreprises de légitimation de la présence et de l'identité nationales. Mais elles peuvent être une menace pour l'historicité et pour le devenir des villes. En Palestine, comme dans d'autres situations post-coloniales ou de transition, ceux qui produisent la ville, des savoirs, des dispositifs spatiaux, ont à s'affranchir de leur passé collectif produire de nouvelles formes spatiales et sociales à destination d'une société hétérogène.

7e Partie

**Devenir urbaniste
au Liban et dans le Monde Arabe**

Joe Nasr

Sommaire de la 7e partie

7E PARTIE DEVENIR URBANISTE AU LIBAN ET DANS LE MONDE ARABE.....	221
I- INTRODUCTION :	223
II- POURQUOI ET COMMENT DEVIENT-ON URBANISTE AU LIBAN :	225
III- OU LES ARABES VONT-IL POUR SE FORMER EN URBANISME :	227
<i>III.1- Approches et défis méthodologiques</i>	228
<i>III.2- Approches et résultats sur sept universités</i>	229
III.2.1- TH-Zurich	229
III.2.2- Institut d'Urbanisme de Paris	230
III.2.3- Institut Français d'Urbanisme	231
III.2.4- Université de Sheffield.....	231
III.2.5- Université de Liverpool.....	232
III.2.6- Massachusetts Institute of Technology.....	233
III.2.7- Université de Pennsylvanie	235
<i>III.3- Résultats de l'analyse des lieux de formation à l'étranger</i>	235
IV- POUR CONCLURE	239
V- ANNEXE A	240
VI- ANNEXE B	242
VII- ANNEXE C	244

I- Introduction :

La question de qui est urbaniste n'a pas de réponse évidente dans une région tel que le Monde Arabe. Ni le type de formation que l'individu a acquis, ni le cadre dans lequel il ou elle travaille, ni le type d'actions qu'il ou elle prend, ni les corps professionnels auquel il ou elle appartient – aucune de ces dimensions n'est généralement claire pour la grande partie de la population des divers pays, y compris d'autres professionnels auquel il ou elle aurait à faire. Dans un sens donc, il serait utile d'élargir le compréhension de qui est urbaniste au delà de juste ceux qui se sont formés explicitement dans un programme qui porte le nom d'urbanisme ou qui travaillent dans un emploi sous le label d'urbaniste – pour inclure donc tous ceux qui pourraient être considérés comme « techniciens de l'urbain ». Néanmoins, il est tout aussi pertinent de focaliser la loupe sur ceux qui ont fait un effort précis et considérable pour aller au delà d'un intérêt général dans toutes choses urbaines ou d'un travail dans la gestion des questions vaguement urbaines, afin de recevoir une formation qui aboutit à un statut portant spécifiquement le nom 'urbaniste' – et de choisir de faire un tel investissement dans un contexte où le sens et la valeur d'un tel statut ne sont pas en évidence et où de grands doutes existent sur l'efficacité des interventions produites sous ce statut.

On peut donc remarquer qu'à travers plusieurs décennies maintenant, et en dépit de telles conditions, des individus dans les pays arabes ont pris la décision de se former en urbanisme. Bien que le nombre reste assez limité, il continue à croître. Au Liban par exemple, le nombre fut très restreint jusqu'à récemment du fait qu'aucune formation n'existait pour ce sujet dans le pays même, et presque aucune dans les pays avoisinants. En fait, depuis quelques années, la mise en place en succession de plusieurs formations qui aboutissent à un DESS ou un Master en urbanisme a changé les données. Bien que le nombre d'étudiants dans ces programmes reste limité, le fait même que plusieurs personnes obtiennent un telle formation chaque année, sans qu'elles aient à tout abandonner afin de quitter le pays pour étudier ce sujet, représente un changement important par rapports aux décennies passées.

Ce phénomène de mise en place récente de formation locale et d'effets, par conséquent, sur l'établissement d'un corps professionnel d'urbanistes, se reflète dans un nombre de pays du Moyen-Orient (Jordanie, Palestine, pays du Golfe...). Ceci serait donc un moment approprié pour étudier l'émergence dans un pays, d'une présence (pour ne dire identité) professionnelle, associée avec l'introduction de possibilité de formation locale, l'intérêt d'une telle étude dépassant ainsi le cas de l'urbanisme en soi. Nous avons choisi le Liban comme cas d'étude. Ici, nous avons pu aller d'un inventaire des urbanistes, qui indiquerait les composantes de cette émergence, à une enquête basée sur des entretiens plus ou moins détaillés, qui nous permettrait d'examiner les logiques de différentes générations d'urbanistes dans leur choix de carrière (ou de formation) en urbanisme.

En même temps, nous avons voulu examiner la présence de personnes formées en urbanisme plus largement dans le Monde Arabe. Spécifiquement, étant donné la dominance d'urbanistes formés à l'étranger et notamment dans les pays de l'ouest, nous avons décidé d'analyser la distribution des lieux et sujets de formation de ces urbanistes, dans la longue durée, afin d'identifier – et éventuellement d'expliquer – différentes tendances et glissements : quand les étudiants de quels pays ont étudié dans quelles universités quels aspects de l'urbanisme. Le

choix fut d'approcher cette étude à partir des lieux de formation, sélectionnant des départements universitaires d'urbanisme où nous connaissions qu'un certain nombre d'étudiants arabes y étaient passés depuis des années. Alors que cette partie de notre recherche ne pourrait pas illuminer les circonstances qui avaient abouti à la formation de tous ces étudiants en urbanisme, elle permettrait de peindre les grands flux et évolutions dans l'introduction de l'urbanisme comme champ professionnel dans les pays arabes.

Certaines hypothèses peuvent être posées au départ.

- Devenir urbaniste au Liban et dans certains pays avoisinants consiste d'une décision idéologique en plus que professionnelle dans la plupart des cas, représentant une volonté d'améliorer le cadre de vie, une croyance dans la nécessité d'y intervenir, une image d'un certain rôle pour l'Etat. Etudier l'urbanisme (d'une manière ou d'une autre) formerait la base d'une possibilité d'agir sur le cadre (bâti) de la ville.
- Cette décision est prise en dépit d'un grand flou autour de la possibilité concrète d'utiliser les connaissances et le diplôme acquis, étant donné le contexte professionnel de l'urbanisme dans le pays.
- Durant les quelques dernières années, on peut trouver des fragments d'une nouvelle reconnaissance du rôle (ou même nécessité) de l'urbanisme comme champ d'action utile, et en second lieu comme champ utilisant certains professionnels. Etre urbaniste professionnel commence à ne plus devenir un phénomène tout à fait exceptionnel. Paradoxalement, cette reconnaissance émerge en même temps que des doutes s'accroissent autour des politiques interventionnistes généralement.
- Cette reconnaissance émergente et d'autres facteurs (y compris les contacts universitaires avec l'Ouest), sont en train de se combiner pour produire une multitude d'opportunités pour étudier localement l'urbanisme. Ainsi, pour la première fois, au Liban et dans la région, se former dans l'urbanisme *et* travailler comme urbaniste, bien que restant rares, deviennent concevables comme options.
- Le foisonnement des lieux de formation en urbanisme (même si chaque formation reste très petite) et l'existence d'un nombre croissant de commandes publiques et privées utilisant des urbanistes (bien que ce nombre est toujours limité) représente un changement relativement fondamental par rapport à la situation avant les années 1990. Pour la première fois, dans la majorité des pays concernés, ce choix ne représente plus nécessairement une aventure, une curiosité, un chemin unique. Un esprit de corps, un sentiment d'appartenance à un groupe, une possibilité de pression professionnelle (lobbying), entrent dans le champ du possible.
- Cette transformation commencerait à alimenter l'attraction de nouvelles générations d'individus pour qui une formation en urbanisme serait un choix de nature différente de celui fait par leurs prédécesseurs. Ceci est le parfait moment d'étudier ce glissement qui se fait, où la poignée de pionniers de l'urbanisme au Liban et d'autres pays du Moyen-Orient restent actifs, et simultanément on peut commencer à déceler les balbutiements de l'urbanisme comme corps professionnel.

Cette recherche, entamée depuis début 2002, a été donc abordée à partir de deux angles principaux. Chacune des deux parties contient plusieurs volets. Les détails méthodologiques et les résultats de chaque partie sont les suivants.

II- Pourquoi et comment devient-on urbaniste au Liban :

Les villes libanaises sont très couramment décrites comme des localités où la planification est totalement absente. En même temps, à travers un nombre croissant de situations au Liban, tel que les débats autour de la reconstruction du centre de Beyrouth ou l'émergence de pouvoirs municipaux, de plus en plus d'individus portent publiquement le titre d'urbaniste – souvent sans être diplômés en la matière. Pour essayer de comprendre ces réalités apparemment contradictoires, il serait utile d'observer le contexte dans lequel de tels individus choisissent de s'auto-identifier avec un label qui n'est pas nécessairement des plus prestigieux (et certainement très peu reconnu ou compris) dans leur société, et en même temps, de considérer les raisons pour ce sentiment de manque total de planification du cadre bâti en dépit de la présence d'urbanistes.

Cette enquête vise donc à examiner la décision de certains libanais de devenir urbaniste, ou du moins de faire des études en urbanisme. Ce choix se fait dans le contexte spécifique du Liban, où la profession d'urbaniste reste en voie de définition. Mais où aussi un changement fondamental est en train d'avoir lieu du fait qu'un choix existe maintenant d'étudier le sujet, soit au pays même à temps partiel, soit en allant ailleurs (généralement en Europe et en Amérique du Nord) à plein temps. De ce fait, on peut identifier deux périodes distinctes en considérant la profession urbanistique au Liban. Depuis l'Indépendance en 1943, en passant par l'émergence d'un Etat fort durant la période chéhabiste, par les années de croissance avant 1975, par la quinzaine d'années de combats internes et externes qui transformèrent le pays, jusqu'aux premières années de calme relatif qui suivirent, une très lente augmentation du nombre de ceux qui choisirent d'aller outremer pour suivre une formation en urbanisme, peut être clairement observée. La période actuelle de la 'Reconstruction' – plus particulièrement depuis la moitié des années 1990 – a vu démarrer un nombre de programmes d'étude aboutissant à un Master ou DESS en urbanisme,³¹⁶ ainsi que d'autres programmes dans des domaines voisins³¹⁷ (cf. article d'E. Verdeil dans ce tome). Par conséquent, le chiffre total des libanais qui avaient complété un diplôme quelconque en urbanisme (ou sont en train de préparer de telles études) est passé en quelques années d'une poignée à plusieurs douzaines.

Un critère de base dans cette recherche est qu'il y eut un *choix* qui se fit à un certain moment d'étudier l'urbanisme (défini au sens large, allant de l'aménagement du territoire à l'«urban design»), que ce soit à travers un cours spécial, un DESS, un doctorat, ou autre. Le hasard clairement aurait pu jouer un rôle majeur dans l'émergence de cette décision, mais un choix se trouverait néanmoins quelque part dans cette décision individuelle. Furent inclus certains qui entamèrent des formations alliées (surtout l'architecture) et qui choisirent, pour leur mémoire ou thèse, un sujet qui traite directement de l'urbanisme. L'objectif principal de l'enquête est de creuser dans le processus qui aboutit à ce choix et le résultat du choix.

Une série d'entretiens fut envisagée avec un échantillon aussi divers que possible d'urbanistes libanais. Les objectifs principaux de cette enquête sont d'éclairer :

- Les sources de l'intérêt dans l'urbanisme

³¹⁶ A l'Académie Libanaise des Beaux Arts (ALBA) de l'Université de Balamand, à l'Université Américaine de Beyrouth (AUB) et à l'Université Libanaise (UL) à Beyrouth.

³¹⁷ Tel que la licence en aménagement du territoire à l'Université St. Joseph (USJ), la maîtrise en conservation du patrimoine au site de Tripoli de l'UL, et le programme Master qui vient de démarrer en 2003 en 'urbanisme paysager' (*landscape urbanism*) à l'Université Notre-Dame (NDU) à Louaizeh.

- Les attentes derrière l'entrée dans la profession
- Le rôle de la formation comme porte à la profession
- Le sentiment d'appartenance à une communauté de professionnels d'urbanisme.

En mai-juin 2002, une mission de 5 semaines au Liban servit à plusieurs fins. L'objectif principal fut d'identifier un certain nombre d'urbanistes libanais aux profils variés, et d'interviewer un nombre aussi large que possible parmi eux. A travers plusieurs approches, y compris questions orales et examens de quelques documents, une liste aussi complète que possible a été établie, de tous les libanais qui ont étudié l'urbanisme depuis la fin des années 1950, afin d'identifier ceux qui pourraient être interviewés. Ainsi, nous avons repéré, jusqu'à présent, près d'une centaine de personnes qui ont été formé (ou sont en formation à présent) en urbanisme, à l'université ou autrement, y compris ceux qui sont allés étudier à l'étranger et y sont demeurés (voir Annexe A).

Cette enquête est basée en partie sur des réponses à un questionnaire envoyé par courrier électronique à la majorité de ceux qui ont étudié ou étudient l'urbanisme au Liban [voir Annexe B pour la version française – une version anglaise a aussi été préparée], en partie sur des entretiens relativement approfondis (de 45 minutes à deux heures de long) avec une douzaine d'urbanistes libanais. Ces entretiens étaient basés seulement sur les questions incluses dans le questionnaire, afin de recouvrir le même terrain. Plusieurs personnes furent consultées pour leur avis sur le questionnaire, et celui-ci fut donc révisé avant d'être distribué à autant des étudiants en urbanisme à l'UL, l'ALBA et l'AUB que possible. Seuls quelques uns répondèrent aux questions.

Parmi ceux sur la liste des urbanistes libanais repérés, des entretiens ont été réalisés avec les 11 urbanistes suivants [voir Annexe C pour les notes de certains de ces entretiens] :

- Elie el-Achkar : architecte-voyer à la Municipalité de Beyrouth, chercheur sur les effets de la réglementation urbaine
- Ziad Akl : fondateur de l'Institut d'urbanisme de l'Académie libanaise des Beaux-Arts (ALBA), membre du Conseil Supérieur pour l'Urbanisme
- Walid Bakhos : jeune urbaniste libéral
- Habib Debs : propriétaire d'un bureau privé spécialisé en urbanisme
- Mohamad Fawaz : carrière de responsable pour des questions d'urbanisme dans l'administration libanaise
- Mona Fawaz : doctorante (aux Etats-Unis) et chercheur en urbanisme
- Mona Harb : doctorante (en France) et chercheur en urbanisme, nouvellement professeur à l'Université américaine de Beyrouth (AUB)
- Assem Salam : architecte impliqué dans les questions d'urbanisme depuis les années 1950
- Robert Saliba : enseignant en urbanisme dans plusieurs universités locales (récemment Université Notre-Dame, consultant de longue durée)
- Jade Tabet : carrière simultanée d'architecte-urbaniste libéral, en France et au Liban
- Léon Televizian : responsable de l'Institut d'urbanisme à l'Université libanaise (UL)

Il est clair que cet échantillon ne pourrait guère être considéré comme représentatif de l'ensemble de ceux qui furent formés en urbanisme. Entre autres, ce groupe pourrait être considéré comme biaisé vers les plus éduqués, les plus anciens, les plus impliqués eux-mêmes dans la formation de nouvelles générations. Néanmoins, quelques observations peuvent être faites sur la base des connaissances acquises jusqu'à présent.

- Être urbaniste en 2002 représente un changement conséquent par rapport à être urbaniste en 1990 ou avant. L'augmentation considérable du nombre d'urbanistes, l'expansion dans les possibilités de travail dans le domaine (même si encore restreint), la nature du travail et d'autres mutations sont trop importantes pour être ignorés. Elles sont en train de changer la relation des personnes à leur profession.
- Le changement de la nature d'être urbaniste a plusieurs dimensions : on peut travailler dans l'urbanisme, on peut l'étudier, on n'est plus seul à être urbaniste.
- Il semble que le sentiment d'appartenance varie énormément parmi les urbanistes libanais. Alors que certains voient plusieurs micro-communautés qui se superposent, d'autres continuent à sentir un isolement quasi-total. Cette diversité est sans doute liée aux variations des attentes de ces personnes vis-à-vis la personne – par rapport à ce que *devrait être* une communauté professionnelle.
- La découverte de l'urbanisme par les futurs urbanistes semble être bien plus conjoncturelle que je ne le pensais. Dans la plupart des cas, cette découverte était largement aléatoire, plutôt qu'ancrée dans une idéologie préalable (surtout la doctrine de la « ville anarchique » que ces personnes voudraient généralement corriger – un facteur de motivation qui ne peut être sous-estimé tout de même). De plus, elle semble basée davantage sur des préférences personnelles que sur des intérêts carriéristes. Particulièrement intéressant est le nombre de cas où la voie de l'urbanisme est choisie en réaction *contre* l'architecture (et son enseignement), plutôt qu'un complément pour celle-ci.
- Des liens complexes influentiels, partenariaux, concurrentiels, générationnels, et autres, émergent à travers les différents urbanistes identifiés. Ce réseau n'est pas encore prêt à être tissé, mais il le sera avec le temps. Déjà, on peut voir que des éléments considérés comme des échecs, comme la formation à l'AUB durant les années 1970 (voir ci-après), ont laissé des traces importantes.

III- Où les arabes vont-il pour se former en urbanisme :

La formation en urbanisme est étudiée ici comme un sujet en soi. La décision fut prise d'examiner les urbanistes dans les pays arabes généralement, donc non seulement au Liban spécifiquement. Les raisons pour cet élargissement sont plusieurs, visant surtout à ancrer les choix que font les urbanistes libanais parmi les tendances observables régionalement. Les aspects d'intérêts qui sont observés ici selon les suivants.

- Qui a étudié l'urbanisme quand et où ?
- Quand est-ce que l'urbanisme fut choisi comme aire disciplinaire, plutôt que sujet d'intérêt dans un diplôme dans un sujet proche (surtout l'architecture) ?
- Quels sujets furent choisis pour les thèses ou mémoires ?
- Quels furent les pays d'origine de ceux qui étudièrent l'urbanisme durant différentes périodes, et est-ce que les concentrations de certains pays d'origine dans certaines urbanistes à certains moments peuvent s'expliquer ?

Pour répondre à ces questions, une enquête fut envisagée auprès d'une demi-douzaine de programmes dans quatre pays, sélectionnés sur la base de la présence d'étudiants arabes dans leur formation d'urbanisme au fil des ans. L'identification des étudiants arabes formés dans ces lieux a été remontée autant que possible dans le temps. La collecte d'information fut

limitée à la réponse aux questions ci-dessus. Cette enquête, déjà assez vaste et recouvrant des visites à plusieurs pays, a été donc cernée à dépouiller diverses bases de données. Les seuls entretiens qui l'accompagnaient furent menés avec quelques personnes clef (anciens professeurs, personnel administratif, bibliothécaires...) qui aideraient à illuminer les flux qui eurent lieu dans ces lieux d'étude.

III.1- Approches et défis méthodologiques

Après une évaluation des lieux d'enseignement d'urbanisme, sept universités furent choisies pour être analysées sur la présence d'arabes parmi leurs étudiants :

- Angle Terre : University of Liverpool, University of Sheffield
- France : Institut Français d'Urbanisme (IFU), Institut d'Urbanisme de Paris (IUP)
- Etats-Unis : Massachusetts Institute of Technology (MIT), University of Pennsylvania (Penn)
- Suisse : Eidgenossische technische Hochschule (ETH) Zürich.

Les résultats de cette recherche sont répertoriés dans l'Annexe D. Notons que, de ces sept universités, la présence d'étudiants arabes en urbanisme dans cinq d'elles seulement furent répertoriés à présent.

D'autres lieux d'enseignement supérieur furent identifiés pour un examen futur (Ecole des Ponts et Chaussées, University of California at Berkeley, University of Michigan, University College London...), et pourraient ainsi compléter les résultats obtenus. De même, il serait approprié d'essayer d'établir un recensement parallèle dans certaines universités de l'Europe de l'Est (en Pologne, en Roumanie...). Néanmoins, alors que ces lieux de formation représentent un chiffre important dans certains pays de la région (notamment en Syrie), ceci ne semble pas être le cas dans la plupart des pays concernés – dans ce domaine du moins. De même, bien que certains arabes ayant étudié l'urbanisme dans des pays voisins ont été repérés (Egypte, Turquie, Liban plus récemment), ce chiffre paraît tout à fait négligeable.

Au delà des défis dans le choix des lieux de formation, la manière d'aborder une telle documentation n'était pas évidente non plus. Nous indiquons ici juste quelques unes des difficultés rencontrées et certains biais inévitables.

- Bien que le choix de ces universités se justifie du fait de la présence d'étudiants arabes (et turcs) en urbanisme et de la relative continuité dans cette présence, la nature même de ces lieux fait qu'il représente une certaine élite éducationnelle, dans ce domaine au moins. Les autres universités qui reçurent des étudiants arabes de temps en temps au cours des années offrent des diplômes qui sont souvent moins reconnus.
- Les sources accessibles comme base pour obtenir les données recherchées ici étaient remarquablement diverses, pour ne dire inégales. Cette variété se reflète dans les trous qu'on peut observer dans l'Annexe D. Citons juste deux cas contrastés. Dans certains cas, la source principale est les annuaires de tous les diplômés de l'université – qui ne sont publiés qu'à partir d'une certaine date ; mais ceci ne donne aucune idée sur ceux qui ont choisi d'étudier l'urbanisme mais n'ont pas réussi à terminer leurs études. Dans d'autres cas, les fiches personnelles furent accessibles indirectement (à travers un professeur) ; mais cette source riche indiquait ceux qui étaient inscrits durant des années précises, mais ne montrait pas systématiquement qui a terminé leur étude et le sujet de leur rapport terminal (thèse, mémoire...).

- Même quand les données accessibles étaient raisonnables, des défis importants se posaient sur la question des limites de qui serait inclus dans notre recensement, et qui en serait exclus. Parmi les questions dont les réponses ne sont pas évidentes, deux sont particulièrement importantes : quelles sont les bornes de ce qui est considéré comme une formation en urbanisme (donc exclut-on, par exemple, un diplômé d'architecture dont le sujet de mémoire traitait clairement de l'urbanisme) ? et qui mérite d'être compris dans l'inventaire sur la base d'être urbaniste arabe ou turc ?
- Ce dernier point mérite d'être creusé davantage, car les problèmes ici sont multiples et sont liés au point précédent concernant les sources. Inclure les arabes qui n'étudient pas le monde arabe ? Ou les non-arabes (grecs, juifs, arméniens...) nés et formés dans les pays arabes ? Et les arabes qui ne retournent pas au pays ? Ou les arabes qui émigrent d'abord et plus tard décident de devenir urbanistes ? D'abord, comment reconnaît-on un arabe (ou un turc) ? Dans certains cas, des indications existent sur l'histoire des personnes, ou au moins où ils sont nés. Est-ce que le lieu de naissance suffit ? Dans d'autres cas, on trouve un terme général : nationalité, qui cache des gens qui partent et reviennent, qui ont doubles nationalités, qui sont d'un pays mais habitent et pratiquent largement dans d'autres. Dans d'autres cas encore, aucune indication explicite existe, mais deux indicateurs restent néanmoins : l'apparence arabe des noms et les sujets des rapports terminaux. Mais l'utilisation de ces deux indicateurs est très compliquée. D'un côté, des personnes nées et passant leur vie en Europe ou Amérique peuvent avoir des noms arabes (ou apparemment arabes). De l'autre côté, bien que durant les premières décennies, il paraît que les arabes ont choisis des sujets de rapports terminaux dans leur propre pays d'origine, à partir des années 1980, cette règle devient de moins en moins fiable, surtout aux États-Unis.

L'information amassée ici a-t-elle donc de la valeur, en dépit de tous ces problèmes ? J'avérerai que oui. Même si on sait que l'information n'est pas entièrement fiable, en parcourant l'Annexe D, on peut voir que la plupart de ce qui s'y trouve regroupe en effet ce qu'on pourrait dénommer comme des 'urbanistes arabes/turcs'. Les données se coupent aussi avec d'autres indicateurs plus généraux, notamment l'historique de chaque programme et le récit des vagues d'étudiants arabes que les anciens professeurs interviewés ont décrit.

III.2- Approches et résultats sur sept universités

Le processus suivi, les caractéristiques méthodologiques et les résultats obtenus dans cette partie de la recherche furent les suivants (en suivant vaguement un arc allant d'est en ouest). Notons que l'enseignement en urbanisme dans deux universités (Liverpool et IUP) datent d'un siècle, alors que dans les autres, c'est un produit de l'après Seconde Guerre Mondiale – et surtout de l'explosion universitaire mondiale des années 1960 et 1970.

III.2.1- TH-Zurich

Une lecture rapide de l'Annexe D met en évidence que l'enseignement lié à la ville dans cette université est associé presque exclusivement avec un pays : l'Égypte. Nous n'avons pas trouvé d'explication très directe pour ce phénomène. Notons néanmoins que les liens entre l'ETH et l'Égypte sont en fait fort anciens. Ils datent au moins des années 1920, quand des

professeurs de l'ETH – d'abord (1926-28), H. (Henry ?) Potterat, ensuite (1928-36 ?) – furent délégués au Caire pour réorganiser l'Ecole Royale de Génie.³¹⁸

L'enseignement de l'urbanisme à l'ETH a toujours été à travers le Département d'Architecture – un très large département. Les diplômés indiqués dans l'Annexe D – examinés durant le printemps 2003 dans la base de données de l'Université – sont exclusivement des doctorats en architecture dont le sujet traite d'urbanisme. En fait, le tout premier doctorat en architecture ici fut livré à un étudiant égyptien, en 1958. La liste des doctorants en 1954/55 indiquait même que 6 des 7 étudiants inscrits étaient égyptiens. Cette vague d'étudiants égyptiens, accompagnés par un petit nombre de turcs, dura de la seconde moitié des années 1950 à vers 1975, avant de carrément disparaître. Durant cette vingtaine d'années, à part ceux qui ont réussi à terminer leur doctorat, un nombre d'étudiants semblent avoir abandonné leurs études – une réalité que l'on retrouve dans les autres universités, quand ces données sont disponibles.

Notons enfin que les étudiants paraissent s'être dispersés parmi plusieurs directeurs ou co-directeurs de thèse. Seul Alfred Roth et Ernst Egli – professeur qui avait eu une longue carrière d'urbaniste au Moyen-Orient (surtout en Turquie) avant de se baser à Zurich – eurent au moins 5 étudiants de la région concernée. Il est intéressant que Egli ne réussit pas à traduire son expérience en Turquie en source d'étudiants à Zurich (comme on le verra dans d'autres cas) : seul un de ses étudiants étaient turcs.

III.2.2- Institut d'Urbanisme de Paris

Deux longs entretiens furent menés avec Prof. Jean-Pierre Frey de l'IUP. Un aperçu de la longue et complexe histoire de l'IUP et de la présence arabe dans cet institut a été ainsi établi, et les documents qui seraient utiles furent identifiés. La collecte des informations sur les étudiants arabes fut entamée durant une visite à la bibliothèque de l'IUP et complétée en examinant les documents gardés par Mr. Frey. Rassembler le puzzle de ces multiples sources fut aussi compliqué que l'histoire même de la formation dans ce premier lieu de l'enseignement en urbanisme en France et en français – à l'origine, Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, maintenant basé à Créteil.

Nous n'essaierons pas ici de rassembler cette université. Les dates clefs sont sans doute les suivantes. Pendant une cinquantaine d'années, jusqu'à la fin des années 1960, la formation principale durait deux ans et menait à un Diplôme de l'IUP, avec mémoire de fin d'études. Avec la tumulte de 1968, l'Institut ferma de 1970 à 1972. Avec sa reprise, le doctorat fut introduit, et vers 1985, le DIUP devint un DESS, et un DEA fut introduit comme fondation du programme doctoral. Suite aux sources et histoires compliquées et tourmentées, la liste indiquée dans l'Annexe D doit être considérée comme loin d'être complète – et la liste du diplôme octroyé comme pas nécessairement fiable. De plus, alors que lieu de naissance et nationalité durant les premières années étaient bien indiqués, avec l'élargissement du corps étudiant, l'information donnée devint de plus en plus simplifiée et de moins en moins complète.

Nous retrouvons des étudiants arabes et turcs durant toute l'histoire de l'IUP, même au début des années 1940. C'est surtout des égyptiens que nous retrouvons durant les premières

³¹⁸ Merci à Mercedes Volait pour avoir indiqué ceci.

années, mais aussi diverses autres nationalités dans ce lieu qui fut, dès ces premières années, vraiment mondial. Nous retrouvons aussi toute la diversité des élites qui envoient leurs fils (non leurs filles pour le moment) se former en Europe : des grecs ottomans et égyptiens, des arméniens nés à Istanbul ou à Tabriz, des juifs de Palestine (une douzaine d'inscrits durant la vingtaine d'années avant 1948)... A travers les années, nous trouverons aussi une répartition de petits chiffres d'étudiants originaires d'autres pays d'autour du monde, y compris des pays arabes francophones : Irak, Jordanie, Libye, Arabie Saoudite. Notons par contre les grands absents : les maghrébins. Alors que des français travaillèrent sur le Maghreb au moins depuis les années 1930, ce n'est qu'avec les années d'indépendance ou même après que ceux-ci commencent à apparaître : 1960 pour le premier tunisien, 1979 pour le premier algérien (ou plutôt algérienne), et 1992 pour la première personne du Maroc ! Enfin, il faut noter que, alors que durant les premières décennies, aucun professeur ne dominait en temps que directeur d'études finales, plus récemment (surtout durant les années 1980), il est clair que Claude Chaline était devenu incontournable pour les étudiants arabes, en temps que spécialiste de la région.

III.2.3- Institut Français d'Urbanisme

Une journée fut dédiée en janvier 2003 au dépouillement du catalogue de thèses et mémoires du centre de documentation de l'IFU, ainsi que des inventaires dans le Laboratoire Théories des Mutations Urbaines de l'IFU. L'histoire de l'IFU – maintenant basé à Marne-la-Vallée – est beaucoup plus récente et simple que celle de l'IUP, et l'inventaire établi est donc sans doute plus complet. Plusieurs douzaines d'étudiants arabes furent ainsi identifiés depuis une trentaine d'années. Mais la gamme de diplômes et son évolution sont tout aussi compliquées (voir la troisième colonne dans l'Annexe D).

La gamme de pays couverts par les diplômés de l'IFU recouvre une bonne partie du monde arabe (plus la Turquie bien sûr). Non seulement, plusieurs personnes issus des 'grands' pays (Egypte et surtout Liban), mais des individus de pays ou villes moins attendus, de la Mauritanie à Doubaï. Mais le plus remarquable est la forte domination des pays du Maghreb – aussi présents ici qu'ils ne furent relativement absents à l'IUP. Deux tiers des plus de 140 à avoir reçu des diplômes de l'IFU venaient de cette région. Terminons avec une note similaire à celle pour l'IUP : tout comme Claude Chaline durant les années 1980, Stéphane Yerasimos était le seul professeur à avoir dominé une décennie d'étudiants arabes à l'IFU – dans ce cas, les années 1990. Mais comme pour Egli, pas d'étudiants de Turquie – le pays sur lequel il est spécialisé.

III.2.4- Université de Sheffield

En janvier 2003, j'ai visité la bibliothèque du département d'urbanisme durant un séjour à Sheffield. L'information sur les thèses est disponible en ligne. Un entretien avec Prof. Robert Marshall durant cette visite servit à éclairer non seulement le cas de Sheffield, mais aussi la mise en place de la formation urbanistique au Liban (voir ci-après la partie sur l'AUB) et au Moyen-Orient.

Il s'est avéré que ce département avait été désigné dans les années 1960-70 comme l'institut qui serait spécialisé dans les pays arabes. Cette initiative avait comme origine le poids que tenait à l'époque un certain George Franklin, chargé des questions de planification et

d'urbanisme à l'Overseas Development Administration (ODA), l'agence britannique pour le développement international. Durant les années 1960, Franklin avait décidé que l'ODA allait soutenir la formation en urbanisme autour du monde – choix qui n'est sûrement pas surprenant durant cette ère volontariste quand la foi dans la planification atteignait son apogée. Franklin avait ainsi envoyé une directive aux quelques départements d'urbanisme relativement établis qui existaient à l'époque (la prolifération de départements de Town Planning démarrait à peine à l'époque) : s'ils font un effort de recrutement d'étudiants en urbanisme, l'ODA offrirait son soutien. Et Franklin voulait que chacun de ces départements se spécialise dans une région du monde. La répartition par région était arbitraire selon Marshall : aucun des professeurs n'étaient spécialistes de la région, et des contacts préalables n'existaient pas vraiment non plus.

Néanmoins, ce défi fut accepté (surtout avec le soutien financier qui venait avec). Au fil du temps, certains contacts furent mis en place. Des échanges avaient ainsi eu lieu entre des professeurs qui avaient engendré des liens forts avec certains pays (Irak, Liban, Algérie), attirant des étudiants de ces pays en particulier plutôt que d'autres. On reviendra au cas libanais. Pour l'Irak, c'est grâce au fait que Alastair Sutherland, fondateur du Département en 1965, passa une année (1972) à l'Université de Bagdad, où il enseigna et aida à l'établissement d'un enseignement en urbanisme. Suite à ce contact, un flux d'étudiants arabes dura pendant quelques années, jusqu'au changement dans la situation en Irak (guerres et crises) à partir des années 1980.

Le nombre d'étudiants arabes qui passèrent par Sheffield n'était jamais très consistant. Mais il représente une certaine continuité au fil des années. Même avec le déclin d'aide financière et les crises successives dans la région et surtout dans les trois pays indiqués, et en dépit d'un ralentissement après les années 1970, l'apparition d'étudiants arabes ne disparut pas entièrement.

Parlons donc du Liban. Nous avons vu dans la première partie de cette recherche que c'est durant les années 1990 qu'une efflorescence de la formation en urbanisme eut lieu au Liban. Mais en fait, ces programmes ne sont arrivés que plusieurs années après des essais manqués durant les années 1950 et surtout au début 1970 à l'AUB – cette dernière impliquant Sheffield. L'histoire de ces tentatives de formation fut partiellement rassemblée, y compris à travers des entretiens avec des participants dans ce programme (ceci est détaillé dans l'entretien C à la fin de ce rapport). Ceci a montré notamment qu'en dépit de la brièveté de son histoire, le programme de l'AUB d'avant-guerre a laissé des traces importantes.

III.2.5- Université de Liverpool

L'histoire de la présence arabe (et non turc : l'annexe D montre leur quasi-absence ici) à l'université de Liverpool fut assemblée durant une visite de plusieurs jours durant le printemps 2003. Plusieurs types de sources furent utilisées, allant des fiches personnelles du Département de Civic Design (le premier en Angleterre et un des premiers du monde) à la collection de thèses préservées dans le Département même, à plusieurs catégories d'annuaires que les Collections et Archives Spéciales (SCA) de la bibliothèque universitaire gardent. Deux personnes clefs étaient particulièrement utiles : Adrian Allan à la SCA et surtout David Massey, professeur de Civic Design depuis des années. Les multiples sources se reflètent dans une variété d'information disponible sur chaque personne – variété qu'on peut observer dans l'Annexe D.

L'histoire qui, a priori, paraît parallèle à celle de l'IUP, ne l'est pas vraiment quand examinée plus attentivement. Les multiples mutations de ce dernier sont contrastées au récit assez paisible à Liverpool. En plus, Civic Design, durant toute son histoire, a été associé à un département d'architecture tout aussi bien reconnu, et formant partie d'une université bien établie aussi ; l'IUP, sauf au début (à l'université de Paris) et récemment (à Créteil), a suivi une histoire plus singulière et relativement indépendante. Alors que depuis des décennies, Liverpool – avec Londres – faisait une sorte de monopole à l'enseignement de l'urbanisme, à partir des années, elle fut intégrée à la famille élargie d'universités avec des formations en Town Planning.

La présence d'arabes en Civic Design à Liverpool fait ainsi partie de l'histoire générale du département lui-même. Leur nombre fluctua selon les décennies, mais avec un minimum qui arrivait régulièrement, même en périodes difficiles. En fait, les dix ans 1935-1945 représentent une pointe dans cette présence. Quant à la distribution des étudiants par pays, une grande gamme de pays arabes est représenté, avec certaines absences notables : le Liban, l'Arabie Saoudite, les pays du Maghreb. Les chiffres pour tous les pays sont petits, sauf l'Irak et l'Égypte. En fait, dans ce sens, Liverpool représente un miroir presque exact des étudiants arabes à l'IUP –sauf les égyptiens.

L'Égypte en effet se tient à part. Elle a toujours eu une forte présence relative à Liverpool en Civic Design, représentant la moitié quasiment des étudiants arabes. De plus, les égyptiens allaient à Liverpool quand presque aucun autre arabe n'y allait pas encore, durant les années 1920 et 30. Mais c'est surtout une histoire beaucoup plus récente qui est d'intérêt ici. A la fin des années 1970, le même George Franklin (voir Sheffield) obtint pour Gerald Dix, professeur de Civic Design, un contrat de consultant à Alexandrie sur des questions de systèmes sanitaires, à travers ODA. A travers cette mission, des contacts furent établis avec l'université d'Alexandrie. Un programme dans lequel des étudiants pouvaient s'inscrire à Liverpool et Alexandrie en même temps, sauf que la plupart s'inscrivirent uniquement à Liverpool. Par conséquent, toute une vague d'Alexandriotes atterrit à Liverpool au début des années 1980. Bien qu'elle ne dura que quelques années seulement (doctorats obtenus de 1985 à 1996), elle continue à laisser des traces. Un étudiant récemment inscrit en thèse, Youssef Ibrahim, connaît le dernier alexandriote à avoir obtenu une thèse, Ashraf Bakr. De plus, le premier à obtenir un doctorat, Ahmed Soliman, a entraîné avec lui plusieurs autres alexandriotes (architectes et urbanistes) à Beyrouth depuis qu'il est devenu professeur à l'Université arabe de Beyrouth.

III.2.6- Massachusetts Institute of Technology

Durant la dernière semaine d'avril 2002, 3 jours furent passés à Boston, largement consacrés au dépouillement des livres annuels sur les diplômés en urbanisme (ou en architecture avec un sujet de thèse urbain) à MIT depuis 1960. Une centaine d'étudiants arabes furent ainsi identifiés durant ces quatre décennies. L'information obtenue fut : nom, pays d'origine, type de diplôme, sujet de thèse. Puisque c'était la première université que j'avais examinée, les données varient partiellement des autres cas qui l'ont suivi. Il n'y a pas du tout d'information dans l'Annexe D sur les directeurs de thèse à MIT, ni sur la présence d'étudiants (j'avais observé quand même que leur nombre n'était ni insignifiant, ni très fort non plus : quelques personnes éparpillées au fil des ans. Souvent, j'ai aussi abrégé les titres des thèses. Enfin – et ceci est peut-être le plus important – j'ai inclus non seulement ceux qui étudièrent une formation en urbanisme proprement dit, mais ceux qui restèrent en architecture mais qui

choisirent un sujet de thèse ou de mémoire qui concerne l'urbanisme. Ceci eut lieu dans le cadre d'un doctorat en architecture ou d'un Master of Science in Architectural Studies (plutôt que Master in Architecture). Dans ce sens, dans ces cas, on ne peut parler du choix d'étudier pour porter un titre d'urbaniste – plutôt ici, se concentrer sur un sujet d'urbanisme sans en porter le titre.

Dans l'histoire des urbanistes à MIT, on peut observer une certaine progression à plusieurs niveaux. Bien que le diplôme d'urbaniste existe depuis la fin des années 1950 au moins, très peu de personnes choisirent d'étudier ce sujet à MIT, que ce soit des américains ou des arabes. Mais ceci ne veut pas dire que les individus ne commencèrent pas à s'intéresser au sujet. C'est ainsi qu'on peut repérer une augmentation progressive des personnes concernées. Mais c'est surtout de 1980 à la moitié de la décennie suivante que l'intérêt dans l'urbanisme s'épanouit à MIT parmi les arabes. Ceci se voit, non seulement dans les chiffres totaux dans l'Annexe D, mais aussi dans le fait que finalement, on commençait à voir des chiffres importants d'arabes porteurs de MCP (Master of City Planning) ou même de PhD in Urban Studies.

L'explication de ce boom relatif est variée. D'un côté, la reconnaissance d'un nombre croissant de personnes de ce champ de formation et l'attraction d'individus aux intérêts de plus en plus divers (associée à la mutation du champ même d'un fortement associé à la planification physique et spécifiquement à l'architecture, à un ancré dans les sciences humaines, entre autres disciplines). Ainsi, on peut observer dans les sujets des mémoires et thèses, une explosion des limites des sujets choisis, peut-être même plus qu'en Europe. Mais en même temps, spécifique à MIT (et Harvard) est un phénomène de financement qui poussa un autre type de sujet de mémoires et thèses pour les étudiants arabes : l'établissement de bourses d'étude par le Aga Khan Program in Islamic Architecture (AKPIA). Ceci permit à un nombre d'étudiants de choisir des sujets qui traitent du cadre physique, avec plus d'une douzaine travaillant à l'échelle urbaine. Ceux-ci sont notés dans l'Annexe D, dans la colonne des Remarques.

Il est aussi intéressant de noter un autre glissement qui eut lieu, renforcé par les bourses AKPIA : la diversification des pays d'origine. Durant les premières années analysées, il y avait très peu d'étudiants arabes, mais ils avaient plusieurs pays d'origine. De 1974 à 1985, le nombre n'était plus restreint, mais leur variété devint très limitée ; presque tous venaient de trois pays : Egypte, Irak et Arabie Saoudite. C'était donc essentiellement avec l'arrivée de l'AKPIA que commencèrent à atterrir toutes sortes d'arabes : jordaniens, palestiniens, soudanais, maghrébin... En même temps, alors que la présence égyptienne continue, les Irakiens et Saoudiens disparaissent largement.

De plus, les Libanais font leur entrée sur la scène. Leur cas est intéressant sur plus d'un aspect. Le fait qu'ils finissent par devenir le second groupe après les Egyptiens, est peut-être impressionnant. Mais remarquons aussi deux types d'épanouissement que les libanais urbanistes à MIT durant ces dernières années. Un, c'est autant de libanaises que de libanais qu'on retrouve sur la liste. La féminisation de l'urbanisme se répand dans ce domaine largement masculin jusqu'à très récemment dans les pays arabes. Deux, pour la première fois, beaucoup d'arabes (mais surtout les libanais) étudient d'autres pays, y compris d'autres pays arabes : Turquie, Maroc, Syrie, Tunisie, Chili... Trois, les limites du champ de l'urbanisme sautent dans toutes directions : gestion des hôpitaux, résistance religieuse, planification des agences de transport collectif, rôle des petites industries, politiques foncières...

III.2.7- Université de Pennsylvanie

En mi-juillet 2002, une demi-journée fut investie à Philadelphie pour savoir comment identifier les anciens élèves arabes à Penn. Trois méthodes de recherche différentes furent identifiées (annuaire et registres des anciens élèves, listes des thèses), toutes accessibles par Internet. Le même type d'information qu'à MIT est accessible. Le dépouillement n'a pas encore eu lieu, mais du fait de la connaissance personnelle de l'histoire de l'enseignement de l'urbanisme à cet urbanisme, quelques remarques peuvent être faites.

D'abord, on peut observer que les tendances générales décrites pour MIT se retrouvent généralement à Penn. Ceci confirme plus ou moins l'histoire de la présence arabe dans les départements d'urbanisme nord-américains. Ceci dit, et mis à part l'exception de l'AKPIA, une ou deux autres différences se notent. La présence des Saoudiens a perduré quelques années de plus à Penn qu'à MIT – mais s'est finalement épuisée ici aussi vers la moitié des années 1990. Deuxièmement, le monde des étudiants arabes en urbanisme, assez nombreux durant les années 1980 et 1990, était resté largement masculin.

III.3- Résultats de l'analyse des lieux de formation à l'étranger³¹⁹

L'analyse des résultats de ce dépouillement, accompagnée par des entretiens avec certains professeurs ayant une longue mémoire professionnelle de divers lieux de formation, serviraient à faire paraître des tendances qui se retrouvent à travers les programmes universitaires examinés et les pays concernés, ainsi que les différences entre ces programmes et entre les pays. La temporalité des tendances par université et par pays vaut d'être analysée aussi. Les trois catégories vont donc être croisée. Cette analyse a mené aux observations suivantes.

³¹⁹ Cette section est une contribution d'Eric Verdeil, y compris les trois tableaux.

Evolution de l'origine des étudiants (1920-2002)

Période	Maghreb (indef)					Libye			Arabie					Irak			Liban		Syrie	Turquie	ND	Total
		Algérie	Maroc	Tunisie	Mauritanie		Egypte	Soudan	Yemen	Oman	Saoudite	Bahrain	Dubai	Koweït		Jordanie	Palestine					
1 920-1 925																				1	1	
1 925-1 930							4															4
1 930-1 935							4										1		1			6
1 935-1 940							4								2		4			1		11
1 940-1 945							3								3					1	2	9
1 945-1 950							1										1			1		3
1 950-1 955							2										1		1			4
1 955-1 960							1														2	3
1 960-1 965				1			7						1		1	2		1	1			14
1 965-1 970				1			3	1								1		2		3		11
1 970-1 975			1	1		1	1	2										3				11
1 975-1 980	2	3	10	4	1						1						1	2				29
1 980-1 985		12	30	6		3	10				7						1	3	3	1	1	82
1 985-1 990	1	2	4	6			11	1			1	1	1			2	1	3	1	1	2	38
1 990-1 995		10	2	5			6		1	1	1			1	2	2	2	6	3	1	2	45
1 995-2 000		7	2				7										2	3	1		1	23
2 000-2 005		2					1											3			9	15
Total	3	36	49	24	1	4	65	4	1	1	10	1	1	2	22	7	14	26	12	11	16	310

L'observation des tendances par grandes zones géographiques et par période conduit à plusieurs constats :

- Pour l'essentiel, les flux d'étudiants se produisent après 1960. Ils sont auparavant toujours inférieurs à 10 individus chaque année. Cela doit être lié au fait que les formations en urbanisme restent jusqu'alors peu développées. Parmi ces étudiants précurseurs, l'origine essentielle est l'Egypte, qui envoie 16 étudiants en urbanisme avant 1960. Une douzaine de résidents de Palestine d'avant 1950 sont en fait des juifs.
- La croissance du nombre d'étudiants dans les universités concernées est très sensible à partir de la période 1975-80 et atteint son sommet entre 1980 et 1985. Elle décline sensiblement ensuite, sans disparaître complètement. On ne pourrait pas supposer sur cette base que la formation en urbanisme est en voie de disparition – il faudrait voir de multiples autres facteurs, tel l'émergence locale de formations, ainsi que la présence d'arabes dans d'autres universités, où les programmes d'urbanisme sont moins bien établis.
- L'ensemble maghrébin francophone représente 113 individus, essentiellement à partir de 1975.
- L'Egypte est le pays qui envoie le plus grand nombre d'étudiants dans les universités étudiées. En dépit d'un pic dans les années quatre-vingt, dans l'ensemble, le flux est assez régulier sur le long terme.
- L'ensemble des pays du Golfe, et en premier lieu l'Arabie Saoudite, demeure un faible pourvoyeur, malgré un petit pic au début des années 80. La chute du flux d'étudiants pourrait s'expliquer par le développement de filières de formation locale ? ou par une réorientation vers d'autres destinations ?
- L'Irak est un émetteur précoce et important dans la période jusque vers 1992, après quoi les flux se tarissent.
- Jordanie et Palestine sont des émetteurs mineurs mais réguliers à partir des années soixante.
- Du Levant vient un flux précoce de Syriens, relayés ensuite par un flux régulier de Libanais à partir des années soixante. De 1980 à 2000, on compte encore huit Syriens.

Flux d'étudiants par université

Période	ETH-Zurich	IFU	IUP	Liverpool	MIT	Total
1 920-1 925			1			1
1 925-1 930			3	1		4
1 930-1 935			4	3		7
1 935-1 940			7	7		14
1 940-1 945			2	7		9
1 945-1 950			3	1		4
1 950-1 955			2	3		5
1 955-1 960	2		3	1		6
1 960-1 965	9		3	2	2	16
1 965-1 970	2		6	3	1	12
1 970-1 975	2	2		5	5	14
1 975-1 980	1	27	2	2	4	36
1 980-1 985		44	20	3	17	84
1 985-1 990		9	7	8	15	39
1 990-1 995		17	13	3	12	45
1 995-2 000	1	10	3	3	6	23
2 000-2 005		13			2	15
Total	17	122	79	52	63	334

On compte deux universités « historiques », l'Institut d'urbanisme de Paris et le département de Civic Design à Liverpool, qui ont été les seules jusqu'aux années 1955 à accueillir des étudiants originaires des pays arabes. Une diversification du paysage universitaire se produit ensuite jusqu'au début des années 80, date à laquelle toutes les universités de l'échantillon sont représentées. Puis ETH disparaît quasiment.

A partir des années soixante-dix, l'IFU attire un nombre considérable d'étudiants originaires des pays arabes (largement des maghrébins) par sa politique de très large ouverture à l'étranger, certains diront de bradage et de laxisme gauchiste. Dans le même temps, l'IUP demeure un pôle d'attraction essentiel – mais avec une présence arabe de plus en plus faible.

La montée du MIT se produit à partir des années quatre-vingt, mais paraît avoir atteint un pic depuis quelques années – confirmé par le directeur du département.

Origine des étudiants arabes par université

Pays	ETH-Zurich	IFU	IUP	Liverpool	MIT	Total
Maghreb (indef)	1	2				3
Algérie		25	9	1	1	36
Tunisie		13	9		2	24
Maroc	1	45	2		3	51
Mauritanie		1				1
Libye			1	3		4
Egypte	10	4	15	29	14	72
Soudan				3	1	4
Arabie Saoudite			1		9	10
Yemen				1		1
Oman				1		1
Bahrain				1		1
Dubai		1				1
Koweït				1	1	2
Irak		1	4	12	6	23
Jordanie			2	1	5	8
Palestine		1	5	4	4	14
Liban		11	8		12	31
Syrie		1	10		2	13
Turquie	1	2	5	3	1	12
Total	13	107	71	60	60	312

Le tableau montre avec force le lien entre les anciennes colonies et leur métropole : l'IFU et l'IUP (à un degré moindre) recrute très largement dans le monde arabe francophone, Maghreb et Liban. En fait, l'IUP semble avoir agité autant comme pôle anglophone que francophone, un fait intéressant et qui vaut le coût d'être creusé davantage. Inversement, Liverpool recrute presque exclusivement dans l'ancien domaine colonial britannique, Egypte, Soudan, Irak, Jordanie et Palestine, Oman et Yemen.

Le cas suisse vient nuancer cette corrélation : l'université germanophone de Zurich attire notamment – et uniquement - beaucoup d'étudiants égyptiens.

L'attraction américaine (MIT) est très sensible dans tous les pays, y compris francophones, mais est plus nette dans les pays de tradition anglophone et dans le Golfe, notamment vis à vis de l'Arabie.

IV- Pour conclure...

La formation en urbanisme à l'étranger semble plus stable que je ne m'attendais, à l'échelle du Monde Arabe, du moins depuis les années 1970. Par contre, il semble qu'il y eut de multiples glissements entre les différents pays arabes qui servaient comme sources d'étudiants en urbanisme : différents pays à différentes périodes. Ceci mérite d'être creusé davantage.

On pourrait s'attendre à ce que la disponibilité récente de formations professionnelles locales en urbanisme engendrera des transformations notables dans les conditions qui accompagneraient le statut d'urbaniste au Liban. Ceci expliquerait donc pourquoi une telle étude est appropriée à ce moment dans le développement de la profession. De plus, ce phénomène n'est pas unique au Liban ; il est plutôt présent (mais si à un moindre degré) dans d'autres pays arabes, faisant ainsi partie d'une tendance plus générale vers l'établissement d'un corps professionnel d'urbanistes dans la région. On pourrait enfin se demander quels liens potentiels existeraient entre formation et émergence d'un milieu professionnel.

V- Annexe A

URBANISTES LIBANAIS

[liste partielle – exclut la majorité de ceux diplômés récemment au Liban même]

* enquêté personnellement
enquêté par questionnaire

-Jamal Abed
*Elie el-Achkar
*Ziad Akl
-Nadine Alameh
-Hana Alamuddin
-Avedis Asdourian
-Nayef Atrissi
-Fouad Awada
-Sawsan Awada
-Kamal Azar
-Abul-Rahman O. Baalbaki
*Walid Bakhos
-Ahmed Basbous
-Amine Bezri
-Ervant Boudaghian
-Abdulghani Chahin
-Wafa Charafeddine
-Fadi Chiniara
-Joseph Choukair
*Habib Debs
*Mohamad Fawaz
-Florence Eid
-Adib Fares
*Mona Fawaz
-Mustafa Fawaz
-Ziad Fleifel
-Rita el-Gemayel
-Marlène Ghorayeb
-George Habib
-Youssef Hajj
-Wisam Hakim
-Bassim Halabi
#Mirna Hanna
*Mona Harb
-Mustapha Ibrahim
-Raghda Jaber
-Abdel-Halim Jabr
-Abs ? Jalal
-Fadi Jamali

-Mohamed Said el-Jazairli
-Ossama Kabbani
-Simone Kosremelli
-Ahmad Makkouk
-Fadi Moucharrafiéh
-Simon Mousalli
-Georges Moussa
-Joseph Naggear
-C. Najm
-Joseph Nasr
-Bassam Nsouli
-Sayed el-Rifai
-H. Saad
-Mohamed Hk. el-Saidi
*Assem Salam
*Robert Saliba
#Dina Hawi Sarkis
-Hashim Sarkis
-Faris Sayegh
-Grégoire Serof
-Munib Shurbaji
-Chadia Sinno
*Jade Tabet
-Sami Tabet
*Léon Televizian
-Maha Yahya
#Serge Yazigi

VI- Annexe B

QUESTIONNAIRE

Pour une étude sur

Le choix de devenir urbaniste au Liban

Le questionnaire est proposé par Dr. Joe Nasr, chercheur associé au CERMOC, au sein d'un programme de recherche sur les « Milieus et cultures urbanistiques dans le sud de la Méditerranée ». Cette enquête vise à examiner la décision de certains libanais de devenir urbaniste. Ce choix se fait dans le contexte spécifique du Liban, où la profession d'urbaniste reste en voie de définition. Les objectifs principaux de cette enquête sont d'éclairer :

- Les sources de l'intérêt dans l'urbanisme
- Les attentes derrière l'entrée dans la profession
- Le rôle de la formation comme porte à la profession
- L'appartenance à une communauté de professionnels d'urbanisme

Je vous prie donc de remplir ce questionnaire et de me le renvoyer, de préférence par courrier électronique avant le 22 juin, à : joenasr@cyberia.net.lb. Insérez votre réponse après chaque question, ou bien faites une liste séparée avec indication des numéros des questions.

Veillez aussi m'indiquer si vous seriez prêt à participer à une réunion assez courte (environ une heure) pour creuser davantage les sujets que le questionnaire soulève. Je contacterai quelques uns ou unes parmi vous pour vous inviter à cette réunion.

Merci de votre coopération.

Joe Nasr

Nom :

Téléphone(s) :

E-mail :

Titre professionnel et lieu d'emploi :

Formation académique et professionnelle – diplôme, année, spécialisation, sujet de thèse... :

- domaine, *avant* l'entrée en urbanisme (et *après*, si c'est le cas) :
- cursus en urbanisme :

En quelques jalons seulement, votre itinéraire professionnel, surtout en matière d'urbanisme (attacher votre CV serait utile) :

1. Quand et comment avez-vous découvert et développé un intérêt dans l'urbanisme (ou les questions urbaines) comme sujet et comme profession?
2. Quand, comment et pourquoi avez-vous choisi de vous engager dans des études et une carrière en urbanisme ?
3. Y avait-il des personnes-clef ou des circonstances particulières qui vous ont poussé vers ce choix ?
4. Quelles étaient vos attentes quand vous aviez entamé la formation en urbanisme ? Pensiez-vous que vous pourriez avoir une carrière en urbanisme ?
5. Comment vos attentes d'origine s'accordent avec ce que vous avez découvert à travers votre formation sur ce que c'est d'être urbaniste ? *Pour ceux qui ont terminé leur formation depuis plus d'un an* : Comment vos attentes d'origine s'accordent avec la réalité de la profession ? Pensez-vous que vous pratiquez en fait l'urbanisme ?
6. Vous sentez-vous comme appartenant à une communauté d'urbanistes ? Si oui, qu'est-ce qui vous donne ce sens d'appartenance ? Quels manques expliqueraient une faiblesse dans ce sentiment d'appartenance ?
7. Pensez-vous que les « professionnels de l'urbain » autour de vous forment *une* communauté, ou plusieurs, ou aucune ? Trouvez-vous que ce sentiment, et cette communauté, ont évolué fortement depuis une douzaine d'année ?
8. Avez-vous des contacts divers avec le monde des urbanistes hors du Liban (associations, revues, colloques...) ? Avez-vous des échanges réguliers avec certains urbanistes hors du Liban ?
9. Comment pensez-vous que le fait d'être urbaniste est compris et perçu par la société en général, et par d'autres professions en particulier ? Sentez-vous que la compréhension et l'image ont évolué depuis une douzaine d'années ?

VII- Annexe C

QUELQUES ENTRETIENS

Entretien A

Il étudia l'architecture à l'ALBA, le Genie Civil à l'AUB, en meme temps, fin des années 1970. A partir de 1981-84, travailla comme architecte au Liban.

Découvrit l'urbanisme à l'ALBA (Ziad Akl). Avec les projets d'urbanisme, la dimension est plus large. Ils lui donnaient conscience des problèmes de l'environnement urbain que l'architecture ne résolvait pas. Il vit que la dimension sociale et économique est plus importante que l'architecture en soi.

Pour lui, aller à l'étranger offrait un avantage pour sa carrière, en plus du savoir-faire à acquérir qui n'existait pas sur place. Il fit donc un DESS en 1985 – à l'ENPC. Suivant Ziad, plus offrant les avantages de sa double formation.

Un retour au Liban était problématique en période de guerre. Décision donc d'obtenir au moins quelques années d'expérience. Bien que l'idée de travailler sur le Liban le passionnait.

Il travailla cinq ans à Marne-la-Vallee, puis en architecte libéral jusqu'en 1992. Après la guerre, il voulait rentrer au Liban quand même, donc prise en contact avec différents employeurs potentiels: Solidere et Ministère de l'Industrie. En 1994, début de travail, expectant un travail à la longue, lié au activités de la reconstruction.

Le livre de Jade, Beyhum, etc. l'a influencé à ce moment aussi: il y trouva une réflexion intéressante qui l'avait encouragé. Aussi, il vut qu'il était possible que Solidere change son approche.

Au moins, sa carrière d'urbaniste faisait tourner l'agence qu'il mit en place. Mais il a dû se frotter contre les grosses boîtes qui travaillait sur l'urbanisme. E.g. ACE voulait le contrat de l'IDAL sur les zones industrielles (ZI). Il était venu sous TOKTEN (un programme du PNUD pour faire venir les experts expatriés) pour deux mois. Puis quand une étude plus grande sur les ZI fut proposée d'urgence, ACE a tout essayé pour s'imposer. Cette expérience l'exposa à tout ce que les grandes boîtes font pour contrôler le marché.

C'est essentiel pour lui de travailler comme libéral.

Grâce aux projets avec Jad, les activités au Cermoc, il se sent comme appartenant à une communauté d'urbanistes. Mais une parmi d'autres, distincte surtout de la communauté des grosses boîtes. Dans ça, essentiel est le rôle de la recherche. Plus l'enseignement.

Conflit de générations dans l'enseignement de l'urbain dans les écoles d'architecture (ALBA, AUB). Manque de sensibilisation pour les architectes.

Les vieux fonctionnalistes, il ne les considère pas comme des urbanistes. Mais c'est eux qui

ont le gros des travaux. Fermé au reste du monde. Des cultures très différentes (enseignement, pratique).

Les jeunes à la DGU, plus Wafa au CDR, oui il a des liens communs avec eux.

Trois sources importantes représentent actuellement des opportunités croissantes de travail pour les urbanistes : la Direction Générale de l'Urbanisme [DGU] (pour les schémas directeurs locaux), Solidere, et le CDR (mais en fait, peu de commandes d'urbanisme dans ce dernier).

- - - - -

Entretien B

At AUB, courses in urban planning by Roger Saliba, especially Morphology, 3rd or 4th year. Then took history of planning theories. Both theoretical. Plus these included a small study on the 'maisons ochres', within the course. She found this empirical work as well as the theoretical work very interesting. But it remained for her one area of interest that she would like to develop later, she didn't dwell on it specifically til after she finished her architectural studies in 1993. She felt right away that teaching would be part of her career.

By coincidence, she saw an announcement for the brand-new Institut d'Urbanisme at the ALBA [IUA]. This fit her general interests, and it was in a different university (a plus), so she decided to do the DESS. At that time, there was all the reconstruction activities going on or being started in the country, so she thought it would give her a professional edge, plus teaching potential. Not considering research at all.

Jean-Luc Arnaud at the IUA, through his 'cours d'histoire d'urbanisme', opened her eyes to research. She learned what it means to do that. She now saw research as an option, plus was interested in questions of methodology. This oriented her whole approach. Plus through him, she entered the Cermoc, then came to consider the DEA, and made contact with URBAMA where she obtained her DEA in geography. Also, through him came the original idea for her 'memoire' topic (on Hezbollah housing). She worked in parallel part-time as architect, especially preparing a report on the Maarad district in Beirut.

Sep. 1995, with her memoire finished, she entered the Cermoc as 'chercheur associée' at the ORBR. This was the end of architecture as a career for her. Yet, while losing this identity, she had no identity to replace it. She is still struggling til today with that.

If she had not met Arnaud, she would never have taken the path she did. C'était une relation déterminante avec lui.

Never did she think of urban planning as a profession – even when obtaining her DESS in the subject. She saw the latter as just a tremplain to a research and teaching path. The DEA was from the start just a step to a PhD in Political Science with Gaudin. Again, this came through Arnaud's push. So she was planning to leave planning and spatial issues, to move towards the social sciences.

Her identity has been confused for years. She was never accepted by social science folks

fully. She felt alien when she taught in political science – too much of a hybrid for them. This was too much of a struggle. So when Michael Stanton called, pushing her to apply, and then she got the job, it was a change to reaffirm her identity as architect and planner. Space came back. But she is still dealing with the issues of affiliation. She is often too apologetic about her hybridity.

So by now, she can finally talk comfortably about the teaching of planning as a career. Arnaud, yes, he has been a mentor. Other personnes-clefs apart from Arnaud functioned as supporters, facilitators. Robert Saliba opened her mind, but does not see him as mentor. At a later stage, Depaule and Signoles pushed her as researchers. Gaudin pushed her most away from urban planning.

Ses attentes au début: c'était de travailler sur des projets qui ont une dimension urbaine et d'échapper à l'architecture (AutoCad, etc.).

When she went in to the IUA in its 1st 'promotion', her only interest was in theoretical courses, rather than technical ones; the former was somewhat disappointing. But no real surprises compared to her expectations of what she would study.

She has a sense of "belonging to a group of people who make studies about the city, or even space". Those with whom she has an affinity are not necessarily planners. The practitioners, like Jade, Habib, Serge, feel somehow more distant. The absence of practice makes her feel outside that network. She feels she could be within it, but she's not now, and this is increasingly not a priority. A bridge exists, she just didn't use it. This is the divide for her, rather than a generational, ideological one.

Urban researchers and practitioners, she feels links among all of them, she feels they are like multiple compartments in a big room.

She senses some increase in an urban discourse, but it is still very tenuous. There are no group dynamics, no leadership, many poles, little groups.

Her contacts outside Lebanon are extensive, but mostly with urban social scientists. As urban planners, she has no one with whom she shares regular contacts.

When she says "urbaniste", most have a faint, usually wrong idea of what it is. It is expected that she does plans, drawings... She feels a double-edged reaction because of this lack of comprehension: urban planning is either dismissed as unimportant, useless; or it is given a halo as greatly needed. An awareness of urban problems has increased, but not of urban planning.

Entretien C

[Première partie menée conjointement avec Elisabeth Longuenesse]

Sur l'Ordre et les urbanistes:

Conscience du rôle de l'urbanisation, de la vie urbaine, est relativement récente. Première

émergence: début des années 60. Ceux qui se mêlent à l'urbanisme, c'est seulement les ingénieurs. L'urbaniste, ça reste encore flou. C'est vraiment des équipes de personnes qui, ensemble, recouvre les activités des urbanistes. Jusqu'à présent, très peu de gens se sont spécialisés en urbanisme. En général, les urbanistes sont "hyphenated", donc chacun d'eux est intégré dans l'autre discipline propre à chacun, surtout les architectes [architectes-urbanistes].

Le Conseil Supérieur de l'Urbanisme [CSU] représente une grande diversité de classes, et de représentations, y compris le Président de l'Ordre. L'Ordre devrait gérer la présence des urbanistes dans l'ordre, mais comment?

- Soit section séparée; mais le nombre des spécialistes en urbanisme est trop restreint pour ça.
- Soit mettre en place un mécanisme qui permet un label d'urbaniste d'être ajouté au titre d'architecte ou d'ingénieur.

La question est surtout comment contrôler l'exercice de l'urbanisme. Il y a des centaines de lois qui ont à faire avec les ingénieurs et les architectes. Mais la seule qui nécessite l'enregistrement à l'Ordre, c'est les permis de construire.

Sur son parcours personnel:

Studies in architecture at Cambridge, starting in 1946.

Finished in 1950 in UK. Stayed there for 2 years as architect, working on Welwyn Garden City, on housing development.

As Architect, can't be indifferent to the built-up environment, even if didn't study urban planning. [Even non-architects can have an interest in this.] Reasons: Study of architecture brings about a conscience of the built environment.

Being in the UK right after the end of World War II necessarily showed him, in a number of ways, the complex leadership that had to be made operational to enable the putting in place of an environment that allowed major interventionism, mobilization, around the transformation of built space.

The first presentation he made in 1957 on problems of urbanism in Lebanon. Also, the number of architects in the country was very limited. So they were quickly absorbed into the emerging interest into urban planning. Many lectures were made on the subject that concretized some of the emerging thinking on these issues. Entry by young architects and engineers into new bodies like the CSU occurred from the start. This also showed him all the matters beyond the limited field of building design.

The biggest influence on him: Joseph Naggear. Showed him to what degree dealing with urban issues has to be comprehensive, how issues of land development are linked to bigger ones, and how the role of the state was essential. Toyed with the idea of going to Sheffield to take a six-month course in planning, but that didn't materialize. That was the only instance when he thought of specializing further in subject.

Sur l'enseignement d'urbanisme à l'AUB:

John James was the head of the planning department in Sheffield. In 1970 (6-10 July), a joint conference of Sheffield and AUB, resulted in a book: John L. Taylor, ed.: "Planning for Urban Growth: British Perspectives on the Planning Process". Praeger, 1972. There was also another seminar in 1972.

After that, a decision was made by Dean Raymond Ghosn and himself to follow this up by putting in place, within the Architecture Department, a Masters in Planning. They asked Sheffield to help set up the Masters program.

Not sure how this came about, but probably through contacts made at housing conferences of Habitat. John Taylor, a young Sheffield professor, helped set up the program. James sent Gillie, a Sheffield professor who was already delegated by Sheffield to teach in Turkey.

Note: Sheffield folks came back and did a seminar on 12-13 Jan. 1995 in Beirut, and published proceedings: "Urban Planning in Lebanon and Environment of the Future: Seminar on Urban Planning". AUB, FEA. It included Taylor and others from 1970s: Robert Marshall, Philip Booth.

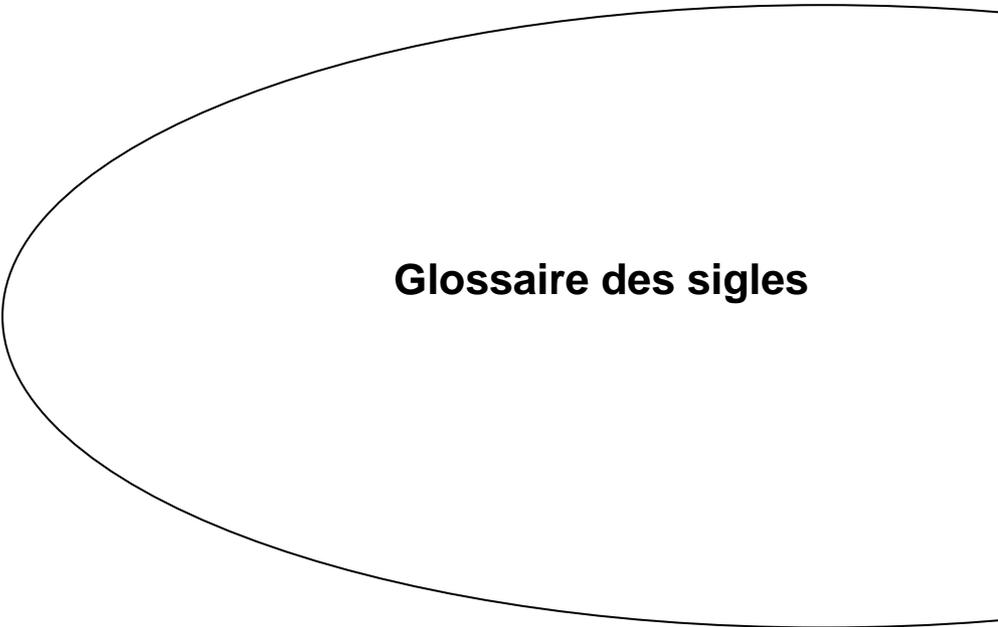
The students mostly had studied architecture. Others not mentioned by Jade Tabet: Bassem Nsouli, Simon Moussalli.

Sur son appartenance au monde de l'urbanisme au Liban et ailleurs:

He doesn't feel he's alone. From the start in the late 1950s, he was one among a group of people interested in the built environment. He feels there is now an even greater consciousness of a group: "A yeast of those who deal with urban planning".

He is not sure of the effectiveness of this, but it does exist and it is growing as a corps. Still, he senses a failure that, after 40 years of him and others being involved actively and with positions of authority, there was still an inability to bring about corrections to problems. Disappointment. This is very connected to a necessity of a total reform of a political order that would have been necessary and did not happen.

His contacts with the urban planning world outside Lebanon: the key is his involvement with the Arab Order of Engineers. With the rest of world, it is by his contacts through the UIA. So institutional channels only.



Glossaire des sigles

Algérie

AEP	Alimentation en eau potable
ALN	Armée de libération nationale
ANAT	Agence nationale d'aménagement du territoire
APC	Assemblée populaire communale
APW	Assemblée populaire de wilaya
Baladiya	Commune
BNCR	Bureau national de la construction rurale
CADAT	Caisse Algérienne de Développement et d'Aménagement du Territoire
CEM	Collège d'enseignement moyen
CNEP	Caisse nationale d'épargne et de prévoyance
CNERU	Centre National d'Etudes et de Recherche en Urbanisme
COMEDOR	Comité permanent d'études, de développement, d'aménagement et d'organisation de l'agglomération d'Alger
CRASC	Centre de Recherche en Anthropologie Sociale
DAU	Direction de l'urbanisme et de l'architecture (ministère de l'Habitat, Algérie)
DC	Direction de la construction (ministère de l'Habitat, Algérie)
DNC	Direction nationale des coopératives (Armée nationale algérienne)
DUCH	Direction de l'urbanisme de la construction et de l'habitat
ENP	Ecole Nationale Polytechnique
ENTP	Ecole Nationale des Travaux Publics
EPAU	Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme
FLN	Front de libération nationale (parti)
ONS	Office nationale de statistique
OPGI	Offices de promotion et de gestion immobilière
PDAU	Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
POS	Plan d'occupation des sols
PUD	Plan d'urbanisme directeur
PUP	Plan d'urbanisme provisoire
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SUCH	Subdivision de l'urbanisme de la construction et de l'habitat
VRD	Voiries et réseaux divers
Wilaya	Entité administrative territoriale correspondant au département en France. Dirigée par un wali (préfet) désigné par l'Etat et une Assemblée Populaire de wilaya élue (APW).
ZET	Zone d'extension touristique
ZHUN	Zone d'habitat urbain nouvelle
ZI	Zone industrielle

Liban

ACE	Associated Consulting Engineers
AKPIA	Aga Khan Program in Islamic Architecture
ALBA	Académie libanaise des beaux-arts
APERAU	Association pour l'enseignement et la recherche en urbanisme
APUR	Atelier parisien d'urbanisme
AUB	American University of Beirut
BAU/UAB	Beirut Arab University / Université arabe de Beyrouth
CDR	Conseil du développement et de la reconstruction
CEGP	Conseil exécutif des grands projets
CEGPVB	Conseil exécutif des grands projets de la ville de Beyrouth
CERMOC	Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain
DEA	Diplôme d'études approfondies (France)
DESS	Diplôme d'Etude Supérieur Spécialisée
DGU	Direction générale de l'urbanisme, ministère des Travaux publics
EFIB	Ecole française d'ingénieurs de Beyrouth (devient ESIB)
ENPC	Ecole nationale des Ponts et Chaussées
ESGT	Ecole supérieure de géomètres topographes
ESIB	Ecole supérieure d'ingénieurs de Beyrouth, dépendant de l'USJ (ex-ESIB)
FEA	Faculty of Engineering and Architecture (AUB)
ETH	Eidgenossische technische Hochschule (haute école technique fédérale)
IAURIF	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France
IFPO	Institut français du Proche-Orient (ex-CERMOC)
IFU	Institut français d'urbanisme, dépendant de l'université Paris VIII
INSA	Institut national des sciences appliquées
IRFED	Institut de recherche et de formation en vue du développement
IUA	Institut d'Urbanisme de l'ALBA
IUP	Institut d'urbanisme de Paris, dépendant de l'université Paris XII
LAU	Lebanese American University
MIT	Massachusetts Institute of Technology
NDU	Notre-Dame University
ODA	Overseas Development Administration (UK)
ORBR	Observatoire de recherches sur Beyrouth et la reconstruction
SDATEL	Schéma d'aménagement du territoire du Liban
SOLIDERE	Société libanaise de reconstruction (du centre ville de Beyrouth)
UL	Université libanaise
USJ	Université Saint-Joseph